

DIAGNOSTIC CAMPUS 30

DÉVELOPPEMENT DURABLE
& RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Rapport de synthèse rédigé par :

- ✓ Olivier Maquaire, professeur, vice-président délégué en charge du développement durable ;
- ✓ Claire Danvy, chargée de mission développement durable, directrice adjointe de la Dircom ;
- ✓ Ameylie Bourasseau, technicienne développement durable ;
- ✓ Véronique Lefilliatre-Cavey, chargée de projet de labellisation HRS4R.

Remerciements

Nous tenons à remercier bien chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce diagnostic :

- ✓ L'équipe de direction (président, vice-présidents institutionnels, vice-présidents délégués), la direction générale des services (DGS et DGSA) et le secrétariat de la présidence ;
- ✓ Les membres du Copil DD pour les conseils prodigués ;
- ✓ Le réseau des référents Campus 30 pour leurs investissements dans la collecte des données et pour la dynamique qu'ils ont pu créer dans leur composante, service ou laboratoire ;
- ✓ Les directeurs et personnels des services centraux et communs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous renseigner, rassembler et mettre à disposition les différents documents de preuve demandés par le label ;
- ✓ Tous les collègues, les associations étudiantes et les étudiants qui ont alimenté la réflexion et ont aidé à identifier des exemples de bonnes pratiques et des actions à mettre en œuvre et/ou à développer ;
- ✓ A la Comue Normandie, Mathieu Luet, Vice-Président en charge de l'Entrepreneuriat, Directeur PEPITE Normandie et Christine Canet, Directrice Normandie Valorisation ;
- ✓ Les institutions et associations du territoire impliquées sur le DD&RS qui ont accepté de nous rencontrer et d'échanger sur le sujet ;
- ✓ Les collègues du réseau CIRSES (en particulier ceux de l'alliance Normande), du collectif Agir ensemble pour des territoires durables, et de l'association VP-TREES pour les conseils et le partage des bonnes pratiques.

SOMMAIRE

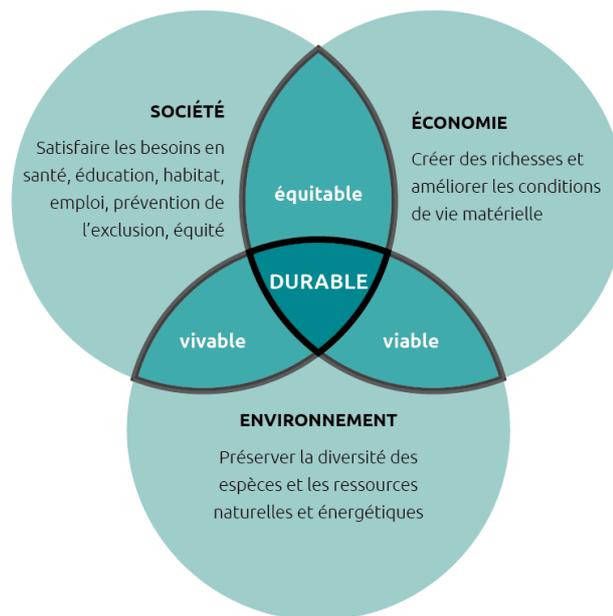
Présentation de la démarche DD&RS.....	5
AXE 1 : Stratégie et gouvernance	11
VARIABLE 1.1. Formaliser sa politique de responsabilité sociétale & développement durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	11
VARIABLE 1.2. Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Établissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	29
VARIABLE 1.3. Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	37
Axe 2 : Enseignement et formation.....	53
VARIABLE 2.1. Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements.....	57
VARIABLE 2.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s	65
VARIABLE 2.3. Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	73
VARIABLE 2.4. Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS.....	81
Axe 3 : Recherche et innovation	91
VARIABLE 3.1. Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	93
VARIABLE 3.2. Développer les interactions sciences société.....	107
VARIABLE 3.3. Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation	131
Axe 4 : Environnement	145
VARIABLE 4.1. Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources	145
VARIABLE 4.2. Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)	191
VARIABLE 4.3. Développer une politique en faveur de la biodiversité	209
VARIABLE 4.4. Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (sur l'ensemble de la chaîne de valeur "du champ à l'assiette").....	231
Axe 5 : Politique sociale.....	241
VARIABLE 5.1. Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels.....	241
VARIABLE 5.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers.....	251
VARIABLE 5.3. Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement	263
VARIABLE 5.4. Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenant.e.s.....	285
TABLE DES MATIÈRES.....	311



PRESENTATION DE LA DEMARCHE DD&RS

Contexte

Le thème « développement durable et la responsabilité sociétale (DD&RS) » ou également appelé « responsabilité sociétale et environnementale (RSE) » est très transversal et se retrouve dans tous les axes du projet d'établissement. Il est courant de présenter le DD&RS selon trois sphères imbriquées (société, économie et environnement) (cf. figure ci-dessous).



Plus récemment, [17 objectifs de développement durable](#) (ODD) pour sauver le monde ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ils constituent l'**Agenda 2030**, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030.



Ils ont été définis pour les États (exemple : [Agenda 2030 de la France](#)) et il est nécessaire de les adapter en fonction de l'échelle de travail considérée. Un **guide établi par la Conférence des présidents d'université (CPU)** permet de montrer comment différents métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France contribuent aux ODDs.

- « ODD, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ? » est consultable sur [le site de France université](#) (anciennement CPU).

Ainsi, sans en avoir forcément conscience **tous les usagers de l'établissement (BIATSS, enseignants-chercheurs, étudiants) contribuent** aux trois piliers du DD&RS et aux 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030.

L'engagement de l'université

L'université de Caen Normandie s'est engagée en mai 2013 dans une démarche formalisée de développement durable (Plan vert) et un diagnostic partagé, avec les parties prenantes internes et externes, finalisé en septembre 2014, décrivait **la stratégie DD&RS** calquée sur **les neuf défis du Plan vert comprenant un plan d'actions à court, moyen et long terme**. Ce document a été porté à la connaissance des différentes parties prenantes (internes et externes) et déposé sur le portail de l'université, à la fois dans la rubrique [documents de référence de l'établissement](#) et dans la rubrique [développement durable](#).

Ce diagnostic partagé est le fil conducteur (feuille de route) des actions DD&RS de l'établissement.

En novembre 2020, une nouvelle impulsion en faveur du DD&RS a été portée pour développer et suivre une politique ambitieuse de DD&RS pour les années à venir. Il s'agissait alors de faire un bilan objectif des actions déjà menées (diagnostic) et se donner des objectifs ambitieux mais réalistes pour s'engager plus résolument sur les transitions écologique, énergétique, environnementale, sociétale, numérique, ...

Tel est l'objectif du diagnostic « compilé » que nous présentons aujourd'hui à la communauté pour recueillir des compléments éventuels et aboutir à un diagnostic partagé à présenter au CA pour adoption.

Ce diagnostic « compilé » a permis également de **candidater au Label DD&RS** (session d'hiver 2022), qui certifie l'engagement et la mise en œuvre d'une stratégie dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Ce label constitue, en quelque sorte, une **boussole permettant de tracer et de suivre la route vers un impact fort de l'établissement** sur les grands enjeux du développement durable et de la responsabilité sociale, et donc des transitions écologiques, énergétique, environnementale, sociétale, numérique, ... Ce label n'est donc pas une fin en soi mais une reconnaissance des efforts déployés et un encouragement à poursuivre pour faire encore mieux pour **devenir exemplaire** sur ces questions des transitions.

Campus 30, la mission développement durable

Pour réaliser le diagnostic et procéder à l'auto-évaluation de l'établissement, la mission Développement durable de l'université a été réactivée (elle est appelée « Campus 30 » en lieu et place de la mission Campus 21 de 2013). La **mission Campus 30** est composée du vice-Président délégué en charge du Développement durable, d'une chargée de mission, d'une chargée de projet de labellisation, d'une technicienne développement durable et d'une volontaire en service civique. Un **COPIL DD** a été mis en place et regroupe les membres de la mission Campus 30, certains membres de la direction, ainsi que de plusieurs représentants de la communauté (étudiants, personnel BIATSS, personnel enseignants, site distant), et d'acteurs externes (ANBDD, monde économique). Un **réseau de référents DD** (composantes, laboratoires de recherches et services) a été également reconstitué (41 membres à janvier 2023).

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/campus-30/>

Le Label DD&RS

Un outil : le référentiel national DD&RS et label

L'université a mené son auto-évaluation (diagnostic) grâce à l'outil Persées et au référentiel national DD&RS.

Origine du label DD&RS

Le Label DD&RS a été créé en 2015 à la suite des travaux initiés dès 2009 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et qui ont conduit à la création du **plan Vert** devenu, par la suite, du **Référentiel DD&RS**.

Il est porté par les Ministères (MESRI et MTES) les différentes conférences (CGE et France Universités), un réseau d'associations étudiantes (RESES) mais aussi par un collectif d'établissements pilotes qui ont œuvré pour sa création.

Philosophie du label

L'attribution du label s'appuie sur le référentiel DD&RS qui se décompose en **cinq axes** (stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, gestion environnementale et politique sociale) eux-mêmes décomposés en **18 variables stratégiques et 55 variables opérationnelles**.

Le référentiel permet de procéder à une **auto-évaluation de l'établissement** selon ces cinq axes. À l'issue d'une seconde auto-évaluation, l'établissement peut déposer une demande de reconnaissance auprès du comité de labellisation DD&RS. Pour être recevable, un dossier d'établissement doit **évaluer au moins la moitié des variables stratégiques** (c'est-à-dire 9 sur 18, *a minima*) à une **note supérieure ou égale à 3** (sur une échelle comportant **cinq niveaux** d'évaluation) :

- ✓ **Prise de conscience du DD&RS** et début d'état des lieux - Réflexion en cours sur la prise en compte des enjeux DD&RS Initiation DD&RS ;
- ✓ **Initiation DD&RS** : état des lieux et début de mise en conformité. Mesures partielles de performance. Quelques actions ponctuelles ;
- ✓ **Conformité DD&RS** : Conformité à la législation, dont le cadre global des ODD, et aux "bonnes pratiques" d'usage. Formalisation. Évaluation des actions engagées ;
- ✓ **Maîtrise DD&RS** : Mise en œuvre d'un plan d'actions garantissant l'amélioration continue. Recherche de performance et atteinte des objectifs fixés ;
- ✓ **Exemplarité DD&RS** : Rayonnement sociétal. Établissement moteur. Actions innovantes et coconstruites. Recherche d'efficience.

Si le dossier est jugé recevable, celui-ci fait l'objet d'une évaluation par un comité d'audit composé de 3 à 4 personnes. Leur rôle est de vérifier la qualité, la pertinence et la cohérence **des preuves communiquées** par l'établissement pour justifier la note attribuée lors de l'auto-évaluation.

Le label DD&RS est donc une modalité d'évaluation externe de l'établissement. Il fait l'objet d'une attribution et d'une publication synthétique, les données détaillées restant propriété des établissements.

Méthodologie adoptée pour réaliser le diagnostic

Le diagnostic a été conduit à partir d'enquêtes, questionnaires, entretiens individuels ou auprès de panels d'acteurs... avec l'aide des référents DD, d'une part auprès des composantes, services, unités de recherche de l'établissement et d'autre part, en sollicitant différents acteurs extérieurs à l'établissement (Crous, établissements partenaires comme l'ENSICAEN, l'ESITC (Builders for society), services techniques des collectivités, etc. Des **groupes de travail** ont permis de faire des propositions d'actions à mener et de les hiérarchiser.

Nous avons également souhaité associer les associations étudiantes et les étudiants et leurs enseignants pour les encadrer. Nous nous sommes appuyés sur certaines formations de LPro et de master pour réaliser des inventaires et des enquêtes :

- ✓ **Cinq stagiaires** (BUT, LP, Master de biologie) avec stages conventionnés gratifiés (sur budget Campus 30) ont réalisé l'inventaire de la biodiversité sur les campus caennais et finalisé le projet lauréat du hackathon Campus de demain ;
- ✓ **Un stagiaire** (Master 1 de géographie) a réalisé un mémoire de recherche sur la mobilité avec enquête auprès de la communauté universitaire.

Nous avons pu également bénéficier des résultats contenus dans des mémoires et rapports de stage des étudiantes et étudiants de licence professionnelle et masters 1 et 2 des années précédentes.

Les propositions de la communauté formulées lors des consultations en ligne lors de la préparation du projet d'établissement 2022-2027 en juillet 2021 et lors de la réalisation du plan de sobriété à l'automne 2022 ont été également intégrées.

Tenir compte de tous les sites

Nous avons cherché à illustrer par des exemples issus de tous les campus de l'université de Caen Normandie, mais la tâche était vaste. En effet, l'UNICAEN est présente sur **13 campus** implantés dans six villes universitaires (Alençon-Damigny, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Lisieux, Saint-Lô et Vire-Normandie) et à Luc-sur-mer (Centre de recherche en environnement côtier), et ce, dans trois départements différents. Certains campus possèdent également plusieurs sites distincts, qui sont plus ou moins à proximité.

Sur les 13 campus situés dans les centres urbains denses, à proximité ou bien en périphérie, les **surfaces d'espaces verts** excluant les voiries et parkings représentent 248 352 m² et les **95 bâtiments** représentent une **surface utile brute (SUB) de 283 000 m²** (surface de plancher de plus de 306 000 m²).



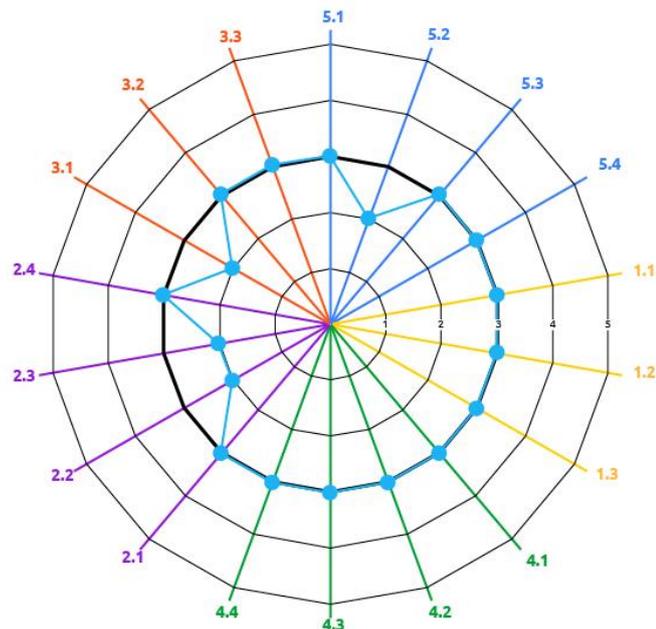
Autoévaluation et diagnostic à fin 2022

Le diagnostic a permis de poser une note pour chaque variable stratégique et opérationnelle. Il faut bien avoir en tête que ce n'est pas parce qu'on fait des actions plus ou moins individualisées que nous sommes forcément au niveau 3 (conformité), s'il n'y a pas de plan formalisé (schéma directeur, dispositif incitatif, charte d'engagement, ...). Nous nous sommes basés sur les axes stratégiques 2021 de l'établissement transmis dans le cadre de l'évaluation HCERES. Mais nous sommes appuyés également sur les **sept axes du projet d'établissement (2022-2027)** dans lesquels le DD&RS se retrouve également décliné (ce qui formalise l'engagement DD&RS) : Ressources humaines, Recherche, International, Réussites étudiantes, S'inscrire dans les dynamiques des territoires, Campus innovants et durables, Politique de site.

Ainsi, nous avons **14 variables au niveau 3** (conformité) sur les 18 variables stratégiques.

Autoévaluation Persées 2022

- Axe 1 - Stratégie et gouvernance
- Axe 2 - Enseignement et formation
- Axe 3 - Recherche et innovation
- Axe 4 - Gestion environnementale
- Axe 5 - Politique sociale



Comment lire le document ?

Pour chacune des variables stratégiques et opérationnelles, l'autoévaluation a d'abord conduit à choisir un niveau de 1 à 5.

Sans chercher l'exhaustivité, nous justifions le niveau retenu, selon les attendus de ce niveau (en vert), en décrivant et illustrant la situation (actions menées, engagées, ...) à fin 2022 (état actuel) avec renvoi à des liens ou à des fichiers de preuve (pour la labellisation). Les indicateurs communs demandés par le label sont également renseignés.

Des objectifs sont ensuite fixés pour chaque variable stratégique et chaque variable opérationnelle du référentiel pour consolider le niveau déjà atteint et atteindre le niveau suivant dans une démarche d'amélioration continue. **Un plan d'actions** est proposé. Ces actions pourront être mises en œuvre dans un schéma directeur DD&RS.

Un tableau décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles. La colonne « F » indique la faisabilité, complexité, coût en trois niveaux allant de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).



AXE 1 : STRATEGIE ET GOUVERNANCE

VARIABLE 1.1. Formaliser sa politique de responsabilité sociétale & développement durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement

ODD concernés : 16 ; 17 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

La formalisation de la politique DD&RS est établie et adoptée par les parties prenantes (internes et/ou externes)

Le diagnostic partagé Campus 21 (2013-2014) a permis de formaliser la politique DD&RS de l'université de Caen Normandie avec les parties prenantes internes et externes. Des actions sont listées pour chacun des axes.

Ce diagnostic a été mis à jour en 2022 en tenant compte des cinq axes du nouveau référentiel (Diagnostic campus 30).

Objectifs :

Niveau à 3 ans : 4 (maîtrise)

Mieux formaliser la politique DD&RS de l'établissement tout en prenant en compte la stratégie territoriale et faire le suivi de sa mise en œuvre.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document de présentation de la Politique globale de l'établissement en matière de DD&RS

La stratégie DD&RS se retrouve dans le nouveau plan du contrat d'établissement (2022-2027) qui se décline en cinq axes stratégiques et deux leviers. Le projet établissement n'ayant pas encore été validé par le CA de l'établissement au moment du dépôt du dossier de labellisation, nous joignons la note de présentation de la stratégie du projet de plan du contrat et le projet d'établissement 2017-2021. Le projet d'établissement 2022-2027 validé pourra être transmis dès son adoption en CA.

Note stratégique projet d'établissement 2022-2027

Projet d'établissement 2017-2021

SOUS-VARIABLE 1.1.1. Définir sa stratégie et élaborer un plan d'actions en couvrant toutes les dimensions du DD&RS.

ODD concernés : 16.7 ; 16.6 ; 16.b ; 17.14 ; 17.17

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Formalisation d'une stratégie DD&RS et d'un plan d'actions au plus près des enjeux et intérêts généraux du DD&RS. Intégration des compétences et missions durables :

- en respectant le cadre global des Objectifs du Développement Durable (ODD)
- et/ou en appliquant les normes nationales, européennes ou internationales...

L'université de Caen Normandie s'est dotée dès 2014 d'une stratégie avec un plan d'actions au plus près des enjeux et intérêts généraux du DD&RS. En effet, l'établissement s'est engagé en mai 2013 dans une démarche de développement durable (Plan vert). Un chargé de mission DD accompagné d'une assistante à mi-temps ont créé et animé la démarche Campus 21. Un COPIIL et un réseau de référents DD ont été mis en place pour permettre la réalisation d'un diagnostic DD&RS. La communauté universitaire (personnels et étudiants) a été largement associée à travers une enquête globale de perception (mise en ligne entre le 29 novembre 2013 et le 9 janvier 2014), des groupes de travail thématiques, des entretiens ciblés auprès des services et composantes et d'acteurs extérieurs, et des référents DD. Ce diagnostic partagé finalisé en septembre 2014 décrivait **la stratégie DD&RS** calquée sur **les neuf défis du Plan vert comprenant un plan d'actions à court, moyen et long terme**. Ce document a été porté à la connaissance des différentes parties prenantes (internes et externes) et déposé sur le portail de l'université, à la fois dans la rubrique [documents de référence de l'établissement](#) et dans la rubrique [développement durable](#).

D'autres documents de référence sont également disponibles dans la rubrique développement durable, comme par exemple le Guide CPU/CGE/CNOUS « *Objectifs du développement durable, quelles contributions des métiers de l'ESR en France ?* » qui a été présenté et diffusé aux personnels de l'établissement.

Suite au diagnostic, des vice-présidents délégués ont été nommés et se sont succédés avec, au fil du temps, des périmètres variables : immobilier et développement durable, responsabilité sociale et environnementale, patrimoine et développement durable. Les actions DD&RS, déclinées dans les différents axes stratégiques du projet d'établissement, étaient coordonnées par la DGS (cf. axes stratégiques 2017-2021 du dossier HCERES). En 2018, une commission « Développement Durable » a été mise en place, puis une chargée de mission a été désignée en 2019 (mission Campus 21) pour poursuivre les actions menées tout en respectant le cadre global des Objectifs du Développement Durable (ODD). A titre d'exemple, dans le rapport d'autoévaluation HCERES 2020, les passages de texte précisant l'engagement et les actions en faveur du DD&RS sont surlignés en jaune.

Un bilan de l'engagement et de l'action de l'université de Caen Normandie en faveur d'un développement durable de ses campus, au cours des dernières années a été présenté Lors du Conseil d'Administration du 10 juillet 2020 (Rapport autoévaluation HCERES 2020, page 11).

En novembre 2020, une nouvelle impulsion en faveur du DD&RS a été portée pour développer et suivre une politique ambitieuse de DD&RS pour les années à venir, en s'engageant résolument sur les transitions écologique, énergétique, environnementale, sociétale, numérique, ...

Un vice-président délégué en charge du développement durable (O. Maquaire) a été désigné. En lien étroit avec l'équipe de direction, il est en charge de conduire, pour le compte de l'université, les projets et programmes dans le domaine du DD pour l'ensemble de l'établissement, à savoir :

- ✓ Animer la mission DD ;
- ✓ Réaliser un diagnostic partagé sur la base du diagnostic de 2014 ;
- ✓ Identifier les axes prioritaires de travail ;
- ✓ Sensibiliser tous les acteurs de l'établissement ;
- ✓ Suivre les différentes actions avec les différents services chargés de les mettre en œuvre.

Les moyens affectés au pilotage du DD&RS via la **mission Campus 30** sont détaillés en 1.2.1. Le diagnostic de 2014 a été mis à jour sur la base des **cinq axes du nouveau référentiel DD&RS et de ses 18 variables stratégiques**. La méthodologie a été globalement la même que pour le diagnostic de 2014 avec des enquêtes et des consultations ciblées auprès des parties prenantes (communauté universitaire et acteurs extérieurs institutionnels et territoriaux). Ont été associés à la stratégie toute l'équipe de direction lors des réunions hebdomadaires dont certaines dédiées partiellement ou totalement au DD&RS (15 novembre 2021 & 10 octobre 2022), les chefs des services centraux et communs, les membres du copil DD (21 avril 2021 et 7 juillet 2022), les référents DD, les administrateurs lors du CT (9 novembre 2022) et du CA (23 novembre 2022).

Par ailleurs, l'université s'est dotée d'un outil de démocratie participative afin d'associer au mieux sa communauté aux temps forts de la vie de l'établissement comme pour la préparation du nouveau projet d'établissement ou l'élaboration du plan de sobriété. <https://jeparticipe.unicaen.fr>

Ce diagnostic a permis de mesurer le chemin accompli depuis 2014, d'évaluer les attentes de la communauté et de se fixer de **nouveaux objectifs dans une stratégie DD&RS avec un plan pluriannuel**, pour chacune des variables stratégiques et opérationnelles, dans le but de d'abord consolider le niveau déjà atteint et d'atteindre le niveau suivant à partir d'une liste d'actions à court, moyen et long terme associant les différentes parties prenantes. Cette stratégie DD&RS se retrouve dans le nouveau **plan du contrat d'établissement (2022-2027)** qui se décline en **cinq axes stratégiques et deux leviers** :

- ✓ Axe Stratégique n° 1 : Faire de la recherche une priorité pour l'établissement ;
- ✓ Axe Stratégique n° 2 : Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et les métiers d'avenir ;
- ✓ Axe stratégique n° 3 : Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions ;
- ✓ Axe stratégique n° 4 : Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales ;
- ✓ Axe Stratégique n° 5 : Se doter d'une ambition européenne et internationale.
 - Levier stratégique n° 1 : Construire une Université solidaire, durable, responsable ;
 - Levier stratégique n° 2 : Partager la stratégie pour se doter les moyens de notre ambition.

Indicateurs communs :

Performance (P) : pourcentage de parties prenantes impliquées dans la définition de la stratégie/parties prenantes identifiées : 100

État (E) : existence d'un document stratégique DD&RS et d'un plan d'actions associé : OUI

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Stratégie DD&RS de l'établissement : traduction en objectifs, moyens et actions à court/moyen terme de la politique globale DD&RS de l'établissement à mener avec les parties prenantes (cf. document des parties prenantes). Pour le niveau 3 le document intégrera a minima les objectifs et les actions listées au niveau 3 de toutes les variables stratégiques du référentiel.

Il s'agit du diagnostic partagé Campus 21 de 2014 et de la synthèse des objectifs et actions pour chaque variable stratégique et opérationnelle issue du diagnostic 2022 (ce document listant et résumant les objectifs et actions à prévoir).

On retrouve l'engagement pour le DD&RS décliné aussi dans les documents suivants disponibles en ligne :

[Projet d'établissement 2017-2021](#)

[Bilan social 2019](#) avec résumé du projet d'établissement 2017-2021

[Rapport annuel d'activité 2018-2019](#)

[Rapport d'activité 2021](#)

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement par les services centraux et communs ou à l'initiative de sa communauté (personnels et étudiants) et de dégager les principaux points à améliorer dans l'**objectif de développer la démarche d'amélioration continue** pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus.

Attendus du niveau 4 : Stratégie DD&RS mesurable, comparable et mise à jour au regard des résultats obtenus. Stratégie DD&RS illustrée par des indicateurs nationaux voire internationaux. Stratégie DD&RS élaborée plus étroitement avec la contribution des parties prenantes majeures.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.1.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Décliner un schéma directeur DD&RS à partir du diagnostic Campus 30 de 2022	CT	A
Développer la démarche d'amélioration continue sur la base d'indicateurs (nationaux et internationaux) pour permettre de mesurer, comparer et mettre à jour la stratégie DD&RS de l'établissement au regard des résultats obtenus Niveau 4	MT	A

SOUS-VARIABLE 1.1.2. Intégrer la démarche à l'ensemble des services directions de l'établissement et de ses activités fonctionnelles et opérationnelles

ODD concernés : 16.6 ; 16.7

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Démarche transversale et engageante pour toutes les unités de l'établissement via un plan d'actions et des projets communs : formation aux compétences DD&RS des personnels, séminaires interservices, démarche de labellisation...

Comme l'indiquait déjà le diagnostic partagé de 2014, de nombreux services, composantes et unités de recherche (URs) sont engagés dans une démarche DD&RS. Le diagnostic réalisé en 2022 sur la base du nouveau référentiel DD&RS ne fait que confirmer cette démarche transversale. Celle-ci s'appuie sur les objectifs et enjeux du projet d'établissement et suit comme « feuille de route » les objectifs et actions identifiés à mettre en œuvre, décrits dans le diagnostic partagé de 2014 (cf. détails variable 1.1.1).

Ainsi, les services centraux et communs se sont appropriés la trajectoire à poursuivre et ont intégré des objectifs DD&RS. Citons quelques exemples :

- ✓ **Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)** : réduire les émissions de Co2 (Stratégie énergie-climat), engager une démarche HQE, favoriser la biodiversité et les mobilités décarbonées, ... :
- ✓ **Direction de la commande publique (DCP)** : Mettre en place une politique d'achats responsables et intégrer des indicateurs de durabilité dans les cahiers des charges en respectant le code et les contraintes des marchés publics ;
- ✓ **Direction des systèmes informatiques (DSI)** : développer des logiciels métiers à l'usage des personnels, prolonger le parc des ordinateurs à 5 ans et plus pour rendre soutenable la VDI Horizon (bureau-distant). Appliquer, depuis 2018, une politique d'une machine par utilisateur avec des machines virtuelles sur les différents besoins ;
- ✓ **Direction de la communication (DIRCOM)** : réduire de manière significative la production de support de communication papier. Par exemple, -86% sur la consommation de papier pour le Salon de l'étudiant 2021 ;
- ✓ **Direction de la vie étudiante (DEVE)** : favoriser la réussite et l'insertion des étudiants, réduire l'usage du papier, dématérialiser les procédures, ...
- ✓ **Direction des ressources humaines (DRH)** : recruter et retenir un personnel hautement compétent, promouvoir un cadre de travail soucieux du respect de la personne et des droits des salariés, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (adoption d'un plan pluriannuel dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2021), accueillir et accompagner les personnels en situation de handicap, ... ;
- ✓ **Direction de la prévention (DP)** : récupérer et recycler les DEEE (100%) en faisant appel à un atelier apportant deux bénéfices en termes de RSE : il récupère, démonte, recycle et/ou revend les matériels électriques et il n'emploie que des personnels éloignés de l'emploi ou handicapés (avec récupération chaque année d'un certificat AGEFIPH transmis à la DRH) ;
- ✓ Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC) : fournir des indicateurs de performance et d'état ;
- ✓ **Service commun de la documentation (SCD)** : le projet de service est décliné en mentionnant les ODDs. Le déploiement du référentiel Services Publics+ piloté par le DSP nécessite notamment la mise en œuvre de l'engagement 9 sur l'éco-responsabilité. ;
- ✓ **Service de médecine de prévention** : accompagner les personnels en difficulté, organiser des missions de dépistage....

Dans les instances, conseils (CA, CFVU, CR) et groupes paritaires, un effort particulier est mis sur la réduction des volumes de documents papier distribués en privilégiant le partage des documents sur plateforme numérique.

Le plan de formation de l'établissement comporte des formations permettant de renforcer les compétences DD&RS des personnels. Des éléments sont déjà en place sur le volet RS, notamment sur l'encadrement responsable, la gestion des conflits ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Prochainement, des modules de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique seront ajoutés au catalogue des formations. Il convient également d'indiquer le programme de formation du CEMU pour l'innovation pédagogique <http://cemu.unicaen.fr/le-cemu/innovations-pedagogiques-2022-2023-1082715.kjsp>

Séminaires ou réunions interservices

Il en existe de nombreux, en dehors des réunions régulières des chefs de services centraux et communs, des directeurs de composantes, des directeurs d'unités de recherche (DUR), des directeurs administratifs de composantes (DAC) avec selon les ordres du jour des points liés aux transitions et au DD&RS. Citons quelques exemples sans vouloir être exhaustif :

- ✓ Réunions régulières entre DP, DPL, DIRCOM, VP délégué au patrimoine, VP délégué au DD et mission Campus 30 pour évoquer des problématiques communes (tri des déchets, mobilité, biodiversité, immobilier, prévention, ...);
- ✓ Groupe de travail sur les achats responsables (cf. détails en 1.1.3.);
- ✓ Réunion des DAC avec présentation de la démarche Campus 30 et du label DD&RS, le 17 novembre 2022 ;
- ✓ Séminaire des responsables administratifs (services et composantes) axé sur l'encadrement responsable (4 & 5/07/2019).
- ✓ Séminaire des responsables administratifs (services et composantes) axé sur l'amélioration des services aux usagers internes et externes. (10/02/2023)

Démarches de labellisation

L'établissement est engagé dans plusieurs démarches de labellisation :

- ✓ **Certification Qualiopi** au titre des actions de la formation professionnelle depuis le 6 avril 2022 ;
- ✓ **Label "Bienvenue en France"** attribué aux établissements qui remplissent des conditions d'accueil élevées au profit des étudiants étrangers depuis le 8 juillet 2019. Pour cette première étape, UNICAEN a obtenu une certification de 2 étoiles sur 3 possibles pour la période 2019-2023 et a engagé le travail pour le renouvellement de ce label avec pour objectif d'obtenir la 3^{ème} étoile ;
- ✓ **Référentiel Marianne / service public +** pour la qualité de l'accueil en bibliothèques depuis plusieurs années ;
- ✓ **Label « Agir ensemble campus durable en ville durable »** obtenu en 2019 avec le CROUS Normandie, l'ENSICAEN, l'ESITC / Builders ingénieur, l'ESAM, l'EMN, la FCBN et la CU Caen-la-Mer ;
- ✓ **Label DD&RS** (candidature en 2023). La démarche DD&RS engagée et le label DD&RS ont été présentés au CT le 9 novembre 2022 et au conseil d'administration le 23 novembre 2022 ;
- ✓ **Label « Human Resources Strategy for Researchers » (HRS4R) en cours** que l'on trouve communément traduit sous le vocable « Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs ». <https://www.unicaen.fr/universite/axes-strategiques-et-grands-projets/vers-une-labellisation-hrs4r/>

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/universite/decouvrir/chiffres-labels-et-indicateurs/>

Réseau de référents

Chaque service désigne une personne référente pouvant apporter, selon les projets, ses compétences à la mission/organisation DD&RS

D'une part, un réseau de référents Développement durable (composantes, laboratoires de recherche et services) a été constitué. A janvier 2023, **sept services (communs ou centraux) ont désigné un référent DD.**

D'autre part, selon les sujets et projets traités, la mission Campus 30 dispose d'**interlocuteurs « experts métiers » dans chaque service.** A noter que des chefs de service sont membres du comité de pilotage DD&RS (cf. détails en variable 1.2.1).

Indicateurs communs :

État (E) : nombre de services/directions ayant des objectifs DD&RS

Tous les services et directions ont des objectifs DD&RS dans leurs champs de compétences

Performance (P) : % des objectifs DD&RS/ensemble des objectifs

Difficile de donner des pourcentages tant le DD&RS diffuse dans de nombreux objectifs.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Liste des objectifs DD&RS par services et direction au sein de l'établissement

Plan de formation 2022 des personnels

Réunion DAC du 17 novembre 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement par les services centraux et communs, les composantes et les unités de recherche et de dégager les principaux points à améliorer dans l'objectif de consolider le niveau 3 et d'atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus, dans une démarche d'amélioration continue.

L'objectif sera de mieux formaliser et de systématiser les objectifs DD&RS lors des dialogues de gestion, en lien avec le futur schéma directeur DD&RS. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs seront fixés en concertation avec les responsables des structures afin de s'assurer qu'ils soient pertinents et réalistes.

Attendus du niveau 4 : Démarche DD&RS intégrée à la stratégie et maîtrisée dans tous les process des unités de travail. Objectifs DD&RS (collectifs) des organes de direction de services évaluable. Revue périodique et déploiement global des enjeux DD&RS dans les lettres de mission.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.1.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Formaliser les objectifs DD&RS lors de tous les dialogues de gestion (via les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens -CPOM-)	CT	A
Intégrer dans le plan de formation des personnels de l'établissement des modules de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique	CT	A
Déposer le dossier de candidature au label DD&RS	2022	B
Déposer le dossier de candidature au label HRS4R	2023	B

SOUS-VARIABLE 1.1.3. Mettre en place une politique d'achats responsables

ODD concernés : 12.2 ; 12.3 ; 12.5 ; 12.6 ; 12.7 ; 16.6 ; 8.4

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Pour tous les marchés à fort impact environnemental et/ou social, des indicateurs de durabilité sont intégrés dans les cahiers des charges. Ces critères constituent au minimum 30% de la note finale.

Pour les achats hors marché, un plan d'intégration progressif de critères environnementaux et sociaux est réalisé.

Niveau 4 : La politique d'achats responsables est mise en œuvre et fait l'objet d'un suivi

Une orientation RSE ancienne de la politique d'achat au sein de l'Université de Caen Normandie

Le diagnostic partagé de 2014 (pages 121-130) montrait déjà que l'université de Caen Normandie avait intégré depuis de nombreuses années des actions de responsabilité sociale et environnementale dans ses marchés publics, par la mise en place de **contrats réservés**, mais aussi par la mise en œuvre de **clauses et de critères**.

Des contrats réservés

Plusieurs contrats dévolus à des **ateliers protégés** ou des **entreprises adaptées** sont aujourd'hui en vigueur, comme l'entretien des espaces verts à Cherbourg, mais aussi à St Lô et à Alençon.

De plus, une convention de 2018, renouvelée en 2022, lie l'université de Caen Normandie et les entreprises adaptées AFB et R'PUR pour la collecte et le recyclage de ses DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Des clauses intégrées au contrat

De nombreux marchés actuellement en vigueur contiennent des clauses RSE intégrées au contrat. On y trouve des clauses en faveur de l'environnement mais aussi des clauses sociales.

Concernant **les clauses environnementales**, on trouve par exemple l'obligation de produits éco-labellisés dans les marchés de ménage, la clause zéro produits phytosanitaires dans les marchés d'entretien des espaces verts, des obligations de produits bio, locaux ou éco-sourcés dans les marchés de traiteurs et d'objets promotionnels (goodies), l'objectif de matériels à faible émission de COV et à mise en veille rapide pour les 380 copieurs de l'Université...

Par ailleurs, **des clauses sociales** ont également été prévues dans la gestion de flotte automobile, une parité homme/femme est demandée dans les marchés de service de sécurité anti-incendie et anti-malveillance et les marchés d'achats de logiciels contiennent tous une clause sociale.

Côté travaux, des clauses sont intégrées à certains marchés de travaux comme la sécurisation et l'accessibilité extérieure du campus 2. Par ailleurs, la plupart des marchés de travaux intègrent des clauses en matière de gestion des déchets et gravois plus précisément sur leur devenir, leur enlèvement ou leur réutilisation.

En ce qui concerne des marchés récents, comme les travaux de la cour d'honneur durant l'été 2022, diverses clauses ont été prévues pour l'organisation du chantier, les contraintes liées aux nuisances sonores et à la protection du site classé aux monuments historiques.

D'autres types de marchés sont aussi orientés afin de **faciliter l'accès aux TPE/PME**. Les marchés de petits travaux électriques, d'entretien des espaces verts ou encore le marché de gestion des dons du corps pour l'UFR de santé sont scindés en lots géographiques départementaux pour faciliter l'accès aux entreprises locales.

De la même manière, il est rare que les marchés de travaux soient confiés à des entreprises globales ou soient découpés en macro-lots. Ils sont toujours allotis par corps de métier afin de laisser un accès aux entrepreneurs spécialisés.

Des critères de choix

Environ **30% des fournisseurs actuels** de l'Université ont été sélectionnés en partie sur la base de critères RSE. Citons par exemple les marchés de systèmes d'impression de proximité, les marchés de nettoyage des locaux, les objets promotionnels, l'entretien/maintenance des installations thermiques et ceux des espaces verts, les prestations de traiteur, les matériels informatiques, la fourniture de ramettes de papier, la location d'autocars et certains lots de travaux de réhabilitation d'ampleur comme celles du bâtiment B et du CREC.

Si ces critères de choix sont essentiels pour sélectionner les fournisseurs, ils ne constituent pas le seul levier d'action comme nous avons pu le voir. En parallèle, d'autres actions sont menées actuellement par l'Université en faveur de l'éco-responsabilité de ses achats.

Des démarches en cours en faveur des achats publics durables

En parallèle des actions déjà mises en place, l'université de Caen Normandie travaille en faveur d'une amélioration vertueuse de sa politique d'achat.

Un bilan réalisé en avril 2022

Un bilan RSE des marchés en cours d'exécution en avril 2022 a été réalisé. La méthodologie utilisée est la suivante :

- ✓ Chaque marché a été analysé afin de vérifier s'il contient une clause environnementale, une clause sociale, s'il s'agit d'un marché réservé ou si des critères de choix ont prévalu à l'analyse des offres ;
- ✓ Un pourcentage est appliqué à chacun des items ci-dessus. Ce pourcentage est ensuite pondéré selon le montant du marché afin de prendre en compte l'ampleur du contrat (un marché de 50 000€ et un marché de plusieurs millions d'euros ne peuvent pas peser le même poids) ;
- ✓ Au final, le niveau RSE des dépenses de l'Université est évalué en pourcentage des dépenses totales.

Ce bilan RSE est présenté. Il est à noter que **seule la « plus-value RSE » du marché est prise en compte, pas son objet**. Par exemple, un marché de travaux d'isolation d'un bâtiment n'est pas pris en compte dans cette analyse, car l'amélioration énergétique est l'objet même du contrat. Par contre, si une clause d'insertion sociale est intégrée à ce marché, elle sera prise en compte.

Une politique d'achat RSE en continuelle recherche d'amélioration

L'université cherche à améliorer ses process en matière de développement durable et de responsabilité sociale, en particulier dans **la rédaction de ses marchés publics** mais aussi via **une rationalisation de ses achats**.

Un questionnaire en test

La commission du pilotage financier et patrimonial de l'établissement a souhaité améliorer les critères RSE des marchés publiés. Pour ce faire, un **groupe de travail** a été mis en place en avril 2022. Ce groupe était constitué de Sandy Campart (1^{er} VP pilotage et stratégie), Olivier Maquaire (VP Délégué en charge du DD), François Legay (DSI), Jérôme Cognet (Directeur de la commande publique), Alain Prodhomme (DGSA), et Claire Danvy (chargée de mission DD). Ce GT a ainsi proposé un questionnaire ayant pour objectif de comparer les fournisseurs sur leur politique environnementale et sociale grâce à quelques questions simples.

Ce questionnaire pose six questions sur trois thèmes : volet environnemental, volet social et volet gouvernance et les réponses attendues, chiffrées, ont vocation à pouvoir être facilement comparées entre elles. Ce questionnaire a été présenté et validé lors de la réunion de la commission du pilotage financier et patrimonial du 5 juillet 2022.

Ce questionnaire est systématiquement intégré aux dossiers de consultation depuis le 1^{er} septembre 2022 et les fournisseurs le renseignent en retour. Ces éléments peuvent ensuite être utilisés afin de comparer la politique globale du fournisseur. Il est à noter que ce questionnaire est bien accueilli et que les fournisseurs n'hésitent pas à le renseigner et à joindre leur document de politique interne.

Des actions adaptées au cas par cas

Divers éléments sont présents dans les cahiers des charges des marchés existants comme des clauses d'insertion sociales, des obligations de produits verts ou bio sourcés, des matériels à faible consommation, des contraintes de méthodologie...

De plus, un certain nombre d'actions sont menées en parallèle. On peut noter la volonté d'abandon des achats de bouteilles d'eau ou la fin des distributions des flyers dans les salons où l'Université est présente.

En parallèle, un effort de dématérialisation des procédures est en cours afin de limiter, voire de supprimer, les documents en format papier sur les commissions finance et RH notamment.

Enfin, **partant de l'idée que l'achat le plus responsable est celui que l'on ne fait pas**, des réflexions sont menées afin d'optimiser l'existant. Il a été en ce sens décidé un redéploiement des contenants de déchets (réutilisation de bacs et poubelles plutôt qu'un achat à grande échelle de nouveaux contenants) (cf. détails variable 4.2).

Des contraintes à contourner

Si la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociale est de plus en plus présente dans la réglementation, en pratique il reste des freins à sa mise en place.

Certaines contraintes comme le prix ou la difficulté à trouver des offres pertinentes à une échelle importante (sur plusieurs départements par exemple) sont les plus courantes.

Il est aussi difficile de contrôler certains aspects comme l'efficacité énergétique d'une flotte de camions de livraison ou la provenance des différents composants d'un matériel. L'utilisation de labels ou certifications, nombreux et complexes, est à utiliser avec parcimonie et de manière éclairée. La compétence d'analyse et de comparaison de ces éléments peuvent manquer en interne.

Certaines dispositions réglementaires, comme l'interdiction de la préférence locale issue de la réglementation européenne ou les délais imposés par les financements sont aussi quelquefois incompatibles avec les notions de localisme ou de sobriété (par exemple, un matériel scientifique devant venir en bateau des États-Unis a dû être transporté en avion afin que son délai d'installation soit compatible avec les exigences de délai du financeur).

Enfin, la spécificité même des achats universitaires, qui sont dominés par les commandes de matériels et prestations scientifiques, n'est pas toujours cohérente avec le choix raisonné. Par exemple, il est assez difficile de mettre en place des critères environnementaux ou sociaux pour un matériel de pointe fabriqué par un seul constructeur au monde.

Des perspectives à court et moyen termes

Outre un bilan du questionnaire en test, la mise en place d'éléments RSE dans les marchés de l'Université est une préoccupation permanente des équipes universitaires.

Bilan du questionnaire

À la suite de la phase de test du questionnaire indiqué *infra* un bilan en sera dressé afin de l'améliorer, de le pérenniser et/ou de le modifier.

Dans tous les cas de figures, ce questionnaire permet d'ores et déjà aux fournisseurs de l'Université de se questionner sur leurs pratiques et sur les orientations en matière d'achat non seulement de l'Université de Caen Normandie, mais au-delà de tous les acheteurs publics.

Vers un accroissement des critères ou clauses par marché

La problématique RSE est systématiquement questionnée lors de la rédaction d'un nouveau cahier des charges, qu'il s'agisse d'un nouveau marché ou du renouvellement d'un marché existant. Chaque rédaction fait l'objet d'un questionnement sur son impact environnemental et social.

Ainsi le marché des objets promotionnels (goodies) par exemple contient déjà des critères et des clauses RSE : actuellement il est inclus un critère responsabilité sociale et environnementale à 15%, l'engagement de l'Université est réaffirmé via son engagement dans une démarche de développement durable, sa sensibilité aux produits en circuit court ou issus du commerce équitable et fabriqués avec des matériaux respectueux de l'environnement ainsi que l'interdiction des emballages individuels. Dans le bordereau des prix, il est aussi demandé pour la bagagerie et la papeterie des fournitures en matière bio ou recyclée. L'amélioration de ces points est à l'ordre du jour pour le renouvellement de ce marché en 2023.

Il en est de même pour d'autres contrats comme les habits de travail, les futurs marchés d'entretien/maintenance en matière immobilière, les copieurs de proximité... et plus généralement l'ensemble des marchés à renouvellement régulier.

Lors d'audits de certains segments d'achat, l'objectif d'amélioration durable est directement intégré aux objectifs de l'auditeur, comme c'est le cas en cette fin 2022 pour les marchés de ménage de l'Université. Des clauses d'insertion sociale et de travail en journée, ainsi qu'un allotissement laissant une part à des lots réservés sont envisagés.

Concernant le domaine immobilier, outre l'objet même de certains travaux d'amélioration énergétique, des clauses sont aussi imposées aux maîtres d'œuvres afin que le chantier soit mené de manière durable. La déconstruction a ainsi supplanté la destruction, l'amélioration énergétique et les objectifs durables sont désormais intégrés aux dossiers de consultation.

Enfin, d'autres marchés sont questionnés comme ceux de prestations de service de sécurité ou de contrôles réglementaires.

En conclusion, si la prise en compte des critères et clauses RSE n'est pas nouvelle à l'Université de Caen Normandie, celle-ci tend à se généraliser tant par la professionnalisation des équipes que via la sensibilité toujours accrue de l'ensemble de la communauté universitaire.

Une personne compétente en "achats" est partie prenante de la mission DD&RS.

Oui, en la personne de Jérôme Cognet (Directeur de la commande publique).

Indicateurs communs :

État (E) : pourcentage des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres.

Valeur : 44 % sur les 206 marchés actifs en 2022

Performance (P) : pourcentage du montant des achats couverts par des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres.

Valeur : 24 % sur le montant des 206 marchés actifs en 2022

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document présentant la politique d'achats responsables
Extrait du plan de sobriété 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement par la direction des achats publics et par les pratiques d'achat de plus en plus éco-responsables de sa communauté (personnels des composantes et des unités de recherche) et de dégager les principaux points à améliorer dans l'objectif de consolider le niveau 3 et d'atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus, dans une démarche d'amélioration continue.

L'objectif principal est ainsi de poursuivre la tendance vertueuse de l'établissement dans sa politique d'achat responsable et d'augmenter progressivement à la fois le pourcentage des marchés et du montant des achats couverts des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres, mais sans vouloir se donner de pourcentage chiffré, compte-tenu des incertitudes économiques et des différentes contraintes « à contourner » de certaines dispositions réglementaires (cf. supra).

Attendus du niveau 4 : La politique d'achats responsables est mise en œuvre et fait l'objet d'un suivi.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.1.3. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Faire le bilan du questionnaire RSE et le faire évoluer au besoin	CT	A
Augmenter le pourcentage des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres	CT	B
Augmenter le pourcentage du montant des achats couverts par des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres	CT	B
Faire un suivi de la politique d'achats responsables mise en œuvre	MT	A

SOUS-VARIABLE 1.1.4. Communiquer sur les objectifs, les pratiques et rendre compte des résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes

ODD concernés : 16; 10

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Mise en place d'un plan de communication DD&RS de l'établissement au regard d'objectifs DD&RS (ODD...).

L'université de Caen Normandie a développé **plusieurs supports de communication** institutionnelle :

- ✓ **Trait d'union** pour l'actualité institutionnelle : une newsletter hebdomadaire envoyée par mail à tous les personnels de l'université ;
- ✓ **La newsletter étudiantes**, lettre mensuelle d'information envoyée à toute la communauté étudiante ;
- ✓ **Prisme**, le journal de la recherche à l'université de Caen Normandie. 3 numéros imprimés par an et une newsletter ponctuelle, ces parutions ciblent les personnels de l'université, les institutionnels, les entreprises et la communauté scientifique.
 - Ces publications se nourrissent des actions menées par la communauté ;
- ✓ Les **Midi labo** sont des rencontres, organisées par la direction de la communication, le temps d'une pause-déjeuner, entre les laboratoires de recherche et les personnels ;
- ✓ **Les petits déjeuners entreprises**, proposent sur le créneau 8h-10h des rencontres entre les services universitaires, les composantes pédagogiques et les entreprises sur des thématiques spécifiques telles que l'alternance à l'université ou l'offre de formation en langues étrangères.

Ainsi, **pour son plan de communication DD&RS**, l'établissement a déjà utilisé ces différents supports, en fonction de la nature de l'information et de la cible visée (parties prenantes internes et/ou externes), à la fois pour une communication récurrente et régulière ou bien pour des actualités ou des informations ciblées et ponctuelles. Les actualités sont directement publiées sur le portail d'accueil du site internet de l'Université <https://www.unicaen.fr/actualites/>. Elles sont également reprises et classées dans la rubrique « Campus durables et responsables » de l'Unicaen <https://www.unicaen.fr/campus-durables-et-responsables/>.

Par ailleurs, à la demande de collègues, d'étudiants, d'associations, etc., la mission Campus 30, avec la direction de la communication, relaie à la communauté universitaire diverses informations relatives à des manifestations, des événements responsables, des appels d'offres, des enquêtes. Ces demandes de transmission de ces informations sont envoyées généralement sur l'adresse campus30@unicaen.fr

Par ailleurs, l'université de Caen Normandie dispose d'une **plateforme de démocratie participative** à travers la plateforme collaborative Decidim qui permet de consulter sa communauté et de recueillir des propositions (attentes des personnels, des étudiant.es). Cette plateforme a été utilisée à plusieurs reprises au cours de l'année 2022 : sur le projet d'établissement, sur le plan de sobriété énergétique ainsi que pour élaborer des budgets participatifs étudiants. <https://jeparticipe.unicaen.fr>

Pour en savoir plus :

- La [synthèse de la concertation sur le plan de sobriété](#) est disponible en ligne.
- Reddition du rapport d'auto-évaluation de la démarche globale DD&RS de l'établissement auprès des parties prenantes.
- Les rapports d'évaluation Persees de l'établissement 2021 et 2022 sont disponibles sur le site internet de l'université dans la [rubrique développement durable](#).

À noter que certaines parties prenantes externes, telles que les tutelles (Etat, ministères, ...) et les collectivités locales (Conseil régional Normandie, conseils départementaux, communautés de communes, ...), demandent des informations sur notre démarche en faveur du DD&RS (objectifs, actions et résultats). Par ailleurs, l'établissement répond également à différentes enquêtes (comme par exemple, l'enquête de la cour des comptes en 2022 portant sur les établissements d'enseignement supérieur face au défi de la transition climatique & écologique).

Engagement d'une démarche réflexive de communication responsable basée sur les pratiques des métiers de la communication responsable en accord avec la réflexion éthique de l'établissement (cf. 1.3)

La direction de la communication a engagé une démarche de réflexion sur ses différents supports et actions à l'aune du développement durable. La première brique a été de réfléchir à comment réduire le volume de papier consommé à des fins de communication tout en conservant une qualité de service et d'information des parties prenantes internes comme externes.

La première action a été de développer un outil de catalogue en ligne pour présenter chaque formation, à partir de 2016. L'outil UNIFORM a été développé par la DSI (Direction du système d'information) en lien étroit avec la direction de la communication, la direction des études et de la vie étudiante ainsi que l'espace orientation-insertion de l'université. L'outil donne l'accès à un back-office aux responsables pédagogiques où ils peuvent saisir des informations dans des champs préétablis pour décrire leur diplôme. Ces informations constituent une base de données dans laquelle on vient ensuite piocher pour afficher des fiches formation en ligne, éditer le supplément au diplôme, éditer des pdf de présentation téléchargeables et imprimables.

Dans un premier temps les habitudes d'impression sont restées très élevées. Et la concurrence croissante qui pèse sur l'ESR public incite plutôt à la surconsommation de plaquettes et de goodies qu'à la sobriété.

Un travail de fond a été mené au fil des ans pour réduire les volumes imprimés de documents institutionnels (plaquette institutionnelle, chiffres, carte de vœux, etc.). Cependant, le secteur « promotion de la formation » restait difficile à convaincre.

À la faveur de la crise sanitaire et des injonctions des organisateurs de salons de venir sans documentation nous avons pu faire un pas de géant en 2021. Des efforts accrus ont été déployés sur le décorum des stands (réutilisable), de la documentation de démonstration ou consultation sur place ainsi que de petite carte de visite indiquant l'url et un flashcode pour accéder aux informations en ligne pour chaque diplôme. Cette expérimentation contrainte par le covid a permis à chacun de réaliser que cette action leur avait permis d'avoir un impact et une image positive auprès des jeunes (sobriété, responsabilité, exemplarité) et du même coup de se recentrer sur des échanges de qualité avec les visiteurs car le flux des « collectionneurs de goodies » était écarté. Ce procédé a donc pu être reconduit sans encombre l'année suivante, malgré l'absence de contraintes sanitaires.

Concernant les usages numériques, le pôle web est particulièrement sensibiliser à ces questions et inclus dans la formation des contributeurs web des consignes d'usages afin de limiter l'usage des images et des vidéos, ou d'en réduire la taille au stricte nécessaire. Au-delà de l'impact carbone, nous avons également un enjeu d'accessibilité au numérique pour les personnes qui aurait un accès contraint à internet (petits forfaits, débit réduit...).

Un travail a également été mené avec le service de reprographie centrale sur l'usage et le sourcing du papier afin d'avoir exclusivement du papier PEFC voire recyclé. De la même manière, les encres utilisées sont exclusivement végétales et les produits utilisés sont labellisés Imprim'vert.

Le prochain chantier de réflexion concerne nos pratiques événementielles. Dans cet optique, plusieurs personnes se sont formées à l'organisation d'éco-événement avec les partenaires du territoire en vue d'organiser l'évolution des pratiques.

En ce qui concerne la promotion des évènements et actions DD&RS de l'établissement, cela fait l'objet de plans de communication à chaque fois que cela est nécessaire. Par exemple :

- ✓ plan de communication du salon Normandurable dont la diffusion d'un article sur le site web d'UNICAEN et sur l'intranet ;
- ✓ plan de communication opérationnel pour la concertation sobriété énergétique ;
- ✓ Plus largement, une stratégie de communication fixant les grandes lignes de l'action de communication DD est établie.

Une personne compétente en "communication" est partie prenante de la mission DD&RS

Oui en la personne de Claire Danvy (directrice adjointe de la Dircom et chargée de mission DD)

Indicateurs communs :

État (E) : existence d'actions de communication DD&RS récurrentes à destination des parties prenantes internes (étudiantes et étudiants, enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses, personnels, vacataires) et externes.

Oui

Performance (P) : évaluation de l'efficacité de la communication auprès des parties prenantes internes et externes à travers une étude d'impact ou enquête (% des parties prenantes ayant relayé l'information, % des personnes touchées par les communications).

Nous n'avons pas fait d'étude d'impact ou enquête pour pouvoir donner de chiffres (cette action est prévue dans notre plan d'action).

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Rapport de performance de la démarche DD&RS (rapport d'activité...)

Note d'avancement sur les actions DD

Document formalisant la communication responsable

Note interne sur la communication responsable

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de montrer que l'établissement a mis en place des moyens pour communiquer sur les objectifs, les pratiques et rendre compte des résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes internes et externes. Nous ne pouvons pas mesurer les progrès réalisés depuis 2014 car cet item n'était pas traité explicitement dans le plan vert.

L'objectif à court terme serait d'évaluer l'efficacité de la communication auprès des parties prenantes internes et externes à travers une étude d'impact ou enquête. A ce jour nous avons que des retours ponctuels assez contrastés (via les référents DD, les messages reçus sur l'adresse campus30, ...) : Une grande majorité disant être bien et suffisamment informés et une minorité, au contraire, pas satisfaite et assez informée.

Les actions décrites ci-dessous permettront dans une démarche d'amélioration continue de consolider le niveau 3 et d'atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans.

Attendus du niveau 4: Démarche d'amélioration continue autour de la stratégie de communication DD&RS. Rapport d'activité sur la performance DD&RS communiqué à toutes les parties prenantes. Mise en œuvre d'une communication et d'événements responsables. Un dispositif de recueil des informations venant des parties prenantes est mis en place (attentes des personnels, des étudiant.es, des familles, du public...).

À noter que certains des attendus de ce niveau 4 sont déjà en grande partie atteints comme « Un dispositif de recueil des informations venant des parties prenantes est mis en place (attentes des personnels, des étudiant.es, des familles, du public...) ».

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT: 1-2 ans), moyen terme (MT: 3-5 ans) et long terme (LT: > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.1.4. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Réorganiser le site internet dédié Campus 30 développement durable selon les axes du référentiel et les thèmes pour rendre plus accessible les informations contenues	CT	A
Réaliser une enquête annuelle pour évaluer l'efficacité de la communication auprès des parties prenantes	CT	A
Communiquer à toutes les parties prenantes le rapport d'activité sur la performance DD&RS	MT	B

VARIABLE 1.2. Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Établissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)

ODD concernés : en rouge (mission), en noir (contribution) = 11;16;17

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

L'établissement a déployé des moyens pour mettre en œuvre sa stratégie DD&RS.

La mission Campus 30 est opérationnelle et bien identifiée par les parties prenantes internes et externes. Elle coordonne la démarche DD&RS en étroite synergie avec l'équipe de direction et la direction générale des services.

Objectifs :

Niveau à 3 ans : 4 (maîtrise)

Faire un suivi du déploiement de la DD&RS dans un processus d'amélioration continue des performances avec des indicateurs comparables

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Description de la stratégie de déploiement et du pilotage du DDRS et/ou schéma de pilotage

Stratégie de déploiement et du pilotage du DDRS

SOUS-VARIABLE 1.2.1. Affecter des moyens à la conduite du DD&RS

ODD concernés : 11.3;16.6;16.7; 17.14;17.17

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

La mission/organisation DD&RS est dotée d'un budget dédié, ses membres sont formés autant que de besoin, le poste du pilote de la démarche DD&RS est pérenne.

La mission/organisation DD&RS dynamise la démarche dans tous les secteurs d'intervention de l'établissement via un plan d'actions DD&RS dont le budget alloué est caractérisé en collaboration avec les services impliqués

En décembre 2020, la **mission dédiée** dénommée « *Démarche Campus 30, le développement durable au cœur de l'université* » (mission qui succède à la précédente mission Campus 21 de 2013) a été réactivée. Cette mission est chargée d'une part d'élaborer, de suivre et d'évaluer la stratégie et le plan d'action de l'établissement en matière de développement durable, et d'autre part, d'identifier, d'encourager, de coordonner et de promouvoir, avec les services et directions, et sur l'ensemble des campus, des actions concrètes basées sur les trois piliers du développement durable (environnement, social et économie) et au plus près des préoccupations et besoins des membres de la communauté universitaire (étudiants, personnels). Plus concrètement :

- ✓ Elle assure la représentation de l'établissement dans les différents réseaux nationaux, régionaux et locaux tels que CIRSES, REUNIFEDD, RESES, FU, AMUE, ENCATE, Collectif Agir ensemble « campus durable en ville durable », ... et participe à des rencontres, colloques, séminaires, groupes de travail, ... ;
- ✓ Elle assure le recensement et le suivi de l'activité DD de l'université à travers le référentiel DD&RS (cadre national pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche) ;
- ✓ Elle accompagne les projets DD de l'établissement, notamment les projets transversaux ;
- ✓ Elle anime le réseau des référents DD de l'université ;
- ✓ Elle participe à la mise en place de manifestations dédiées à la diffusion de la culture du DD ;
- ✓ Elle prépare la candidature de l'université pour l'obtention du label DD&RS ;
- ✓ Elle traite les dossiers et enquêtes en lien avec le DD pour l'établissement (auto-évaluation DD&RS, Plan de sobriété, enquête Cour des comptes, ...).

À janvier 2023, le vice-président délégué en charge du développement durable est aidé par une chargée de mission (équivalent 1 jour par semaine), d'une chargée de projet labellisation (renfort temps partiel). Une technicienne DD (CDD) et un service civique (mission 8 mois) ont rejoint la mission au 1^{er} septembre 2022 grâce à un financement obtenu dans le cadre du DSG (recrutement d'un agent contractuel de catégorie B) et grâce à un agrément de service civique pour le développement d'ateliers immersifs sur les campus dans le but d'imaginer le futur et d'agir ensemble pour le climat (fresque du climat, atelier 2tonnes, ... : <https://fresqueduclimat.org/>, <https://www.2tonnes.org/>).

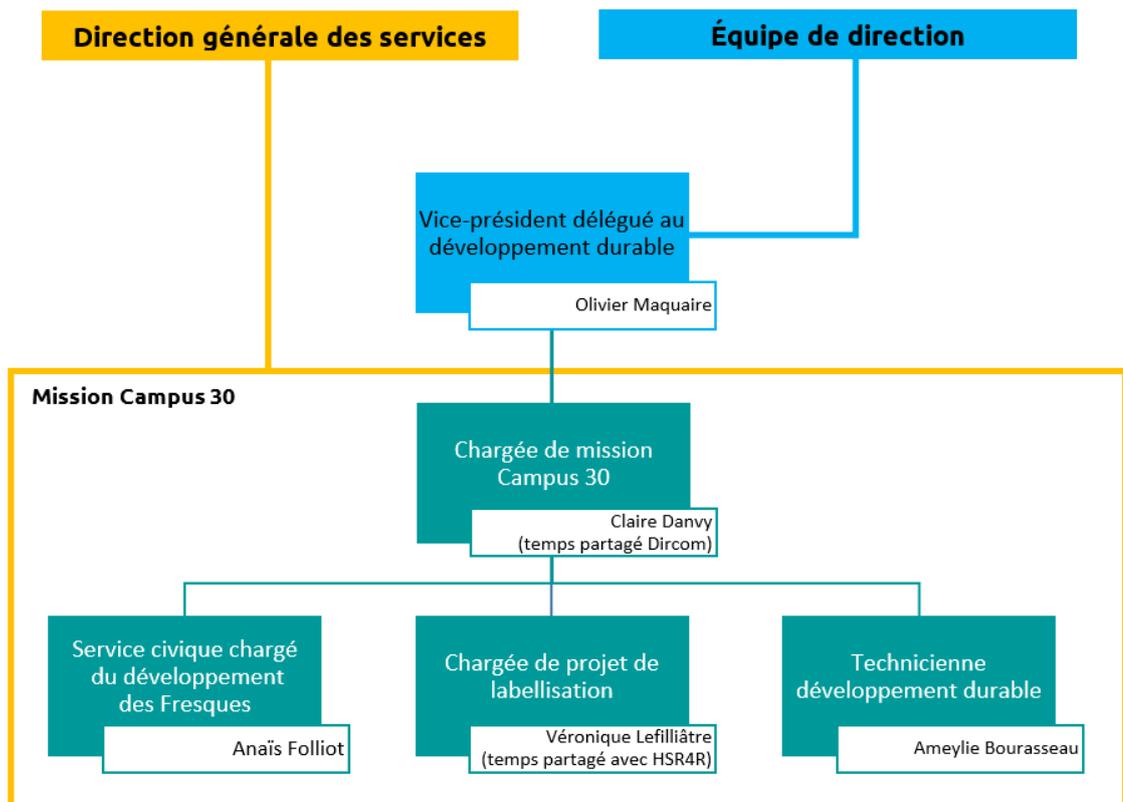


Figure 1. : organisation de la mission Campus 30 (décembre 2022)

L'**équipe de direction** est également pleinement engagée puisque selon les thèmes abordés, le président, les vice-présidents institutionnels et les vice-présidents délégués traitent de tout ou partie d'un ou plusieurs ODDs.

Le **comité de pilotage de la démarche développement durable** a été renouvelé en 2021 (pour faire suite au précédent Copil Campus 21 mis en place en 2013). Il est composé de 13 membres qui ont chacun une sensibilité particulière liée à l'un ou plusieurs des axes du référentiel DD&RS (vice-président, directeur de service, représentant du personnel (enseignant et BIATSS), représentant d'un site distant, représentant du monde économique). Le Copil se réunit 2 - 3 fois par an pour faire un point sur l'avancement de la démarche et du diagnostic, (auto-évaluation) donner des orientations et priorités pour poursuivre les actions, ...

Un **réseau de référents DD** (composantes, laboratoires de recherches et services) a été également reconstitué avec pour principales missions :

- ✓ Être la personne ressource DD au sein de sa structure pour ses collègues ;
- ✓ Être l'interlocuteur.trice privilégié.e de la mission Campus 30 ;
- ✓ Participer à la valorisation de la démarche ;
- ✓ Être force de proposition, participer à la co-construction des actions et projets.

À janvier 2023, **41 référents** ont déjà été enregistrés. Ils couvrent 8 composantes, 13 structures de recherche (laboratoires, plateformes, etc.) et 8 services (communs ou centraux) sur les campus caennais (1, 2, 4, 5, Inspé, Cyceron, Ganil) et les campus distants (Alençon, Cherbourg). Mais, il manque encore des référents sur les autres campus et dans plusieurs composantes....

Le poste du pilote de la démarche DD&RS est **pérenne mais à temps partiel** (Claire Danvy est également directrice adjointe de la communication, cette partition est un atout pour mettre en cohérence et développer les actions de communication).

Les membres de la mission Campus 30 sont formés aux enjeux des transitions et du DD&RS, suivent régulièrement des séminaires et participent à des réunions (formations, échanges de bonnes pratiques, acculturation, remise à niveau, ... sur les différents ODDs. Comme par exemple, sans vouloir être exhaustif : séminaires proposés par le CIRSES, fresque du climat, du numérique, séminaires et rencontres avec les partenaires locaux et régionaux dans le cadre de l'initiative Agir ensemble, de l'Encate, de l'ANBDD, du Reunifedd, France Energies Marines, Rencontres Normandes du Développement Durable (RNDD), ateliers du Reses, etc.

Un **budget annuel est affecté à la mission Campus 30** pour lui permettre de mener les actions de coordination, d'animation et de dynamisation de la démarche dans tous les secteurs d'intervention de l'établissement : pour l'année universitaire 2021-2022, le budget alloué était d'un montant de l'ordre de 20 k€ (indemnisation stagiaires « biodiversité », fonctionnement, service civique, ...). A ce budget dédié, est venu se rajouter un budget spécifique DSG de 25 k€ en 2022 pour développer des actions (plan de mobilité, bilan carbone, etc.).

Ce budget ne tient pas compte des coûts liés à la réalisation proprement dite des différentes actions (prises en charge sur le budget de l'établissement).

Indicateurs communs :

État (E) : existence d'une mission/organisation DD&RS

Oui

État (E) : existence d'un budget pour la mission/organisation DD&RS

Oui

Performance (P) : légitimité et représentativité de la mission/organisation DD&RS

Oui, la mission est pilotée par un vice-président délégué

Performance (P) : budget alloué DD&RS/budget établissement

Valeur : 45 000 € en 2022 (sans compter les coûts liés à la réalisation proprement dite des différentes actions (prises en charge sur le budget de l'établissement).

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Budget alloué au DD&RS

Budget prévisionnel 2023

Schéma fonctionnel du DD&RS de l'établissement

Schéma fonctionnel

Composition de la mission/organisation DD&RS

Organigramme de la mission Campus30

Les missions de campus 30

Lettre mission VP DD déc2020

Lettre de mission de la chargée de mission développement durable

Fiche de poste de la technicienne DDRS

Liste des membres du Copil DD

Lettre de mission référents DD

Liste des référents DD

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 avec une mission dédiée DD&RS « Campus 30 » avec quatre personnes (représentant environ 1,5 ETP temps plein) qui dispose d'un budget dédié pour mener les actions de coordination, d'animation et de dynamisation de la démarche et de dégager les principaux points à améliorer pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans. **L'objectif principal à court terme est de passer à temps complet le poste du pilote de la démarche DD&RS.**

Attendus du niveau 4 : Les moyens en termes financiers, de personnel et de compétences DD&RS de la mission DD&RS sont évalués périodiquement et ajustés au regard des besoins. Ces moyens sont communiqués dans le rapport d'activité et font l'objet d'une analyse de performance au regard de l'atteinte des objectifs fixés dans le tableau de bord de pilotage de la démarche DD&RS. La mission DD&RS élabore un budget détaillé du plan d'action DD&RS en collaboration avec les services concernés.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.2.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Passer à temps complet le poste du pilote de la démarche DD&RS	CT	B
Evaluer et ajuster régulièrement les moyens affectés à la mission DD&RS et les communiquer dans le rapport d'activité avec l'analyse de la performance des objectifs fixés dans le tableau de bord de pilotage de la démarche DD&RS Niveau 4	MT	B
Elaborer le budget détaillé du plan d'action DD&RS en collaboration avec les services concernés Niveau 4	MT	B

SOUS-VARIABLE 1.2.2. Évaluer, analyser la performance de la démarche DD&RS

ODD concernés : pas d'odd

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Exploitation et formation à un outil d'auto-évaluation (référentiel DD&RS...) au regard d'un cadre national (stratégie nationale DD) et/ou international (ODD, ISO 26000...) pour piloter la politique DD&RS. Des indicateurs DD&RS (indicateurs d'état et quelques indicateurs de performance) apparaissent sur les tableaux de bord de la Direction de l'établissement.

La mission Campus 30 a suivi les formations du Cirses sur la prise en main du référentiel PERSEES et l'université de Caen-Normandie utilise donc ce référentiel comme outil d'auto-évaluation et pour piloter la politique DD&RS. Les auto-évaluations ont été conduites en 2014, puis en 2021 mais avec l'ancien référentiel. En 2022, l'auto-évaluation et le diagnostic ont été conduits par la mission Campus 30 avec le nouveau référentiel.

Le **tableau de bord de pilotage** de la Direction de l'établissement comporte une vingtaine d'indicateurs (Etat et performance) pour le suivi d'items liés aux cinq axes du référentiel DD&RS (la scolarité, la recherche, les ressources humaines, les finances, l'immobilier, le juridique, la santé, ...). Comme indiqué dans le rapport d'autoévaluation HCERES 2020 (page 10), les indicateurs sont élaborés au sein de nos services centraux (Délégation d'aide au pilotage et à la Qualité, Direction des études et de la vie étudiante, Espace Orientation Insertion, Direction de la recherche et de l'innovation, Bureau de la Prospective et des moyens de la DRH, Direction des affaires financières, Direction du système d'information, Direction de la communication...). Les données utilisées sont donc très diverses : elles peuvent être budgétaires (par exemple recettes et dépenses par nature), immobilières (par exemple les surfaces disponibles, la qualité énergétique des bâtiments), concerner la scolarité (baccalauréat, parcours des étudiants...), les ressources humaines, les contrats de recherche...

Indicateurs communs :

État (E) : existence d'outils d'évaluation et d'analyse de la démarche DD&RS

Oui

Performance (P) : évaluation externe (label DD&RS...)

Candidature en 2022

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Rapport d'auto-évaluation et/ou évaluation externe de la démarche DD&RS

Rapport d'autoévaluation DRS Persées 2021

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic (auto-évaluation) a permis de montrer que la démarche DD&RS est pilotée à partir du référentiel DD&RS (Persees) et de dégager les principaux points à améliorer pour atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans dans un processus d'amélioration continue. **L'objectif principal est de formaliser des indicateurs de performance DD&RS.**

Attendus du niveau 4 : Amélioration continue du processus d'analyse et d'évaluation sanctionnée par un audit externe (ex : label DD&RS...). Formalisation d'indicateurs de performance et recherche de performance à différentes échelles territoriales (par ex. mesure de l'impact territorial socio-économique et environnemental de l'établissement).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.2.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Candidater au label DD&RS	2022	A
Formaliser des indicateurs de performance et recherche de performance à différentes échelles territoriales (par ex. mesure de l'impact territorial socio-économique et environnemental de l'établissement) Niveau 4	MT	B



VARIABLE 1.3. Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale

ODD concernés : 4, 16, 17 (mission), 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

L'établissement a fixé une politique DD&RS au regard de sa "mission d'établissement", la décline dans ses activités et en assure la publicité.

Il s'engage publiquement et dans ses instances de gouvernance.

L'établissement interagit avec ses parties prenantes en fonction de leurs attentes et évalue les impacts réciproques.

Objectifs :

Niveau à 3 ans : 4 (maîtrise)

Identifier la sphère d'influence de l'établissement en matière de DD&RS.

Poursuivre la prise en compte des recommandations de ses instances éthiques dans la conduite des différentes opérations DD&RS

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Un comité d'éthique copiloté par l'UFR santé et le CHU existe. L'établissement a mis en place un groupe de travail transverse pour proposer un élargissement de ce comité d'éthique pour la recherche à l'ensemble des composantes de l'université. Ce travail a abouti à l'approbation de sa création et de son règlement intérieur au CA de novembre 2022. Ce comité élargi fonctionnera en lien étroit avec le CHU à compter de 2023.

De façon plus ponctuelle, un comité d'éthique et pédagogique est en cours de constitution pour notre centre de don des corps conformément au décret du 27/04/2022. L'ensemble des doctorants a accès à une formation sur les questions d'éthique. Un travail est également engagé avec l'Espace régional d'Éthique Normand. La démarche HRS4R permettra également de poursuivre la structuration des actions de sensibilisation et de suivi des questions éthiques.

Bilan des recommandations éthiques et de leur suivi

Cf. texte supra

Document des parties prenantes de l'établissement et de leurs actions DD&RS : du simple inventaire à la cartographie de la sphère d'influence

Cartographie des parties prenantes de l'université de Caen Normandie

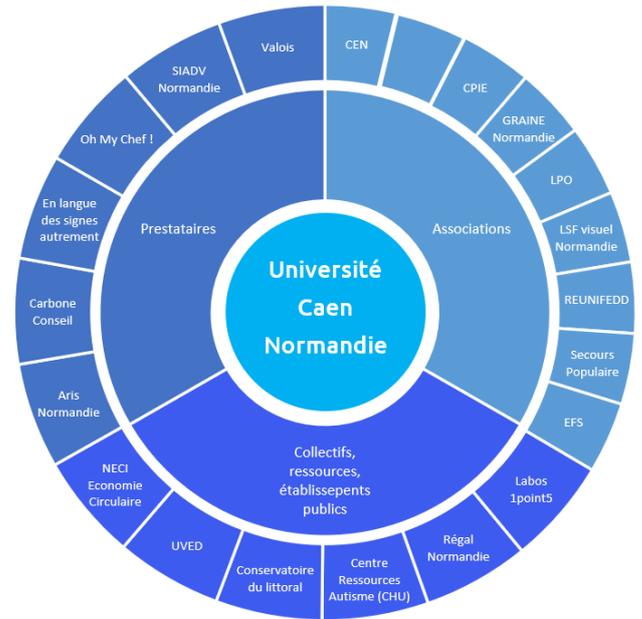
Parties prenantes internes

C'est la communauté universitaire et son organisation.



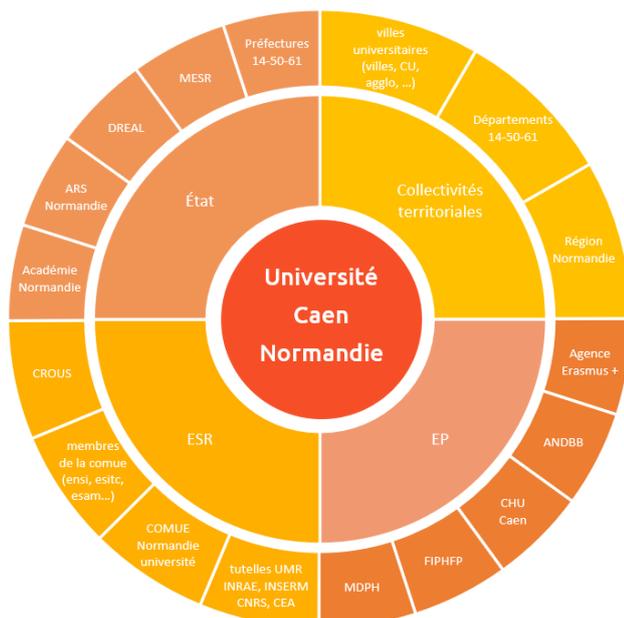
Partenaires opérationnels

Ils travaillent avec l'université sur des actions concrètes.



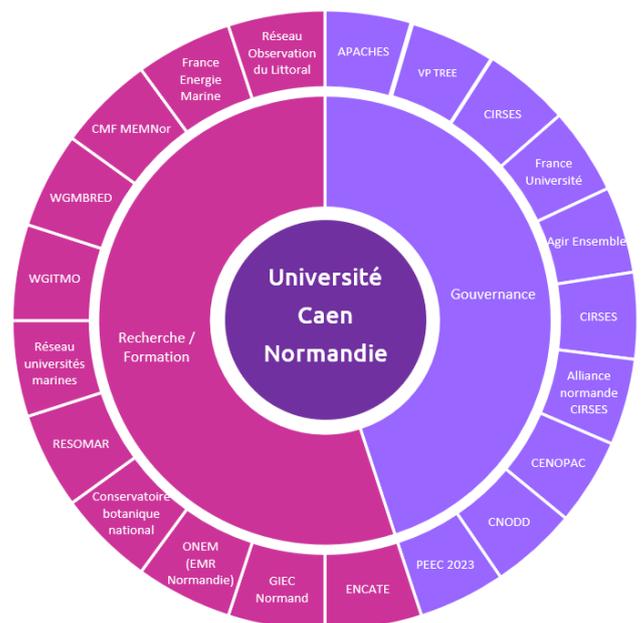
Partenaires institutionnels

Dimension stratégique, politique ou transversale (travaux communs, financements, cadrage...).



L'université en est membre actif

Associations, réseaux, collectifs, GIP, etc. dont l'université est adhérente et/ou participante active.



SOUS-VARIABLE 1.3.1. Sensibiliser et susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes de l'établissement dans une dynamique de pratiques durables

ODD concernés : 3.5; 4.7; 5.c; 6.b; 8.8; 13.3; 16.3; 16.b; 17.17

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Plan d'actions de sensibilisation engagé au regard des réglementations et des normes nationales et internationales de responsabilité sociétale (Droit de l'homme, conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques...).

Selon la stratégie de communication développement durable décrite en variable 1.1.4, l'Université de Caen Normandie communique régulièrement auprès des salariés, étudiants, autres publics grâce à ses supports de communication décrits précédemment (cf. variable 1.1.4) ou via le site internet de l'établissement pour les sensibiliser sur des points particuliers (le numérique responsable, l'égalité, la parité et la lutte contre les discriminations, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'éthique, l'intégrité scientifique, la prévention et la promotion de la santé, les mobilités douces, la biodiversité, ...), les inviter à participer à des séminaires ou opérations de sensibilisation, des actions de formation, des colloques, etc. pour faire en sorte de maintenir la dynamique de pratiques durables amorcée depuis 2014. Si toutes les parties prenantes internes de l'établissement sont concernées, une plus grande attention est portée auprès des néo-entrants (étudiants et personnels).

Citons ci-après quelques exemples qui s'adressent soit aux personnels, soit aux étudiants soit aux deux :

- ✓ Les journées d'accueil des étudiants et des personnels ;
- ✓ Les journées RSE de l'IAE ;
- ✓ Les étudiants ambassadeurs des objectifs du développement durable (EAODD ;
- ✓ Semaine européenne du développement durable ;
- ✓ Le salon Normandurable ;
- ✓ L'hackathon des transitions pour imaginer les campus de demain (coorganisé par l'université de Caen Normandie et l'Institut d'Études politiques de Rennes campus) ;
- ✓ Les fresques du climat ;
- ✓ Des ateliers de sensibilisation aux bons gestes de tri avec le Syvedac ;
- ✓

Pour en savoir plus : Les articles peuvent être également retrouvés sur le portail dans la rubrique « Campus durables et responsables », *sous rubrique « Développement durable »*.

Échelle de mesure élaborée : baromètre DD&RS, ...

Portée par le collectif à l'origine du Manifeste Étudiant Pour un réveil écologique (sept. 2018), Le Grand Baromètre vise à généraliser les démarches d'auto-évaluation des engagements écologiques des écoles et universités françaises. <https://www.esresponsable.org/article1351.html>

L'Université de Caen Normandie a renseigné le questionnaire en parallèle de la préparation de son dossier de candidature au label DD&RS. Ce questionnaire a été envoyé à « *Pour un réveil écologique* » afin qu'il puisse le remplir sur leur site internet.

Indicateurs communs :

État (E) : nb et typologie d'actions en fonction des publics cibles (étudiant.e.s, doctorant.e.s, enseignant.e.s-chercheur/euses, personnels administratifs) (Journées ou opération de sensibilisation, actions de formations, colloques..)

Communication régulière des salariés, étudiants, autres publics directement ou via le site internet de l'établissement

Performance (P) : résultats du baromètre DD&RS

Voir les résultats du grand baromètre.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Extrait de la stratégie DD&RS faisant état de la diversité des actions de sensibilisation (exemples) et des cibles internes visées au regard du plan d'actions.

Document de synthèse des actions engagées

Grand baromètre pour un réveil écologique

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de montrer que de nombreuses actions de communication sont engagées pour sensibiliser et susciter l'adhésion de nos parties prenantes internes sur différents thèmes de responsabilité sociétale. Il n'en demeure pas moins qu'il faut faire encore mieux pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans dans un processus d'amélioration continue. **L'objectif principal est de mettre en place une évaluation de la performance de nos actions de sensibilisation.**

Attendus du niveau 4 : mise en place d'une évaluation de la performance des actions de sensibilisation basée notamment sur le baromètre DD&RS en vue d'une amélioration continue. La démarche DD&RS de l'université est connue d'une majorité des parties prenantes internes.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.3.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Mise en place d'une évaluation de la performance des actions de sensibilisation DD&RS	CT	A
Mise en place d'une enquête annuelle pour évaluer de degré de connaissance de la démarche DD&RS	CT	A

SOUS-VARIABLE 1.3.2. Agir avec des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable

ODD concernés : 1.b;6.a;7.a;8.b;9.a; 9.b;11.b;12.a;13.b; 16.1;16.2;16.3;16.4;

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Niveau 3 : Prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques résultant des décisions et activités. Avec les partenaires, participation aux politiques nationales et début d'implication dans des réseaux internationaux au plus près des enjeux DD&RS.

L'université de Caen Normandie est engagée au côté d'un certain nombre d'acteurs nationaux permettant le partage d'expériences et la mise en œuvre d'actions pour lesquelles les impacts sociaux, environnementaux et économiques sont pris en compte (même s'ils ne sont pas forcément systématiquement évalués). Par la même, l'établissement apporte sa contribution aux politiques nationales et internationales. La volonté est de progresser en faisant profiter des retours d'expérience mutuels, de faire du mieux possible en fonction des contraintes et des opportunités offertes.

Au **niveau national**, l'université de Caen Normandie est membre et /ou engagée dans :

FU : France Universités. Les membres de la mission Campus 30 ont participé à plusieurs manifestations organisées par FU, comme par exemple le colloque « Pour une recherche et une innovation responsables », le 15 janvier 2020 ; l'assemblée générale de la « CPU », le 1er décembre 2021 ; le colloque « Former à la transition écologique : défis et solutions », le 20 octobre 2022, ... <https://franceuniversites.fr/>. Le président de l'université a intégré de plus le CA de France Université.

CIRSES : Collectif pour l'Intégration du développement durable et de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur. Il permet d'accéder à la plateforme d'évaluation de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur (PERSEES). <https://www.cirses.fr/>

VP-Trees : Association nationale des vice-présidents et chargés de mission en charge de la transition écologique et sociétale (statuts déposés le 2 septembre 2022).

REUNIFEDD : Réseau Universitaire pour la formation et l'éducation à un développement durable : une association dont les membres sont formateurs, chercheurs ou enseignants chercheurs dans le supérieur, praticiens de l'éducation et de la formation au développement durable dans l'enseignement scolaire (du primaire au secondaire, enseignants de tous les cycles et de toutes les disciplines) et non scolaire (associations, collectivités, entreprises...). Permet d'accéder à de nombreuses ressources et séminaires (FECCOD). <https://reunifedd.fr/>

PEEC 2030 : Plan d'efficacité énergétique des campus français à horizon 2030, depuis septembre 2021 suite à l'AMI « Campus démonstrateurs PEEC 2030 ». Ce groupe de travail PEEC 2030 qui existe depuis 2016 permet de faire avancer la réflexion sur les meilleures pratiques en termes de rénovation énergétique des bâtiments. Les travaux issus de ce groupe permettent de travailler sur des hypothèses de massification des rénovations thermiques des bâtiments en segmentant le patrimoine en six ou sept groupes homogènes (données patrimoniales identiques) et en examinant l'impact financier de cette massification. Se basant sur la définition d'un projet pilote répliquable, les universités engagées réfléchissent ainsi au processus d'industrialisation de leur rénovation. Il nous a permis de mener une réflexion sur le patrimoine et les possibilités de massification des rénovations. Mathilde Divay, vice-présidente en charge du patrimoine et Olivier Maquaire, vice-président du développement durable participent aux différents groupes de travail (finances et observatoire), aux séminaires, etc.

<https://franceuniversites.fr/actualite/peec-2030-un-programme-ambitieux-defficacite-energetique-des-campus-a-lhorizon-2030/>

RESES (Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire). C'est un réseau d'associations étudiantes qui mènent des projets en lien avec les enjeux écologiques et solidaires tels que l'alimentation, la biodiversité, le climat, les déchets, etc. Le 30 septembre 2021, avec le soutien de la Comue, le RESES est

venu animer l'atelier « éco-responsabiliser ces événements » et l'atelier « alimentation durable ». <https://le-reses.org/>

NECI : le réseau de l'économie circulaire. La mission Campus 30 suit de près les activités proposées par le NECI. <https://www.economiecirculaire.org/>

ITE FEM : institut pour la transition énergétique des énergies marines renouvelables. Compte tenu des enjeux stratégiques de la recherche dans le domaine de la transition énergétique, l'université de Caen Normandie a fait le choix de s'impliquer dans la gouvernance de l'Institut pour la Transition énergétique dédié aux énergies marines, **France Energies Marines**, en devenant actionnaire de sa SAS. Elle dispose d'un siège au CA ainsi qu'au comité scientifique. <https://www.france-energies-marines.org/institut/>

Réseau des universités marines (RUM) <https://rum.scrol.net/> Le Réseau français des Universités Marines (RUM) est né en 2011 avec la volonté de promouvoir la recherche et la formation supérieure de haut niveau en Sciences de la Mer. En développant les relations entre les universités, le RUM a pour ambition d'accroître la visibilité nationale, européenne et internationale des Universités françaises opérant dans le domaine des Sciences de la Mer. L'université de Caen-Normandie est membre du RUM depuis sa création en 2011.

Forum pour l'investissement responsable (FIR) avec le master de l'IAE dans ce forum référencé <https://www.frenchsif.org/isr-esg/>

Au **niveau européen**, l'établissement applique déjà les recommandations de la commission européenne pour **des mobilités vertes et inclusives**, telles qu'elles sont indiquées dans la nouvelle [Charte 2021-2027](#). L'inclusion est d'ailleurs au cœur du projet d'alliance européenne [AcrossEU](#) porté par l'université de Caen Normandie avec huit universités partenaires européennes et qui sera redéposé début 2023 auprès de la Commission européenne, après avoir reçu le « *Seal of Excellence* » et avoir été placé sur liste de réserve en 2022.

L'établissement est également fortement engagé dans des réseaux et des conventions de partenariats internationaux avec des établissements ayant une démarche DD&RS forte (cf. détails dans variable 2.4.2 et variable 5.4.1).

Réseau français des instituts d'études avancées (RFIEA) avec lequel l'établissement a signé une convention de partenariat en 2018. Ce partenariat, renouvelé en 2020, a permis un accompagnement des candidats aux appels à projet de l'ERC (conseil européen de la recherche) avec une aide au montage du dossier et s'est aussi avéré utile pour assurer une montée en compétence de la Mission Europe.

L'université de Caen Normandie est également membre de **conseils ou de réseaux internationaux** :

European Marine Board (EMB) <https://www.marineboard.eu/> L'EMB est le principal groupe de réflexion européen en matière de politique scientifique marine. Il offre une plateforme pour faire avancer la recherche marine et combler le fossé entre la science et la politique. Les enseignants-chercheurs de l'Unicaen participe via le Réseau français des Universités Marines (RUM) aux différentes activités de l'EMB.

WGITMO : Working Group on Introductions and Transfers of Marine Organisms : Membre des experts français pour le conseil international pour l'exploitation de la Mer (CIEM) sur les espèces introduites.

WGBRED : Working group on Marine Benthic and Renewable Energy Developments : Membre des experts français pour le conseil international pour l'exploitation de la Mer (CIEM) sur l'effet des énergies marines renouvelables sur les écosystèmes.

RESOMAR : REseau des Stations d'Observations MARines française. Membre des experts benthos du groupe Benth'OBS. Participations à des projets de recherche 2023-2028.

L'université de Caen Normandie bénéficie également du réseau **WINNING Normandy – WelcomING and TRAINING of international high-level post-docs in Normandy**, coordonné par la Région Normandie, déposé en partenariat avec la COMUE Normandie Université et le CNRS. Le projet a été labellisé dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie du programme H2020. Il a pour objectif de promouvoir des carrières de recherche attractives en Normandie en France en finançant des formations individuelles à la recherche et des opportunités de carrière pour les chercheurs expérimentés c'est-à-dire les post-doctorants (avec la possibilité pour **des mobilités vertes et inclusives**).

Indicateurs communs :

État (E) : nombre de réseaux nationaux dont l'établissement est partie prenante.

Une quinzaine (y compris réseaux professionnels comme par exemple : réseau des dircom ESR, DGS ESR, DRH ESR...)

État (E) : nombre de réseaux internationaux dont l'établissement est partie prenante.

Valeur : 10

Performance (P) : nombre de gouvernances de réseaux nationaux impliquant un représentant de l'établissement.

Valeur : 7

Performance (P) : nombre de gouvernances de réseaux internationaux impliquant un représentant de l'établissement.

Valeur : 5

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Liste des partenariats, adhésions, mandats, contrats et groupes de travail avec des parties prenantes au niveau national et international en lien avec les parties prenantes identifiées

Liste des partenariats nationaux et internationaux

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de montrer que l'établissement est bien engagé dans différents réseaux nationaux et internationaux au côté d'un certain nombre d'acteurs pour participer aux politiques nationales et dans une moindre mesure aux politiques internationales au plus près des enjeux DD&RS. Il n'en demeure pas moins qu'il faut encore mieux pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans dans un processus d'amélioration continue. **L'objectif principal est de s'impliquer plus activement dans des réseaux d'influence au niveau national et international pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.**

Autre objectif : Préparer et adopter une charte d'engagement et de bonnes pratiques DD&RS

Attendus du niveau 4 : Charte d'engagement et de bonnes pratiques DD&RS. Implication active dans des réseaux d'influence au niveau national et international. Performance de la démarche et progression continue via analyses, mesures et consultations périodiques des parties prenantes avec lesquelles l'établissement expérimente de nouvelles voies...

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.3.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
S'impliquer plus activement dans des réseaux d'influence au niveau national et international	CT	A
Préparer et adopter une charte d'engagement et de bonnes pratiques DD&RS	MT	B
Vérifier la performance de la démarche et progression continue <i>via</i> des analyses, des mesures et consultations périodiques des parties prenantes avec lesquelles l'établissement expérimente de nouvelles voies	MT	B

SOUS-VARIABLE 1.3.3. S'engager sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS

ODD concernés : 1.b;8.3;8.2;8.5;8.6; 11.1;11.2;11.3;11.4; 11.6;11.a;12.7;12.4; 12.5;17.17;17.13

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Cartographie des compétences du territoire (acteurs et réseaux) au service de projets de DD&RS. Définition et mise en œuvre de projets transversaux DD&RS de développement du territoire. L'établissement s'inscrit dans le schéma de cohérence et d'organisation territoriale

Université de Caen Normandie : un acteur majeur dans les dynamiques territoriales

L'Université de Caen Normandie affirme son ancrage dans les territoires et l'importance des relations partenariales avec le monde socio-économique, en se positionnant comme acteur dans une approche écosystémique du développement. Elle a ainsi une solide connaissance des compétences des différents acteurs et réseaux œuvrant pour des projets de DD&RS et elle définit et met en œuvre des projets transversaux DD&RS de développement avec des organismes de recherche, des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement, des structures culturelles...

Voir la liste des partenariats en cours de consolidation : <https://www.unicaen.fr/universite/decouvrir/reseaux-de-partenaires/>

Pour le monde économiques (les entreprises), le COPIL Campus 30 comporte deux membres représentants du monde économique qui apportent leurs appuis pour une meilleure prise en compte de la RSE dans notre démarche DD&RS (AQM Normandie - Association Qualité et Management, accompagne les entreprises normandes sur le volet RSE). Par ailleurs, le **Club Phénix** a pour volonté de développer les liens entre les membres partenaires (entreprises) et l'université de Caen Normandie. <https://club-phenix.unicaen.fr/le-club/qui-sommes-nous/>

L'université de Caen Normandie s'inscrit dans les **différents schémas de cohérence et d'organisation territoriale** :

- ✓ Le **Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI)** de la Région Normandie ;
- ✓ La **stratégie de spécialisation intelligente (RIS3)** de la Normandie 2021-2027 ;
- ✓ Le **schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)** coordonné par la Comue Normandie Université (2021-2027) avec des actions portées au niveau de la Comue puis par les établissements. La demande du MESR est désormais de porter un SDVE au niveau de chaque établissement. Celui-ci s'articulera avec le SDVE territorial porté par la COMUE et également avec le SRESRI de la Région qui comporte désormais un volet vie étudiante.

La **chaire d'excellence Normandie pour la Paix**, associant étroitement le CNRS avec la Région Normandie et l'Université de Caen témoigne également de l'insertion de l'université dans son territoire. En effet, la thématique de la Paix est fortement portée par la Région.

Nous donnons ci-après quelques exemples des **principaux acteurs et réseaux au service de projets de DD&RS** avec lesquels l'établissement collabore :

Les collectivités locales (Région, conseils départementaux, collectivités territoriales, communauté de communes, etc.) avec la participation à des réunions thématiques sur des sujets divers d'aménagement du territoire, de prise en compte des effets du changement climatique, etc. Exemple : Think-tank maritime Cotentin du 21 décembre 2020.

L'**Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique (ENCATE)** est un espace informel de concertation à l'échelle de la Normandie en faveur de l'accompagnement à la transition écologique, défini par ses membres comme un enjeu de société partagé basé sur des actions d'éducation,

de sensibilisation, d'information, de formation, de participation collective, abordant les thèmes de l'environnement et du développement durable dont la visée est le changement des comportements du citoyen. Il est co-animé par la **Région Normandie** et le **GRAINE Normandie**.

Dédié aux acteurs qui accompagnent la transition écologique de la Normandie (collectivités, services de l'État, associations, entreprises, etc.), il permet l'échange, le partage, la circulation d'informations et la concertation entre les acteurs agissant dans ce domaine, dans l'objectif d'élaborer et de suivre une stratégie partagée d'accompagnement à la transition écologique. L'établissement participe au comité de pilotage de l'Encate à la stratégie normande d'accompagnement à la transition écologique (SNATE). <https://graine-normandie.net/projet/encate/>

L'Institut régional du développement durable (IRD2) a été cofondé en 2012 par le conseil régional de Basse-Normandie et par l'Université Caen Basse-Normandie (chacun en assurant la présidence tournante) pour co-organiser des événements sur les problématiques du DD&RS et de s'inscrire dans des projets relatifs au cadre global des ODD. Les co-présidents de l'IRD2 issus de l'université de Caen Normandie ont été successivement : François Sichel, Vincent Legrand et Julien Crapet.

Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) : c'est un GIP créé en mars 2020 et qui est issu de la fusion de l'IRD2 (Institut régional du développement durable), de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (ARE Normandie) et de l'Observatoire de Biodiversité de Normandie. Le GIP est constitué de deux composantes : l'agence normande de la biodiversité et l'agence normande du développement durable. C'est la Comue Normandie Université qui est membre associé et qui représente donc les établissements de l'ESR Normand.

Daniel Delahaye (Professeur de géographie, Unicaen) est depuis 2020 vice-président de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable. Nadine Tournaille (responsable de l'Agence normande du développement durable) est membre du comité de pilotage Campus 30 (voir détail en variable 1.2). <https://www.anbdd.fr/>

GIEC normand : il est constitué d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, a pour but de traduire les prévisions du IPCC/GIEC international (IPCC = Intergovernmental Panel on Climate Change / GIEC = Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) pour le territoire et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur ce sujet (données mesurées et projections à l'horizon 2050-2100). Ces prévisions auront pour but de se préparer aux impacts du changement climatique et de faire en sorte que le territoire, ses acteurs et ses habitants s'y préparent. Le GIEC normand permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s'y adapter ou les atténuer. <https://www.normandie.fr/giec-normand>

Stéphane Costa (Professeur de Géographie), Président du Conseil Scientifique de la stratégie nationale de gestion du trait de côte co-préside ce « GIEC normand ». Le groupe d'experts est issu en priorité des trois Universités normandes : sept chercheurs de l'Université de Rouen Normandie, **huit chercheurs de l'Université de Caen Normandie**, un chercheur de l'Université du Havre Normandie et sept experts techniques. Les neuf thèmes retenus pour les premiers travaux du GIEC normand sont les suivants :

- ✓ Changements climatiques et aléas météorologiques
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Eau : qualité, disponibilité, risques naturels
- ✓ Biodiversité marine et terrestre (dont forêt, zones humides ...)
- ✓ Sols, agronomie, agriculture
- ✓ Pêche et conchyliculture
- ✓ Territoires urbains, périurbains, ruraux, mobilité, aménagement
- ✓ Systèmes côtiers, risques naturels et écosystèmes
- ✓ Santé

Le GIP Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France : face à un réel besoin de coordonner l'information sur le suivi du littoral, les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Picardie ainsi que le Conservatoire du littoral ont créé, en 2010, le Réseau d'Observation du Littoral

Normand et Picard (ROLNP). Véritable « plateforme unique » au service des territoires, il fournit aux élus et décideurs des outils d'aide à la décision sur la gestion du trait de côte et permet, grâce à sa dimension interrégionale, d'appréhender plus largement les phénomènes naturels, au-delà des frontières administratives.

Porté par le Syndicat Mixte littoral Normand qui est aussi le siège de la délégation Normandie du Conservatoire du littoral, le ROLNP a élargi son territoire d'action en 2016 suite à la recomposition des Régions, pour suivre le littoral des deux nouvelles régions : la Normandie et les Hauts-de-France. Afin de pérenniser l'action souhaitée par les Régions Normandie et Hauts-de-France, l'Etat et le Conservatoire du littoral, le GIP Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France est créé le 13 mars 2020. Son Assemblée Générale constitutive s'est tenue le jeudi 07 mai 2020. Monsieur Jean-François RAPIN, sénateur du Pas de Calais, conseiller régional des Hauts de France et président de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) a été élu président du Groupement.

Le *Comité d'orientation scientifique et technique (COST)* a pour vocation d'être un lieu d'échange et d'expertise pluridisciplinaire sur l'observation et le suivi du littoral, sur les thématiques portées par le Réseau. Constitué d'une trentaine de membres dont trois issus de l'université de Caen-Normandie, il est présidé par Stéphane Costa (Professeur de Géographie).

Pour en savoir plus : <https://rolnp.fr/rolnp/index.php/qui-sommes-nous/gouvernance-du-rol>

Collectif "Agir ensemble, campus durables en villes durables". L'Université de Caen-Normandie est membre depuis 2019 de l'alliance des acteurs locaux pour une démarche collective en matière de développement durable et de responsabilité sociale territoriale. L'action collective permettant de partager à la fois nos expériences et la visibilité de nos actions, mais aussi d'amplifier l'impact de nos politiques respectives en matière de développement durable en mobilisant largement les usagers des campus et plus globalement les citoyens du territoire. Ce label fédérateur permet d'agir sur différents axes définis de manière partagée au sein de notre alliance locale (Université de Caen-Normandie, Ville de Caen, Ensicaen, ESITC, CROUS, ESAM, FCBN, EM Normandie) : le gaspillage alimentaire, le développement de la mobilité douce, la rénovation énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique, la biodiversité... et ainsi trouver des solutions durables et ambitieuses à l'échelle de notre territoire.

Pour en savoir plus : <https://agir-ensemble.net/agir-ensemble-la-carte-des-territoires/caen/>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL). De nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs (géographes, géologues, climatologues, biologistes, naturalistes, ...) ont participé à la rédaction du **profil environnemental de la région Normandie**. Ce profil fait un état des lieux de l'environnement dans la région qui sert de référence pour l'évaluation de l'impact environnemental des projets, plans et programmes des acteurs publics et privés. Le Profil environnemental fait aussi l'objet d'une importante concertation et d'échanges réguliers avec les collectivités, les associations de représentation des citoyens, les services techniques et les organismes socio-professionnels (et notre université participe activement à ces échanges). Le profil comprend les thèmes : Le climat, l'air, l'eau, la mer et le littoral, la biodiversité, les sols, les sous-sols et la géodiversité, les paysages.

Pour en savoir plus : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-normandie-r307.html>

Conservatoire botanique national de Brest, antenne Normandie à Caen.

Les échanges et relations entre l'antenne Normandie Caen du CBN de Brest et l'Université de Caen sont très réguliers, diversifiés et anciens, sur l'aspect formation et recherche. Les deux entités ont conjointement participé à la rénovation du **jardin botanique de la Ville et de l'université de Caen** (2003/2004) au sein d'un conseil scientifique *ad hoc* : mise en place de la Flore de Normandie, panneaux d'information, présentation des familles botaniques. Sylvain Diquélou (EVA) est membre du Conseil Scientifique au titre de l'Université Caen Normandie depuis 2002. Le **Conservatoire Botanique National de Normandie**, sous la forme d'un EPCE (établissement public de coopération environnementale) soit un établissement public (à caractère administratif) dont les membres seront les collectivités locales à l'initiative de sa création, regroupements de collectivités (agglomération, PNR, ...) établissements publics (OFB, ONF ...) sera créé au 1^{er} janvier 2024. L'université de Caen-Normandie rejoindra cet EPCE et sera membre du CA de cet EPCE (avis favorable de la commission de la recherche du 29 novembre 2022).

Pour en savoir plus : <https://www.cbnbrest.fr/>

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) : participation aux travaux de la commission permanente élargie aux commissions spécialisées et aux experts invités (hors membres CP/CS) et personnalités qualifiées (environ trois réunions annuelles).

Pour en savoir plus : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/organisation-du-cmf-memnor-340.html>

Centre Normand de la Pêche, de l'Aquaculture et des Cultures Marines (CENOPAC) : inauguré le 6 février 2019, il se veut être un outil fédérateur, participatif, collaboratif et force de proposition afin de promouvoir l'innovation normande au sein des filières halieutique, aquacole et conchylicole. Des chercheurs de l'Université de Caen Normandie (UMR Borea) collaborent ainsi avec des professionnels, des organismes de recherche, des structures de transfert et de valorisation, instituts de formation, associations et pôles de compétitivité.

Pour en savoir plus : <https://www.cenopac.fr/presentation/>

Comité Régional de la Biodiversité : Coprésidé par l'état et la région, son objectif est l'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Servane Lemauviel-Lavenant (EVA ; titulaire), Francis Orvain (BOREA, suppléant), et Sylvain Diquélou (EVA, au titre des experts transversaux) en sont membres.

Pour en savoir plus : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-la-biodiversite-a3828.html>

Organisation Normandie Energies Marines (ONEM)

La Région Normandie anime le réseau ONEM – RDI (Organisation Normandie Energies Marines – Recherche, Développement et Innovation). Ce collectif réunit plus de 30 structures normandes dont des laboratoires publics et privés, des centres techniques et les filières du secteur des Energies Marines Renouvelables. L'Université de Caen Normandie est partenaire de ce réseau et représente ses unités de recherche impliquées dans les EMRs (voir également SAS FEM).

Pour en savoir plus : <https://www.normandie.fr/les-energies-marines-renouvelables-emr>

Alliance normande des responsables DD&RS

Les responsables DD&RS des établissements de l'enseignement supérieur partenaires de l'alliance normande se réunissent 2 fois par an pour faire le point sur l'avancée des projets en matière de développement durable, partager des retours d'expérience et se projeter sur de futurs partenariats. Généralement, le déroulé des rencontres comprend d'abord une revue de l'actualité nationale et locale du développement durable, puis les établissements présents peuvent présenter tour à tour l'avancement de leur projet autour des thématiques du développement durable. La dernière réunion s'est tenue le mardi 28 juin 2022 à l'université de Rouen Normandie. La réunion de l'alliance normande prévue le 6 décembre 2022 dans les locaux de l'université de Caen Normandie a dû être annulée et reportée au 1^{er} trimestre 2023.

Pour en savoir plus : <https://turn.univ-rouen.fr/2022/07/15/luniversite-de-rouen-normandie-accueille-lalliance-normande-des-responsables-ddrs/>

Le cercle normand du global compact (réseau d'entreprises) (CNOOD)

En Normandie, l'entreprise Legallais assure le rôle d'ambassadeur. Sous son impulsion, un collectif d'entreprises "le cercle normand du global compact" a été créé en 2019 pour promouvoir les objectifs de développement durable (ODD) en région. Ce réseau regroupe aujourd'hui 30 entreprises normandes engagées en faveur de l'agenda 2030 et de ses 17 ODD. <https://www.cnodd.fr/les-actions/467>

Nous pouvons rajouter à cette liste **trois structures fédératives de Recherche (SFR)** qui fédèrent des unités de recherches académiques (publics ou privés) mais également des entités régionales associées permettant la mise en œuvre de projets transversaux DD&RS de développement du territoire.

SFR Végétal-Agronomie (NORVEGE), créée en 2017 elle est le fruit d'une réflexion commune menée entre différentes unités des trois universités normandes, de l'INRA et d'une école d'ingénieurs (UniLasalle). Elle permet de fédérer les disciplines en sciences végétales et agronomiques en Normandie pour générer de nouvelles collaborations basées sur des compétences uniques et complémentaires, de renforcer la lisibilité nationale et internationale des unités constituantes et d'augmenter l'attractivité du territoire normand.

SFR Sécurité Sanitaire et Aliments Durables (SESAD) s'appuie sur une structuration forte et complémentaire de la recherche en microbiologie et en toxicologie au niveau de la région Normandie, et repose sur un historique de collaborations en termes de recherche et de formation entre les scientifiques normands en biologie et en chimie analytique. Elle associe sept équipes de recherche des universités normandes et six structures technologiques.

SFR Mer Littoral Normand (MerLiN) repose sur une structuration pluridisciplinaire de la recherche sur la mer et le littoral. La biologie (i.e. physiologie, éthologie, écologie), la géographie, la géomorphologie, la physique, les sciences des matériaux, les sciences humaines sont les disciplines mises en relation pour interagir en synergie afin de mener des actions communes. Elle s'appuie sur le Centre de Recherches en Environnement Côtier – Station Marine Luc-Sur-Mer. Ce collectif associe quatre unités de recherche académiques de l'Unicaen, un laboratoire de recherche de l'école d'Ingénieur ESITC Caen, la station IFREMER représentant deux laboratoires et deux entités régionales associées : le laboratoire de contrôle sanitaire et vétérinaire pôle d'analyses et de recherche de Normandie GIP LABEO, pôle d'analyses et de recherche de Normandie et le SMEL (Synergie Mer et Littoral)

Agence de développement de Normandie (ADN) est une agence de développement économique, créée en 2016 par la Région Normandie. Son objectif principal est d'apporter une aide individuelle ou collective aux entreprises normandes, via un accompagnement sur le développement et la mise en place de projets structurants.

Pour en savoir plus : <https://adnormandie.fr/>

Les schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (SLESRI)

Les schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation sont discutés avec les collectivités locales, dans une démarche coconstruite et une gouvernance partagée, pour permettre de répondre aux enjeux de développement territoriaux, de réaliser des synergies et de recenser et accompagner les besoins de formation initiale, en alternance et continue. Il s'agit également d'assurer à chaque étudiant les conditions de son épanouissement au travers du développement de services (offre documentaire, événements culturels, activités sportives, pratiques artistiques, vie associative, mobilité, ...). Ainsi, ces SLESRI comportent un volet DD&RS adapté aux spécificités du territoire concernés.

Le schéma local ESR signé en 2019 avec **Cherbourg-en-Cotentin** montre la volonté de définir un cadre stratégique pour le territoire afin de positionner le site d'enseignement supérieur et de recherche du Cotentin dans le paysage régional et de renforcer sa contribution au développement socio-économique. Ce schéma est opérationnalisé par une déclinaison en quinze actions. Il comprend une partie « amélioration des conditions d'accueil des étudiants avec un volet mobilité et vie de campus) : Il est actuellement en phase de renouvellement avec des négociations qui se poursuivront en 2023.

La convention-cadre pour le schéma local ESRI du **campus de Damigny à Alençon** est en cours de négociation entre la communauté urbaine d'Alençon, le département de l'Orne, la Région Normandie et l'Université de Caen Normandie. Les axes stratégiques et le plan d'actions incluent des enjeux de développement durable, de responsabilité sociale et d'inclusion (par exemple la mobilité, l'étude sur le patrimoine local, l'économie sociale et solidaire, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, la performance énergétique des bâtiments, ...).

Unicaen partenaire de six campus connectés en Normandie labellisés par l'État

Les Campus Connectés sont des tiers-lieux labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation où des étudiants sont accueillis pour étudier à distance dans des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur.

Situés en général dans des villes éloignées des grands centres universitaires et portés par des collectivités locales, ils apportent aux étudiants un lieu adapté à leurs études, compatible avec leur ancrage dans leur territoire, un temps (au moins 12h par semaine), un accompagnement de proximité réalisé par un tuteur/coach, un environnement de socialisation avec d'autres étudiants. Les campus connectés s'associent à une université partenaire de proximité qui accompagne le développement du lieu et contribue à y installer une vie étudiante de qualité.

L'université de Caen Normandie marque notamment avec son implication dans les campus connectés **son ancrage important dans son territoire régional et sa volonté de mettre en synergie les acteurs locaux** autour des questions et enjeux de l'enseignement supérieur.

Ces six campus connectés sont situés à Caen, Flers, Saint-Lô, Cherbourg-en-Cotentin, Vire

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/universite/axes-strategiques-et-grands-projets/campus-connectes/>

A noter que l'établissement intègre déjà **des parties prenantes du territoire dans ses instances de gouvernance** avec plusieurs membres de la société civile (conseil d'administration, mission Campus 30, ...).

Indicateurs communs :

État (E) : nombre de projets transversaux DD&RS (acteurs socio-économiques locaux-établissement) /an au sein du territoire.

Valeur : 10

Performance (P) : existence d'une instance stratégique intégrant le DD&RS entre l'établissement et la collectivité.

Oui

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Schéma local ESR ou similaire incluant le DD&RS

Projet de convention-cadre pour le schéma local ESRI du campus de Damigny à Alençon

Liste partenariats locaux

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement par les services centraux et communs ou à l'initiative de sa communauté (personnels et étudiants). L'établissement est bien ancré dans son territoire avec de nombreuses relations partenariales avec le monde socio-économique. L'objectif est de **poursuivre et de renforcer cet engagement dans le territoire à travers de la politique DD&RS** pour contribuer aux enjeux socio-économiques, environnementaux et culturels dans une démarche d'amélioration continue pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans.

Attendus du niveau 4 : L'établissement est ancré dans la vie du territoire en contribuant aux enjeux socio-économiques, environnementaux et culturels. L'établissement intègre des parties prenantes du territoire à des instances de gouvernance. Evaluation et suivi des actions conjointes.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

1.3.3. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Mettre à jour régulièrement la cartographie des compétences du territoire (acteurs et réseaux) au service des projets de DD&RS.	CT	A
Adopter le schéma local ESRI (SLESRI) avec Alençon	CT	B
Adopter ou renouveler les schémas locaux ESRI (SLESRI) avec les autres villes (Vire, Lisieux, St Lo, Cherbourg, ...)	MT	B
Evaluer et suivre les actions conjointes menées avec les partenaires du territoire	MT	B



AXE 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Préambule

Avant de présenter le diagnostic sur cet axe, rappelons quelques informations générales sur notre université en matière d'enseignement et de formation.

L'université de Caen Normandie est un acteur majeur et un moteur de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie. L'établissement est membre de la communauté d'universités et d'établissements Normandie Université (Comue NU).

Historiquement basée à Caen, l'université est aussi ancrée dans un territoire plus large. Elle maille le territoire de l'ex-Basse-Normandie du fait de son implantation sur sept campus dans l'agglomération caennaise et sur cinq sites universitaires en région (Cherbourg-en-Cotentin, Alençon, Lisieux, Saint-Lô et Vire).

L'université de Caen Normandie est une université **pluridisciplinaire** proposant des formations dans les **cinq grands domaines** :

- ✓ Arts, lettres et langues ;
- ✓ Droit, économie et gestion ;
- ✓ Sciences humaines et sociales ;
- ✓ Sciences, technologies et santé ;
- ✓ Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

L'université accueille **plus de 33 000 étudiants** au sein de **12 composantes** (UFR, écoles, instituts). Elle propose des diplômes reconnus et contrôlés par l'État et transférables dans de nombreux pays européens grâce au système LMD Licence-Master-Doctorat. Ces formations vont du bac+3 au bac+8 et sont accessibles en formation initiale, continue et en alternance.

Ainsi, l'offre de formation diversifiée et pluridisciplinaire permet aux étudiants de préparer une licence (diplôme généraliste en 3 ans post-baccalauréat), un bachelor universitaire de technologie (diplôme professionnalisant en 3 ans post-baccalauréat), un master (diplôme de 2^d cycle en 2 ans), un diplôme d'ingénieur ainsi qu'un doctorat en s'appuyant sur les 41 unités de recherche de l'établissement pour la formation à et par la recherche.

La structuration des formations permet d'acquérir des connaissances disciplinaires dans le domaine choisi, mais également dans des domaines connexes ainsi que des compétences transversales. L'université propose également des parcours d'excellence dans plusieurs disciplines : deux classes universitaires de préparation aux grandes écoles (CUPGE) en physique et en mathématiques/informatique, un collège d'excellence en droit accessible à l'issue du baccalauréat ainsi qu'une école universitaire de recherche (EUR) en chimie et deux graduate schools en mathématiques et sciences de l'information.

L'université propose également une **offre de formation continue** répondant à des besoins différents pour tous types de publics : des formations diplômantes, des formations spécifiques courtes, des formations sur mesure et des certifications. Disposant d'un service 100 % dédié à la formation continue et à l'apprentissage chargé d'accompagner au quotidien les composantes d'enseignement, le monde socio-économique et les partenaires institutionnels, UNICAEN est un acteur incontournable de la formation tout au long de la vie.

Pour en savoir plus :

Site internet : <https://www.unicaen.fr/universite/decouvrir/>

Quelques chiffres (données 2021-2022) :

- ✓ 33 351 étudiants (dont 2 511 IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) et 926 CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) ;
- ✓ 6 228 nouveaux bacheliers inscrits à UNICAEN ;
- ✓ 41 unités de recherche ;
- ✓ 9 282 diplômes et capacités délivrés en 2021 ;
- ✓ Taux d'insertion : https://www.unicaen.fr/observatoire_unicaen/home/
- ✓ 511 accords d'échanges internationaux avec 310 universités partenaires dans 59 pays.

[Plaquette Chiffres téléchargeable](#) sur le site UNICAEN.

[Plaquette institutionnelle téléchargeable](#) sur le site UNICAEN.

Le diagnostic sur cet axe « enseignement et de formation » est présenté, pour chacune des **quatre variables stratégiques** et de **leurs variables opérationnelles**, selon les items et attendus pour le niveau atteint pour chacune de ces variables. Rappelons que les différentes actions ont été engagées **selon les objectifs inscrits dans le diagnostic Campus 21** mené en 2013-2014 sur la base du référentiel plan vert. Ce diagnostic identifie d'une part les **principaux points forts** et d'autre part les **principaux points à améliorer** (axes d'amélioration), à savoir :

Principaux points forts :

- ✓ De **nombreuses compétences en interne** tant au niveau des enseignants, que des étudiants, que des personnels BIATSS ;
- ✓ **Quelques formations et des modules dédiés DD**. Quelques enseignants ont intégré cette dimension dans leurs enseignements généraux. Des **projets tutorés sur les questions DD dans l'établissement** ;
- ✓ **Le renouvellement du contrat quadriennal de développement de l'université** est une occasion à ne pas manquer pour intégrer une réflexion développement durable dans les programmes de formation ;
- ✓ **Un bureau de la formation des personnels dynamique et à l'écoute** est indéniablement un point fort pour un établissement, sur lequel il faut s'appuyer pour faire évoluer nos comportements.

Principaux points à améliorer :

- ✓ **Développer une politique de communication spécifique** de l'établissement sur le développement durable ;
- ✓ Mettre en avant le DD lors de la journée d'accueil des nouveaux étudiants et personnels ;
- ✓ **Améliorer la coordination des chantiers DD à venir avec les formations qui peuvent prêter main forte** et intégrer cela dans leurs travaux pratiques, projets tutorés et autres stages ;
- ✓ **Observer comment les autres universités ont traité ce point et regarder les options qui existent**. Par exemple, la CPU incite actuellement ses membres à participer à l'expérimentation d'un test international des connaissances sur le DD à destination des étudiants ;
- ✓ **Répertorier les forces formatrices en matière de DD/RS** pour se tourner d'abord vers l'interne en cas de besoin de formation continue.

Ainsi, **des actions concrètes** avaient été proposées (cf. détail dans diagnostic Campus 21, page 93), actions à impulser et à coordonner par la commission de la formation et de la vie universitaires (CFVU) et les VPs CFVU, et en liaison étroite avec les enseignants-chercheurs des différentes composantes, à savoir :

- ✓ **Mettre en place sur le portail de Campus 21 les offres de stages et/ou de projets tutorés** proposés par les enseignants et par les services traitant d'un sujet DD sur l'emprise de l'établissement :
 - Faire savoir les savoirs faire ;
 - Mutualiser les acquis et les expériences.
- ✓ Inscrire l'établissement pour **participer à l'expérimentation d'un test international des connaissances sur le DD** à destination des étudiants ;
- ✓ Intégrer progressivement une analyse RSE/RSO dans les mémoires de stage des étudiants ;
- ✓ Diffuser à tous les enseignants les résultats d'enquête du REFEDD sur le souhait des étudiants de renforcer le volet DD de leurs formations ;
- ✓ Rendre pleinement interdisciplinaire l'enseignement et la pédagogie du développement durable ;
- ✓ **Intégrer le développement durable dans la formation initiale et dans la formation continue** en menant une réflexion sur la méthode la plus adaptée :
 - Proposer des cours spécifiques optionnels / cours en tronc commun ;
 - Banaliser la journée de « rencontres étudiantes » co-organisée par l'IRD2.
- ✓ Construire et proposer des formations répondant à la stratégie de développement local durable adoptée par le territoire régional ;
- ✓ **Sensibiliser l'ensemble du personnel au développement durable**
 - Proposer aux enseignants une formation relative au DD et des outils pédagogiques en favorisant la transversalité ;
 - Proposer à l'ensemble du personnel (administratif et enseignant) des stages de formation pour intégrer le développement durable à ses activités quotidiennes.
- ✓ Créer un pôle de formations spécialisées (en apprentissage, initiales et continues) ou d'une école doctorale sur les questions du développement durable ;
- ✓ Intégrer le développement durable dans des missions d'études, de conseil ou d'accompagnement auprès des entreprises ou des collectivités que peut conduire l'établissement ou ses étudiants ;
- ✓ Initier une pédagogie de l'action en développant des cycles de formation où, tout au long de l'année, l'étudiant devra développer, selon des conditions « réelles » un projet ou une commande 'DD' au sein ou à l'extérieur de l'établissement (ancrage territorial et de proximité) ;
- ✓ Accompagner l'engagement des étudiants (en et hors formation) et du personnel dans la réalisation de projets individuels ou associatifs de développement durable : les projets permettant l'épanouissement de l'individu et œuvrant pour des formes de solidarités générationnelles feront l'objet d'une valorisation (par le biais de crédits ECTS, bourses, concours, etc.).

Nous allons pouvoir voir maintenant les **progrès accomplis depuis 2014** pour chacune des **quatre variables stratégiques** et de **leurs variables opérationnelles** à travers ce diagnostic.



VARIABLE 2.1. Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements

ODD concernés : 4 (mission), 9 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

L'établissement intègre les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements avec **40 formations** (BUT, L, LP, M, ingénieur) et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...). L'établissement fait une veille sur les pratiques et réseaux pédagogiques DD&RS au niveau national et les promeut auprès de son corps enseignant, grâce à son implication dans plusieurs réseaux : CIRSES (Collectif pour l'Intégration du développement durable et de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur) <https://www.cirses.fr/> et le REUNIFEDD (réseau Universitaire pour la formation et l'éducation à un développement durable) <https://reunifedd.fr/>, lui permettant d'accéder à de nombreuses informations, ressources et séminaires (par exemple Boîte à outils FECODD : Formation – Education – Compétences – Objectifs du Développement Durable).

L'offre de formation s'appuie sur le **référentiel de compétences national RNCP**, avec différents **blocs de compétences** dans lesquels figurent des **compétences DD&RS**.

Il n'y a pas un unique projet pédagogique DD&RS, mais des projets pédagogiques DD&RS adaptés pour chaque composante (discipline) et donc pas encore de base commune de compétences et connaissances DD&RS.

Une personne compétente en "enseignements" est partie prenante de la mission DD&RS

Un enseignant-chercheur (VP délégué au DD) est partie prenante de la mission DD&RS. Il interagit aussi souvent que nécessaire avec les deux VP CFVU. Plusieurs enseignants-chercheurs sont membres du Copil DD.

Objectifs :

Niveau à 1 ans : Consolidation du niveau 3 (Conformité)

Préciser et compléter une base commune de compétences et de connaissances DD&RS et l'intégrer dans l'ensemble de l'offre de formation (après expérimentations d'intégration sur quelques formations pilotes en premier lieu. Une évaluation des transformations pédagogiques sera à conduire. Un premier module commun dédié aux transitions devrait être intégré à mi-parcours de la période d'accréditation 2022-2027, dans le premier cycle (licence, BUT). Une personne compétente en "enseignements" sera partie prenante de la mission DD&RS

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Projet pédagogique DD&RS de l'établissement, dont la base commune de compétences et connaissances DD&RS est identifiée

Projet pédagogique DD&RS

SOUS-VARIABLE 2.1.1. Adapter les enseignements des cursus traditionnels : intégration des problématiques de DD&RS dans les programmes de la formation initiale, y compris des programmes d'apprentissage et d'alternance

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Au moins une formation contribue au DD&RS.

Des enseignements obligatoires, portant sur un ou plusieurs aspects du DD&RS, existent.

Dans notre nouvelle offre de formation (2022-2027), nous avons identifié les mentions et parcours de diplômes intégrant, pleinement ou partiellement le DD&RS (Tableau 2.1.1. A). Les détails seront trouvés dans le fichier qui précise le nom des mentions et parcours, le lien internet de la fiche uniform décrivant le diplôme (présentation, conditions d'admission et d'inscription, programme, compétences et perspectives, contact), le nom du responsable et son adresse mail.

Tableau 2.1.1. A : Nombre et pourcentage de diplômes intégrant le DD&RS, pleinement ou partiellement dans la nouvelle d'offre de formation de l'université de Caen Normandie, février 2022.

Diplômes	Tous diplômes		Diplômes DD&RS			
	Nombre de mentions	Nombre de parcours	Nombre de mentions	% mentions DD&RS	Nombre de parcours	% parcours DD&RS
BUT	22	42	8	36 %	9	21 %
Licence	38	51	9	23 %	15	30
Licence pro	28	28	12	43 %	13	46
Master	68	119	32	47 %	57	48
Diplôme d'ingénieur	3	3	3	100 %	3	100 %
Total 2022	159	243	64	40 %	97	40 %
Total 2014			15		38	

Ce tableau permet d'observer qu'entre 2014 et 2022, **l'établissement a multiplié par quatre le nombre de formations dédiées pleinement ou partiellement au DD&RS** (passant de 15 à 66) et **par presque trois le nombre de parcours dédiés pleinement ou partiellement au DD&RS** (passant de 38 à 95).

Parmi nos BUT, licences, licences professionnelles, masters et diplômes d'ingénieur, il y a une vraie intégration de ces enjeux. La nouvelle offre de formation 2022-2027 propose **40 formations** (BUT, L, LP, M, ingénieur) et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...), **soit 18 de plus que pour la période précédente 2017-2021**. Et dans les autres diplômes, il y a de plus en plus d'enseignements et de projets d'ouverture et de sensibilisation. Ainsi, à l'université de Caen Normandie, **un diplôme sur cinq intègre pleinement** le développement durable.

Après la modélisation des diplômes dans « Ose », nous avons pu identifier plus précisément **les unités d'enseignements (UEs) de sensibilisation et d'intégration des enjeux du DDRS** proposées dans l'offre de formation. Pour se faire, la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (Dapac) via la cellule SI-SCOL de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) a réalisé une extraction « Ose » des enseignements proposés sur l'année universitaire 2022/2023 à partir d'une **liste de mots-clés**.

Cela a permis de mieux préciser les diplômes intégrant le DD&RS, pleinement ou partiellement dans la nouvelle d'offre de formation, au niveau de la mention ou bien du parcours (Tableau 2.1.1.B), mais les ordres de grandeur restent les mêmes que précédemment.

Tableau 2.1.1. B : Nombre et pourcentage de diplômés intégrant le DD&RS, pleinement ou partiellement dans la nouvelle d'offre de formation de l'université de Caen Normandie, janvier 2023 (extraction depuis « Ose »).

Diplômes	Tous diplômés		Diplômes DD&RS			
	Nombre de mentions	Nombre de parcours	Nombre de mentions	% mentions DD&RS	Nombre de parcours	% parcours DD&RS
BUT	22	42	14	64 %	16	38 %
Licence	38	51	12	32 %	19	37 %
Licence pro	28	28	11	39 %	12	43 %
Master	68	119	27	40 %	46	39 %
Diplôme d'ingénieur	3	3	2	67 %	2	67 %
Total 2022	159	243	66	42 %	95	39 %
Total 2014			15		38	

Mais au-delà des mentions de diplômés ayant le DD&RS comme objectif principal de la formation, nous avons identifié dans les autres mentions, celles qui disposent de **d'UEs de sensibilisation et d'intégration des enjeux du DDRS dans la formation**, à savoir :

- ✓ 8 parcours de 6 mentions de BUT ;
- ✓ 10 parcours de 7 mentions de Licence ;
- ✓ 5 parcours de 5 mentions de Licence professionnelle ;
- ✓ 25 parcours de 18 mentions de Master ;
- ✓ 2 diplômés d'ingénieurs ;
- ✓ 17 DE, DU, DIU.

Le développement durable et la responsabilité sociétale touchent ainsi tous les secteurs : Arts, lettres et langues ; Droit, économie et gestion ; Sciences humaines et sociales ; Sciences, technologies et santé ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Par ailleurs, il existe un module de **sensibilisation au développement durable grâce à une approche interdisciplinaire** (histoire, chimie, économie et biologie) mis en place en 2022 dans le cadre de l'AAP innovations pédagogiques du CEMU (Projet du Pr Dzovinar Kévonian, Professeure d'Histoire Contemporaine).

La sensibilisation interdisciplinaire aux ODD 2030 est intégrée au cours de Licence 2, « Histoire de la France et de l'Europe du temps présent » suivi en option obligatoire par les étudiants du Parcours « Sciences politiques » et par tout autre étudiant de la mention histoire intéressé. Sur les 12 séances de cours (volume horaire total de 24 heures), quatre sont consacrées aux ODD 2030 et une au passage du SULITEST.

Réflexions sur un module commun dédié aux transitions

Sur la base des préconisations du rapport Jouzel, le groupe de travail mis en place en octobre 2022 pour la préparation du plan de sobriété énergétique a réfléchi au plan d'actions permettant de disposer d'un module de formation obligatoire dédié aux transitions dispensé à tous les étudiants de premier cycle au plus tard à la rentrée de septembre 2025.

Un **groupe de travail** sera mis en place en 2023 avec des enseignants volontaires, issus de plusieurs composantes afin d'aborder les enjeux de transition énergétique et de développement durable sous ses multiples aspects (techniques, sociétaux, managériaux...) pour :

- ✓ Identifier les modules ou parties de modules, déjà existants dans l'offre de formation, dédiés à ces questions de transition, et qui pourraient être ouverts à d'autres formations ;
- ✓ Identifier et mobiliser les collègues compétents sur ces questions des transitions ;
- ✓ Réfléchir aux contenus d'une UE libre transverse sur « Transition Écologique et Enjeux Sociétaux », 10 à 15h, en mode hybride et collaboratif permettant d'intégrer les quatre problématiques à aborder en priorité. Il s'agit également de mener des réflexions pour proposer des UE libres et/ou obligatoires à contenu dédié sur « Énergie, climat » ou sur contenu disciplinaire, ...

Le **MOOC UVED** (préférence d'utiliser des ressources stabilisées) sera déployé dès 2023, en collaboration avec des volontaires (EC) dans quelques composantes pilotes. L'utilisation de la plateforme Moodle UVED permettra de récupérer en quelques clics les contenus d'un ou de plusieurs de leurs 14 MOOC, y compris les tests, entre autres. L'objectif est d'avoir un socle commun avant d'en faire un qui sera adapté à notre territoire (à faire en lien avec le CEMU).

Projet anthropocène UVED : des ressources seront disponibles pour la rentrée 2023 pour étudiants bac+2 toutes disciplines confondues avec éléments de réflexion et de questions, actions, solutions, approche systémique, ... Avec propositions d'idée d'exercice pédagogique pour permettre aux étudiants de mieux se situer par rapport à toutes les questions des transitions.

Un premier module commun dédié aux transitions devrait être intégré à mi-parcours de la période d'accréditation 2022-2027, dans le premier cycle (licence, BUT).

L'établissement affiche le lien entre son offre de formation et les enjeux et objectifs DD&RS identifiés par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ex : ODD).

L'établissement a réalisé un document descriptif permettant d'afficher le « marquage DD&RS » de ses formations à travers une plaquette référençant les diplômes tournés vers la société et la planète (cf. 2.1.1.b : plaquette diplômes DD&RS). Comme indiqué, ces formations sont ouvertes en formation initiale (FI), en alternance et/ou en formation continue (FC). Mais, à ce jour, il n'affiche pas spécifiquement les liens avec les ODD concernés (travail à faire).

Mise en place d'une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations initiales au regard de la base commune de compétences et de connaissances identifiée par l'établissement.

Il est prévu de mettre en place une telle cellule en 2023 pour identifier les compétences et les connaissances DD&RS et établir une base commune. Cette cellule regroupera :

- ✓ Des enseignants-chercheurs volontaires issus des composantes des cinq domaines de formation ;
- ✓ Des ingénieurs pédagogiques du CEMU, le service d'accompagnement et d'innovation pédagogique ;
- ✓ La chargée de mission Égalité ;
- ✓ Des étudiants issus de la CFVU ;
- ✓ Les VP CFVU ;
- ✓ Le VP délégué à la formation continue et à l'apprentissage ;

- ✓ La chargée de mission DD&RS ;
- ✓ Le VP délégué au développement durable.

Cette cellule s'interrogera également sur la façon dont on met en œuvre les formations et comment on peut sensibiliser les étudiants dans leurs pratiques et comportements lors de travaux pratiques nécessitant l'utilisation de produits chimiques, réactifs ou autres : qu'est-ce qu'il est possible de réutiliser ? recyclage ou usage unique ? etc.

Indicateurs communs :

État (E) : marquage DD&RS au niveau des formations

Oui

État (E) : existence d'une cellule d'accompagnement pédagogique pour l'intégration du DD&RS

Non pas encore

Performance (P) : % de formations marqués sur la totalité des formations réalisé(e)s sur une période donnée

Valeur : 40%

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document descriptif du marquage DD&RS des formations de l'établissement :

Liste formations DD&RS (fichier excel)

Document de synthèse des formations obligatoires et optionnelles marquées DD&RS :

Plaquette diplômes DD&RS

Document indiquant le rôle et la composition de la cellule/du pôle/de l'institut dédiés au DD&RS, avec une mise en correspondance avec le projet pédagogique DD&RS :

Rôle et composition cellule dédiée DD&RS

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement et à l'initiative de sa communauté enseignants-chercheurs : ainsi, l'établissement a multiplié par quatre le nombre de formations dédiées au DD&RS (passant de 15 à 64) et par presque trois le nombre de parcours dédiés au DD&RS (passant de 38 à 97). Le diagnostic permet également de dégager les principaux points à améliorer dans **l'objectif de consolider le niveau 3 à 1 an (mise en place d'une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations initiales, ...) et d'atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 5 ans.**

Attendus du niveau 4 : Des formations certifiantes ou diplômantes sur un ou plusieurs aspects du DD&RS sont proposées, ainsi que des enseignements transversaux à plusieurs formations, accompagnés de projets, mémoires, thèses. L'établissement affiche le lien entre ses enseignements et les enjeux et objectifs DD&RS identifiés par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ex: ODD). Il y a une intégration progressive des aspects du DD&RS dans tous les champs disciplinaires de l'offre de formation, se traduisant par l'élaboration de référentiels de compétences adaptés aux spécificités de l'établissement.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.1.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Mettre en place une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations initiales et continues	CT	B
Identifier une base commune de compétences et de connaissances DD&RS	CT	B
Afficher les ODD concernées dans nos formations DD&RS	CT	A
Répondre à l'AMI CMA « compétences et métiers d'avenir » sur le volet « verdissement du numérique »	CT	A
Mettre en place un groupe de travail pour préparer un module commun dédié aux transitions pour les étudiants du 1 ^{er} cycle (licence, BUT)	CT	B
Adhérer à l'UVED afin de pouvoir déployer des ressources stabilisées mises à disposition.	CT	B
Intégrer progressivement les aspects du DD&RS dans tous les champs disciplinaires de l'offre de formation, se traduisant par l'élaboration de référentiels de compétences adaptés aux spécificités de l'établissement Niveau 4	MT	B

SOUS-VARIABLE 2.1.2. Intégrer le DD&RS dans les programmes de formation continue

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

Quelques enseignements en lien avec un ou plusieurs aspects du DD&RS sont intégrés dans les programmes de formation continue.

L'université de Caen Normandie a accueilli plus de 5 000 stagiaires au titre de la formation continue répartis sur plus de 200 formations. L'université propose des cursus de formation continue dans de nombreux parcours diplômants et qualifiants à tous les niveaux, en présentiel, mais également à distance et dans des domaines très variés. Pour les salariés du public et du privé, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.

Dans la nouvelle offre de formation 2022-2027 et sur les **40 diplômes** (BUT, L, LP, M, ingénieur) et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...), **16 sont ouverts à la formation continue**. Ainsi, de nombreux enseignements en lien avec un ou plusieurs aspects du DD&RS sont intégrés dans les programmes de formation continue.

Par ailleurs, sur le volet RSE, à l'IAE Caen, École Universitaire de Management, le « pôle social, santé et solidarité » forme des managers et cadres des secteurs du social, médico-social, économie sociale et solidaire et santé.

Pour en savoir plus : <https://formation-pro.unicaen.fr/>

Indicateurs communs :

État (E) : l'établissement marque les relations à des objectifs DD&RS définis par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ODD...) des programmes de formations continues.

Non

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document descriptif du marquage DD&RS des programmes de formation continue de l'établissement :
Plaquette diplômes DD&RS

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis d'identifier 16 diplômes et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...) ouverts à la formation continue. L'objectif sera d'aller plus loin pour atteindre le niveau 3 par **une Intégration progressive des aspects du DD&RS dans les programmes de formation continue**, en lien étroit entre le Service universitaire de la formation continue et de l'apprentissage (SUFCA) et la cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations au regard de la base commune de compétences et de connaissances identifiée par l'établissement.

Attendus du niveau 3 : Intégration progressive des aspects du DD&RS dans les programmes de formation continue. Le référent "formation continue" et/ou l'instance qui coordonne la mise en œuvre et le suivi des actions de la formation continue interagit avec une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations au regard de la base commune de compétences et de connaissances identifiée par l'établissement.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.1.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Identifier les formations continues qui intègrent le DD&RS	CT	A
Identifier les formations continues qui doivent intégrer le DD&RS en priorité et les compétences et connaissances visées	CT	
Construire les ressources/modules (mutualisations partielles ou totales)	MT	B
Intégrer progressivement les aspects du DD&RS dans les programmes de formation continue	MT	B
Irriguer le DD&RS dans tous les programmes de formation continue	MT	B

VARIABLE 2.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s

ODD concernés : 4 (mission), 9, 17 (contribution)

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

Recensement des actions d'accompagnement au développement des compétences DD&RS. L'établissement encourage les démarches (stages, missions, césures, projets professionnels) et les initiatives étudiantes intégrant la dimension DD&RS

L'offre de formation s'appuie sur le **référentiel de compétences national RNCP**, avec différents **blocs de compétences** dans lesquels figurent des **compétences DD&RS**. Nous donnons ci-après quelques exemples :

LICENCE - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)

RNCP24508BC08 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle avec la compétence :

- ✓ Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Master de géographie :

RNCP34074BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel avec la compétence :

- ✓ Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

RNCP6706 MASTER - Biologie, Santé spécialité Gestion et valorisation agri-environnementale avec des compétences en :

- ✓ Expertise flore, faune, habitat, paysage ;
- ✓ Gestion des milieux naturels, habitats et espèces, cela (originalité de la formation) en intégrant le savoir - faire du monde agricole ;
- ✓ Étude d'impacts sur l'environnement ;
- ✓ Définition d'une gestion agricole intégrée conciliant préservation des habitats naturels connexes, gestion et valorisation durable des ressources physiques de l'environnement (sol, eau, atmosphère) et préservation de l'organisation et la rentabilité économique de l'exploitation agricole.

Pour chaque formation, la fiche « Uniform » détaille les compétences acquises.

<https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/>

La formation à la transition écologique qui doit devenir partie intégrante des parcours de formation, au plus tard en 2025 intégrera **un socle de connaissances transversales et pluridisciplinaires** en s'appuyant sur une **approche par les compétences** (un cahier des charges sera créé dès 2023 par le MESR).

Pour en savoir plus :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Objectifs :

Niveau à 3 ans : niveau 3 (conformité)

Réaliser un plan d'accompagnement au développement de compétences DD&RS, ciblant les activités pédagogiques d'une part et les initiatives étudiantes d'autre part.

Ainsi, dans le cadre de la Vie étudiante, le dépôt de projets en lien avec le DD&RS est encouragé par la commission CVEC (mobilités douces, information sur les circuits courts, recyclage et réutilisation des objets...). De plus, dans les événements organisés dans le cadre des activités des associations et service de la Vie étudiante, l'aspect sobriété (recyclage, emploi de matériels réutilisables, sensibilisation au gaspillage...) sera un facteur pris en compte lors de l'attribution de subventions. Des expérimentations

seront conduites sur des cours/programmes pilotes avec les parties prenantes internes. Des personnes compétentes en "vie étudiante" et en "relations aux entreprises" seront parties prenantes de la mission DD&RS.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

| [Référentiel compétences DD&RS](#)

SOUS-VARIABLE 2.2.1. Apprentissage à la mise en application des connaissances et compétences DD&RS dans tous les travaux et missions, y compris en entreprise.

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

Le DD&RS est pris en compte par l'apprenant.e à titre indicatif (ex: dans un rapport de stage).

À travers nos formations (licence, But, Lpro, master), nos étudiants peuvent suivre des interventions, des conférences, des exposés, des séminaires sur des thèmes en rapport avec le DD&RS donnés ou animés par des enseignants universitaires français et étrangers spécialisés, des intervenants issus des collectivités et des organismes publics (DREAL, Conservatoire du Littoral, Conseil Régional, etc.), un réseau de consultants expérimentés, des acteurs associatifs, ...

Ils peuvent prendre en compte le DD&RS à travers des projets tutorés, des travaux en situation sur des thèmes et des espaces qui sont souvent proposés par des partenaires du territoire (conservatoires, associations, collectivités locales et territoriales, ...) et lors des stages de fin d'études dans le milieu professionnel (Licence pro, But, Master 2 par exemple).

Dans le cadre de ce diagnostic, nous n'avons pas réalisé d'inventaire des actions de pédagogie intégrant le DD&RS, mais nous pouvons renvoyer aux 40 diplômes « marqués DD&RS » (détails en variable 2.1.1) et ici donner **quelques exemples de formations** dans lesquelles les étudiants prennent en compte le DD&RS :

Dans le **Master Agrosciences Environnement Territoires Paysage Forêt**, un partenariat est établi avec différents acteurs de l'environnement en région dont le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, le Parc naturel régional Normandie-Maine, le Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie pour des travaux de mise en situation professionnelle au travers d'un diagnostic d'espaces naturels, de la mise en évidence de leurs enjeux, de la proposition d'objectifs et d'actions de gestion. Les étudiants du **master Sciences de la Mer**, de par leur formation, contribuent à l'amélioration des connaissances en matière de préservation, gestion et valorisation des ressources biologiques marines.

En licence 2 de Pharmacie, dans l'UELC « Biodiversité et Développement Durable », les étudiants participent depuis plusieurs années à des relevés floristiques sur le site de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival. Ces relevés visent à suivre l'impact de différents traitements sur une espèce protégée (la gentiane amère). Un poster est réalisé chaque année et les données sont transmises au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN).

Dans le master Green « Gouvernance des risques et de l'environnement » (sociologie), les étudiants réalisent des diagnostics, des audits socio-écologiques, des prospectives, des médiations et gestion des conflits, des documents d'orientation ou de planification à l'échelon des collectivités enquêtes sur des sujets de société.

Lors de leurs stages de fin d'étude en milieu professionnel, nous savons que certains enseignants tuteurs universitaires (master GAED, parcours environnement, risques et diagnostics territoriaux, par exemple) demandent à leurs étudiants d'ajouter à leurs rapports de stages une analyse critique de l'intégration du DD&RS (optionnelle et non notée). Une enquête doit être menée auprès des responsables de diplômes, mais nous savons que cette pratique n'est pas généralisée (ni notée, ni créditée).

Indicateurs communs :

Pas d'indicateur demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Liste des actions de pédagogie par projet intégrant des critères de DD&RS (formation initiale et continue)

Liste des actions de pédagogie par projet intégrant des critères de DD&RS

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic indique que nos étudiants peuvent prendre en compte le DD&RS pendant leurs formations et durant les stages en milieux professionnels, mais qu'à ce jour nous n'avons pas une connaissance suffisante des pratiques dans les différentes formations. Pour atteindre le niveau 3 (conformité DD&RS) à 2-3 ans, il s'agira d'une part de **faire une enquête auprès des responsables de formations** pour identifier les actions de pédagogie par projet intégrant des critères de DD&RS et d'autre part, **faire en sorte que les étudiants puissent intégrer dans leurs rapports de stage, une analyse critique de l'intégration du DD&RS.**

Attendus du niveau 3 : Projets transversaux sur les thématiques DD&RS. Participation à des concours d'entreprises ou autres parties prenantes sur des problématiques concrètes.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.2.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Répertorier les actions de pédagogie par projet intégrant des critères de DD&RS (formation initiale et continue)	CT	B
Produire une note de cadrage afin que les étudiants puissent intégrer dans leurs rapports de stage, une analyse critique de l'intégration du DD&RS (prise en compte dans l'évaluation) Niveau 3	MT	A

SOUS-VARIABLE 2.2.2. Accompagnement et reconnaissance des initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (apprenant.e.s en cursus normal (formation initiale) ou apprenant.e.s tout au long de leur vie (formation continue))

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Un dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant est opérationnel, il permet notamment de valoriser les compétences DD&RS acquises par les étudiant.e.s lors de leurs initiatives (crédits ECTS, suppléments au diplômes...).

Le dispositif de reconnaissance de l'**engagement étudiant** est opérationnel à l'université de Caen Normandie. Il a été élaboré avec le soutien des ingénieurs pédagogiques du CEMU (Centre d'enseignement multimédia universitaire).

<http://cemu.unicaen.fr/accueil-cemu-646076.kjsp?RH=1488444218252&RF=1475567905971>

L'engagement des étudiants dans des activités associatives permet l'acquisition de compétences variées, qui favorisent à la fois leur réussite académique et leur insertion professionnelle. Autant d'expériences qui contribuent à construire une personnalité et des compétences pour nos diplômés, à valoriser dans leur CV.

Cet engagement permet également de tisser des relations fortes avec les territoires et de promouvoir le lien social. Il s'intègre ainsi tout naturellement dans le projet d'établissement, qui met en avant la responsabilité sociale de l'Université et la citoyenneté.

L'engagement étudiant est valorisé par l'**open badge « Engagement étudiant »**. Ce badge reconnaît que le bénéficiaire s'est engagé dans des actions de type bénévolat, civique, humanitaire... au cours de ses études au sein de l'université de Caen Normandie. Pour obtenir ce badge, le bénéficiaire doit avoir fourni des preuves de son engagement auprès de sa composante au sein de l'université.

Plus spécifiquement, **pour les actions développement durable**, menées au sein de nos campus et dans les territoires, la mission Campus 30 coordonnera et accompagnera les initiatives étudiantes et participera au jury en charge de la délivrance de cet Open badge « engagement étudiant » colorisé **« j'agis pour le développement durable »** grâce aux preuves déposées.

Par ailleurs, la mission Campus 30 accompagne les enseignants avec l'aide du Cemu pour permettre à l'établissement de reconnaître **les autres initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS** (apprenant.e.s en cursus normal (formation initiale) ou apprenant.e.s tout au long de leur vie (formation continue) à travers :

Le dispositif « Étudiant ambassadeur des Objectifs de développement durable (EOADD) » est proposé depuis la rentrée 2021 et il est coordonné par Laïla El Kihel, Enseignant-chercheur. Le dispositif a un double objectif : contribuer à mieux faire connaître les ODD auprès des plus jeunes tout en cultivant des compétences de gestion de projets et de partage des connaissances. Ainsi, les étudiants, sur la base de volontariat, réalise un travail dans le domaine du développement durable, sous encadrement d'enseignants, auprès de lycéens, collégiens ou écoliers à travers des exposés, ateliers et/ou réalisation de posters... afin de les sensibiliser aux enjeux des ODD – Objectifs de développement durable.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/devenir-etudiant-ambassadeur-objectifs-developpement-durable/>

Le travail des étudiants est valorisé par l'**open badge « développement durable : je transmets »**. Il est attribué uniquement pour les étudiants qui ont présenté leurs projets devant des écoliers, collégiens ou lycéens. Ce badge reconnaît que son bénéficiaire a la capacité de véhiculer les valeurs de l'organisation dans laquelle il évolue.

L'open badge « **développement durable : je suis initié.e** » : Ce badge reconnaît que son bénéficiaire a été initié aux enjeux du développement durable. Pour obtenir ce badge, l'étudiant a suivi un enseignement théorique interdisciplinaire et a réalisé une activité pédagogique pratique. Ce travail d'une durée approximative de 10h se base sur les 17 ODD 2030 définis par l'ONU. Il est délivré à partir d'un formulaire de demande à remplir par l'étudiant et comportant trois questions :

- ✓ Quelles connaissances ai-je acquies ? (2 lignes min.)
- ✓ Quelles connaissances ai-je envie de partager autour de moi ? (2 lignes min.)
- ✓ Quelles pratiques pour moi et ceux qui m'entourent et quels comportements ai-je l'intention d'adopter au terme de cette sensibilisation pluridisciplinaire aux ODD ? (2 lignes min.)

Au cours de l'année universitaire 2021-2022, ce badge a été délivré aux étudiants ayant suivi **le module « Sensibilisation au développement durable grâce à une approche interdisciplinaire »**, proposé par Dzovinar Kévonian (Professeure d'Histoire Contemporaine) et mis en place dans le cadre de l'AAP d'innovations pédagogiques du CEMU. Cette sensibilisation interdisciplinaire aux ODD 2030 est intégrée au cours de LICENCE 2, "Histoire de la France et de l'Europe du temps présent" suivi en option obligatoire par les étudiants du Parcours Sciences politiques et par tout autre étudiant de la mention histoire intéressés. Sur 12 séances de cours, 4 sont consacrées aux ODD 2030 et une au passage du SULITEST.

Un **hackathon des transitions pour imaginer les campus de demain** est organisé depuis 2021 par l'Université de Caen-Normandie et l'Institut d'Études politiques de Rennes (campus des transitions à Caen), pour une démarche orientée vers la promotion du développement durable, en y associant étudiants de différentes disciplines. Les thématiques abordées ont été : faire « le lien avec les territoires » (1^{ère} édition, 19-21 novembre 2021), Mobilité, proximité et nouveaux modes de transport (2^{ème} édition, 14-16 octobre 2022). Les projets lauréats sont dotés d'un budget de 10 k€ CVEC pour leurs réalisations. L'open badge « **Hackathon, campus de demain** » est attribué aux étudiants.

Ces différents badges ont été présentés lors du **séminaire « Badgez vos compétences. Dévoiler vos aptitudes cachées »**, en présentiel et à distance, le 28 novembre 2022 au CEMU.

Ce séminaire a été proposé durant la semaine d'événements (conférence, ateliers, tables rondes, démos, ...) proposée par la démarche « [la Normandie badge les compétences](#) » initiée et pilotée par la Région Normandie. Issue de travaux menés avec des partenaires, notamment le collectif « [Badgeons la Normandie](#) », la démarche mobilise les badges numériques pour rendre visible et valoriser les compétences des Normands en démarche d'insertion professionnelle. <https://badgeonslanormandie.fr/>

Pour en savoir plus :

Guide des opens-badges :

<http://cemu.unicaen.fr/le-cemu/guide-des-open-badges-unicaen-1122789.kjsp?RH=1579167207244>

Dépêche AEF « Les "Open badges" changent le regard sur les compétences et la qualité des formations (université de Caen Normandie) », n° 682337, Enseignement / Recherche - Cursus et Insertion, publiée le 16/11/2022 à 09h12.

L'établissement soutient et encourage directement (équipements et conditions de travail, numéraire, conseils, ...) les étudiant.e.s et associations étudiantes engagées dans des actions de DD&RS.

Dans le cadre du financement des actions en faveur de la Vie étudiante soutenues par la CVEC, un certain nombre d'initiatives ont déjà été soutenues :

- ✓ Mise en place de jardins partagés ;
- ✓ Installation d'abris vélos et de bornes de réparation ;
- ✓ Contribution à la mise en place du tri sélectif.

L'appel à projet ouvert au fil de l'eau de la commission CVEC (Contribution Vie étudiante et de Campus) intègre désormais l'axe DDRS afin d'inciter les porteurs de projets à se saisir de cette thématique.

Les modifications de mobilités liées à l'amplification d'usage des mobilités douces nous conduiront à poursuivre le déploiement des structures (abris vélos, bornes de réparation...) mais également à amplifier la proposition d'activités. En effet, nous avons identifié que certains étudiants internationaux ne savaient pas faire du vélo, ainsi avec le SUAPS, des cours d'apprentissage de la pratique cycliste seront proposés. En lien avec nos formations scientifiques, des ateliers d'électrification de vélo pourront être proposés. Dans le cadre des journées d'accueil des étudiants, l'accent sera mis sur les pratiques DD&RS.

Aide pour l'organisation des manifestations proposées par les associations étudiantes :

Dans le cadre des manifestations organisées par les associations étudiantes, celles-ci bénéficieront d'un accompagnement logistique et en termes de formation pour identifier les points d'amélioration (transports, repas, tri des déchets...). Il est à noter que dès à présent les associations se sont emparées de ces questions.

Indicateurs communs :

État (E) : système de reconnaissance des initiatives DD&RS étudiantes (budget, ECTS, pondération note, communication, reconnaissance de la collaboration avec le partenaire).

Par open badge.

Performance (P) : % d'étudiant.e.s impliqué.e.s dans des initiatives à critères DD&RS / Nombre de projets / an

Il est difficile de donner des pourcentages car tous les étudiants impliqués dans des initiatives à critères DD&RS n'ont pas demandé de reconnaissance. A ce jour, tout au plus, nous avons le bilan des open badges DD délivrés, ce qui implique quelques % d'étudiants.

Bilan (2021-2022) :

- OB « je suis initié » : 80 étudiants : 46 badges demandés et 39 badges acceptés.
- OB « je transmets » : 45 étudiants & 14 Doctorants : 39 badges délivrés sur liste et 28 acceptés.
- OB « Hackathon, campus de demain » : 36 badges délivrés, 29 acceptés

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document décrivant le dispositif d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement DD&RS étudiant

Guide des opens badges

Descriptif dispositif EOADD

Dépêche AEF sur les open-badges du 16 novembre 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic indique que le dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant est opérationnel à l'université de Caen Normandie, y compris la reconnaissance des initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS en donnant lieu à une valorisation par open badges. Par ailleurs, l'établissement soutient et encourage directement les étudiant.e.s et associations étudiantes engagées dans des actions de DD&RS.

Notre objectif est **d'encourager et soutenir les étudiants à développer des actions « développement durable » au sein de nos campus et dans les territoires** pour d'atteindre le niveau 4 (exemplarité au DD&RS) à 2-3 ans. Il s'agira d'abord que les étudiants s'emparent du dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant pour développer des **actions « développement durable »**, menées au sein de nos campus et dans les territoires, avec la coordination et le soutien de la mission Campus 30.

Attendus du niveau 4 : Une cellule dédiée à l'accompagnement et la reconnaissance des engagements DD&RS étudiants existe, elle est identifiée par les étudiant.e.s et les enseignant.e.s. Elle collabore avec le corps enseignant à la révision des dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des engagements DD&RS. Le référentiel de compétences DD&RS est partagé avec des acteurs du territoire.

Par rapport aux attendus du niveau 4, à noter que la mission Campus 30 est déjà bien identifiée par les étudiants et les enseignants pour accompagner et reconnaître les engagements DD&RS. Elle collabore déjà également avec le corps enseignant pour définir et réviser les dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des engagements DD&RS.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.2.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Encourager et soutenir les étudiants à développer des actions « développement durable » au sein de nos campus et dans les territoires (avec délivrance de l'open badge « engagement étudiant » colorisé « j'agis pour le développement durable »)	CT	A
Intégrer la mission campus 30 au bureau de la vie étudiante	CT	A

VARIABLE 2.3. Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)

ODD concernés : 4 (mission), 9, 12 (contribution)

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement a identifié les besoins des personnels acteurs de la formation et de la recherche, les outils existants (ex. : référentiels de compétences) et les ressources pédagogiques.

Il soutient les initiatives (formations DD&RS, conférences thématique, bénévolat...)

Objectifs :

Établir un plan d'action et des mesures d'incitation pour développer les initiatives pédagogiques qui favorisent l'intégration du DD&RS dans les formations. S'engager dans une approche par compétences DD&RS et former les futurs formateurs/trices/enseignant.e.s et les doctorant.e.s aux enjeux DD&RS (Niveau 3 à 3 ans)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Plan d'actions pour accompagner le développement des compétences DD&RS

Offre de formation doctorale 2022-2023 (module « développement durable et responsabilité sociétale » pp. 64-75)

SOUS-VARIABLE 2.3.1. Incitation et soutien aux enseignant.e.s pour favoriser d'une part l'intégration du DD&RS d'autre part la transversalité des enseignements

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

Appui et soutien des initiatives pédagogiques en réponse aux demandes, notamment liées aux accréditations ou aux recommandations issues des évaluations externes

La CFVU impulsera la politique d'intégration systématique d'enseignements DD&RS dans les maquettes d'enseignement puis validera les propositions des équipes pédagogiques après analyses de celles-ci.

Le **Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)** accompagne les enseignants dans leur démarche pédagogique et dans l'intégration du numérique dans leurs enseignements.

Pour en savoir plus : <http://cemu.unicaen.fr/le-cemu/missions/>

Le CEMU soutient le développement professionnel en pédagogie des enseignants avec le dispositif « **Enseigner dans le supérieur** ». Il s'agit d'un parcours de formation construit en approche-programme et visant les **six compétences** propres à l'exercice du métier d'enseignant.e dans le supérieur, à savoir :

- ✓ Agir de manière éthique et responsable en contexte universitaire ;
- ✓ Concevoir des enseignements qui favorisent l'apprentissage de chacun.e ;
- ✓ Encadrer les activités d'apprentissage ;
- ✓ Évaluer les acquis d'apprentissage ;
- ✓ Médiatiser des contenus pédagogiques scénarisés ;
- ✓ Adopter une posture réflexive.

Le dispositif est à destination de l'ensemble des personnels enseignants de l'établissement, titulaires et vacataires. L'idée est de structurer une offre de formation professionnalisante, flexible et personnalisée aux besoins de chaque enseignant.e, de créer des temps de partage et de réflexion entre collègues et enfin de stimuler des expérimentations et des publications en matières d'apprentissage, d'enseignement ou d'évaluation.

L'exercice du métier d'enseignant à l'université requiert d'agir en respect des valeurs du service public, de promouvoir le principe de laïcité, de respecter les principes d'éthique, de responsabilité environnementale et d'intégrité scientifique. Il suppose également de comprendre les évolutions des publics étudiants, leurs attentes et leurs besoins, en vue de promouvoir chez eux des capacités d'analyse, de débat, d'argumentation et de respect de son environnement et des autres. Enseigner à l'université nécessite enfin de faire un usage professionnel des technologies de l'information et de la communication dans le respect des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur (protection des libertés individuelles et publiques, confidentialité des données, droit de/à l'image, lutte contre le plagiat, préservation de son identité numérique...)

À la demande de plusieurs responsables de formations dédiés au DD&RS, et dans le cadre du projet ANR « Réussites plurielles » (PIA3), le CEMU, avec l'aide de la mission campus 30, a développé un « **Module d'information - Développement durable** ».

À destination des néo-entrants (étudiants et personnels), ce module a pour objectif de présenter les engagements pris par l'Université de Caen Normandie en matière de gestion des déchets, de biodiversité sur les campus, de mobilité ou encore de rénovation immobilière. Il présente les initiatives existantes pour encourager les étudiants à les rejoindre ou à en mettre en place de nouvelles. Il met ainsi en évidence les différentes formes d'engagement possibles pour les étudiants : stages, engagement dans une association,

participations aux événements proposés, proposition de projets ou participation à un projet existant, etc. Les étudiants et personnels peuvent également y trouver quelques adresses pour consommer de manière responsable. Pour le moment le module est plutôt caeno-centré car les informations disponibles concernent surtout les campus caennais. Mais ce module a vocation à être enrichi avec d'autres initiatives ou adresses des sites distants avec la contribution des référents DD. L'espace de cours est ouvert en auto-inscription donc il suffit d'en communiquer le [lien ecampus pour y accéder](#).

Il est programmé de proposer un **second module de sensibilisation**. Ce second niveau s'appuie sur des matériaux déjà existants et sur d'autres à créer en mobilisant des enseignants. Ce module est pensé de manière hybride : une partie en ligne et une autre en présentiel. Le contenu devant encore être consolidé comporterait :

- ✓ Sensibilisation au développement durable grâce à une approche interdisciplinaire : projet de Dzovinar Kévonian et les captations des quatre interventions d'1h30 déjà réalisées – en ligne ;
- ✓ Passage du Sulitest proposé aux étudiants – en ligne ;
- ✓ Participation à la fresque du climat (ou autres fresques proposées) – en présentiel. Animation par les tuteurs étudiants du dispositif après une formation ;
- ✓ Captations ou activités autour d'autres thématiques à définir selon les possibilités des enseignants (par exemple les enseignants-chercheurs du GIEC normand, ...).

En termes de valorisation, ce second niveau pourra être valorisé par l'obtention de l'Open Badge Développement durable « je suis sensibilisé à » (cf. détails en variable 2.2.2.).

Des conférences en marchant pour renforcer l'ancrage mémoriel, lutter contre la sédentarité et promouvoir les compétences environnementales.

Le CEMU expérimente et forme ses enseignant.es depuis deux ans à la pratique pédagogique du **cours magistral en marchant**. Les thématiques et contenus pédagogiques de ces cours ne sont volontairement pas ou très peu en lien avec l'environnement de marche. Les marches ont lieu indépendamment des conditions météorologiques. La durée des marches s'étire sur une séance de cours (1h30 ou 2h), à la demi-journée, ou plus rarement sur une ou plusieurs journées consécutives. L'expérimentation s'est déroulée avec des effectifs allant jusqu'à 200 étudiant.e-s mais le plus souvent avec des groupes de 30 à 50 participant.e-s. Un enseignant a été se former à cette méthode au cours d'une mobilité Erasmus d'une semaine de formation en situation à Notodden en Norvège (Campus de Notodden de l'University of South-Eastern Norway. Semaine en février en Outdoor teaching). Les détails sont donnés dans le document 2.3.1.a.

Mutualisation d'un **module sur les transitions environnementales**. Développé dans le cadre du BUT Carrières Sociales option Villes et Territoires Durables, ce module amène les étudiant.e-s à :

- ✓ Mieux saisir les enjeux de la mise en pratique des initiatives et des politiques publiques de transition,
- ✓ Décrypter des tendances actuelles (discours et pratiques) en termes de transitions (smart city...),
- ✓ Saisir les enjeux et les échelles de la transition,
- ✓ Développer leur esprit critique,

Sont abordés : les concepts et les théories de la transition, les enjeux de la transition, l'approche thématique des transitions, les acteurs de la transition, les politiques publiques de transition, les initiatives citoyennes de transition, - Les transformations en termes de production et de gouvernance des espaces urbains, des projets réels, des cas d'étude.

La mutualisation des ressources pédagogiques, de la scénarisation et des tests d'évaluation se fera dans l'espace enseignant sur la plateforme Moodle ecampus et sera accessible à la rentrée 2023 à toute la communauté enseignante.

En 2022, les **Journées de l'Innovation Pédagogique Normandes (JIPN)** ont réuni près de deux enseignant-e-s sur trois sites en comodalité (Caen-Le Havre-Rouen) et ont réalisé un hackathon sur l'Apprenant de 2030. Dans le cahier des charges donné aux participant-e-s, la prise en compte du DD&RS était fondamentale.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/evenement/jipn21/>

Pour l'avenir, et pour tenir compte des étudiants en situation de handicap (qui sont de plus en plus nombreux), nous avons identifié le besoin de proposer un support de cours vierge qui serait accessible et inclusif pour tous les étudiants (modèle qui serait ensuite utilisé par les ECs). Par ailleurs, le **verdissement du numérique** est un point important à réaliser (CMA, ...) (cf. variable 2.2.1.).

Indicateurs communs :

Pas d'indicateur demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

| [Liste des actions de soutien à la pédagogie en DD&RS](#)

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement appuie et soutient les initiatives pédagogiques en réponse aux demandes des enseignants-chercheurs à travers le CEMU avec une auto-évaluation de niveau 2. L'objectif est de pouvoir aller plus loin est d'attendre le niveau 3 à une échéance de 3 ans.

Attendus du niveau 3 : Un programme d'incitation et de soutien (reconnaissance dans le service, primes, décharge, promotion, rémunération, reconnaissance de l'expertise, ...) est mis en place permettant de valoriser toutes les initiatives pédagogiques et de recherche.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.3.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Proposer un support de cours vierge accessible et inclusif pour tous les étudiants (modèle qui sera ensuite utilisé par les ECs)	CT	A
Lancer un appel à projets pour développer des modules ciblés sur le DD&RS (pouvant être partagé, hybridé, etc.) avec le soutien des ingénieurs pédagogiques du CEMU	MT	B
Valoriser toutes les initiatives pédagogiques et de recherche sur le DD&RS	MT	B

SOUS-VARIABLE 2.3.2. Formation des futurs enseignant.e.s et/ou des doctorant.e.s aux enjeux et compétences DD&RS

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement identifie le besoin de développer les compétences des futur.e.s enseignant.e.s au regard des enjeux croissants de DD&RS.

D'une manière générale, les projets de l'établissement « NCU Réussites plurielles » et « Résiliences plurielles » soutiennent le développement de la nouvelle offre de formation en **Approche Par Compétences**. L'APC transforme les enseignements, en renforçant l'interdisciplinarité, les mises en situations, les approches projet, l'hybridation des contenus....

Pour mener à bien ces transformations, l'équipe du Cemu accompagne les enseignants-chercheurs dans leurs réflexions et démarches en proposant des ateliers, des outils et un soutien des ingénieurs pédagogiques référents en composante. [Détails sur le site du CEMU](#).

Pour en savoir plus : description des projets [NCU Réussites plurielles](#) et [Résiliences plurielles](#) en ligne.

Sur les enjeux du DD&RS en particulier, pour permettre de mieux identifier les besoins pour développer les compétences des futur.e.s enseignant.e.s, la mission campus 30 est membre de différents réseaux et elle a participé également à plusieurs manifestations (séminaires et colloques).

Les **principaux réseaux** sont: CIRSES (Collectif pour l'Intégration du développement durable et de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur) <https://www.cirses.fr/> et le REUNIFEDD (réseau Universitaire pour la formation et l'éducation à un développement durable) <https://reunifedd.fr/>, lui permettant d'accéder à de nombreuses informations, ressources et séminaires (par exemple Boîte à outils FECODD : Formation – Education – Compétences – Objectifs du Développement Durable) <https://www.innovation-pedagogique.fr/article9858.html>.

Parmi les **participations aux séminaires et colloques**, citons :

Le **séminaire « Former à la transition écologique : défis et solutions »**, le 20 octobre 2022, Bordeaux. Ce séminaire était organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relatif à la mise en œuvre du rapport du groupe de travail conduit par Jean Jouzel, intitulé "Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur". Les préconisations de ce groupe sont destinées à accompagner les opérateurs de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre opérationnelle de ce défi primordial pour la société ([captation disponible en ligne](#)) ;

Le **colloque « Pour une recherche et une innovation responsables »**, le 15 janvier 2020 (<https://www.youtube.com/watch?v=2um7UUfpfq5>) ;

Cinq séminaires de présentation des travaux FECODD (webinaires) entre le 13 et le 21 janvier 2021 portant sur : Réécriture pédagogique des 17 ODD ; Former et Eduquer en anthropocène ; Outils FECODD ; Formation des enseignants ; Formations dans les territoires.

Rencontre de l'UVED « Former 100% des étudiants à la transition écologique. Rendre l'optionnel obligatoire », 12 juillet 2022. Les conférences, tables rondes et interventions ont permis des retours et partages d'initiatives et de stratégies pour intégrer les enjeux de la Transition écologique et sociale dans les formations <https://www.uved.fr/rencontres-uved-2022> ;

Les documents collectés et notes prises lors des différents échanges et manifestations ont pu être transférés aux collègues enseignants-chercheurs qui en ont fait la demande (les documents sont toujours accessibles auprès de la mission Campus 30).

Les **Midis pédagos** ont lieu chaque mois de novembre à mars de 12h30 à 13h30. Un Midi Pédago propose d'aborder la diversité des enjeux pédagogiques liés à un thème de notre quotidien à travers des partages d'expérience ou des regards d'experts. Un thème autour des enjeux du DD&&RS sera abordé dans les prochains mois.

L'établissement met à disposition des futurs enseignant.e.s et/ou des doctorant.e.s une formation optionnelle aux enjeux DD&RS.

Module « développement durable et responsabilité sociétale »

Coordonnée par le Collège des Écoles Doctorales (CED) de la Comue Normandie Université, un groupe de travail rassemblant des enseignants-chercheurs des universités de Caen, Le Havre et Rouen a été mis en place en octobre 2020 afin de construire un ensemble de formations ciblées permettant au plus grand nombre de doctorants d'acquérir des compétences qu'ils pourront faire valoir en terme d'employabilité (intrapreneuriat) dans les entreprises (ou structure académiques) qui voudront/devront rester compétitives en matière de RSE et DD. Les travaux de ce GT ont abouti à la création d'un **module d'acquisition de compétences complémentaires DD&RS** ayant pour objectif d'apporter une vision transversale des enjeux de demain nécessaire et des transitions qui les accompagnent (écologique, numérique, énergétique, alimentation, éducation, santé, vieillissement, vivre-ensemble et contrat social, compétences emploi, ...). Ce module propose **12 formations transdisciplinaires** qui ont été démarrées à la rentrée de septembre 2021 :

- ✓ Le développement durable dans l'enseignement supérieur français ;
- ✓ DD et RS : outils pratiques, leviers d'action ;
- ✓ Recherche et DD et RS : la nécessité de la pluridisciplinarité ;
- ✓ Les enjeux du changement climatique ;
- ✓ Doctorants « responsables » - Enjeux liés au réchauffement climatique : compréhension et actions ;
- ✓ La pollution par les produits chimiques : eau – air – sols – plantes ;
- ✓ Économie circulaire ;
- ✓ Doctorant ambassadeur des objectifs de développement durable ;
- ✓ Relations parties prenantes : les clés de réussite d'une stratégie de Responsabilité Sociétale ;
- ✓ Handicap et Société ;
- ✓ Stéréotypes du genre et mécanisme sexiste ;
- ✓ Prévenir le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles au travail.

Le livret de l'offre de formation doctorale regroupe les fiches de présentation qui précisent, pour chaque formation, son contenu, ses objectifs et ses spécificités. Une rubrique « Public » indique si nécessaire l'année de thèse attendue (D1, D2 ...) pour suivre la formation ; des prérequis sont parfois affichés.

Pour en savoir plus :

<https://www.normandie-univ.fr/formation-doctorale/encadrement-et-formations-2/offre-de-formations/formations-transversales-professionnalisantes/>

Indicateurs communs :

Pas d'indicateur demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

[Plans de formation des écoles doctorales et/ou master MEEF](#)

[Offre de formation doctorale, édition 2022-2023](#)

[Composition des jurys de thèses doctorales](#)

ESUP-SyGAL est une application permettant la gestion dématérialisée de l'ensemble des étapes du parcours doctoral en Normandie. Il offre également aux différents acteurs du parcours doctoral (établissements, écoles doctorales) une visibilité sur les thèses en cours ou passées.

Les jurys de thèses doctorales sont composés en cherchant à atteindre la « parité de genre » entre les membres du jury (des dérogations sont possibles pour certaines disciplinaires : ainsi, le jury doit idéalement respecter la parité homme/femme).

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement accompagne les enseignants-chercheurs dans leurs réflexions et démarches en Approche Par Compétences (APC) et propose des formations optionnelles aux enjeux DD&RS pour les doctorants avec une auto-évaluation de niveau 2. L'objectif est de pouvoir aller plus loin est d'atteindre le niveau 3 à une échéance de 3 ans.

Attendus du niveau 3 : L'établissement systématise une offre de formation DD&RS à destination des futurs enseignant.e.s et des doctorant.e.s qu'il accueille. Les doctorant.e.s intègrent ponctuellement les enjeux DRS et leurs impacts dans leurs travaux de recherche. L'établissement encourage la multi-direction et soutenance (plusieurs disciplines) de thèse.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.3.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Systématiser une offre de formation DD&RS à destination des futurs enseignant.e.s et des doctorant.e.s accueillis et l'intégrer dans la formation « Enseigner dans le supérieur »	MT	B
Inciter les doctorants à intégrer les enjeux DRS et leurs impacts dans leurs travaux de recherche	MT	B
Encourager la multi-direction et soutenance (plusieurs disciplines) de thèse.	MT	B

VARIABLE 2.4. Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS

ODD concernés : 4, 17 (mission), 12 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Partenariats de l'établissement sur des projets relatifs au cadre global des ODD

Depuis le début des années 2010, l'université de Caen Normandie poursuit ses actions pour consolider de nombreux partenariats locaux et régionaux dans l'objectif de favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS.

Ainsi, les différentes structures avec lesquelles l'université s'engage sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS ont été listées (cf. variable 1.3.3. « *S'engager sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS* »).

Historiquement, il est important de rappeler le rôle de l'**Institut régional du développement durable (IRD2)** qui a été cofondé en 2012 par le conseil régional de Basse-Normandie et par l'Université Caen Basse-Normandie (chacun en assurant la présidence tournante) pour co-organiser des événements sur les problématiques du DD&RS et de s'inscrire dans des projets relatifs au cadre global des ODD. L'IRD2 est devenu le GIP ANBDD Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable.
<https://www.anbdd.fr/>

En 2010, les enseignants-chercheurs de l'université de Caen-Normandie se sont investis dans le **Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP)** à la fois dans la gouvernance (Comité d'orientation scientifique et technique (COST) qui a pour vocation à être un lieu d'échange et d'expertise pluridisciplinaire sur l'observation et le suivi du littoral) et dans les différentes activités afin de valoriser la connaissance scientifique et technique sur le littoral. En mars 2020, le ROLNP est devenu le GIP Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France : <https://rolnp.fr/rolnp/>

Le **Giec Normand** permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s'y adapter ou les atténuer.
<https://www.normandie.fr/giec-normand>

L'**ENCATE** est un espace informel de concertation à l'échelle de la Normandie en faveur de l'accompagnement à la transition écologique, défini par ses membres comme un enjeu de société partagé basé sur des actions d'éducation, de sensibilisation, d'information, de formation, de participation collective, abordant les thèmes de l'environnement et du développement durable dont la visée est le changement des comportements du citoyen. L'établissement à travers plusieurs de ses enseignants-chercheurs participe au comité de pilotage de l'Encate (cf. CR Copil du 2 février 2022) et à la stratégie normande d'accompagnement à la transition écologique (SNATE)

<https://graine-normandie.net/projet/encate/>

Objectifs :

Intégrer la dimension de développement local dans les travaux et missions à réaliser des différents programmes de formation (Niveau 4 à 3 ans).

Notons qu'à l'université de Caen Normandie c'est déjà le cas dans plusieurs formations de master, notamment à l'UFR SEGGAT mais aussi en LVE (LEA), en HSS (histoire parcours sciences politique, en sociologie parcours GREEN) et à l'IAE au pôle social-santé-solidarité.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

| [Politique partenariale de diffusion de la connaissance DD&RS](#)

SOUS-VARIABLE 2.4.1. Développer et accompagner les démarches, méthodes et supports pédagogiques favorisant la diffusion et l'accès à la connaissance des parties prenantes

Autoévaluation : niveau 3 (conformité)

Utilisation et partage avec les parties prenantes des contenus et outils pédagogiques (kits pédagogiques, vidéothèque, conférences en Visio, e-learning, études de cas en ligne, ...)

L'université de Caen Normandie a organisé ou co-organisé avec ses différents partenaires (IRD2 devenu ANBDD, ROLNP devenu GIP ROL, Encate, le GIEC Normand, ...) de très nombreuses conférences, débats, tables rondes, etc pour mettre en relation les professionnels et acteurs de la transition (élus et agent des collectivités, chefs d'entreprises, responsables RSE, agriculteurs, bénévoles et salariés associatifs) avec les chercheurs, afin de répondre conjointement aux problématiques rencontrées et de partager la connaissance.

Avec l'IRD2 devenu ANBDD, nos enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et étudiants ont participé activement aux différents ateliers thématiques régionaux ayant permis de faire émerger les besoins des acteurs du territoire en termes d'innovation et d'outils de culture scientifique dans le domaine du développement durable et plus largement ensuite dans le cadre des ODD :

- ✓ Les **rencontres « chercheurs »** mettent en relation les porteurs de projets et des chercheurs travaillant sur des thématiques communes afin d'échanger, d'apporter de nouveaux éclairages et de permettre la réussite des projets développés en région ;
- ✓ Les **rencontres « étudiantes »** proposent chaque année aux enseignants des structures de formation Normandes d'organiser des rencontres intitulées : « Étudiants et professionnels autour de l'innovation durable » ;
- ✓ Des **modules de sensibilisation en ligne** qui visent à sensibiliser, donner de l'information et s'imprégner d'une problématique par différents moyens (un diaporama sonorisé et des interviews d'acteurs) accessibles pour une formation à distance ;
- ✓ Les **rencontres nationales**, organisées tous les deux ans, elles peuvent être considérées comme des ateliers à grande échelle. L'objectif est de présenter un éclairage sur un sujet ou une problématique d'actualité par la mise en relation/débat de propos d'experts (chercheurs, industriels, professionnels, élus, gestionnaires d'associations, citoyens, etc.) travaillant sur cette thématique afin de proposer une expertise objective de la thématique d'intérêt. Parmi les rencontres nationales, citons : sol contre tous en 2014, Biodiversité en 2016, ...

Rencontres normandes du développement durable (RNDD) : elles sont organisées par la Région Normandie et l'Agence normande de la Biodiversité et du Développement Durable, ces Rencontres sont l'occasion pour de très nombreux acteurs du territoire de débattre et de partager leur pratique concrète du développement durable. Elles ont lieu tous les deux ans alternativement à Rouen et à Caen. L'Université de Caen a accueilli les RNDD en décembre 2016.

Différents événements (conférences, débats, tables rondes, etc.) ont donné lieu à des comptes rendus, des captations, des études de cas, des supports pédagogiques, des conférences accessibles en ligne (en direct et en replay). Ces ressources et liens peuvent être retrouvées sur le portail de l'Université, de l'ANBDD et des autres partenaires. Nous donnons **quelques exemples**, certains plus anciens et d'autres beaucoup plus récents, sans vouloir être exhaustif :

- ✓ Entre naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels et chercheurs, Quels liens en Basse-Normandie ? Etat des lieux et perspectives, 30 mars 2012 - Maison forestière de MUTRECY
- ✓ Quelles filières de matériaux biosourcés pour l'éco-construction en Basse Normandie ? Atelier du 11 mai 2012, Caen. Le diaporama de la présentation du laboratoire LETG-GEOPHEN est disponible à l'adresse : <http://www.arcene.fr/spip.php?article224>

Vidéo : Rencontre avec Cécile Sénémaud, enseignante-chercheure, directrice du laboratoire de psychologie de Caen-Normandie (LPCN) sur le thème « **Accompagnement au changement** » avec les thèmes abordés :

- Quels ont les travaux du laboratoire en lien avec le développement durable ?
- Quels freins au changement sont constatés ?
- Sur le terrain, quelle est la plus-value d'une intervention de psychologues sociaux ;
- En quoi consiste l'intervention, sur le terrain, d'un psychologue social pour accompagner le changement ?
- Exemple concret : optimiser les comportements de tri des emballages en verre

<https://www.anbdd.fr/ressources-et-medias/videotheque/>

De la connaissance scientifique aux idées d'actions : Médiation de la recherche

Le **projet Ricochet** (2017-2021) est un projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche et coordonné par le LETG Caen Géophen. Ce projet s'intéresse à la question de la gestion de ces territoires côtiers à risques soumis à des aléas multiples et potentiellement concomitants, à la fois littoraux (érosion et submersion) et continentaux (inondation par remontée de nappe, crues turbides, mouvements de versants) et confrontés à la nécessité de prévoir la relocalisation des personnes et des biens dans un contexte de changements environnementaux et sociétaux globaux et locaux.

Il a donc vocation à répondre à la fois à des préoccupations scientifiques de compréhension de la dynamique des littoraux et à une demande sociétale forte, notamment de la part des gestionnaires des territoires et des risques côtiers.

- <https://www.anbdd.fr/publication/ricochet/>

- <https://www.anbdd.fr/developpement-durable/connaissances/de-la-connaissance-scientifique-aux-idees-dactions/>

- <http://anr-ricochet.unicaen.fr/ressources/portrait-anbdd-des-chercheurs-1043655.kjsp?RH=1566989904013>

Le Normandurable, l'événement qui accélère la transition : Le Normandurable, c'est le Salon des métiers de la transition écologique. C'est donc une manifestation dédiée à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Mais c'est aussi un lieu de diffusion des savoirs et de partage d'expériences. Le salon est organisé par l'association Pluies de juillet avec la collaboration de l'université de Caen Normandie et le soutien de la Région Normandie. La 1^{ère} édition digitale des 11 et 12 février 2021 avait réuni plus de 5000 visiteurs. À l'occasion de la deuxième édition des 3-4 mars 2022, l'Agence Régionale de l'Orientation a apporté également son aide. Les universités du Havre et de Rouen ont rejoint elles aussi l'aventure, affirmant l'identité normande de l'événement. Les captations des ateliers et conférences de la 2^{ème} édition du 3-4 mars 2022 sont accessibles en replay sur [la chaîne youtube de l'université](#).

- <https://www.unicaen.fr/evenement/normandurable-salon-des-metiers-de-la-transition-ecologique/>

Dans le cadre du **GIEC Normand**, les **huit enseignants-chercheurs de l'Université de Caen Normandie** avec les huit autres ECs des universités de Rouen-Normandie et du Havre-Normandie ainsi que sept experts techniques, ont produit des **ressources documentaires** (<https://cloud.normandie.fr/s/RqqMPzaeStop9GG>) sur neuf thèmes et ont participé à de nombreuses conférences dans les territoires auprès des élus et des populations.

Dans le cadre du **ROL**, plusieurs enseignants-chercheurs de l'établissement (UMR IDEES-Géophen, CIREVE et CEMU) ont participé à la 10^e édition de son séminaire, le 18 novembre 2022 à Saint-Valéry-sur-Somme portant sur le thème « **Les jeux sérieux et simulation participative des dispositifs pilotes pour construire la gouvernance littorale** ». Ce séminaire a été l'occasion de débattre et progresser ensemble sur nos visions des jeux sérieux et simulation participative et sur les modalités pour les mettre en œuvre. Destiné à tous les acteurs qui s'engagent et contribuent à la gouvernance littorale, cet événement a pu questionner les outils, méthodes ou réponses collectives à apporter aux besoins et spécificités de tous afin d'avancer ensemble dans la résilience de notre territoire. Les [présentations et résumés sont disponibles en ligne](#).

En Région Normandie, une plateforme numérique a été créée pour valoriser les projets en lien avec un ou plusieurs des 17 objectifs : la CNODD. Si le projet est accepté, on peut le valoriser sur la plate-forme et devenir ambassadeur. <https://www.cnodd.fr/>

Rencontres normandes du développement durable (RNDD). Les 5èmes RNDD ont été organisées à Caen le 15 novembre 2022 sur le thème « Les démarches et stratégies de transition ».

En replay sur https://www.youtube.com/watch?v=O4PGoNrhF_Y

Pour en savoir plus : <https://www.anbdd.fr/ressources-et-medias/>

Indicateurs communs :

État (E) : existence d'outils qui favorisent l'accès à la connaissance des parties prenantes

Oui

Performance (P) : taux d'accessibilité aux parties prenantes des contenus pédagogiques

Nous n'avons pas mesuré ce taux d'accessibilité.

Dans les programmes de formation, la dimension de développement local est intégrée dans les travaux et missions à réaliser.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Liste des outils et évènements de diffusion de la connaissance DD&RS

CR atelier 11 mai 2012

Programme Normandurable 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement utilise et partage avec ses parties prenantes (internes et externes) différents contenus et outils pédagogiques, mais la liste des outils et évènements de diffusion de la connaissance DD&RS est encore partielle et incomplète. **L'objectif est d'abord de consolider cette liste des outils et évènements de diffusion de la connaissance DD&RS, puis de mutualiser les méthodes pédagogiques et de supports innovants (plateformes pédagogiques, webinar, réseaux sociaux, ...)** pour atteindre le niveau 4 dans 3 à 5 ans.

Attendus du niveau 4 : Mutualisation de méthodes pédagogiques et de supports innovants (plateformes pédagogiques, webinar, réseaux sociaux, ...).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.4.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Consolider la liste des outils et évènements de diffusion de la connaissance DD&RS et la mettre à disposition sur le portail de l'Unicaen	CT	A
Former et développer la Fresque du climat (compréhension du CC et enjeux) et l'atelier 2tonnes (axé sur les solutions individuelles et collectives), et autres Pour les étudiants et les personnels	CT	A
Créer un espace sur e-campus pour rendre accessible et mutualiser les méthodes pédagogiques et de supports innovants (plateformes pédagogiques, webinar, réseaux sociaux,...) Niveau 4	MT	B

SOUS-VARIABLE 2.4.2. Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les parties prenantes internes

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

L'établissement organise la mobilité et les échanges, incite les parties prenantes internes à participer et encourage les initiatives éco-citoyennes, avec prise en compte des impacts liés aux déplacements à l'international.

L'université de Caen Normandie a une longue tradition de coopération internationale et a su tisser des liens étroits et durables avec des établissements d'enseignement supérieur **dans plus de 52 pays à travers le monde**. Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'université s'appuie sur un ambitieux service de coopération internationale et de formation en langues : **le Carré international**.

Il existe ainsi une mobilité sortante et une mobilité entrante d'étudiant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, chercheurs/euses et personnels administratifs dans le cadre de différents programmes pouvant cibler, parmi d'autres, des partenariats bilatéraux, des programmes de recherche, de la double diplomation.

Le **pôle des programmes de mobilité internationale (PPMI)** accompagne les publics en mobilité d'échange, avec notamment les différents programmes Erasmus+ ou les partenariats bilatéraux de l'établissement.

Le pôle Support aux Publics Internationaux gère les parties « accueil et aides aux démarches et à l'intégration ». Il s'appuie sur un outil (espace AAPI, locaux dédiés aux publics internationaux récemment inaugurés) pour accueillir, renseigner et surtout pour accompagner les publics en questionnement. Enfin ce pôle peut être le relai d'actions intégratives (visites, rencontres interculturelles) qui contribuent au bien-être des publics internationaux accueillis à Caen

Enfin, pour accompagner le développement de la mobilité à l'étranger ainsi que l'élaboration de projets de coopération de recherche et de formation à l'international UNICAEN, le Carré international a également mis en place un **Pôle développement à l'international (PDI)**.

Le PDI joue un rôle d'interface entre les composantes de l'Université de Caen Normandie et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche étrangers pour la mise en place et le développement de nouveaux partenariats. Il contribue ainsi à l'internationalisation de l'université en permettant le développement et la diversification de l'offre de mobilité à l'international (mobilité étudiante et des personnels, double-diplômes, ...). Ses missions sont notamment :

- ✓ La préparation et la formalisation des accords internationaux et Erasmus+ (mobilité étudiante, de stage, double-diplômes ...);
- ✓ L'aide au montage de projets de coopération universitaire internationale;
- ✓ La veille sur les appels à projets européens et internationaux;
- ✓ L'accueil de délégations étrangères et l'organisation de missions à l'étranger.

Le pôle est structuré en zones géographiques assignés à deux chargés de développement et réparties comme suit :

- ✓ Zone 1 : Afrique (hors Maghreb), Amériques, Asie et Océanie
- ✓ Zone 2 : Europe, Asie centrale, Maghreb et Moyen-Orient

La mise en place des projets est accompagnée par un gestionnaire administratif et financier.

Au niveau européen, l'établissement applique déjà les recommandations de la commission européenne pour **des mobilités vertes et inclusives**, telles qu'elles sont indiquées dans la nouvelle [Charte 2021-2027](#). L'inclusion est d'ailleurs au cœur du projet d'alliance européenne [AcrossEU](#) porté par l'université de Caen Normandie avec huit universités partenaires européennes et qui sera redéposé début 2023 auprès de la Commission européenne, après avoir reçu le « Seal of Excellence » et avoir été placé sur liste de réserve en 2022.

Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (2021-2027) (ECHE : Erasmus+ Charter for Higher Education)

L'Université de Caen Normandie a signé la charte le 27 février 2021. Il s'agit d'un document contractuel dans lequel l'établissement s'engage à respecter tous les attendus du programme Erasmus+ durant toute la programmation (7 ans) et détaille son plan d'action pour y parvenir. Ainsi, l'établissement s'inscrit dans une stratégie de modernisation et d'internationalisation et s'engage à respecter les exigences européennes suivantes :

- ✓ **Assurer l'égalité des chances des bénéficiaires (non-discrimination et inclusion)**
- ✓ Assurer la reconnaissance des acquis des activités réalisées dans le cadre du programme Erasmus+
- ✓ Favoriser la mise en place d'Erasmus+ Digital
- ✓ **Inciter les participants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement**
- ✓ **Promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active des participants Erasmus+**

Pour en savoir plus : <https://monprojet.erasmusplus.fr/eche>

Par ailleurs, dans un objectif de co-développement (notamment avec **les pays en développement**), l'établissement est également fortement engagé dans des actions de co-développement et de soutien à la Francophonie dans les pays d'Afrique sub-saharienne, avec la mise en place de programmes de renforcement de la langue française, de la formation continue et des dispositifs innovants d'enseignement-apprentissage pour les futurs et actuels professeurs de français. *Ces projets*, pilotés par trois composantes et laboratoire d'UNICAEN (l'INSPé, le CIRNEF et le Carré international), sont d'ores et déjà en place en **Mauritanie et au Ghana** et bénéficient de financements du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI). Trois nouveaux FSPI sont en projets pour 2023, avec ces deux mêmes pays et **la Gambie**. Ces projets innovants et engageants, incluant plusieurs acteurs d'UNICAEN partageant leurs ressources et savoir-faire, sont de véritables tremplins pour une meilleure connaissance des pays et de renforcement des capacités, soutenus par les postes diplomatiques des pays engagés. Sur les trois dernières années, UNICAEN a vu une véritable montée en puissance des relations avec ces pays et les ambassades impliquées, qui a permis la signature de nouveaux accords universitaires et l'accueil de plusieurs étudiants boursiers aux niveaux M et D.

Le master Sciences de l'éducation et de la formation, parcours Ingénierie du Numérique dans l'Enseignement Supérieur et la formation d'adultes est une co-diplomation avec l'Université des Mascareignes (**Île Maurice**), avec cours à distance synchrones et asynchrones. Ce master INES forme à la mise en œuvre des technologies numériques et de la distance en formation, au développement de projets en FOAD, et à la conduite de projet et d'équipe en formations hybrides ou à distance. Le parcours est ouvert à la formation initiale (FI) et à la formation continue (FC).

L'établissement a mis en place toute une série de *doubles diplômes* (bilatéraux et unilatéraux) qui accueillent chaque année des cohortes d'étudiants **marocains, tunisiens, colombiens** (Par exemple, sur les quatre dernières années, ce sont 94 étudiants marocains et tunisiens qui ont été accueillis en double diplomation à Unicaen). D'autres doubles diplômes sont également en cours, avec notamment des contacts pris via Campus France Algérie pour étendre ces coopérations co-diplômantes avec des **établissements algériens** ou encore l'Égypte.

Concernant **les Balkans**, UNICAEN a développé depuis plusieurs années des relations étroites avec plusieurs pays de la région et a participé à plusieurs missions, annuellement pour certaines comme la Tournée des Balkans, mais également reçu de nombreuses délégations et personnels en staff week. C'est ainsi qu'un protocole d'accueil mis en place en 2017 avec la **Macédoine** a permis d'accueillir 93 étudiants dans différentes composantes d'UNICAEN depuis 2017, leur permettant d'être formés au niveau Licence puis Master et poursuivre en doctorat. En contrepartie, des étudiants UNICAEN se rendent régulièrement en

Macédoine pour des mobilités d'études ou de stages. Un programme de bourses permettant la délivrance de deux bourses de vie financées par UNICAEN rend également ce programme attractif. Un projet de Mobilité Internationale de Crédits (E+) a également été déposé et obtenu avec l'université de Pristina au Kosovo en 2019, reconduit en 2022 pour une durée de trois ans, ainsi qu'avec l'université de Banja Luka en **Bosnie-Herzégovine**. 21 étudiants ont déjà été accueillis à UNICAEN dans le cadre du MIC, une mobilité sortante en stage pratique FLE à Pristina ainsi qu'une dizaine de mobilités enseignantes et de personnels. Un partenariat stratégique financée par Erasmus +, le DAFLS (Developping Applied Foreign Language Skills) a également été obtenu impliquant l'université de Belgrade et plusieurs accords Erasmus + sont signés avec cette région.

Citons par exemple, le projet Erasmus+ DAFLS (Developping Applied Foreign Languages) que le **département Langues étrangères appliquées** (LEA) coordonne et qui implique l'Université de Belgrade en **Serbie** et l'Université Saint-Cyrille-et-Methodius à Skopje en **Macédoine du Nord** : il prévoit des doubles licences impliquant des cours hybrides synchrones et asynchrones et une mobilité d'études et de stage en L3 dans l'université partenaire avec subvention de l'Union Européenne.

Bonus déplacement vert

Les appels du programme Erasmus+ (2021/2027) obligent à suivre les exigences européennes et notamment à inciter les participants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement pour pouvoir bénéficier du « *bonus déplacement vert* ». Ainsi, nous encourageons les étudiants à utiliser un moyen de transport éco-responsable (train, covoiturage). Dans ce cas, les étudiants ayant réalisé les trajets aller/retour avec ce mode de transport reçoivent un supplément financier de 50€ et leur temps de mobilité est allongé d'un ou deux jours (financés également). Les mêmes modalités sont appliquées aux personnels d'Unicaen partant en mobilité internationale.

Cotutelles internationales

Nous avons recensé un total de 268 cotutelles internationales de l'université passées avec des établissements de 48 pays. Le tableau 2.4.2.c détaille, toutes années confondues, le statut administratif réparti ainsi :

- ✓ Abandon / Annulation : 109
- ✓ En cours : 42
- ✓ Projets (cotutelles dont les conventions sont en cours de signature ou de discussion) : 13
- ✓ Thèses soutenues : 104

Par ailleurs, il existe de nombreux projets internationaux ayant des objectifs de co-développement. Citons quelques exemples sans chercher à faire un inventaire complet :

PHC Toubkal Hubert Curien « *Evaluation multirisques et multi-échelles des zones de montagne nord africaines dans le contexte de changement global* » (2020-2022) associant l'UMR IDEES et l'Institut Scientifique (Université Mohammed V de Rabat). Ce programme permet la programmation des séjours en France et au Maroc avec séjours en France des partenaires marocains et séjours au Maroc du chef de projets français, et en particulier de séjours en France (stage de formation) d'une doctorante marocaine (inscrite en co-tutelle).

Projet de Renforcement des Capacités : *Comp Law (Building Capacity in Comparative and EU Law in HEIs in Mongolia)*. Ce projet associant UNICAEN a une université italienne de Milan et deux universités mongoles vise à sensibiliser les étudiants en droit et jeunes chercheurs mongols à l'importance de l'Etat de droit par le biais d'activités pédagogiques, séminaires et ateliers mais aussi de cours intégrés pluridisciplinaires. Ce programme vise le renforcement des capacités du personnel universitaire pour la conception de nouveaux programmes, de développement conjoint de cours et nouvelles collaborations.

Les relations citées plus haut pour l'Afrique subsaharienne ont également permis la mise en relation du ministère de l'éducation supérieure mauritanien et du Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire (CEMU) pour la mise en place d'un Centre Pédagogique Universitaire Mauritanien (CPUM) qui s'inscrit dans la stratégie du MESRI mais aussi dans celle du CEMU, qui souhaite étendre ses relations avec des pays francophones. Un colloque de l'Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels de l'ESR (Anstia) réunissant les experts métiers est prévu en mai 2023, avec ouverture sur la francophonie.

D'autres projets internationaux sont en cours. La plupart des appels et notamment ceux portés par l'agence E+ associant des pays non européens demandent pour la plupart des objectifs de co-développement. Tous prêtent une attention particulière lors de la rédaction des projets à la participation active et à la plus-value apportée de tous les établissements impliqués dans le projet et non pas uniquement pour le porteur.

Par ailleurs, **pour les échanges et déplacements internationaux**, à partir de l'enquête conduite en septembre 2022 auprès des Directeurs d'Unité de Recherche (DUR), pour la variable 3.1 sur le « focus empreinte carbone », plus d'un tiers des unités de recherche (URs) indiquent **avoir des règles** pour privilégier les modes de transport à faible émission de GES en lieu et place de l'avion pour les missions (terrain, colloques, congrès, etc.). Ci-dessous des exemples de règles mises en place dans certaines URs : utilisation du train plutôt que la voiture ou l'avion, pour les déplacements nationaux et européens, et lorsque le trajet n'est pas fortement rallongé, mise en place de visio-conférence lorsque le sujet le permet. Pour les URs qui n'ont **pas encore de règles**, elles sont fortement incitées à utiliser d'autres modes de transport plutôt que l'avion et comptent sur le bon sens des personnels. Le train est le mode de transport le plus utilisé lors des déplacements nationaux et les pays européens limitrophes. Les visio-conférences sont également privilégiées.

Globalement, l'avion reste tout de même le mode de transport utilisé lors de déplacements internationaux (extra-européens), car difficilement remplaçable par un autre mode de transport moins émetteur de GES.

Objectif de l'établissement :

Réduire de 20% les déplacements professionnels, notamment pour les activités type colloques ou séminaires, par rapport à l'année 2019. En limitant notamment ceux qui pourraient être aisément remplacés par de la visioconférence en reportant vers le train tout déplacement en avion pour les trajets de moins de 6 h et en reportant tout déplacement en voiture vers le train pour les trajets de plus de 300 km. Pour cela, elle accompagnera toutes les structures dans la réalisation d'un plan de réduction adapté à leurs activités.

Un exemple à suivre :

La politique environnementale de l'Université de Liège relative aux trajets internationaux

La politique environnementale de l'Université de Liège relative aux trajets internationaux est entrée en vigueur le 1er avril 2022. Elle a pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements de la communauté universitaire en réduisant l'usage de l'avion et en favorisant des alternatives plus durables.

La politique mobilité de l'université de Liège : https://www.durable.uliege.be/cms/c_15909593/fr/faq-durable-politique-environnementale-des-trajets

Quatre axes pour une mobilité plus durable :

La politique environnementale relative aux voyages professionnels et didactiques des membres de la communauté universitaire repose sur **quatre axes** :

1. Sensibiliser la communauté universitaire aux impacts environnementaux des trajets internationaux et aux alternatives disponibles, pour que chaque personne effectue ses choix de mobilité de manière en étant informée.
2. Développer les alternatives aux déplacements internationaux lorsque le déplacement est dispensable, notamment par l'usage de la visioconférence.

3. Choisir le mode de transport le plus durable pour effectuer des trajets internationaux, notamment en insérant des clauses environnementales dans le marché public Agence de voyages.

- ✓ Par défaut, les trajets en train sont obligatoires vers les destinations accessibles en moins de 6 heures de gare à gare, ainsi que vers les destinations pour lesquelles le trajet en train n'excède pas de 3 heures le trajet en avion.
- ✓ Par défaut, les trajets en train sont conseillés vers les destinations accessibles en moins de 8 heures de gare à gare, ainsi que vers et depuis les hubs aéroportuaires accessibles en moins de 6 heures (trajets internationaux avec escale).

Indicateurs communs :

État (E) : existence de dispositif (programmes, partenariats...) de co-développement internationaux.

Oui

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

- Liste des projets internationaux ayant des objectifs de co-développement
- Déclaration de politique Erasmus+ Unicaen (les passages DDRS sont surlignés).
- Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (2021-2027) signée
- Tableau du statut administratif des cotutelles internationales

Objectifs et plan d'action :

Sur la base de notre diagnostic, l'objectif est de **poursuivre notre ouverture à international avec des projets ayant des objectifs de co-développement** (notamment avec les pays en développement) **pour atteindre le niveau 4 à moyen terme (3-5 ans)** tout en étant très attentif à la prise en compte des impacts liés aux déplacements.

Sachant qu'il est parfois très difficile de concilier les contraintes des partenaires demandant de plus en plus des mobilités courtes, à savoir venir plusieurs fois dans l'année pour des séjours courts (3-4 semaines par exemple) plutôt que de rester plus longtemps sur un seul séjour. Le développement de mobilité hybride pourrait permettre de répondre à ces demandes.

Attendus du niveau 4 : L'établissement a mis en place des programmes, des partenariats et dispositifs l'ouvrant à l'international (diplômes inter-universitaires...) permettant l'éducation partagée, la co-formation des personnels, ainsi que la co-diplômation avec les universités étrangères.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

2.4.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Développer des mobilités hybrides (déplacements alternant avec visioconférences)	CT	A
Poursuivre l'ouverture à international avec des projets ayant des objectifs de co-développement prenant en compte des impacts liés aux déplacements Niveau 4	MT	A

AXE 3 : RECHERCHE ET INNOVATION

Préambule

Avant de présenter le diagnostic sur cet axe, rappelons quelques informations générales sur notre université en matière de recherche et d'innovation.

L'université de Caen Normandie est un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire normand. Le potentiel de recherche s'appuie sur des coopérations scientifiques avec l'ENSICAEN (École nationale supérieure d'ingénieurs), le GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds), la plateforme d'imagerie biomédicale CYCERON, le Centre hospitalier universitaire (CHU) et le Centre régional de lutte contre le cancer François Baclesse.

Ces partenariats, témoignages d'un ancrage territorial et d'une volonté d'ouverture, favorisent le développement de projets d'excellence. Ils assurent l'intégration des unités de recherche dans des programmes et des réseaux de recherche nationaux et internationaux.

En 2022, l'université de Caen Normandie compte **41 unités de recherche**, dont 21 labellisées par les grands organismes (CNRS, INRAE, INSERM, CEA).

La recherche à l'université de Caen Normandie couvre tous les champs disciplinaires : cette **pluridisciplinarité** nourrit l'ensemble de l'offre de formation. L'activité scientifique est fondée sur trois pôles fédérateurs qui encouragent les collaborations scientifiques et la mutualisation des moyens :

- ✓ Sciences et technologies ;
- ✓ Sciences humaines et sociales ;
- ✓ Biologie intégrative, imagerie, santé, environnement.

Ces pôles s'appuient sur des structures fédératives et des plateformes techniques le plus souvent labellisées.

L'université de Caen Normandie développe des partenariats avec les différents acteurs de l'ESR normand dans le cadre de la **ComUE Normandie Université** à travers **cinq pôles de recherche et de formation** :

- ✓ Pôle EP2M "Énergies, Propulsion, Matière, Matériaux" ;
- ✓ Pôle CBSB "Chimie et Biologie appliquées à la Santé et au Bien-être" ;
- ✓ Pôle HCS "Humanités, Culture, Sociétés" ;
- ✓ Pôle SN "Sciences du Numérique" ;
- ✓ Pôle CTM "Continuum Terre – Mer".

Quelques chiffres (janvier 2023) : 1360 personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels BIATSS d'appui à la recherche), de nombreux projets PIA en cours (Equipex+ Commons, Biblissima+, e-Diamant, NewGain ; LabEx EMC3 , Synorg ; IRON, GANEX ; Carnot I2C, ESP ; EUR XL-Chem ; RHU STOP-AS, projet RAPSODYN ; Territoires d'innovation pédagogique, Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ; FUTURISKS ; projet i-DEMO Prosperity ; Appeal ; FNSO AAP2 – PRESS), projet SAPS du MESRI ; 780 thèses en cours, 159 contrats de collaborations de recherche en cours, 63 projets ANR en cours, implication dans 8 pôles de compétitivité, ...

Pour en savoir plus :

<https://www.unicaen.fr/recherche/>

<https://www.normandie-univ.fr/recherche/>

<https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2020/10/UNICAEN> (plaquette Unicaen, édition 2022, recherche à partir de la page 16

Le diagnostic sur cet axe « recherche et innovation » est présenté, pour chacune des **trois variables stratégiques** et de **leurs variables opérationnelles**, selon les items et attendus pour le niveau atteint pour chacune de ces variables.

Rappelons que les différentes actions ont été engagées **selon des objectifs inscrits dans le diagnostic Campus 21** mené en 2013-2014 sur la base du référentiel plan vert. Ce diagnostic avait identifié d'une part les **principaux points forts** et d'autre part les **principaux points à améliorer** (axes d'amélioration), à savoir

- ✓ Mieux identifier la dimension DD&RS dans les programmes ;
- ✓ Améliorer la communication spécifique sur ces sujets DD&RS ;
- ✓ Mettre en avant le DD&RS lors de la journée d'accueil des nouveaux doctorants et personnels ;
- ✓ Renforcer la transversalité des programmes de recherche sur le DD&RS (inter labo, etc.) et intégrer davantage les parties prenantes ;
- ✓ Améliorer la veille spécifique sur les questions DD&RS dans l'établissement ;
- ✓ Inciter à proposer des recherches sur des sujets DD&RS ;
- ✓ Renforcer la formation des chercheurs et fixer des objectifs en la matière.

Ainsi, des actions concrètes avaient été proposées (cf. détail dans diagnostic Campus 21, page 102), actions à impulser et à coordonner par la commission de la recherche (CR) et les VPs CR, et en liaison étroite avec les différentes unités de recherche, instituts et tutelles, à savoir :

- ✓ Créer un groupe de recherche interdisciplinaire sur le DD au sein de l'établissement ;
- ✓ Mettre en place une structure de veille spécifique au développement durable (par ex. mission Campus 21 en lien étroit avec la commission recherche) ;
- ✓ Renforcer la transversalité des programmes de recherche sur le DD (inter labo, etc.) et intégrer davantage les parties prenantes ;
- ✓ Identifier la dimension DD dans les programmes de recherche engagés (enquête) ;
- ✓ Améliorer la communication spécifique sur ces sujets DD ;
- ✓ Inciter à proposer des recherches sur des sujets DD ;
- ✓ Renforcer la formation des chercheurs et fixer des objectifs en la matière ;
- ✓ Création d'un fond d'aide au développement de la recherche interdisciplinaire pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ Poursuivre la structuration des thèmes de recherche sur les questions DD avec l'aide de l'IRD2 ;
- ✓ Promouvoir la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des programmes et des projets de recherche dans les domaines de recherche les plus appliqués - valoriser le produit de cette évaluation.

Nous allons pouvoir voir maintenant les progrès accomplis depuis 2014 pour chacune des **trois variables stratégiques** et de **leurs variables opérationnelles** à travers ce diagnostic.

VARIABLE 3.1. Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement

ODD concernés : 4, 9, 12, 13 (mission), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement établit son diagnostic au sujet de l'intégration du DD&RS dans sa stratégie de R&I en ciblant ses enjeux pertinents et prioritaires en matière de DD&RS.

L'université s'inscrit dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente en Normandie, 2021-2027 (RIS3) qui a été adopté par le CR Normandie en février 2021. Cette stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 a été orientée autour de trois enjeux, à savoir :

- ✓ Pérenniser et développer l'activité industrielle en Normandie ;
- ✓ Réussir la transition écologique et énergétique ;
- ✓ Améliorer le bien-être des citoyens et la résilience du territoire.

Les personnes garantes de ce diagnostic sont identifiées et coordonnées.

Oui, il s'agit de Véronique Lefilliâtre-Cavey (mission campus 30), Olivier Maquaire (Vice-président en charge du développement durable), Aurélie Ménard (Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)) et Éric Leroy du Cardonnoy et Annie-Claude Gaumont (vice-présidents de la commission de la recherche).

Objectifs :

Niveau à 3 ans : niveau 3 (Conformité) avec :

- ✓ Formaliser et organiser le processus d'intégration du DD&RS dans notre stratégie de recherche et d'innovation.
- ✓ Évaluer et valoriser la feuille de route de l'établissement en relation avec cette intégration.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document de Politique de recherche et d'innovation de l'université

Elle est décrite dans le projet d'établissement 2017-2021 et dans l'extrait du rapport d'autoévaluation HCERES sur la référence 9 « *La politique de recherche de l'université s'appuie sur des outils de pilotage et traduit son positionnement et sa stratégie, y compris dans son internationalisation* ». Elle se retrouve dans l'axe stratégique n° 1 « *Faire de la recherche une priorité pour l'établissement* » du nouveau plan du projet d'établissement (2022-2027). Ce projet n'ayant pas encore été validé par le CA de l'établissement au moment du dépôt du dossier de labellisation, nous joignons la note de présentation de la stratégie de ce projet de plan du contrat envoyé au MESR à l'automne 2022. Le projet d'établissement 2022-2027 validé pourra être envoyé ultérieurement.

SOUS-VARIABLE 3.1.1. Définir et mettre en œuvre un pilotage opérationnel, volets organisation et moyens, de la stratégie de recherche et d'innovation

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

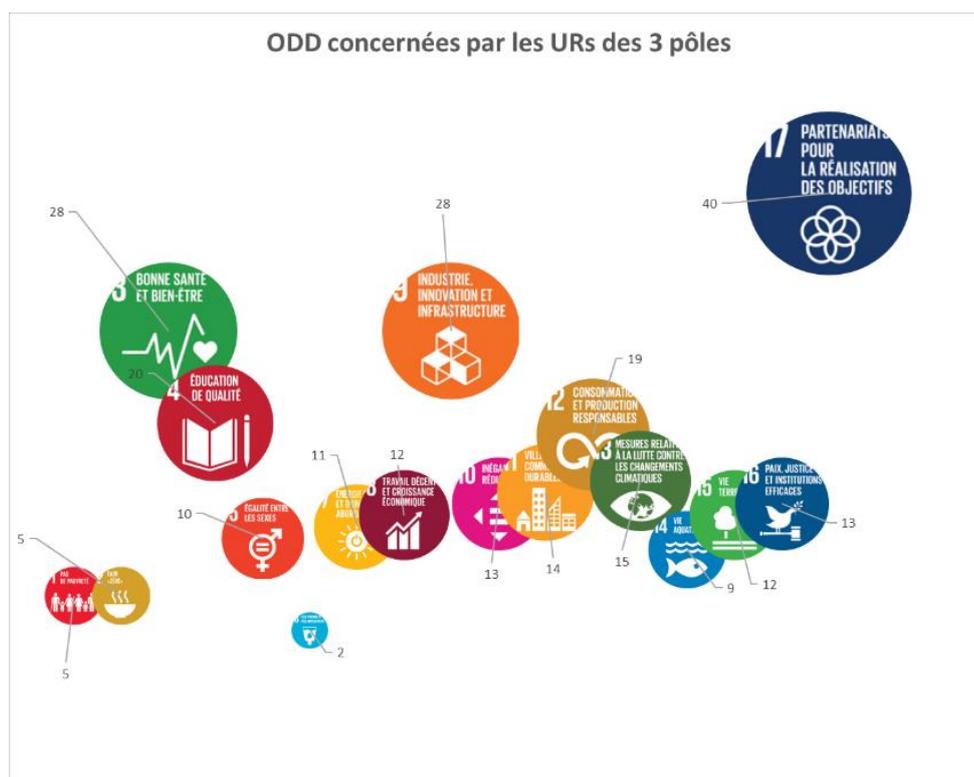
L'établissement s'est approprié son référentiel de diagnostic DD&RS.

L'université de Caen Normandie utilise le référentiel DD&RS CGE-CPU comme outil de pilotage et de diagnostic.

Ce référentiel a été présenté à l'équipe de direction en novembre 2021 et aux DURs le 30 juin 2022 en même temps que la démarche retenue pour réaliser le diagnostic proprement dit.

Ce dernier est réalisé, actualisé et partagé avec les parties prenantes internes.

En 2022, l'université de Caen Normandie a réalisé le diagnostic DD&RS auprès des unités de recherche : la mission campus 30 aidée par la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) a répertorié, dans un premier temps, les thématiques de recherche DD&RS portées par chacune des unités de recherche (UR) et a identifié les ODDs concernées par chacune de ces UR. Dans un second temps, un tableau excel a été envoyé à chacun des Directeurs d'unité de recherche (DUR) pour vérification et correction. Ils étaient également invités à nous indiquer leurs projets de recherche en lien avec les ODD et les différents enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques).



Les URs sont concernées en moyenne par quatre à cinq ODDs mais avec parfois des URs plus spécialisées sur seulement deux ODDs et d'autres avec un spectre plus large allant jusqu'à 15 ODDs. Comme on pouvait s'y attendre pour une université pluridisciplinaire, tous les ODDs sont concernés. En dehors de l'ODD17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs » cité par quasiment toutes les unités, les ODDs les plus cités sont les ODD3 « Bonne santé et bien-être » et ODD9 « Industrie, innovation et infrastructure », puis par ordre décroissant ODD12 « Consommation et production responsables », ODD4 « Education de qualité », ODD13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », etc.

En ce qui concerne la répartition par pôles fédérateurs (Tableau 3.3.1.a), le pôle BI2SE « *Biologie intégrative, imagerie, santé, environnement* » est naturellement principalement concerné par les ODD3 et ODD9. Il en est

de même pour le pôle ST « *Sciences & technologies* » avec principalement les ODD9 et ODD7 « Energie propre et d'un coût abordable ». Pour le pôle SHS « *Sciences humaines & sociales* », les ODDs les plus souvent cités sont : l'ODD16 « Paix, justice et institutions efficaces », l'ODD10 « Inégalités réduites », l'ODD4 « Education de qualité », l'ODD11 « Ville et communautés durables », l'ODD12 « Consommation et production responsables », etc.

Tableau 3.1.1.a : Nombre de citations des ODD concernées par les unités de recherche de chacun des trois pôles fédérateurs et nombre de citations total

Pôle / ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
BIZSE (17 URs)	0	4	16	6	2	0	0	3	14	1	1	4	3	4	5	0	16
SHS (15 URs)	3	1	7	10	8	1	3	9	4	11	10	10	6	3	7	13	14
ST (10 URs)	0	0	5	4	0	1	8	0	10	1	3	7	7	2	0	0	10
Total	3	5	28	20	10	2	11	12	28	13	14	21	16	9	12	13	40

Nota : 42 URs au moment de l'enquête (puis 41 URs en raison d'une fusion d'unités)

Ce premier niveau de diagnostic a été complété par une **enquête en ligne** via Lime survey sur la base d'un questionnaire comportant sept parties, pour un total de 22 questions (cf. 3.1.b) :

1. Unité de recherche
2. Les objectifs du développement durable
3. Sensibilisation aux enjeux DD&RS
4. Impacts et enjeux DD&RS (thématiques de recherche et conduite des projets de recherche)
5. Pratiques de recherche : l'inter et la transdisciplinarité pour répondre aux enjeux DD&RS
6. Focus « Empreinte Carbone »
7. Accompagnement et implication dans la démarche Développement Durable

L'enquête s'est déroulée entre le 5 septembre et le 15 octobre 2022. **Trente-quatre URs** ont répondu à cette enquête et les réponses apportées permettent d'établir une cartographie des thématiques et projets principaux portés par les UR selon les ODDs. Cela permet ainsi de dépasser les seules initiatives individuelles et de proposer une approche établissement (niveau 1 dépassé) et ainsi de préfigurer les enjeux pertinents et prioritaires en termes de DD&RS qui pourront être retenus par l'établissement pour accompagner ces URs. Les résultats de cette enquête sont décrits et analysés dans les variables opérationnelles suivantes.

Début 2023, ce diagnostic sera présenté aux parties prenantes internes, à la fois pour le compléter (les URs retardataires !) et le partager : dans un premier temps aux DURs et à la commission de la recherche pour amorcer une réflexion à l'échelle de l'établissement ; puis dans un second temps, à la communauté (via le Prisme ou autres articles, via des réunions dans les URs, ...).

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Comptes rendus des comités de pilotage de la démarche DD&RS de l'université :

CR-COPIL-DD_21-04-2021

CR-COPIL-DD_07-07-2022

Comptes rendus conseils scientifiques :

La démarche a été présentée au CA et CT (renvoyer à la variable 1.1)

Note de synthèse de présentation de la démarche DD&RS et de la labellisation au CT du 9 novembre 2022 et CA du 23 novembre

Présentation de la démarche aux DURs le 30 juin 2022

Objectifs et plan d'action :

L'objectif est de consolider le niveau 2 et d'atteindre à moyen terme le niveau 3 (conformité).

Attendus du niveau 3 : Un référent "recherche et innovation" et/ou une instance est nommé(e) avec lettre de mission pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions et participer à l'organe de pilotage des actions DD&RS de l'établissement (mission DD&RS). Le pilotage de la stratégie est en place et mis en œuvre (instanciation, acteurs et responsabilités processus).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuelles par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

3.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Actualiser et partager le diagnostic au sujet de l'intégration du DD&RS dans la stratégie de R&I en ciblant les enjeux pertinents et prioritaires pour UNICAEN : <ul style="list-style-type: none"> - Cibler les enjeux pertinents et prioritaires pour l'UNICAEN ; - Établir la stratégie d'intégration DD&RS dans la R&I ; - Établir une feuille de route de mise en œuvre de cette stratégie d'intégration du DD&RS. 	CT	B
Nommer un référent "recherche et innovation" et/ou une instance avec lettre de mission pour : <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions de recherche DD&RS ; - Participer à l'organe de pilotage des actions DD&RS de l'établissement (mission DD&RS). 	CT	B
Mettre en place le pilotage de la stratégie	CT	B

SOUS-VARIABLE 3.1.2. Inciter et accompagner les pratiques de recherche et d'innovation dont l'inter ou la transdisciplinarité permet de répondre aux enjeux du DD&RS

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

Le développement de programmes et de projets de recherche constitue le « cœur de métier » des enseignants-chercheurs universitaires. Étant donné le caractère pluridisciplinaire de notre université (cf. préambule), nous disposons de nombreux atouts pour favoriser des pratiques de recherche et d'innovation inter et/ou transdisciplinaire pouvant apporter une réponse aux enjeux du DD&RS en impliquant des partenaires de divers statuts (autres centres de recherche, collectivités, entreprises, associations...) et de différentes nationalités grâce aux structures en place et aux stratégies internes et régionales retenues.

Le développement de ces pratiques de recherche et d'innovation pour répondre aux enjeux du DD&RS dépend avant tout des unités de recherche, en fonction de leurs politiques et leurs projets de recherche validés pour la durée du contrat quadriennal par leurs tutelles respectives et évalués par l'HCERES. Ces pratiques peuvent être le fruit de démarches individuelles de la part de certains chercheurs, s'il n'y a pas forcément encore de politique en la matière au niveau de leurs URs respectives.

Quelques pratiques de recherche et d'innovation inter/transdisciplinaires existent au sein de l'établissement.

L'enquête montre que toutes les URs ayant répondu ont toutes des projets de recherche en cours faisant appel à plusieurs disciplines (inter ou transdisciplinarité) mais avec des pourcentages très variés (cf. 3.1.b). A noter que de nombreuses URs sont pluridisciplinaires. Selon les projets (en réponses à des appels d'offres), les disciplines mobilisées sont très variées : cela peut-être au sein d'un même pôle (par ex SHS) ou bien inter pôles.

L'établissement a recensé les dispositifs d'accompagnement, d'incitation et de soutien de pratiques R&I inter/transdisciplinaires.

Le développement de ces recherches pour répondre aux enjeux du DD&RS dépend aussi, bien évidemment, des appels d'offres susceptibles d'encourager de telles recherches, en France, via l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou bien, en Europe à travers "Horizon Europe" qui est le nouveau programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation (R&I) pour la période 2021-2027, mais aussi via le programme INTERREG North Sea, ou bien les Fonds européens de développement économique et régional (FEDER), ou à travers la Stratégie de spécialisation intelligente de la Normandie (RIS3 2021-2027) qui a succédé à la précédente RIS 2014-2020.

La Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) et la « Mission Europe » de l'Université de Caen Normandie facilitent l'identification par les chercheurs des appels d'offres thématiques, ainsi que ceux plus spécifiques au DD&RS. A noter que les services des autres tutelles dans le cas des unités mixtes de recherches (UMR) apportent également leurs contributions pour faciliter cette identification.

Pour en savoir plus :

- DRI : <https://www.unicaen.fr/structure/direction-de-la-recherche-et-de-linnovation-%C2%B7-dri/>
- Mission Europe Email : mission.europe@unicaen.fr
- ANR : <https://anr.fr/>
- Horizon Europe : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Interreg North Sea (2021-2027) : <https://www.europe-en-normandie.eu/programme-mer-du-nord>
- RIS 3 Normandie : <https://www.europe-en-normandie.eu/sites/default/files/2021-08/2021-2027%20RIS3%20-%20Complet%20VF%2025%2002%2021.pdf>

La **stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente en Normandie**, 2021-2027 (RIS3) a été adoptée février 2021. Elle a été co-construite avec les chercheurs de l'ESR normand pour contribuer aux transitions environnementale, énergétique, industrielle ou encore digitales et proposer les solutions de demain, en cohérence avec les caractéristiques de son territoire, ses spécificités et ses atouts en termes d'innovation. Cette stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 a été orientée en ce sens autour de trois enjeux, à savoir :

- ✓ Pérenniser et développer l'activité industrielle en Normandie
- ✓ Réussir la transition écologique et énergétique
- ✓ Améliorer le bien-être des citoyens et la résilience du territoire

Pour répondre à ces trois enjeux, **six domaines de spécialisation** ont été définis :

- ✓ Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production
- ✓ Développer un mix énergétique vers zéro émission carbone
- ✓ Transformer les process pour une industrie performante, durable et digitale
- ✓ Développer de nouvelles solutions de mobilités bas-carbone efficaces et sécurisées
- ✓ Accélérer les synergies et l'innovation au service d'une médecine SP humaine et animale
- ✓ Faire de la Normandie un territoire résilient par la maîtrise des risques technologiques, naturels, sanitaires et sociaux.

Cette nouvelle stratégie RIS3 est en totale cohérence avec la stratégie DD&RS de l'établissement au regard des domaines de spécialisation et des thématiques associées retenus. Elle va permettre d'amplifier les recherches ciblées DD&RS de nos URs.

Il a réalisé une analyse comparative notamment en termes d'efficacité de ces dispositifs existants dans l'écosystème ESR.

Ces différents dispositifs sont bien complémentaires : chacun permettant de se positionner dans les différents champs des ODDS à des échelles territoriales variées.

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Liste des mesures incitatives et d'accompagnement ou description de l'organisation mise en œuvre.

Description DRI

Organigramme DRI

Objectifs et plan d'action :

L'objectif est de consolider le niveau 2 et d'atteindre à moyen terme le niveau 3.

Attendus du niveau 3 : L'établissement a établi ses objectifs en termes de développement de R&I trans et ou interdisciplinaire et met en œuvre une organisation pour les atteindre : inciter et accompagner activement les collectifs, les projets, les pratiques de R&I trans/interdisciplinaires...

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuelles par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

3.1.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Etablir nos objectifs en termes de développement de R&I trans et ou interdisciplinaire. Niveau 3	CT	A
Mettre en œuvre une organisation pour les atteindre : inciter et accompagner activement les collectifs, les projets, les pratiques de R&I trans/interdisciplinaires. Niveau 3	MT	B

SOUS-VARIABLE 3.1.3. Identifier les impacts DD&RS des questions de recherche dès la conception de projets (impacts ex ante) et/ou les analyser après réalisation (impacts ex post)

Autoévaluation : niveau 1 (Prise de conscience DD&RS)

L'établissement prend conscience de la nécessité et du bénéfice à analyser les impacts DD&RS des questions de recherche : impacts ex ante et ex post. Quelques démarches individuelles d'analyses d'impacts.

Un diagnostic a été élaboré à partir du questionnaire à destination des DURs (34 répondants) sur « Impacts DD&RS des thématiques de recherche » avec la question :

Les thématiques de recherche peuvent générer des impacts positifs ou négatifs en termes de DD&RS. Analysez-vous ces impacts et prenez-vous en compte ces impacts dès la conception des projets (impacts ex ante) et/ou les analysez-vous après réalisation (impacts ex post) ?

Tableau : Résultats de l'enquête auprès des DURs sur l'analyse et la prise en compte des impacts ex ante et ex post (après réalisation du projet) dans les thématiques de recherche développées dans les projets (34 répondants).

<i>Thématiques de recherche développées dans les projets</i>	Jamais ou presque jamais %	Parfois %	Souvent %	Toujours ou presque toujours %
Les impacts DD&RS ex ante sont analysés	26,5	47	23,5	3
Les impacts DD&RS ex ante sont pris en compte	23,5	50	23,5	3
Les impacts DD&RS ex post sont pris analysés	23,5	53	23,5	0
Les impacts DD&RS ex post sont pris en compte	26,5	47	26,5	0

Pour les thématiques de recherche (ou questions) développées dans les projets des URs, il ressort que les impacts DD&RS *ex ante* (dès la conception du projet) et *ex post* (après réalisation du projet) sont parfois (environ 50%) ou souvent (env. 25%) analysés et pris en compte.

De nombreuses démarches individuelles d'analyses d'impacts existent donc au sein des URs. L'établissement doit donc pouvoir maintenant identifier les outils et méthodes d'analyse d'impacts DD&RS sur les questions de recherche, puis sélectionner et diffuser la ou les méthodes d'évaluation des impacts DD&RS (ex post ou ex ante) et former la communauté à ces méthodes pour une mise en œuvre efficace.

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour le niveau 1 (ni pour le niveau 2).

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Aucun document n'est demandé pour le niveau

Objectifs et plan d'action :

L'objectif est de consolider le niveau 1 et d'atteindre à moyen terme le niveau 2

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuelles par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

Attendus du niveau 2 : L'établissement a identifié les outils et méthodes d'analyse d'impacts DD&RS sur les questions de recherche et les diffuse le cas échéant.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

3.1.3 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Identifier les outils et méthodes d'analyse d'impacts DD&RS sur les questions de recherche	CT	A
Sélectionner la ou les méthodes d'évaluation des impacts DD&RS (ex post ou ex ante) et les diffuser	CT	A

SOUS-VARIABLE 3.1.4. Identifier et prendre en compte les enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans la conduite des projets R&I, du montage jusqu'à la production des résultats (performance environnementale, sociale et économique des labos et des équipes (comportements)

Autoévaluation : niveau 1 (Prise de conscience DD&RS)

L'établissement prend conscience de la nécessité de prendre en compte les enjeux DD&RS dans la conduite des projets de recherche et d'innovation. Quelques démarches individuelles d'analyses et/ou de réduction.

Un diagnostic a été élaboré à partir du questionnaire à destination des DURs (34 répondants) sur « Conduite des projets de recherche » avec la question :

Identifiez-vous et prenez-vous en compte les enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans la conduite des projets R&I, du montage jusqu'à la production des résultats (performance environnementale, sociale et économique des laboratoires et des équipes (comportements) ?

Tableau : Résultats de l'enquête auprès des DURs sur l'identification et la prise en compte des enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans la conduite des projets R&I, du montage jusqu'à la production des résultats (34 répondants).

Identification et prise en compte des enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans la conduite des projets	Jamais ou presque jamais %	Parfois %	Souvent %	Toujours ou presque toujours %
Les enjeux environnementaux sont identifiés	29,4	26,5	38,2	3
Les enjeux environnementaux sont pris en compte	23,5	38,2	35,3	3
Les enjeux sociaux sont identifiés	14,7	23,5	50	11,8
Les enjeux sociaux sont pris en compte	14,7	26,5	50	8,8
Les enjeux économiques sont identifiés	14,7	26,5	41,2	17,6
Les enjeux économiques sont pris en compte	14,7	29,4	47,1	8,8

Les différents enjeux sont plutôt souvent identifiés et pris en compte dans la conduite des projets avec par ordre décroissant les enjeux sociaux, économiques puis environnementaux.

De nombreuses démarches individuelles d'analyses et/ou de réduction des impacts DD&RS liés à la conduite des projets existent donc au sein des URs et plusieurs URs sont déjà véritablement engagées dans une démarche DD&RS (ex. UMR EVA, UMR M2C, UMR IDEES, UMR LCMT, UR ABTE, ...) avec une politique de réduction des émissions de GES pour les déplacements, la nomination d'un référent DD, etc.

Pour aller plus loin :

Pour faciliter à terme la prise en compte puis la maîtrise des impacts environnementaux des activités de recherche et l'exemplarité de nos UR et ED, il serait intéressant de **revoir les règlements des UR et des ED au regard des questions relatives au DD&RS, faciliter leur diffusion annuelle auprès des chercheurs, ainsi que mener une réflexion commune pour optimiser les pratiques.** Il conviendrait également de veiller à la diffusion de ce règlement et surtout à leur prise en considération systématique.

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Aucun document n'est demandé pour le niveau 1.

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que les différents enjeux sont plutôt souvent identifiés et pris en compte dans la conduite des projets de recherche. L'objectif est maintenant de répertorier les divers impacts DD&RS possibles liés à la conduite des projets de R&I et d'identifier des initiatives de mesures d'enjeux DD&RS (atteinte du niveau 2). Ensuite, il s'agira de formaliser la prise en compte des enjeux DD&RS dans la conduite des projets de recherche.

Attendus du niveau 2 : L'établissement a répertorié les divers impacts DD&RS possibles liés à la conduite des projets de R&I. L'établissement a identifié des initiatives de mesures d'enjeux DD&RS.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuelles par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

3.1.4 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Revoir les règlements des UR et des ED au regard des questions relatives au DD&RS, faciliter leur diffusion annuelle auprès des chercheurs, ainsi que mener une réflexion commune pour optimiser les pratiques.	MT	B
Répertorier les divers impacts DD&RS possibles liés à la conduite des projets de R&I et identifier des initiatives de mesures d'enjeux DD&RS	CT	B

SOUS-VARIABLE 3.1.5. Développer, ou contribuer à, des projets de recherche et d'innovation en réponse aux enjeux sociétaux sur les périmètres d'action pertinents (territoriaux, nationaux et internationaux)

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement a répertorié des projets de R&I dont les objectifs répondent aux enjeux sociétaux. Certains de ces projets de R&I sont effectivement engagés sans relever nécessairement d'une stratégie d'établissement.

La cartographie des projets et thématiques à différents niveaux (territoire régional, national, international) dont les objectifs répondent aux enjeux sociétaux a été engagée à l'automne 2022 (cf. 3.1.b). Les DURs ont indiqué les projets de recherche en lien avec les ODD et les différents enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques).

Notre autoévaluation nous amène à retenir le niveau 2, mais l'établissement est déjà bien avancé pour atteindre à très court terme le niveau 3 puisqu'il tient déjà compte de certains attendus du niveau 3.

L'établissement définit ou contribue sur son périmètre d'influence (auprès des entités, chercheurs et partenaires) à la définition des projets R&I en prenant compte les objectifs liés au DD&RS, à différentes échelles territoriales. Il affiche/marque autant que de possible la relation des projets de recherche aux objectifs DD&RS définis par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ODD...). Il les évalue en adéquation avec ses objectifs.

En effet, l'établissement contribue déjà sur son périmètre d'influence (auprès des entités, chercheurs et partenaires) à la définition des projets R&I en prenant compte les objectifs liés au DD&RS, à différentes échelles territoriales dans certains domaines de recherche. Pour ne citer que quelques exemples, sans vouloir être exhaustif :

Compte tenu des enjeux stratégiques de la recherche dans le domaine de la transition énergétique, l'université de Caen Normandie a fait le choix de s'impliquer dans la gouvernance de l'Institut pour la transition énergétique (ITE) dédié aux énergies marines, **France Energies Marines**, en devenant actionnaire de sa SAS. Elle dispose d'un siège au CA ainsi qu'au comité scientifique. <https://www.france-energies-marines.org/institut/>

Dans le domaine marin et littoral, l'établissement est membre depuis sa création en 2011 du **réseau des universités marines (RUM)** <https://rum.scrol.net/>. Ce réseau français permet de promouvoir la recherche, et d'accroître la visibilité nationale, européenne et internationale.

Par ailleurs, **huit chercheurs de l'Université de Caen Normandie issus de quatre URs** (UMR IDEES, UMR BOREA, UMR M2C, UMR EVA) sont membres du groupe d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) du **GIEC normand** travaillant sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, a pour but de traduire les prévisions du IPCC/GIEC international (IPCC = Intergouvernemental Panel on Climate Change / GIEC = Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) pour le territoire et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur ce sujet (données mesurées et projections à l'horizon 2050-2100). Ces prévisions auront pour but de se préparer aux impacts du changement climatique et de faire en sorte que le territoire, ses acteurs et ses habitants s'y préparent. Sur neuf thèmes retenus, le GIEC normand permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s'y adapter ou les atténuer. <https://www.normandie.fr/giec-normand>

Cela a permis à plusieurs chercheurs et enseignants-chercheurs d'être lauréats de plusieurs projets de recherche pour étudier les impacts cumulés d'infrastructures et travaux liés aux parcs éoliens ou hydroliens en mer ou bien des infrastructures portuaires et de protection du littoral contre l'érosion (digues, enrochements, récifs artificiels...) sur la biodiversité et les socio-écosystèmes, etc. (cf. détails variable 4.3).

L'université est aussi impliquée au travers de son laboratoire ABTE dans un projet France 2030 i-Demo « Prosperity » avec l'industriel DEPESTELE (laboratoire commun FLAXLAB) sur un projet en lien avec l'élaboration de renforts en fibres de lin pour des applications dans différents secteurs industriels.

PROSPERITY vise à lever les freins au déploiement de ces matériaux à base de lin en concevant des renforts préimprégnés issus à 100% de ressources renouvelables locales, en visant une production industrielle. Le projet prévoit également d'étudier le cycle de vie des matériaux afin de trouver des solutions de réutilisation, de réparation et de recyclage.

https://www.unicaen.fr/projet_de_recherche/i-demo-prosperity/

Mais l'établissement n'affiche pas ou ne marque pas encore la relation des projets de recherche aux objectifs DD&RS définis par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ODD...).

Ainsi, pour l'avenir, et pour faciliter l'identification des projets de recherche répondant aux enjeux sociétaux et s'inscrivant dans certaines ODDs, la **plateforme de gestion des contrats OSCAR** conçue et déployée par l'Université va évoluer pour marquer (taguer) les projets dès leur conception et démarrage à partir de mots clés choisis à partir d'un menu déroulant reprenant les ODDs (idem pour les sujets de thèse en cours).

Pour aller plus loin :

Finalité : Pour permettre aux personnels de faire émerger de nouvelles thématiques de recherche ou de faire évoluer leurs projets et leur conduite.

Mettre en place des incitations au développement de projets répondant à des problématiques DD&RS

L'Université de Caen Normandie peut soutenir les projets R&I qui prennent en compte les objectifs liés au DD&RS, en fléchant par exemple des CRCT, des projets de mobilité, de soutien à l'achat d'équipements (AAP jeunes chercheurs, doctorants, ...) et de soutien à l'achat d'équipements à la recherche (AAP petits équipements, ...).

La fondation en création pourra également rendre central un volet DD&RS dans son soutien aux actions de recherche. L'ADEME pourra être conviée à venir présenter aux UR ses dispositifs d'appel à projets.

De plus, dans un contexte où les thématiques DD&RS sont de plus en plus présentes dans les AAP, il sera particulièrement intéressant de travailler à la cohérence entre le fond et la forme du projet, et notamment à un soutien de l'Unicaen incitant à la maîtrise des dépenses (quels que soient les moyens considérés). Ainsi, le développement de la mobilité virtuelle ou la réalisation d'un bilan de GES pourra constituer un axe fort de cette action.

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour ce niveau.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Définition du "marquage" DD&RS des projets réalisés par l'établissement

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que de nombreux projets de recherche en lien avec les ODD et les différents enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) ont été engagés dans les différentes URs. Par ailleurs, l'établissement contribue déjà sur son périmètre d'influence à la définition des projets R&I en prenant compte les objectifs liés au DD&RS, à différentes échelles territoriales dans certains domaines de recherche.

L'objectif est d'aller plus loin pour atteindre à moyen terme le niveau 3.

Attendus du niveau 3 : L'établissement définit ou contribue sur son périmètre d'influence (auprès des entités, chercheurs et partenaires) à la définition des projets R&I en prenant compte les objectifs liés au DD&RS, à différentes échelles territoriales. Il affiche/marque autant que de possible la relation des projets de recherche aux objectifs DD&RS définis par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ODD...). Il les évalue en adéquation avec ses objectifs.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuelles par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

3.1.5 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Permettre le marquage DD&RS des projets de recherche dans la plateforme de gestion des contrats OSCAR	CT	B
Contribuer à la définition de projets R&I en prenant en compte les objectifs liés au DD&RS	MT	B
Mettre en place des incitations au développement de projets répondant à des problématiques DD&RS	MT	C

VARIABLE 3.2. Développer les interactions sciences société

ODD concernés : 4, 11, 17 (mission), 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

L'établissement a formalisé un document sur les interactions science société. Il favorise une circulation transparente de l'information.

Il déploie également une stratégie pour répondre plus efficacement aux enjeux DD&RS grâce au label « Science avec et pour la société » (SAPS) obtenu en novembre 2021

Objectifs :

Niveau à 3 ans : niveau 4 (Maîtrise)

Évaluer les interactions science société et déployer une stratégie pour répondre plus efficacement aux enjeux D&RS tout en prenant en compte la stratégie territoriale.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Politique de recherche de l'établissement : partie décrivant les interactions sciences sociétés notamment la partie correspondante du rapport HCERES

Rapport d'autoévaluation HCERES : Extrait de la référence 10 « Les politiques de valorisation de la recherche et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'université contribuent au développement socio-économique et ainsi qu'aux évolutions sociétales » (pages 41-44)

Rapport d'évaluation HCERES : voir la référence 10 (pages 23-24)

SOUS-VARIABLE 3.2.1. Favoriser la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche (science participative)

Autoévaluation : niveau 4 (Maitrise DD&RS)

Notre auto-évaluation a conduit à retenir le niveau 4, alors que notre labélisation « Science avec et pour la société » (SAPS) obtenu en novembre 2021 aurait pu nous inciter à retenir ce niveau 5 car l'établissement est, de fait, reconnu par ses pairs pour sa mise en œuvre de sciences participatives. Mais cette labélisation étant assez récente, cela nous incite à d'abord consolider cette reconnaissance dans les années à venir pour prétendre afficher le niveau 5 (Exemplarité).

L'établissement est reconnu par ses pairs pour sa mise en œuvre de sciences participatives.

L'université de Caen Normandie **prend en compte la stratégie territoriale de la région Normandie**. En effet, celle-ci s'est dotée en 2019 d'une Stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, largement appuyée sur les deux centres de culture scientifique régionaux : Relais d'osciences au Dôme à Caen et Science Action à l'Atrium à Rouen. La Région Normandie affiche ainsi une forte volonté de faire de la CSTI un axe important de sa politique de Recherche/Innovation. Le vice-président de l'université de Caen Normandie délégué à la culture et la relation science-société et le directeur du Dôme ont piloté le Groupe de travail « dialogue science-société » préparatoire au nouveau SRESRI 2022-2028 aboutissant à un ensemble de propositions et l'affirmation par la Région Normandie de la volonté de « *Changer d'échelle les actions sciences-société pour permettre à chacun de comprendre le monde qui l'entoure, nourrir le débat démocratique, et pour susciter des vocations scientifiques nouvelles* ».

L'université de Caen Normandie est membre, depuis sa création en mars 2021, du Réseau national des vice-président-e-s et chargé-e-s de mission en charge de la CSTI (culture scientifique, technique et industrielle) et de la relation Science-Société dans les universités (Réseau Science & Société), représentée par Thierry Machefert, vice-président délégué à la culture de l'Université de Caen Normandie, membre du bureau du réseau.

Un partenariat poussé avec le Dôme, CCSTI -Centre de culture scientifique, technique et industrielle régional- implanté à Caen, a été mis en place *via* une convention cadre de collaboration, signée le 16 septembre 2021 (cf. Article Unicaen sur la stratégie partagée : <https://www.unicaen.fr/sciences-societe-une-strategie-partagee-de-luniversite-et-du-dome/>).

Cette **stratégie partagée** s'appuie sur un plan d'action ambitieux de 2021 à 2024, reposant sur **quatre grands piliers** :

- ✓ Un **engagement de l'université**, qui s'est traduit par la nomination d'un vice-président délégué à la culture, incluant la relation « science – société » (Thierry Machefert), le vote par les instances décisionnelles d'un plan stratégique « science – société » 2021-2024, articulé avec la stratégie globale de l'établissement, et la signature de la charte de la recherche et des sciences participatives du 20 mars 2017 ;
- ✓ Une **diversité d'actions inscrites dans la stratégie « science – société »** de l'université autour des recherches participatives, de la formation à la médiation scientifique, du développement d'un programme de lutte contre l'infodémie et les fakes news et la construction d'outils d'évaluation et de valorisation des actions et des chercheurs ainsi qu'une dizaine de programmes opérationnels (cf. détails ci-après) ;
- ✓ Des **coopérations fortes avec les professionnels du territoire**, notamment les entreprises et CCSTI dans le cadre d'une véritable co-construction de programmes communs d'actions ;
- ✓ La mise en place d'un **dispositif d'auto-évaluation** qui permettra d'éprouver les projets et leur impact et de les faire évoluer positivement.

L'attribution en novembre 2021 du label « Science avec et pour la société » (SAPS) s'inscrit dans ce partenariat, et est donc une **reconnaissance par les pairs** (dont le MESR) de la mise en œuvre de sciences participatives sur la base d'un plan d'actions 2021-2024. Toutes les actions proposées dans ce plan prennent donc appui sur des coopérations qui existent parfois depuis plusieurs années et qui sont mises en commun. Cette disposition permet de garantir des résultats rapides et visibles dès la première année de coopération. Ce plan d'action est constitué d'une base de **quatre axes et 10 programmes opérationnels** qui seront complétés par de nouveaux projets issus d'autres appels à projets ou initiatives. La spécificité de ces programmes est, d'une part, de développer une expertise sur les démarches de recherche et de médiation scientifique participatives, et, d'autre part, de travailler sur l'infodémie et la désinformation scientifique :

Axe 1 - Recherche participative sur les enjeux de société

- ✓ Programme 1 - Des programmes communs de recherche participative
- ✓ Programme 2 - Un Festival régional SAPS co-produit (TURFU Festival)
- ✓ Programme 3 - Un colloque international sur la recherche participative

Axe 2 – Formation à la médiation

- ✓ Programme 4 – Un master SAPS « Médiation science et société – recherche et innovation participatives » (ouverture en septembre 2022)
- ✓ Programme 5 - Adaptation du Concours Têtes chercheuses : création d'un prix SAPS équipes UNICAEN

Axe 3 – Lutte contre l'infodémie et les fake news

- ✓ Programme 6 - Programmation grand public de lutte contre l'infodémie :
 - Développement du format de rencontres "Le vrai, le faux, le flou", initié par Le Dôme ;
 - Construction, avec les communautés scientifiques et étudiantes, d'un format punch et périodique de débunkage installé sur les campus et dans la ville ;
 - Programme de recherche participative pour donner des clés de réponse sur les outils et méthodologies susceptibles d'atteindre les publics non sensibles au fact-checking réalisé par les grands médias et institutions.

Axe 4 – Evaluation et valorisation

- ✓ Programme 7 - Des Open Badges pour SAPS
- ✓ Programme 8 - Groupe évaluation AMCSTI
- ✓ Programme 9 - Valorisation des chercheurs (création d'une revue scientifique SAPS, prix SAPS équipe dans le concours « Têtes chercheuses » ...)
- ✓ Programme 10 - Forum régional annuel SAPS en Normandie

Pour en savoir plus :

Pour une description exhaustive des actions de recherche participative sur les enjeux de sciences et société menées au cours de la première année de labellisation SAPS, voir le document bilan et évaluation à un an du label SAPS porté par l'université Caen Normandie (évaluation envoyée au MESR le 30 septembre 2022).

Un service commun de la culture (SUAC) a été créé pour soutenir et accompagner les volets de CSTI des projets SAPS (projet validé en Conseil d'administration (CA) du 14 octobre 2022) avec recrutement, grâce au budget du label SAPS, d'une assistante en gestion administrative dans le domaine de la culture au sein de ce futur service.

Par ailleurs, Thierry Machefert, vice-président délégué à la culture de l'Université de Caen Normandie a fait plusieurs présentations :

- ✓ Dossier de labellisation SAPS de l'Unicaen au réseau des vice-présidents sciences et sociétés VP S&S ;
- ✓ Formations universitaires aux métiers de la communication, de la médiation et du journalisme scientifiques. Réseau CMJS. Congrès de l'AMCSTI, 23 juin 2022.

Citons, sans être exhaustif, quelques actions engagées en lien avec le DD&RS :

PROSPERITY avec l'équipe ABTE (UR4651) : programme de recherche et développement sur les matériaux biosourcés au lin et dégradation dans l'environnement. Validation du projet en avril 2022, lancement du

programme en 2023. Volet SAPS : conception, accompagnement et animation d'un programme de recherche participative sur la désagrégation des biomatériaux biosourcés.

LITTOBLOC avec l'équipe CERREV (UR 3918) - programme financé sur l'AAP les futurs des mondes du littoral de la Fondation de France pour initier une recherche sciences langage et société sur les enrochements artificiels du littoral normand. Première rencontre le 7 octobre 2022.

Les **rencontres « vrai, faux, flou »**, en particulier celle du mercredi 19 octobre 2022 sur le thème : « Le vrai, le faux, le flou. Sobriété : que faut-il débrancher ? » <https://www.ledome.info/event/sobriete-que-faut-il-debrancher-2022-10-19-238/register>

Le **prix UNICAEN Têtes chercheuses** (prix finançant un projet comportant une dimension de recherche participative impliquant la société et renforçant le lien entre science et société) : remise des prix le 10 mai 2022

<https://www.unicaen.fr/prix-unicaen-science-societe/>

<https://www.unicaen.fr/concours-tetes-chercheuses-les-laureats-sont>

Le **Turfu Festival** avec sa prochaine édition des 11 au 15 avril 2023 <https://turfu-festival.fr/>

La science citoyenne sera mise en œuvre par l'expérimentation de "sentinelles du risque" ...

Au sein d'une communauté côtière sélectionnée (Rangiroa Atoll, Polynésie française) dans le cadre du projet « *Futurisks : Risques côtiers passés à futurs dans les territoires d'Outre-Mer insulaires tropicaux français : des impacts aux solutions (2022-2027)* » lauréat de l'AAP : Un océan de solutions, PPR Océan et climat, dans lequel l'UR IDEES-Caen Géophen est impliquée (Projet coordonné par Virginie DUVAT et Xavier BERTIN, Université de La Rochelle).

Dans le WP5 « Soutien à la prise de décision, science participative et dissémination » et la tâche T5.4 « Science citoyenne et actions de diffusion vers la société civile », ces « sentinelles du risque » (résidents de première ligne) seront impliquées dans la collecte de données sur les vagues et les impacts des événements climatiques et océaniques grâce à l'installation de caméras vidéo sur leurs propriétés. Cela permettra d'évaluer le potentiel de la science citoyenne dans les environnements insulaires éloignés où le manque de données augmente les incertitudes sur les risques côtiers futurs.

Pour en savoir plus : insérer lien internet du site du projet (à venir)

Contact Unicaen : stephane.costa@unicaen.fr et olivier.maquaire@unicaen.fr

Ainsi, la stratégie déployée favorise la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche en favorisant les interactions science société (science participative) et en permettant de répondre plus efficacement aux enjeux du DD&RS. Par exemple, voir ci-dessous l'encadré relatif au projet ANR Ricochet ayant permis de répondre à diverses préoccupations scientifiques de compréhension de la dynamique côtière et à une demande sociétale forte (gestionnaires des territoires).

La science participative à travers le jeu sérieux LittoSIM « Normandie », Projet ANR Ricochet (2017-2021)

La plateforme LittoSIM « Normandie », spécifiquement développée dans le cadre du projet ANR RICOCHET a obtenu un grand succès auprès des élus et techniciens du littoral (près de 60 élus et techniciens) lors des quatre séances organisées pour le projet (dont les deux dernières se sont déroulées en Novembre 2021 à Saint Valéry en Caux). Face aux très fortes sollicitations des élus, de nouvelles sessions d'utilisation de la plateforme sont en cours d'organisation en février puis mai 2022, puis trois autres sont à caler en 2023 sur des sites normands et des Hauts de France. Cette réutilisation se fait en collaboration avec le GIP ROL-NHDF (Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France), le GIP ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable), et le Syndicat Mixte du Littoral de Seine Maritime.

Pour en savoir plus : Projet ANR RICOCHET (2017-2021): <http://anr-ricochet.unicaen.fr/>

Article scientifique : Monfort, A., Amalric, M., Becu, N., Anselme, B., Beck, E., Bertin, X., Costa, S., Laatabi, A., Maquaire, O., Marilleau, N., Pignon-Mussaud C. et Rousseaux F. Analyser la réception sociale du recul stratégique face au risque de submersion marine en Camargue et en Normandie à travers une expérience simulée. Bulletin de l'association des géographes français (BAGF), 2021.

Indicateurs communs :

État (E) : Stratégie de promotion de la science participative :

> Oui (cf label SAPS)

État (E) : Existence d'une méthodologie pour mesurer l'implication des acteurs de la société dans la recherche

> Oui (cf axe 4 du label SAPS)

Performance (P) : % de publications impliquant de la science participative/nbre total de publications :

> quelques %

Nous n'avons pas établi la liste de publications impliquant de la science participative (action prévue d'engager).

Un article science participative :

Monfort, A., Amalric, M., Becu, N., Anselme, B., Beck, E., Bertin, X., Costa, S., Laatabi, A., Maquaire, O., Marilleau, N., Pignon-Mussaud C. et Rousseaux F. Analyser la réception sociale du recul stratégique face au risque de submersion marine en Camargue et en Normandie à travers une expérience simulée. Bulletin de l'association des géographes français (BAGF), 2021,

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

[Politique de promotion de sciences participatives](#) : dossier de labélisation SAPS

[Liste des actions de recherche impliquant de la science participative](#) : bilan et évaluation à un an du label SAPS

[Comptes rendus conseils scientifiques](#) :

Présentation label SAPS Unicaen réseau VP S&S

Présentation des formations universitaires aux métiers de la communication, de la médiation et du journalisme scientifiques. Réseau CMJS. Congrès de l'AMCSTI, 23 juin 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic met en avant les actions principales engagées par l'établissement avec ses partenaires permettant d'afficher le niveau 4 (maîtrise) compte-tenu de notre labellisation SAPS. Le plan d'actions 2021-2024 avec les financements associés à ce label va permettre de **poursuivre les actions avec pour objectif d'atteindre le niveau 5.**

Attendus du niveau 5 : L'établissement est reconnu par ses pairs pour sa mise en œuvre de sciences participatives

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

3.2.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Etablir la liste des publications impliquant de la science participative	CT	A
Actions menées dans le cadre du label SAPS (cf. document SAPS)	CT	B
Analyse des résultats du dispositif d'auto-évaluation des projets et de leurs impacts (y compris DD&RS) et actions pour les faire évoluer positivement.	Annuelle	A
Création d'une revue scientifique dédiée aux recherches participatives, à la médiation scientifique et aux initiatives "sciences avec et pour la société »	CT	C
Colloque sciences participative	CT	C
TURFU festival à développer	CT	B
Festival de la BD scientifique	CT	B
Développer le master IMST et notamment ses actions communes avec d'autres masters du réseau CMJS	MT	B

SOUS-VARIABLE 3.2.2. Intégrer les résultats de la recherche/innovation et des expérimentations de terrain aux programmes de formation (initiale, continue et continuée) et enrichir la recherche par la contribution des apprenants

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

L'établissement a formalisé ses pratiques d'intégration de la recherche et innovation DD&RS dans ses formations.

À travers ses enseignants-chercheurs et chercheurs, une université intègre forcément des résultats de la recherche et d'innovation dans ses formations : c'est la mission même d'une université pluridisciplinaire comme l'université de Caen Normandie, ancrée dans son territoire qui se doit d'offrir des formations de qualité, en promouvant l'acquisition de compétences transversales, en visant la réussite et l'insertion professionnelle et **en y intégrant la dimension recherche**. Cette offre de formation doit également répondre aux challenges sociétaux dans leur ensemble et aux grands enjeux du XXI^e siècle et contribuer à la formation de citoyens actifs et responsables.

Ainsi au-delà du rappel de cet état de fait, nous pouvons affirmer que cette intégration de la recherche et de l'innovation dans les formations est « formalisée » à travers les axes stratégiques de l'établissement pour le contrat à venir, avec le renforcement des liens formation-recherche. En effet, l'université de Caen Normandie continuera de jouer un **rôle moteur dans la coordination de l'offre de formation** (initiale, continue) y compris doctorale et dans l'animation des pôles de recherche en veillant à articuler ceux-ci avec des **actions de formation à et par la recherche**, afin d'être plus que jamais le lieu où l'on accompagne, pense, analyse **les grandes transitions de la société** (numérique, écologique, énergétique, environnementale, sociétale) pour son adaptation au changement climatique, ce qui *de facto* inclut la dimension DD&RS.

Mais si l'établissement coordonne, il laisse libre les composantes de proposer une offre de formation qui puisse répondre à de nombreux critères, dont la dimension DD&RS et « naturellement » les enseignants-chercheurs **intègrent les résultats de leurs propres recherches et l'innovation**, dès qu'ils peuvent le faire, dans les formations, parcours, modules et unités d'enseignement qu'ils coordonnent ou bien dans lesquelles ils interviennent.

Pour préciser maintenant le degré d'intégration de la recherche et de l'innovation DD&RS dans nos formations, comme déjà évoqué pour l'axe 2 « *Enseignement et formation* », et sa variable opérationnelle 2.1. « *Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements* », **40 diplômes** (bachelor universitaire de technologie (BUT), licence (L), licence professionnelle (LP), master (M), diplôme d'ingénieur (ingénieur)) **et leurs parcours tournés vers la société et la planète ont été recensés dans la nouvelle offre de formation (NOF) 2022-2027**, soit 18 de plus que pour la période 2017-2021. Ce recensement a été réalisé à partir d'UNIFORM, des informations fournies par l'EOI et d'une extraction d'apogée produite par la DEVE et la DAPAC.

Ainsi, sur la nouvelle offre de formation, depuis la rentrée de septembre 2022, **40 %** des mentions de diplômes ou de parcours de diplômes intègrent pleinement ou partiellement le DD&RS. Nous choisissons de ne pas donner d'exemples (en renvoyant au catalogue des formations : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/>), tout au plus, précisons que selon les diplômes, les pourcentages sont assez variables et que cela concerne de nombreux secteurs comme :

- ✓ Art, lettres, langues ;
- ✓ Sciences, technologies, santé ;
- ✓ Sciences humaines et sociales ;
- ✓ Droit, économie, gestion.

Tableau 3.2.1. A : Nombre et pourcentage de diplômés intégrant le DD&RS, pleinement ou partiellement dans la nouvelle d'offre e formation de l'université de Caen Normandie, septembre 2022.

Diplômes	Tous diplômés		Diplômes DD&RS			
	Nombre de mentions	Nombre de parcours	Nombre de mentions	% mentions DD&RS	Nombre de parcours	% parcours DD&RS
BUT	22	42	8	36 %	9	21 %
Licence	38	51	9	23 %	15	30
Licence pro	28	28	12	43 %	13	46
Master	68	119	32	47 %	57	48
Diplôme d'ingénieurs	3	3	3	100 %	3	100 %
Total 2022	159	243	64	40 %	97	40 %

Ces formations sont ainsi généralement **adossées à des unités de recherche (URs)** et donc les enseignants-chercheurs peuvent intégrer les résultats de leurs propres recherches et l'innovation DD&RS. Par ailleurs, La NOF encourage une intégration progressive de la recherche du 1^{er} cycle au doctorat (initiation à la recherche, stages, écoles doctorales). Ainsi, selon les disciplines, les étudiants peuvent venir dans les URs faire tout ou partie des travaux pratiques et dirigés, des travaux en situation, des projets tuteurés, des stages, des expérimentations de terrain, etc. Par la même, à travers leurs travaux les étudiants contribuent également à enrichir la recherche (un certain nombre d'ailleurs s'engageront dans la préparation d'une thèse de doctorat).

Par ailleurs, il existe une offre de formation doctorale 2022-2023, à travers un module « développement durable et responsabilité sociétale (voir détails dans la variable 3.2.2.).

L'établissement a mis en place une évaluation de cette intégration avec les apprenants.

À ce stade, rien de plus qu'un contrôle des connaissances par UEs et modules et une enquête à la fin de chaque session auprès des étudiants visant à évaluer leurs attentes, bénéfiques et degré de satisfaction sur le contenu de l'enseignement.

Rappelons également que l'Espace orientation et insertion (EOI) réalise des enquêtes sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés de l'université (voir détails en axe 5). Il pourrait être envisagé d'inclure un item dans l'enquête sur l'intégration de la recherche et innovation DD&RS dans les formations et le bénéfice retiré.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'objectifs de formations intégrant des résultats de R&I DD&RS

> Oui

État (E) : Existence d'objectifs d'actions de recherche intégrant des apprenant.e.s

> Oui

Performance (P) : niveau d'atteinte des objectifs de formations intégrant des résultats de R&I DD&RS

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Volet DD&RS de la Politique de formation par la recherche et innovation : note de présentation stratégie plan du contrat d'établissement 2022-2027

Plaquettes de formation : plaquette recensement offre DD&RS et fichier excel détaillant les formations

Programmes de formation (quelques plaquettes avec programmes de formation) :

Plaquette master Gaed transition

Plaquette master GREEN

Plaquette LPro environnement et agriculture

Plaquette master ECOCAEN

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mettre en avant les actions principales engagées par l'établissement avec ses partenaires nous permettant d'atteindre le niveau 3 (conformité). Notre objectif pour les années à venir est de consolider ce niveau 3 puis d'atteindre à une échéance à court et moyen terme le niveau 4 (Maîtrise).

Attendus du niveau 4 : L'établissement a mis en place une démarche d'amélioration continue et déploie progressivement les pratiques d'intégration de la recherche et innovation DD&RS dans ses formations sur l'ensemble de l'établissement et y consacre les ressources nécessaires. L'établissement valorise les apports des apprenants aux activités de recherche et innovation.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

3.2.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Evaluer auprès des apprenants le bénéfice de l'intégration de la recherche et innovation DD&RS dans les formations (voir avec EOI)	CT	B
Préciser des objectifs de formations intégrant des résultats de R&I DD&RS	CT	A
Préciser des actions de recherche intégrant des apprenant.e.s	CT	A
Mettre en place une démarche d'amélioration continue et déployer progressivement les pratiques d'intégration de la recherche et innovation DD&RS dans ses formations sur l'ensemble de l'établissement et y consacrer les ressources nécessaires (Niveau 4)	MT	B
Valoriser les apports des apprenants aux activités de recherche et innovation (Niveau 4)	MT	B

SOUS-VARIABLE 3.2.3. Transférer les résultats de la recherche vers le monde socio-économique et favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation responsable en réponse aux enjeux sociétaux

Autoévaluation : niveau 4 (Maîtrise DD&RS)

L'établissement a mis en place une démarche d'amélioration continue de son processus de transfert et engage des ressources pour identifier et construire les partenariats au plus près de ses territoires d'influence.

Les outils dont dispose aujourd'hui l'université de Caen Normandie pour transférer les résultats de la recherche vers le monde socioéconomique et favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation responsable en réponse aux enjeux sociétaux **sont multiples**.

Concernant les **activités de recherche partenariale**, cinq des 41 unités de recherche (URs) de l'université sont impliquées dans **deux Instituts Carnot** (I2C : Innovation Chimie Carnot et ESP : Energie et Systèmes de Propulsion) dont la mission est de préparer l'avenir industriel et économique en accompagnant toutes les entreprises dans leurs stratégies d'innovation et de transformation. L'efficacité de cet accompagnement passe par l'amélioration continue des processus de relation partenariale, validée par l'obtention d'une certification ISO9001 pour I2C et le financement du ressourcement scientifique des laboratoires sur des thématiques répondant à des enjeux sociétaux aussi variés que la transition énergétique, le repositionnement thérapeutique, le développement de procédés chimiques éco-compatibles, la dépollution ou la valorisation de bioressources.

L'insertion de plusieurs laboratoires dans ces Instituts Carnot a permis globalement d'élever le niveau de qualité de la relation partenariale entre l'ensemble des laboratoires de l'Université de Caen Normandie et ses partenaires socio-économiques et de favoriser une montée en compétences globale à l'échelle de l'établissement pour développer l'innovation responsable en réponse aux enjeux sociétaux. Parmi les autres réussites de l'établissement dans ce secteur, on peut également noter l'obtention par le laboratoire de catalyse et de spectrochimie LCS (UMR Unicaen-CNRS-Ensicaen) de la chaire industrielle de recherche ANR Nanoclean Energy visant à développer en collaboration avec Total de nouveaux nano-catalyseurs **pour répondre aux évolutions du mix énergétique** ainsi que le financement par l'ANR d'un Laboratoire Commun (Labcom) « Flaxlab » avec la société Depestele **pour développer de nouveaux matériaux composites à base de fibres de lin** impliquant deux laboratoires de l'université (CRISMAT et ABTE).

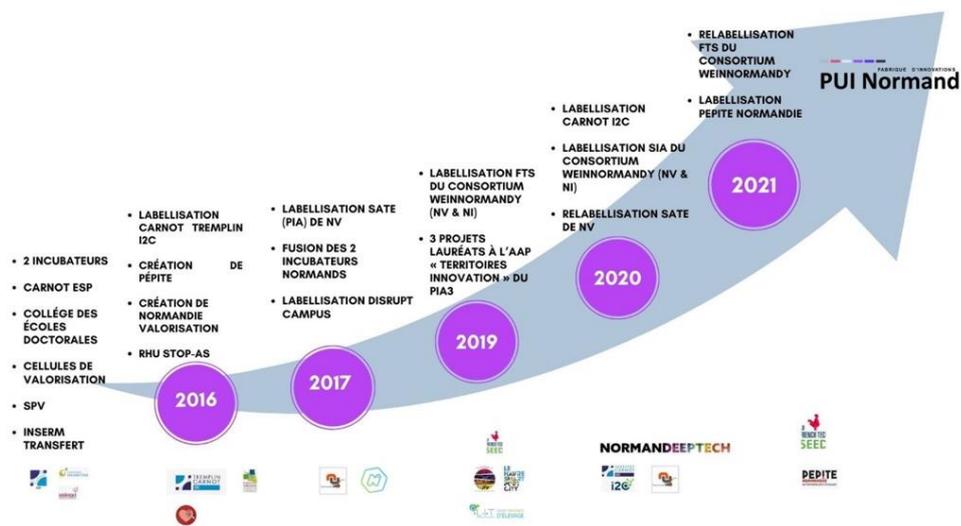
Afin de soutenir l'innovation issue des activités de recherche de ses laboratoires, l'université de Caen Normandie a, comme les autres établissements de la COMUE Normandie Université, délégué depuis 2016 sa compétence propre en matière d'entrepreneuriat étudiant à **Pépité Normandie** et en matière de transfert de technologie à la **structure mutualisée Normandie Valorisation et labélisée SATE (Société d'Accélération de Transfert Expérimentale) par le PIA3**. Cette étape a permis d'amorcer sur le territoire une chaîne de l'innovation entièrement intégrée qui s'est progressivement étendue vers l'aval suite aux labellisations successives du consortium constitué de **Normandie Incubation & Normandie Valorisation** aux appels à projets du PIA3, « French Tech Seed » (FTS) et « Intégration Satt, Incubateurs, Accélérateurs » (SIA).

Cette dynamique de synergie s'est poursuivie avec l'intégration de **Pépité (entrepreneuriat étudiant)**, le **rapprochement** des pôles & filières ancrés sur le territoire, et le partenariat des organismes nationaux de recherche est doté d'**une boîte à outils dédiée à l'innovation** (incluant des outils financiers de maturation, d'acculturation au monde de l'entreprise et de soutien aux start-ups) démontrant sa vitalité et sa volonté d'intensifier les actions en lien avec la valorisation pour le développement économique.

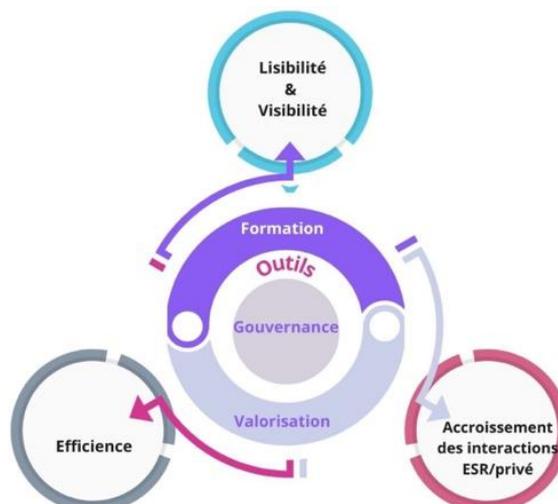
En s'appuyant sur ces réussites, l'Université de Caen Normandie a formalisé pour les années à venir une stratégie de renforcement de ces activités afin de répondre plus efficacement aux enjeux sociétaux. Elle a ainsi clairement inscrit dans ses axes stratégiques pour le contrat à venir sa volonté de se doter d'une ambition forte aussi bien pour la recherche fondamentale que pour la recherche partenariale, afin d'être plus que jamais le lieu où l'on accompagne, pense, analyse les grandes transitions de la société (numérique, écologique, énergétique, environnementale, sociétale). Dans le cadre de la construction de son projet

d'établissement, la communauté a notamment été consultée sur les moyens à mettre en œuvre afin de renforcer les partenariats avec le monde socio-économique.

Cette démarche d'amélioration continue des processus de transferts de la recherche vers le monde socio-économique s'est matérialisée en 2022 par la participation de l'Université de Caen Normandie au **Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Normand « Fabrique d'Innovations »**. Ce PUI capitalise sur l'écosystème de l'innovation intégré qui s'est graduellement mis en place et qui a permis le développement d'interactions fortes entre les acteurs de l'innovation et la mise en œuvre de plusieurs outils structurants et synergiques (cf. Figure ci-après) à un rythme soutenu depuis 2016. Mais ceux sont les établissements universitaires qui sont au centre de l'écosystème d'innovation, et dans le cas présent l'université de Caen Normandie. <https://www.normandie-univ.fr/blog/mise-en-place-de-poles-universitaires-dinnovation-normandie-universite-fait-partie-des-5-etablissements-pilotes-retenus-pour-la-phase-dexperimentation/>



Le projet de PUI Normand capitalise ainsi sur nos spécificités en organisant et en pilotant les actions en lien avec la valorisation autour de trois axes : i) lisibilité et visibilité de l'écosystème, ii) fluidification des process de sorte à iii) augmenter les interactions public / secteur socio-économique (cf. Figure ci-après) en renforçant nos dispositifs existants sans créer de nouvelles structures et en intégrant les principes du DD&RS et l'acceptabilité sociale.



Au sein du PUI « Fabrique d'innovation » les acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat collaboreront de manière synergique et complémentaire pour insuffler une culture d'innovation, de sorte à améliorer la performance socioéconomique de la Normandie et à favoriser la création d'entreprises à forte valeur ajoutée en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ce territoire. **Quatre priorités sectorielles (PS)** ont, à cet effet, été définies dans le cadre de ce PUI. Une « Priorité sectorielle » croise expertise de recherche publique et de formation, marchés en croissance et enjeux de développement des secteurs économiques normands, et dynamique d'entreprises innovantes. **Elle répond aussi à des enjeux sociétaux** identifiés à l'échelle européenne et/ou spécifiques au territoire normand. Les **quatre priorités sectorielles** sont :

- ✓ *Innovation en Santé et Bien-Être (ISBE) ;*
- ✓ *Innovation et société numérique (ISN) ;*
- ✓ *Innovation énergétique et écologiques pour l'environnement (ISE) ;*
- ✓ *Innovations sociales, développement, culture et territoire (ISDCT).*

Le déploiement de cette stratégie de chaîne d'accompagnement de l'innovation intégrée et sur-mesure (*i.e.* : déclinée selon chacune des quatre priorités sectorielles) permettra à l'Université de Caen Normandie d'innover plus efficacement et avec plus d'impact. Les **objectifs à trois ans** sont un accroissement de 25% des activités de recherche partenariale, un doublement du nombre de brevets déposés, une augmentation de 50% du nombre de start-ups créées et du nombre d'étudiants entrepreneurs référencés **autour de ces quatre priorités sectorielles à fort enjeu sociétal.**

Rôle de la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) et de la cellule de valorisation de l'université de Caen Normandie

À noter que si l'université de Caen Normandie a, comme les autres établissements de la COMUE Normandie Université, délégué depuis 2016 sa compétence propre en matière de transfert de technologie à Normandie Valorisation (NV), il est important de préciser que cette compétence est déployée avec les **cellules de valorisation** des établissements (et dans le cas présent l'université de Caen Normandie) qui sont les **antennes de proximité** de NV apportant la connaissance des travaux des chercheurs et recueillant leur confiance.

Ainsi, à la DRI les assistant(e)s de valorisation, ingénierie de contrats et de projets sont à la disposition des URs pour les aider dans le montage de projets et de leurs valorisations :

<https://www.unicaen.fr/structure/direction-de-la-recherche-et-de-linnovation-%c2%b7-dri/>.

La DRI est donc en contact étroit avec **Normandie Valorisation** sur une base opérationnelle

Pour en savoir plus :

Normandie Valorisation : <https://www.normandie-valo.fr/>

Normandie Incubation : <https://www.normandie-incubation.com/>

Pepite Normandie : <https://www.pepite-normandie.fr/>

Le réseau des Carnot. La recherche pour l'innovation des entreprises : <https://www.instituts-carnot.eu/fr>

Les relations entre Normandie Valorisation (NV) et le DD&RS :

Depuis sa création, NV intègre le volet RS dans le sens que seuls les projets accompagnés en capacité de répondre à un besoin sociétal (ie : changer et ou améliorer la vie des gens) via le développement de nouveaux services ou produits sont accompagnés par NV. NV est également très implantée sur le territoire Normand et ses enjeux.

Dès décembre 2022, NV a décidé d'intégrer à part entière l'aspect DD à son appel à projet « Maturation afin d'encourager et d'allier innovations et développement durable » : le volet DD constituera désormais un critère d'évaluation par le jury (revoir en septembre cet aspect).

Par ailleurs, à compter de 2023, NV entend, deux fois par an, lancer des appels à manifestation d'intérêt (AMI) sur des enjeux DDRS

Ainsi NV entend désormais faire de l'aspect DD&RS une part de sa stratégie et de sa philosophie où innovation et DDRS se rejoignent.

Exemples de projets :

Veragrow, start-up normande innovante spécialisée dans la production et la commercialisation de fertilisants 100% naturels et biologiques <https://veragrow.fr/>

Projet en cours d'analyse pour candidater à l'appel à projet porté par Normandie Valorisation et portant sur un système de récupération des eaux usées à faible consommation d'énergie.

Le Club Phénix : Le réseau des partenaires de l'université de Caen Normandie

Le Club Phénix a pour volonté de développer les liens entre les membres partenaires du monde socio-économique et l'université de Caen Normandie.

<https://club-phenix.unicaen.fr/>

Rapport établissement HCERES 2022 : p 23 et ssq.

« Pour la protection et la valorisation des résultats de la recherche, **Normandie Valorisation (NV)**, structure gérée sous forme de service à comptabilité distincte au sein de la ComUE, est une indéniable réussite. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes nationaux présents sur le territoire normand ont conjugué leurs efforts pour pallier à l'absence de Satt normande. Service de la ComUE, NV est reconnu depuis 2016. Les établissements membres de la ComUE ont totalement délégué à NV leur stratégie en matière de détection, de valorisation et de transfert des inventions de leurs laboratoires pour les transformer en produits ou en usages dans la sphère socio-économique. Ce transfert s'est accompagné, pour les membres fondateurs de NV, de la ratification en janvier 2017 d'une convention désignant Normandie Valorisation comme mandataire-gestionnaire et signataire pour les activités de propriété intellectuelle, de détection, de maturation, de transfert et d'investissements. Plusieurs autres accords ont été ratifiés depuis : avec le CNRS et le Cancéropôle nord-ouest en 2018, avec l'Inserm Transfert, le CHU de Caen et le centre de lutte contre le cancer François-Baclesse en 2019. Par ailleurs, NV dispose d'une antenne sur chacun des sites normands (Caen, Rouen et Le Havre). Cette reconnaissance de NV comme expérimentation complémentaire aux Satt permet de bénéficier de fonds importants du PIA et de la région Normandie. L'ensemble rend possible une gestion régionale de la propriété intellectuelle, des investissements en maturation et de la conclusion de licences. NV a obtenu sa contractualisation triennale, ce qui lui donne une visibilité sur son financement jusqu'en 2022. Fluides et constructives, les relations avec l'incubateur Allègre Normandie Incubation et l'institut Carnot I2C permettent de couvrir les collaborations industrielles, la protection de la propriété intellectuelle, l'investissement en maturation en vue de la concession de licences et de la création de start-up. »

Les actions favorisant l'entrepreneuriat étudiant

Haïfa NAFFAKHI-CHARFEDDINE, MCF en Sciences de Gestion, est chargée de mission entrepreneuriat pour l'Université de Caen Normandie.

L'université de Caen Normandie travaille étroitement avec l'écosystème local piloté par **Pépité Normandie** pour développer l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants, les sensibiliser, les former et les accompagner dans leurs projets entrepreneuriaux. Au total, **dix chargés de mission** travaillent pour sensibiliser, former et accompagner des porteurs de projet. L'université a désigné une référente entrepreneuriat qui aide au déploiement des actions dans les composantes.

L'université de Caen travaille avec **des structures** telles que :

- ✓ **L'association des Entrep'** pour sensibiliser et former un plus grand nombre d'étudiants ;
- ✓ **Normandie Incubation**, pour informer et sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat par le biais d'interventions dans des amphis et présentations des programmes de l'incubateur ;
- ✓ Le **Club Agile Caen**, qui organise tous les ans son printemps Agile et qui fait participer les étudiants à l'organisation de l'évènement ;
- ✓ **Schoolab**, qui en partenariat avec Normandie Université, le Moho (entreprise filiale de Schoolab à Caen) et UNICAEN propose Innovate, le programme phare de Disrupt Normandy à différentes formations qui souhaitent initier leurs étudiants à l'open innovation en lien direct avec des entreprises (UFR SEGGAT, IAE, UFR Droit etc.). Unicaen implique ses étudiants dans ce programme depuis son lancement en septembre 2018. Le module de formation baptisé INNOVATE réunit, au premier semestre (entre octobre et février) une centaine d'étudiants chaque semaine pour travailler sur une dizaine de projets d'entreprise ;
- ✓ Le **réseau des CCI** qui fait intervenir les étudiants du Master 2 Entrepreneuriat et Management de projet parcours « *Ingénierie des projets entrepreneuriaux* » dans l'organisation de sa conférence phare : *impulsion business*, et ce, depuis 2018 ;
- ✓ **Créa-IUT**, partenaire du programme les Innoviales, développé par l'IUT GON, antenne de Cherbourg, départements GEA (concours national de création d'entreprise se basant sur l'évaluation d'un business plan) ;
- ✓ **Enactus** : qui vise à promouvoir le progrès sociétal par l'action entrepreneuriale. Enactus soutient les étudiants des universités à travers le monde, et fait collaborer les acteurs économiques et académiques dans la construction de projets entrepreneuriaux à impact social et/ou environnemental
- ✓ **Le réseau national des Vice-Présidents à l'entrepreneuriat** : Unicaen est membre de ce réseau depuis sa création en juillet 2018. Ce réseau a pour objectif de mener collectivement une réflexion autour des grands enjeux en matière d'entrepreneuriat pour être une force de proposition auprès de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Le réseau propose des activités de réflexion autour de domaines et de thèmes en lien avec l'entrepreneuriat aussi variés que la recherche, l'international, le doctorat, la professionnalisation, l'incubation, les ressources humaines, l'enseignement, la reconnaissance de l'engagement, ... <http://reseau-vp-entrepreneuriat.fr/>

Au final, c'est plus de 100 étudiants de l'Unicaen qui travaillent chaque année sur un projet entrepreneurial. Tous peuvent bénéficier d'une substitution de stage pour mener leur projet et certains obtiennent la bourse régionale « Mon Stage Ma Startup ».

Plusieurs composantes de l'Université intègrent des projets tutorés permettant aux étudiants de s'initier à l'entrepreneuriat par le biais de la création et de la gestion d'associations mais aussi du développement d'un projet de création d'entreprise. Ainsi, les étudiants qui souhaitent initier leur projet en étant étudiant ou se former à l'entrepreneuriat, qu'ils soient des étudiants ayant ou non le statut d'étudiants-entrepreneurs, ont la possibilité d'y participer.

Pépité a également pour mission de développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le cadre du grand plan Esprit Entreprendre qui vise à toucher 100 % des étudiants.

L'université participe aux Doctoriales ou au Challenge Créer & Innover, séminaire immersif des doctorants pour découvrir les clés de l'innovation et de la création d'entreprise. Les sujets d'étude sont proposés par des entreprises et les réponses doivent être apportées sous l'angle DD&RS.

De même, les étudiants peuvent suivre chaque année le programme Innovate de Disrupt Normandy : cinq mois pour apporter une solution originale et innovante à une problématique d'entreprise.

D'autres hackathons sont organisés en mettant les projets sociétaux au cœur de la réflexion (Cherbourg Agile, ...). Par ailleurs, des Hackathons sont organisés dans différentes composantes de l'Université de Caen Normandie (comme le 1er Hackathon ECOTROP HELIA 2017 de l'ESIX et le Hackathon by Disrupt Normandy les 21 et 22 octobre 2019).

En 2021 et 2022, les deux éditions de hackathon "campus de demain", organisées avec l'IUP Sces Po, Rennes à Caen, s'inscrivent dans une démarche orientée vers la promotion du développement durable, en y associant étudiants de différentes disciplines. Pour chacune de ces deux éditions, les thèmes portaient respectivement sur « le territoire » et sur « Mobilité, proximité et nouveaux modes de transport ». Jean-Luc Lambert (club Agile Caen) et Nabil Khelil (UFR SEGGAT) faisaient partie du groupe d'animateurs.

Le programme CLICK (Collaborative Learning for International Capabilities and Knowledge) a pour sa part été initié en Octobre 2019 par Normandie Université en partenariat avec Unicaen, PEPITE Vallée de Seine, Gazelle International et Middlesex Community College. Ce programme permet de développer une activité, travailler en équipe biculturelle et découvrir les spécificités du marché nord-américain. Il a été réalisé avec la participation d'une douzaine d'étudiants de l'Université de Caen (IUT GON, pôle de Caen et UFR SEGGAT) et une dizaine d'étudiants du Middlesex Community College et animé par deux enseignants (Haïfa Naffakhi-Charfeddine, Unicaen et Susan A Lugli, Middlesex Community College). Les étudiants et les enseignants référents se sont retrouvés lors du Summer Camp en juin 2019 à Caen.

Des modules d'entrepreneuriat/Business Plan/Création d'entreprise etc. ont également été intégrés aux maquettes de différentes formations de l'Université.

Une table ronde sur les métiers de l'entrepreneuriat et du conseil est organisée chaque année depuis 2017 à l'UFR SEGGAT. Des Alumni du Master Entrepreneuriat et Management de Projet parcours « Ingénierie des Projets Entrepreneuriaux » devenus entrepreneurs, accompagnateurs, coaches ou encore conseillers dans le domaine de l'entrepreneuriat participent à cette table ronde et témoignent de leurs parcours devant les étudiants de l'Université (<https://entrepreneuriat.sciencesconf.org/>).

L'établissement informe régulièrement les étudiants sur les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et notamment durant les périodes de rentrée où sont réalisées des présentations, dans les amphithéâtres de l'Université, du dispositif PEPITE et les Entreprises et les façons de se faire accompagner dans le portage d'un projet. Les enseignants en entrepreneuriat sont également des relais d'information auprès des étudiants de l'Université, ils leur présentent les différents dispositifs existants et invitent PEPITE, Normandie Incubation. PEPITE Vallée de seine et Unicaen ont organisé un forum de sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant durant la semaine nationale de l'entrepreneuriat étudiant (entre le 12 et le 16 octobre 2020) sous forme d'ateliers et table ronde chaque soir de la semaine entre 18h et 20h.

Il existe également un **Diplôme étudiant-entrepreneur**, porté par l'université de Caen Normandie en collaboration avec PEPITE depuis 2016.

CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) voir message du 27 juin (relayé par Haïfa) de Natacha DOMONT, Chargée de mission sensibilisation sur projet d'organisation d'un temps régional type forum de l'engagement, à destination des jeunes

Convention Enactus : Enactus France et Lipton Ice Tea ont signé, le 28 janvier 2022, une convention de partenariat via Goodeed afin de soutenir les étudiants porteurs d'un projet d'entrepreneuriat à impact, participants au Programme Enactus Étudiants (3.2.3.d : Convention Enactus France et Lipton Ice Tea (janvier 2022).

Convention Caisse Épargne : Pépite Normandie soutien le Concours « Normandy For Good » qui met en avant les projets qui apporte du sens à la société.



Convention Movjee : Pépite contribue à sélectionner l'ambassadeur normand du Prix Movjee : « *Entreprendre oui, mais pour transformer ses convictions en réalité. Les jeunes entrepreneurs ne cessent de nous surprendre par la force de leur engagement et leur ingéniosité pour tenir leurs grandes ambitions. Trouver des solutions pour se projeter dans un avenir possible n'est plus un choix. Cette conscience de l'urgence impérieuse d'agir leur donne un regard sans indulgence sur le monde, et une exigence sans complaisance pour réussir. Dans la continuité de ce qu'ils nous ont prouvé en 2021 en étant plus actifs que jamais en pleine pandémie, les jeunes entrepreneurs sont une grande porte ouverte vers une nouvelle voie, écologique, respectueuse, solidaire. En faisant table rase du passé, en recyclant l'ancien, ils innovent, améliorent la vie de leur voisin, leur quartier, leur région, de l'Autre où qu'il soit, d'où qu'il vienne.* » <https://www.moovjee.fr/>

Convention Adress : Pépite a des échanges réguliers avec l'Adress et notamment l'incubateur Katapult qui valorise les projets à entrepreneuriat social.

Convention le Dôme : Pépite est résident du Dôme, haut lieu de la culture scientifique en Normandie, pour promouvoir des innovations sociétales.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'une stratégie partenariale et de transfert de la recherche vers le monde socio-économique en réponse aux enjeux sociétaux.

> Oui

Performance (P) : Pourcentage d'entreprises identifiées comme étant DD&RS par l'établissement (ESS, ingénierie environnementale etc...)/ total entreprises partenaires :

= 100 %

Performance (P) : Pourcentage de conventions de partenariats répondant aux enjeux sociétaux :

= 100 %

L'analyse de l'ensemble des partenariats récents permet d'indiquer que 100% des projets de recherche partenariale répondent à des enjeux sociétaux : santé, énergie, alimentation, éducation, environnement, biodiversité).

En l'absence de label DDRS décerné aux entreprises par un organisme extérieur, le seul pourcentage « d'entreprises identifiées comme étant DD&RS par l'établissement » que nous pouvons renvoyer à ce stade est également 100% puisque i) nous travaillons avec elles sur des projets qui répondent aux enjeux et ii) dans un partenariat, nous ne sommes pas en position de les interroger sur leurs pratiques au-delà des projets que nous développons avec elles. L'approche testée pour les marchés publics n'est donc pas transposable.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document de stratégie partenariale : Extrait RAE + description dans le diagnostic de la variable 3.2.3

Bilan de transferts et de partenariats : Extrait RAE + description dans le diagnostic de la variable 3.2.3

Rapport HCERES des établissements : rapport HCERES

Autres documents :

PUI Normand AEF Novembre 2021

Organigramme de NV et répartition des rôles

Normandie Valorisation Gouvernance

Convention Enactus France et Lipton Ice Tea (janvier 2022)

Rapport d'activité, chapitres entrepreneuriat, innovation :

Rapport d'activités Pépite Région 2018

Communiqué Pépite Start Up WE Le Havre 2019

Appel à projet « Esprit d'Entreprendre » Pépite Normandie

AMI Emergences 2021 Document de soumission

Communiqué Pépite Cherbourg Agile 2020

Bilan doctoriales 2021

Rapport d'activités Pépite Normandie Années 2020-2021

Rapport d'activités PEPITE MSMS 2020-2022

Bilan Pépite Show 22

Rapport Prix Pépite 2022

Forum entrepreneuriat 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mettre en avant les actions principales engagées par l'établissement avec ses partenaires nous permettant d'atteindre le niveau 4 (Maîtrise). Notre objectif pour les années à venir est de consolider ce niveau 4 puis d'atteindre à une échéance à court et moyen terme le niveau 5 (Exemplarité).

Attendus du niveau 5 : L'établissement co-porte des projets de transfert, d'innovation et d'entrepreneuriat en réponse aux enjeux sociétaux. L'établissement est reconnu par ses pairs ou une instance légitime (HCERES, ANR...) pour sa démarche partenariale répondant aux enjeux sociétaux

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

3.2.3 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Elaboration d'indicateurs de performance pour préciser le pourcentage d'entreprises identifiées comme étant DD&RS par l'établissement et de conventions de partenariats répondant aux enjeux sociétaux	CT	A
Activer la saisie des ODD concernés par chaque projet dans Oscar et prévoir une identification "DDRS oui/non" des entreprises partenaires	CT	A
Poursuivre les projets « entrepreneuriat » au sein de Pépites Normandie	Annuelle	A
Renforcer le co-portage de projets de transfert, d'innovation et d'entrepreneuriat en réponse aux enjeux sociétaux (Niveau 5)	MT	B
Être reconnu par ses pairs ou une instance légitime (HCERES, ANR...) pour sa démarche partenariale répondant aux enjeux sociétaux (Niveau 5)	MT	B

SOUS-VARIABLE 3.2.4. Diffuser les résultats de la recherche et de l'innovation vers le grand public

Autoévaluation : niveau 4 (Maîtrise DD&RS)

L'établissement organise des évènements de médiation scientifique.

Depuis 2010, le concours « Têtes chercheuses » est organisé en partenariat avec Relais d'Sciences. Ouvert à toutes les équipes scientifiques et/ou techniques de l'ex Basse-Normandie, ce concours vise à encourager les démarches innovantes **en matière de médiation scientifique**. Il décerne le **Prix Musée Schlumberger**, doté de 10 000 euros par la Fondation Musée Schlumberger, et permet la réalisation d'un projet illustrant une problématique de recherche ainsi que l'amorce d'un dialogue avec le public. En 2022, il s'est enrichi du nouveau prix SAPS Unicaen dans le cadre de la labellisation SAPS récompensant un projet innovant de recherche participative (cf. description donnée pour la variable opérationnelle 3.2.1).

<https://www.chateaudecrevecoeur.com/fr/fondation-schlumberger-une-famille-un-musee-un-prix/le-prix-musee-schlumberger.html>

Ainsi, plusieurs unités de recherche de l'Université de Caen Normandie ont été lauréates et ont pu diffuser les résultats de la recherche et de l'innovation vers le grand public. Les différents dispositifs sont présentés chaque année lors de la Fête de la Science avant d'être diffusés au plan régional et national lors d'autres manifestations attirant un public varié (foires, festivals, ...) ou bien dans les collèges et lycées en faisant la demande. Mais au-delà des URs lauréates de ce prix « Têtes chercheuses », très nombreuses sont les URs de l'établissement participant à la fête de la science, à des soirées débats thématiques, ...

L'attribution du label « **Science avec et pour la société** » (SAPS) favorise le développement de nombreuses actions de **médiation scientifique**, en partenariat avec **le Dôme** :

- ✓ Organisation de la Fête de la science ;
- ✓ Organisation du « Village des Sciences » dans le cadre d'un partenariat avec l'association Relais d'Sciences et avec le Dôme ;
- ✓ Création d'un prix « Science avec et pour la société » ;
- ✓ Création d'un Master « Médiation science et société – recherche et innovation participatives » pour permettre aux jeunes d'être les passeurs de science de demain.

La **médiation scientifique** est aussi réalisée à travers **l'organisation de conférences ouvertes au grand public**. L'université accueille par ailleurs chaque année les rencontres académiques de la culture scientifique et technique « **Ecolysciences** » qui réunissent les élèves d'écoles, collèges et lycées de l'académie ayant participé à des projets scientifiques.

Nocturnes du Plan de Rome

Les « Nocturnes du plan de Rome » est un séminaire organisé par l'Équipe de Recherche sur les Littératures, les Imaginaires et les Sociétés (ERLIS – EA 4254) à destination des étudiants et du grand public. Cinq fois par an, il est possible de découvrir un nouveau volet du travail de restitution virtuelle de la Rome du IV^e siècle après J.-C., réalisé avec l'appui du Centre Interdisciplinaire de Réalité Virtuelle (CIREVE)

Pour en savoir plus : <https://cireve.unicaen.fr/index.php/actualites/les-nocturnes-du-plan-de-rome-saison-2021-2022/>

L'établissement a également noué un partenariat avec l'association « **L'Arbre des Connaissances** » qui permet à des collégiens et lycéens de réaliser tout au long de l'année scolaire un projet au sein d'unités de recherche de l'université via l'opération « **Apprentis Chercheurs** ».

Pour en savoir plus : article Unicaen <https://www.unicaen.fr/evenement/congres-des-apprentis-chercheurs/>

Chaque année, le **Festival [En]quête de sciences** propose à la BU Rosalind-Franklin deux semaines d'actions de culture scientifique, expositions, conférences, actions ludiques, à destination du public étudiant.

Un **cycle de rencontre**, intitulé **Ciné-Sciences**, est proposé par l'université de Caen, Le Dôme et le Café des Images.

Pour en savoir plus : article Unicaen <https://www.unicaen.fr/evenement/cine-sciences-cinq-nouvelles-du-cerveau/>)

Par ailleurs, l'université de Caen Normandie bénéficie d'une **agence de presse** qui vulgarise les travaux de recherche et d'innovation vers les médias et vers le grand public.

Master « Médiation science et société - recherche et innovation participatives » : il sera ouvert à la rentrée 2022-2023. Il formera les étudiants aux nouvelles méthodes de médiation (Living Lab, sciences participatives) pour apporter ces compétences aux centres de sciences, collectivités, unités de recherche, etc. Il comprendra également un séminaire SAPS ouvert aux publics, un voyage d'études pour les M1 pour découvrir les initiatives CSTI/SAPS et la création progressive, par les étudiants, d'un média régional SAPS à vocation nationale.

Pour en savoir plus :

Pour une description exhaustive des actions menées au cours de la première année de labélisation SAPS, voir document bilan et évaluation à un an du label SAPS porté par l'université Caen Normandie (évaluation envoyée au MESR en date du 30 septembre 2022).

Indicateurs communs :

État (E) : Stratégie de diffusion des résultats de R&I :

> Oui

Performance (P) : Nombre d'événements grand public sur des thématiques R&I DD-RS :

> Environ une dizaine par année, voir détails ci-dessus.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

[Politique de médiation scientifique](#) (cf. dossier demande de labellisation SAPS)

[Plaquettes des événements scientifiques :](#)

Bilan à 1 an du label SAPS envoyé au MESR du 30 septembre 2022

Article Unicaen Apprentis chercheurs <https://www.unicaen.fr/evenement/congres-des-apprentis-chercheurs/>

Article Unicaen <https://www.unicaen.fr/evenement/cine-sciences-cinq-nouvelles-du-cerveau/>
Un **cycle de rencontre**, intitulé **Ciné-Sciences**, est proposé par l'université de Caen, Le Dôme et le Café des Images.

Article UNICAEN sur la stratégie partagée entre l'université de Caen et Le Dôme <https://www.unicaen.fr/sciences-societe-une-strategie-partagee-de-luniversite-et-du-dome/>

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mettre en avant les actions principales engagées par l'établissement avec ses partenaires nous permettant d'atteindre le niveau 4 (Maîtrise) compte-tenu de notre labellisation SAPS. Le plan d'actions 2021-2024 avec les financements associés à ce label va nous permettre de poursuivre les actions avec pour objectif de consolider ce niveau 4 et atteindre à court ou moyen terme le niveau 5 (Exemplarité) pour être reconnu par les pairs pour notre démarche de transfert des résultats de la recherche sur notre territoire d'influence.

Attendus du niveau 5 : L'établissement est reconnu par ses pairs pour sa démarche de transfert des résultats de la recherche sur son territoire d'influence.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

3.2.4 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Actions menées dans le cadre du label SAPS (cf. document SAPS)	Annuelle	A
Établir la liste des événements grand public sur des thématiques R&I DD-RS	CT	A

SOUS-VARIABLE 3.2.5. Aider à la décision en matière de politiques publiques (Etat et Collectivités) par l'accompagnement (expertise, conseil, remontée des attentes sociétales)

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement commence à coordonner les réponses aux besoins identifiés des acteurs publics en termes de DD&RS.

Lorsque l'établissement est contacté par les services de l'Etat et les collectivités locales pour obtenir un accompagnement de type expertise, conseil, diagnostic de territoire, ..., le pôle « *Contrats de recherche, valorisation, financement publics et européens* » de la DRI identifie l'unité de recherche ou la formation capable de répondre à la demande et coordonne les réponses aux besoins identifiés des acteurs publics en termes de DD&RS. Dans ce cas, le pôle transmet la demande aux responsables de formation et/ou aux directeurs d'unités de recherche, et/ou aux enseignants-chercheurs ou chercheurs susceptibles de pouvoir répondre à ces sollicitations.

L'établissement a une connaissance de la diffusion de ses activités de conseils en direction des acteurs des politiques publiques.

Ce diagnostic révèle que très souvent, ces responsables de formation, directeurs d'unités de recherche, enseignants-chercheurs ou chercheurs sont directement contactés par ces différents services de l'Etat et les collectivités locales. Dans la mesure où les différentes URs mènent de la recherche partenariale (ou appliquée), elles peuvent donc répondre à la sollicitation formalisée par une convention ou un contrat signé par l'établissement.

Les **formations professionnalisantes** (licence et master) contribuent également à aider à la décision en matière de politiques publiques (Etat et Collectivités) par l'accompagnement (expertise, conseil, ...) dans le cadre de projets tuteurés, projets en situation menés généralement en groupes de quelques étudiants. Dans ce cas, soit le responsable du parcours ou de l'UE répond à une sollicitation soit au contraire, il propose de mener une action sur un thème et un territoire donné à un service de l'Etat (DDTM ou DREAL par exemple) ou bien à une collectivité locale (communauté de communes, communauté d'agglomération, ...). Ces différents travaux peuvent faire également l'objet d'une convention ou d'un contrat.

Nous n'avons pas établi de bilan exhaustif des activités de conseil en direction des acteurs des politiques publiques, mais nous pouvons donner quelques exemples de réponses à des sollicitations dans la cartographie des risques naturels en milieu littoral et continental, de la planification territoriale nécessitant la réalisation d'un diagnostic territorialisé des enjeux et des impacts environnementaux et socio-économiques, l'étude sur le patrimoine local, l'économie sociale et solidaire ... par les UMRs BOREA, IDEES-Géophen, ESO, CREM, EVA, ... ou bien par les quelques formations suivantes parmi les 40 diplômes et leurs parcours recensés tournés vers la société et la planète (cf. variable 3.2.2. *Supra*) :

- ✓ BUT Carrières sociales : parcours : villes et territoires durables ;
- ✓ Licence pro Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement et les deux parcours : parcours « Restauration écologique et développement durable » et parcours « Environnement, agriculture, paysage et territoires ruraux » ;
- ✓ Master Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED) et ses deux parcours : parcours « Territoires en transition : métiers du diagnostic, de l'aménagement et du développement local » et parcours « Environnement, Risques et Diagnostics territoriaux » ;
- ✓ Master Langues étrangères appliquées et son parcours « Développement durable : stratégies de concertation et de communication » ;
- ✓ Master Economie appliquée et son parcours « Etudes socio-économiques et développement durable ».

Pour en savoir plus : plaquette recensement offre DD&RS disponible sur le lien <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/developpement-durable/>

À noter également que l'aide à la décision en matière de politiques publiques (Etat et Collectivités) par l'accompagnement (expertise, conseil, remontée des attentes sociétales) peut être apportée à travers les **schémas locaux d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SLER)** qui font l'objet de convention cadre entre les collectivités (conseil régional de Normandie, conseil départemental, communauté urbaine et ville concernée) et l'Université de Caen Normandie.

Par exemple **pour le campus de Damigny (Alençon)**, le projet de convention cadre prévoit des axes stratégiques qui permettront de participer à l'attractivité des territoires et de concourir au développement de la recherche et de l'innovation et à la diffusion des résultats de la recherche. En effet, la présence d'enseignants-chercheurs universitaires sur le campus de Damigny (UMR CIMAP, matériaux biosourcés) permet de créer une dynamique de recherche sur ce territoire. Le lien avec les collectivités territoriales et le monde socio-économique permettra en outre d'identifier les besoins des entreprises en matière de recherche et de transfert de technologie et de favoriser la réalisation d'études sur le territoire notamment de niveau master (études qui pourront aider à la décision en matière de politiques publiques).

Exemple réussi entre accompagnement à l'orientation et accompagnement des politiques publiques

Dans le cadre des cordées de la réussite <https://www.cordeesdelareussite.fr/>, le département Carrières sociales de l'IUT d'Alençon (coordination Julien Crapet) a mené tout au long de l'année universitaire des ateliers faisant collaborer des étudiants du département Carrières sociales de l'IUT et des collégiens du Collège Louise Michel d'Alençon sur **différentes thématiques en lien avec le développement durable**. L'aboutissement de ce partenariat s'est concrétisé le **jeudi 7 avril 2022** lors de **trois conférences** : les mobilités douces et durables, l'artificialisation des sols et la sobriété foncière : comment construire nos villes à l'avenir ? l'alimentation : circuits courts et transports.

Les débats ont été animés par les collégiens éco- délégués ayant travaillé sur les thématiques et les étudiants de l'IUT. Les **partenaires des collectivités** étaient également invités en tant que **grands témoins**.

L'IUT Grand Ouest Normandie pôle Alençon avait missionné insituTV (le web media étudiant d'Alençon) pour la réalisation technique d'un plateau TV. L'évènement était accessible au public dans les locaux du collège Louise Michel, mais il était également possible de le suivre en direct sur <https://www.facebook.com/insituwebtv/>

Cette première édition a rempli totalement les objectifs fixés par le dispositif des cordées de la réussite : lutter contre l'autocensure, susciter l'ambition scolaire des collégiens par un continuum d'accompagnement jusqu'à l'enseignement supérieur, et introduire une équité sociale dans l'accès aux formations et notamment aux filières sélectives. Elle a permis également d'accompagner des politiques publiques à travers les nombreuses propositions faites sur les trois thèmes.

À noter également plus spécifiquement, quelques URs ou collègues fortement impliqués dans les **grandes stratégies régionales ou nationales à travers leurs implications dans les comités, conseils scientifiques, ...**

L'université s'inscrit dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente en Normandie, 2021-2027 (RIS3) et adopté par le CR Normandie en février 2021. Cette stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 a été orientée autour de trois enjeux, à savoir :

- ✓ Pérenniser et développer l'activité industrielle en Normandie ;
- ✓ Réussir la transition écologique et énergétique ;
- ✓ Améliorer le bien-être des citoyens et la résilience du territoire.

Comité Régional de la Biodiversité : Coprésidé par l'état et la région, son objectif est l'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Servane Lemauviel-Lavenant (EVA ; titulaire), Francis Orvain (BOREA, suppléant), et Sylvain Diquélou (EVA, au titre des experts transversaux) en sont membres.

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-la-biodiversite-a3828.html>

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie (CSRPN) : il rassemble des spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans le domaine de l'expertise naturaliste, de la gestion des espaces naturels, la conservation des biotopes, habitats, faune, flore, fonge. Jean-Philippe Rioult (ABTE) en était vice-président jusqu'en 2021. Actuellement Sylvain Diquélou (EVA), Aurore Raoux (M2C) et Jean-Paul Robin (BOREA) en sont membres.

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/conseil-scientifique-regional-du-patrimoine-r987.html>

Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN) : ses missions principales concernent la connaissance, la protection, la gestion, et la valorisation (notamment scientifique et pédagogique) des espaces naturels. Sylvain Diquélou (EVA) est co-président de son Conseil Scientifique. <http://cen-normandie.fr/>

GIEC normand avec l'implication de huit chercheurs de l'Université de Caen Normandie) qui répond à une demande d'accompagnement du Conseil régional et qui permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s'y adapter ou les atténuer. <https://www.normandie.fr/giec-normand>

Au niveau national, avec par exemple Stéphane Costa (UMR IDEES-Géophen), qui est président du Conseil Scientifique de la Stratégie nationale de Gestion intégrée du trait de côte (Ministère de la transition écologique).

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'une stratégie d'accompagnement des politiques publiques (niveau 3)

État (E) : Nombre de participation à des dispositifs d'accompagnement aux trois niveaux (régional, national, international) (niveau 3)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Pas de document demandé pour ce niveau

Flyer Journée JDD_IUT Alençon

Objectifs et plan d'action :

À ce stade, l'établissement, **malgré ses multiples contributions à l'aide à la décision**, n'a pas de processus formalisé et n'a donc pas encore établi un bilan de ses activités de conseil en direction des acteurs des politiques publiques : l'objectif est donc d'engager ces actions pour permettre d'atteindre le niveau 3 (conformité) à l'échéance court à moyen terme sur la base du diagnostic et des principaux points à améliorer.

Attendus du niveau 3 : L'établissement a formalisé et mis en œuvre une stratégie d'appui aux politiques publiques au regard des besoins identifiés. Il a établi un bilan de ses activités de conseil en direction des acteurs des politiques publiques.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

3.2.5 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Réaliser un catalogue des prestations de conseil et d'expertise en matière de DD&RS auprès des services de l'Etat et des collectivités	CT	B
Réaliser un bilan de l'activité d'accompagnement en direction des acteurs des politiques publiques de manière à pouvoir élaborer des indicateurs : Nombre de participation à des dispositifs d'accompagnement aux trois niveaux (régional, national, international) (Niveau 3)	CT	B
Elaborer une stratégie d'accompagnement des politiques publiques et rédiger un document de stratégie d'appui aux politiques publiques (Niveau 3)	CT	B

VARIABLE 3.3. Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation

ODD concernés : 16 (mission), 4, 12, 17 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Structuration progressive mais certaine de la réflexion éthique dans les pratiques de R&I se traduisant dans les instances et dans les chartes et codes.

Objectifs :

Niveau à 3 ans : atteinte du niveau 4 (Maîtrise) :

Le dispositif de réflexion éthique pérenne et structuré intègre les parties prenantes dans sa réflexion de mise en œuvre des recommandations et de leur suivi, dans le cadre de l'exercice de la responsabilité de la R&I.

Évaluer et réajuster régulièrement ce dispositif.

Évaluer et valoriser la feuille de route de l'établissement en relation avec cette intégration.

Niveau à 5 ans : consolidation du niveau 4

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Politique de recherche de l'université : partie décrivant le dispositif de réflexion éthique de mise en œuvre dans le cadre de l'exercice de la responsabilité en R&I

SOUS-VARIABLE 3.3.1. Identifier et mettre en œuvre un environnement et des pratiques permettant le respect de l'intégrité scientifique dans la R&I

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Préambule

L'université de Caen Normandie est l'un des établissements signataires de la **Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche** (<https://comite-ethique.cnrs.fr/charte/>) adoptée en janvier 2015 par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et l'ensemble des organismes nationaux de recherche. En ratifiant en 2017 cette charte, l'Université de Caen Normandie s'est engagée notamment à mettre en place une politique d'établissement en matière d'intégrité scientifique et à nommer un « référent intégrité scientifique ».

Selon le Rapport Corvol « *l'intégrité scientifique est la conduite intègre et honnête qui doit présider à toute recherche* ». « *L'intégrité scientifique (...) se comprend comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir l'activité de recherche, pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux* » (Circulaire du MESR n° 2017-040 du 15-3-2017).

L'établissement a défini et diffusé des règles d'intégrité scientifique.

Sur le site internet de l'établissement, la rubrique « Recherche » comporte une sous-rubrique dédiée à **l'intégrité scientifique**. Elle permet de **diffuser les règles d'intégrité scientifique (IS) et d'identifier la référente intégrité scientifique (RIS)** en permettant de la saisir à partir de l'adresse mail dédiée : integrite-scientifique@unicaen.fr.

Cette sous-rubrique « Intégrité scientifique » explicite la procédure d'instruction et met à disposition des ressources selon **quatre items** :

- ✓ Sur quels principes repose l'IS ? Quels sont les manquements à l'IS ?;
- ✓ Les missions du référent intégrité scientifique (RIS) ;
- ✓ Procédure d'instruction ;
- ✓ Textes et vidéos de référence.

<https://www.unicaen.fr/recherche/soutien-a-la-recherche/integrite-scientifique/>

Il a nommé un référent intégrité scientifique et assure la formation de ses parties prenantes internes.

Une **référente intégrité scientifique (RIS)** en la personne d'Isabelle DEZ (EC, directrice de l'ED Normandie de Chimie) a été nommée le 30 avril 2021 avec une lettre de mission. A ce jour la RIS a eu à traiter six alertes (quatre sont toujours en cours et deux alertes qui ne relevaient pas de l'IS ont été réorientées).

Une **campagne de sensibilisation à l'intégrité scientifique** a été lancée en 2020, et reprend les actions suivantes :

- ✓ **Sensibilisation des directeurs d'unité de recherches (DUR)** : Présentation le 10 janvier 2020 aux DURs d'un diaporama « référent intégrité scientifique » ;
- ✓ **Sensibilisation en interne des unités de recherche (UR)** : Les URs, pour la plupart, organisent en interne la sensibilisation à l'intégrité scientifique. Cette sensibilisation interne des UR varie en fonction des pôles : la grande majorité des unités du secteur SHS et la quasi-totalité de BI2SE sensibilisent leurs personnels à l'IS. Pour le secteur ST, cette sensibilisation est moins systématique ;
- ✓ Information dans la rubrique « RGPD » de l'intranet avec une page dédiée à « Intégrité et confidentialité ».

<http://intranet.unicaen.fr/services/rgpd/integrite-et-confidentialite-972404.kjsp?RH=1405929167129>

Des **formations à l'intégrité scientifique** sont également proposées :

- ✓ **À tous les doctorants** : Inscriptions aux formations mutualisées – Formations Doctorales dans l'item « Communication et savoir-être » ;
<https://www.unicaen.fr/recherche/etudes-doctorales/faire-une-these/les-formations-doctorales/inscriptions-aux-formations-mutualisees/#9ed401d8719d>
 - Depuis 2021, sensibilisation des doctorants à l'IS dès leur rentrée – Cf la réunion de rentrée des doctorants de Caen, le 10/11/2022 (cette formation est obligatoire) ;
 - Depuis 2017, signature de la charte du doctorat qui fait référence au plagiat (Article 13) : « Il est rappelé que le plagiat est interdit. Le doctorant reconnaît avoir pris connaissance des règles propres de la propriété littéraire et artistique et s'engage à les respecter. »
 - Depuis Avril 2022, le doctorant signe un engagement « anti-plagiat » sur la plateforme de gestion des thèses SYGAL, lors de la procédure de soutenance.
- ✓ Plus globalement **à tous les personnels**, à travers le **plan de formation** qui propose plusieurs formations :
 - Utiliser l'outil Compilatio (p. 242) ; ce logiciel est mis à disposition de tous les personnels par la DSI
 - Respecter l'éthique et la déontologie dans sa pratique (p. 255) ;
 - Protéger et partager ses contenus de cours (p. 257).
- ✓ De plus, depuis la rentrée 2022, les étudiants en licence de chimie de l'UFR Sciences, sont sensibilisés à l'IS 51H en L1 et 3H30 en L2).
- ✓ **Accueil et participation à des événements concernant l'IS** ;
<https://www.unicaen.fr/concours-national-de-plaidoirie-en-propriete-intellectuelle-caen-a-accueilli-la-13e-edition/>
(cf. Article du site d'Unicaen sur le concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle)

Par ailleurs, l'université a adhéré dès juin 2017 à la **charte française de déontologie des métiers de la recherche** par une délibération du CAC du 13 juin 2017 ;

Dans le domaine de la santé et en partenariat avec le CHU :

- ✓ L'université, via l'UFR santé, a créé en partenariat avec le CHU de Caen Normandie **un code et un comité de déontovigilance dès 2019**.

Ce code a été salué par Rédaction médicale <https://www.redactionmedicale.fr/> comme étant une démarche pionnière dans ce domaine. Ce code énumère, promeut et impose le respect de valeurs et droits fondamentaux des patients, dans les pratiques de soins, de recherche et d'enseignement et notamment la dignité des personnes mais également les règles de déontologie, d'éthique, d'intégrité scientifique (conflits d'intérêts, intégrité des publications...).

Un comité de déontovigilance veille à la promotion de ce code, à sa bonne application et au respect de ses principes. Ce comité a une mission de veille, de réception des cas d'alerte, et d'instruction de toute situation portée à sa connaissance. Il peut aussi se saisir de situation ou de question dès lors qu'il le jugera légitime.

- ✓ **Un comité local éthique de la recherche (CLER)** entre l'université de Caen Normandie et le CHU Caen Normandie (comité de l'UFR santé et du CHU) a été créé au CA du 14 octobre 2022. Ce comité a pour mission d'évaluer et de rendre un avis pour tous les projets de recherche qui ne rentrent pas dans le champ des Comités de Protection des Personnes (CPP) tel que défini par la loi et les textes en vigueur (exemples : les recherches sur échantillons existants ou sur données de santé préexistantes, les recherches observationnelles ou basées sur des entretiens ou questionnaires ou enquêtes de pratiques, les travaux de satisfaction ou d'opinion, des recherches mettant en jeu l'intelligence artificielle...).

Sensibilisation et travail en cours :

L'université de Caen Normandie a souhaité s'engager dans la démarche HRS4R ; En juillet 2022, un questionnaire portant sur les « aspects éthiques et professionnels », incluant à ce titre des questions sur l'intégrité scientifique, a été envoyé à l'ensemble des acteurs de la recherche (des EC aux BIATSS catégorie C). Il ressort des réponses que les acteurs de la recherche s'informent sur les différents aspects éthiques, déontologie et intégrité scientifique à plus de 60% (62% éthique et déontologie ; 67% intégrité scientifique) même si certaines lacunes sont à noter (manque d'appropriation des règles liées au brevet, méthodologie de conservation des données perfectibles) ; par ailleurs une meilleure accessibilité des informations notamment sur les instances existantes est pointée. Dès janvier 2023, un groupe de travail portant notamment sur les aspects éthique, déontologiques et d'intégrité scientifiques se réunira afin de finaliser l'autodiagnostic de la situation et proposer des pistes d'amélioration. Ce n'est qu'à l'issue de ce travail qui s'échelonne sur 4 mois que l'université verra pour intégrer, dans les documents définissant le fonctionnement de l'établissement, l'intégrité scientifique ; l'ensemble des différents dispositifs présentés ici démontrent l'engagement de l'université à respecter, et faire respecter, et à promouvoir **concrètement** et **au quotidien** les règles de déontologie, d'éthique et d'intégrité scientifique.

Indicateurs communs :

État (E) : Présence de règles d'intégrité scientifique dans les documents définissant le fonctionnement de l'établissement :

> Non disponible à ce jour (cf démarche HRS4R)

Performance (P) : Pourcentage de parties concernées internes formées/total des parties concernées internes :

> Les doctorants caennais (780 doctorants inscrits à Caen en janvier 2023 et formation à IS obligatoire); depuis cette année les étudiants en L1 chimie, physique (une centaine d'étudiant); et en L2 chimie (environ 50 étudiants)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Charte de déontologie et de bonnes pratiques : l'université a fait le choix de ratifier dès 2017 la Charte française de déontologie de la recherche. Cette charte étant la référence en France, il ne lui a donc pas semblé nécessaire de rédiger une autre charte (sauf le cas du code de déontovigilance en santé) d'autant que lorsque l'on regarde les chartes rédigées par le CNR ou l'ANR, celles-ci ne font que **reprendre** et **lister** des règles imposées par les lois et règlement c'est-à-dire des règles qui existent déjà. Mais cette question de rédiger une charte établissement sera étudiée dans le cadre de la démarche HRS4R et du groupe de travail idoine.

Documents définissant le fonctionnement de l'établissement :

Le règlement intérieur de l'université de Caen Normandie

Les statuts de l'université de Caen Normandie

Liste des parties prenantes du dispositif définissant les règles d'intégrité scientifique :

dans la mesure où nous nous référons à la charte (et en dehors du code de déontovigilance) c'est principalement l'OFIS (Office français de l'intégrité scientifique, organisme de l'HCERES) qui accompagne à l'échelle nationale la communauté scientifique; et c'est dans le cadre du RESINT (réseau national des référents à l'intégrité scientifique (RESINT)) que les RIS, outre leur action principale au sein de leur propre établissement, travaillent pour mutualiser leurs expériences (de manière anonyme) et coordonner leur action.

Publication des avis et des révisions du dispositif : aucun (a répondu I. DEZ)

Autres documents déposés :

Lettre de nomination de la RIS

Diaporama de présentation RIS aux DUR (10/01/2020)

Synthèse HCERES des réponses des UR sur la partie IS.

Inscriptions aux formations mutualisées – Formations Doctorales

Plan de formation 2022

Article sur le site d'Unicaen sur le concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle

PV du CA du 16 juin 2017

Code et comité de déontovigilance (UFR santé et CHU) en 2019 (modifié en 2020)

Extrait Rédactionmédical (section revues et intégrité : [Bravo Caen pour le Code & charte de déontovigilance](#))

Comité local éthique de la recherche (UFR santé et CHU) : délibération du CA du 14 octobre 2022

Réponses aux questions IS dans la démarche HRS4R

Lien vers le site IS : <https://www.unicaen.fr/recherche/soutien-a-la-recherche/integrite-scientifique/>

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mettre en avant les actions principales engagées par l'établissement avec ses partenaires nous permettant d'atteindre le niveau 3 (Conformité). Notre objectif est d'abord de rapidement consolider ce niveau 3 puis d'atteindre à une échéance à court et moyen terme le niveau 4 (Maîtrise).

Attendus du niveau 4 : A la lumière d'un dispositif d'identification et de traitement des dysfonctionnements basé sur l'analyse des pratiques, l'établissement révisé son fonctionnement eu égard aux règles d'intégrité scientifique. L'application des règles d'intégrité scientifique sont enrichies sur la base de pratiques externes à l'établissement.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

3.3.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Dans le document décrivant la politique de recherche de l'établissement, ajouter une partie décrivant le dispositif de réflexion éthique mis en œuvre dans le cadre de l'exercice de la responsabilité en R&I.	2023	A
Constitution d'un bureau IS au sein de l'Université regroupant le RIS, et 2 autres collègues sensibilisés à l'IS, et un personnel administratif	2023	
Intervention du RIS dans les conseils	2023	
Organisation d'un colloque/journée sur l'IS au sein de l'université	2023	
Mise en place d'un dispositif d'identification et de traitement des dysfonctionnements basé sur l'analyse des pratiques pour permettre à l'établissement de réviser son fonctionnement eu égard aux règles d'intégrité scientifique (Niveau 4)	CT	B
Enrichir de mode d'application des règles d'intégrité scientifique sur la base des pratiques externes à l'établissement (étude comparative, veille, ...) (Niveau 4)	CT	B

SOUS-VARIABLE 3.3.2. Promouvoir une ouverture de la diffusion des savoirs et des données scientifiques prenant en compte les cadres réglementaires et les prescriptions de donneurs d'ordres en termes de science ouverte et d'ouverture des données

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Notre auto-évaluation a conduit à retenir le niveau 3, alors que l'université de Caen Normandie se situe entre le niveau 3 et le niveau 4. La première partie du document est rédigée sur la base des attendus du niveau 3 et dans la seconde partie sur la base du niveau 4.

Préambule

La **science ouverte**, telle que définie dans le deuxième plan national pour la science ouverte (<https://www.ouvrirelascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>) est la « *diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche* ». Le respect des principes de la science ouverte est une exigence accrue des principaux financeurs de la recherche.

<https://bibliotheque.unicaen.fr/appui-a-la-recherche/science-ouverte-france/>

L'établissement a formalisé une politique de diffusion ouverte des savoirs (des publications et des données) et déploie un dispositif permettant sa mise en œuvre auprès de ses parties prenantes, notamment les enseignants et/ou chercheurs. Il quantifie cette diffusion ouverte.

Une dynamique enclenchée depuis plusieurs années et principalement portée par deux services de l'université.

L'université de Caen Normandie s'est engagée depuis plusieurs années dans le politique de diffusion ouverte des savoirs. Deux services, le Service commun de la documentation (SCD) et les Presses universitaires de Caen (PUC), mais également la MRSH (Maison de la Recherche en Sciences Humaines) via les travaux du Pôle du document numérique, et via l'hébergement de l'IR Métopes sont très impliqués dans cette dynamique.

Le Service commun de la documentation (SCD)

Ainsi, le **SCD** propose depuis 2017 un accompagnement des unités de recherche (UR) pour l'ouverture de leurs publications scientifiques sur le portail HAL Normandie Université. Le SCD a également pour mission le pilotage de **l'Atelier de la donnée en Normandie (ADN)**, qui propose des sessions de sensibilisation aux données de la recherche ainsi qu'une aide pour la rédaction de leurs **plans de gestion de données (PGD)**. Au-delà de ces actions précises concernant l'ouverture des publications et des données, la construction d'une offre d'**ateliers Science ouverte** complémentaires dans les bibliothèques est en cours de construction pour renforcer l'accompagnement des chercheurs, doctorants et équipes de recherche autour des enjeux de la science ouverte.

Pour venir compléter cette démarche, il est prévu de mettre en place **au premier trimestre 2023 un guichet unique sur les données de la recherche**. Il visera à faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de gestion et d'ouverture de données **FAIR** (faciles à trouver, accessibles, interopérables, réutilisables) et aura notamment pour mission d'aider à la rédaction de plans de gestions de données (PGD).

Ouverture d'un entrepôt de données sur recherche.data.gouv.fr avec une collection par établissement

Formations aux données de la recherche

L'**Atelier de la donnée en Normandie (ADN)** s'inscrit dans le réseau des Ateliers de la donnée lancé en 2022 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Piloté par l'université de Caen Normandie, il accompagne les équipes de recherche normandes vers une gestion plus efficace de leurs données de recherche, en proposant une offre de formations sur les données de la recherche

Une formation de deux heures intitulée « Sensibilisation aux données de la recherche – Gestion et bonnes pratiques » s'adresse entre autres à tous les chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants et personnels de recherche de l'université de Caen Normandie.

Portail UNICAEN : <https://bibliotheque.unicaen.fr/appui-a-la-recherche/donnees-de-la-recherche/formations-aux-donnees-de-la-recherche/>

Portail NU : <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/page/formation>

<https://www.unicaen.fr/se-former-a-la-gestion-des-donnees-de-la-recherche/>

Les Presses universitaires de Caen (PUC)

Les PUC qui est un service de soutien à la recherche, sont également très engagées sur cette thématique via l'édition ouverte, que ce soit à travers le portage de projets nationaux ou l'implication au sein de l'établissement : Laure Himy-Pieri, Directrice des PUC est **référente Science ouverte** de l'université de Caen Normandie, et à ce titre, déléguée auprès du séminaire science ouverte de France Université.

Les PUC portent le **projet PRESS** (portail d'édition de sources structurées) en réponse à l'APP du FNSO : les contraintes liées à l'exposition des éditions scientifiques de sources (mise en vis-à-vis d'un texte et de sa traduction, possibilité d'afficher plusieurs flux de notes avec des mises en forme spécifiques, index multiples liés à des référentiels, liens hypertextes et intertextes, références croisées, références bibliographiques identifiées et structurées, etc.) nécessitent le développement d'outils et de systèmes d'exposition spécifiques, ainsi que la réflexion conjointe de plusieurs structures et plusieurs métiers. Le projet s'appuie sur une politique de site rassemblant plusieurs services et structures hébergées (DSI, Certic, MRSH, PDN, SCD, PUC, Métopes), et se propose de mettre au point une plateforme de diffusion complémentaire d'Open Edition, prenant en charge ces formes éditoriales complexes.

Place de l'édition ouverte au sein des PUC : tous les ouvrages des PUC étant édités sur le modèle du *Single Source Publishing*, ils sont nativement numériques et en conformité avec les exigences FAIR de la science ouverte. Les revues et ouvrages édités par les PUC le sont simultanément en format numérique ouvert et en format papier. Enfin, au-delà de leur production courante nativement numérique depuis plus de quinze ans, les PUC ont pour objectif de rétro-numériser les numéros de revues et une partie des ouvrages fabriqués antérieurement à l'usage de Métopes afin de les rendre librement disponibles sur la plateforme Open Edition (sous réserve de financement nécessaire).

Pour en savoir plus :

https://www.puc-ed.fr/info/?fa=openaccess_PUC#

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/page/presses-universitaires-de-caen>

Infrastructure de recherche nationale (IR) METOPES : hébergée à la MRSH, cette Infrastructure inscrite à la feuille de route *Stratégie nationale des infrastructures de recherche 2021-2025* (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche---2021-v2--17318.pdf>), née d'un projet développé en 1999 aux PUC, est portée par l'Université de Caen Normandie et par le CNRS (MRSH-UAR 3486) (cf. encadré ci-dessous) :

https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique/projets/metopes

Le SCD et les PUC sont également très impliqués dans la promotion de la SO en interne mais également **au sein de la COMUE NU Normandie Université** (implication du SCD sur la formation au sein de la COMUE) et **au niveau national** (implications des PUC et de la MRSH de l'établissement dans le projet METOPES).

***METOPES, Méthodes et outils pour l'édition structurée** (www.metopes.fr) – « vise à mettre au point, à développer et diffuser, librement dans la sphère publique, par des actions de formation auprès des éditeurs publics et des revues labellisées CNRS un ensemble d'outils et de méthodes leur permettant d'organiser leur production et leur diffusion papier et numérique sur le modèle du Single Source Publishing ».*

Portée par l'université de Caen Normandie et la MRSH de Caen avec le soutien du CNRS, l'infrastructure de recherche Métopes vise à mettre au point, à développer et à diffuser, librement et gratuitement dans la sphère publique, par des actions de déploiement et de formation auprès des éditeurs publics, un ensemble d'outils et de méthodes leur permettant d'organiser, en pleine souveraineté, leur production et leur diffusion imprimée et en ligne dans un environnement normé en prêtant une attention particulière aux standards et à la qualité de structuration des données et des métadonnées.

Elle est à la fois un observatoire et un acteur de l'évolution des pratiques dans la pleine mutation des systèmes de diffusion et de communication de la science en contexte de convergence numérique et de mutation de l'économie de la diffusion-distribution.

Elle peut, de fait, être définie comme une infrastructure technique et de formation au service des producteurs de données éditées et au service des opérateurs et des infrastructures de recherche et de diffusion, leur fournissant, au moment où l'impératif d'Open Access devient évidence, des méthodes et des outils mutualisés permettant :

- la construction, la mise en œuvre et la diffusion d'un standard de balisage et d'annotation des contenus édités à partir de la Text Encoding Initiative, donc fortement articulé avec les humanités numériques et leurs productions ;
- la constitution sur cette base de fonds numériques pérennes et normés a fort potentiel d'interopérabilité, en pleine maîtrise des techniques nécessaires à leur traitement, sans inflation de personnels, par la diffusion d'outils libres adéquats et par un effort de formation ;
- la pleine propriété et la maîtrise juridique de ces formes afin de reprendre toute autonomie sur les stratégies de diffusion ;
- de nombreux facteurs d'économie permettant d'envisager raisonnablement des diffusions en accès libre.

Plus immédiatement, Métopes se veut être une boîte à outils pour la pleine intégration des logiques numériques à la construction et à l'exploitation des fonds éditoriaux pour, dans un premier temps, permettre :

- de s'extraire des logiques de rétroconversion coûteuses en temps, en moyens et... en qualité éditoriale ;
- d'assurer aux producteurs publics de données la pleine propriété de leur fonds numérique ;
- de relever en pleine autonomie éditoriale le défi d'un accès ouvert raisonnable ;
- de hausser le niveau de compétences des personnels des structures publiques.

L'IR s'inscrit dans l'écosystème des IR et TGIR en IST et SHS. Elle est aujourd'hui étroitement associée aux IR HumaNum et OpenEdition au sein de l'Equipex Commons avec une thématique de travail orientée sur les identifiants (ORCID, IDREF, ROR...) et sur le lien publication-données.

Elle intervient dans de nombreux projets portés par le FNSO et met ainsi son savoir-faire au service de la science ouverte (projets FAIREST, IFAIR-IR, PRESS, Repères, Regoso, SoPUR...etc)

comportait 26 questions réparties en six thématiques. Elle a enregistré 462 réponses dont 200 réponses complètes. Seules les réponses complètes, c'est-à-dire validées par les répondants, ont été prises en compte. Le questionnaire a été complété par un deuxième volet d'enquête constitué de neuf entretiens complémentaires conduits entre le 12 novembre 2021 et le 2 décembre 2021/. Cette enquête et ces entretiens ont permis de mettre en lumière une réelle diversité tant en termes de pratiques qu'en termes de besoins. Cette diversité s'observe parmi les données produites et concerne à la fois les types, les volumes et les formats variables entre et parfois même au sein des laboratoires comme les entretiens l'ont mis en évidence. On constate également l'importance des données sensibles présentes au sein de l'établissement mais aussi la diversité des pratiques de stockage dont certaines peuvent être améliorées. L'adhésion aux valeurs du libre accès et la visibilité des travaux de recherche qui y sont inhérents constituent de forts attraits pour la démarche d'ouverture des données de recherche au sein des communautés de recherche. Cependant, les enjeux juridiques entourant les données et le manque de compétences concernant leur gestion constituent des freins qu'il importe de considérer et auxquels il convient de remédier. Les demandes en matière d'offre de services s'orientent donc tout naturellement vers l'accompagnement à la gestion des données (aide à la rédaction de PGD et au dépôt dans un entrepôt) et la sensibilisation aux bonnes pratiques (conseils juridiques, conseils pour la gestion quotidienne et en mode projet des données). Compte tenu des exigences désormais portées par les principales agences de financement de la recherche, le déploiement de services d'accompagnement et de formation à la gestion des données de la recherche associant l'ensemble des compétences nécessaires (documentaires, informatiques, archivistiques, juridiques...) semble indispensable.

- ✓ **L'enquête sur les pratiques de dépôt dans HAL des chercheurs normands (COMUE) -open access (2021)** : un état des lieux et un recueil des besoins en matière de gestion des données de la recherche a été réalisé entre le 18 janvier et le 28 février 2021. Cette enquête comportait 19 questions ainsi qu'un champ libre pour recueillir des commentaires portant sur différents aspects (obligations de dépôt imposées par les financeurs, ORCID, types de documents déposés, co-auteurs, connaissance du dispositif de formation proposées, référent HAL...); elle a permis d'identifier des pistes d'amélioration : mettre en place une campagne de formations annuelle sur l'Open Access et le dépôt dans le portail HAL en déclinant des séances tant en présence qu'à distance ; proposer des formations en anglais ; création de nouveaux tutoriels, de fiches pratiques ou de vidéos ; envoyer des courriels en anglais pour toucher les doctorants anglophones...

En 2022, dans le cadre de **la démarche HRS4R**, tous les acteurs de la recherche ont été consultés à partir de deux questionnaires dont l'un portait sur les aspects éthiques et professionnels et contenait des items portant sur **la science ouverte**. 446 personnes ont répondu à ce questionnaire. Plus de 75% des répondants (hors BIATSS) disent s'informer sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leurs recherches accessibles (77% chez les EC) et plus de 60% pour rendre leurs données accessibles (cf. 3.3.1.k Questionnaire HRS4R et réponses, variable 3.3.1). De janvier à avril 2023, un groupe de travail composé d'acteurs de la recherche volontaires se réunira à raison d'une fois par mois pour proposer des pistes d'amélioration sur les aspects éthiques et professionnels incluant la thématique de l'open science.

Des laboratoires engagés dans la Science ouverte : chaque laboratoire ou presque a désigné un référent HAL et dispose d'une collection. Quelques exemples ci-après :

- ✓ CIMAP <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/CIMAP> ;
- ✓ GREYC <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/GREYC>

La charte science ouverte (SO) a été adoptée par le conseil d'administration du 8 juillet 2022.

La charte SO UNICAEN définit la **stratégie de l'université pour l'ouverture de la science** autour de **cinq objectifs** :

- ✓ Renforcer l'accès ouvert aux publications scientifique (renforcement de la voie diamant et promotion de la voie verte) ;
- ✓ Promouvoir des données de la recherche selon le modèle FAIR et le principe « aussi ouvertes que possible et aussi fermées que nécessaire », renforcer la protection des données et aider à la rédaction de plans de gestion des données (PGD) ;
- ✓ Renforcer les relations entre science et société (cf. variable 3.2.1) ;
- ✓ Développer des compétences inhérentes à la science ouverte par la formation, la sensibilisation des personnels mais également par l'émergence d'une culture commune d'établissement en faveur de la SO en poursuivant trois objectifs (mise en place d'un socle commun de compétences ; soutien au développement de bonnes pratiques ; développement de compétences permettant de médiatiser la SO) ;
- ✓ Faire évoluer les modalités d'évaluation de la recherche vers une approche plus qualitative.

Pour en savoir plus :

<https://bibliotheque.unicaen.fr/appui-a-la-recherche/science-ouverte-france/>

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/UNICAEN/>

<https://www.unicaen.fr/recherche/communication-scientifique/open-science-hal/>

<http://scd.unicaen.fr/horaires-services/je-depose-dans-hal/>

<http://scd.unicaen.fr/horaires-services/je-depose-dans-hal/comment-valoriser-ses-depots--1060591.kjsp?RH=1555251732242>

Normandie Université : <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/>

L'établissement engage une veille stratégique permanente, inscrivant son dispositif de diffusion dans un processus d'amélioration continue, et de mise en adéquation des moyens pour accompagner cette diffusion. L'établissement évalue les impacts de sa politique en termes de risques et opportunités

L'université de Caen Normandie s'est engagée dans une veille stratégique permanente, en inscrivant son dispositif de diffusion dans un processus d'amélioration continue, et de mise en adéquation des moyens pour accompagner cette diffusion grâce à **trois orientations majeures**.

Tout d'abord, la stratégie, définie dans la charte de l'établissement pour la science ouverte (SO), s'appuie sur un **pilotage par l'amélioration continue** :

- ✓ Le pilotage porté par la **commission recherche** aidée par un **comité opérationnel** (cf. charte SO pour la composition de ce comité opérationnel) ;
- ✓ La formalisation tous les quatre ans d'un **plan pluriannuel d'actions pour la Science ouverte** (déclinaison des cinq axes retenus en actions et en indicateurs pour évaluer leurs mises en œuvre et leurs effets, et donc les impacts de la politique engagée sur la SO) ;
- ✓ La présentation chaque année d'un bilan détaillé permettant l'évaluation de la mise en œuvre et des impacts de la politique pour la Science ouverte de l'établissement en termes de risques et opportunités.

Ensuite, un **guichet unique** sur les données de la recherche sera créé au premier trimestre 2023 dans le cadre de l'Atelier de la donnée en Normandie (cf supra).

Enfin, l'université de Caen Normandie est un **établissement engagé dans des démarches de labellisations** qui démontrent son envie de progresser :

- ✓ Obtention en 2021 du **label Science avec et pour la société** (SAPS) (cf. variable opérationnelle 3-2-1) ;
- ✓ Forte implication de l'établissement dans l'Appel à projets (AAP) « **Atelier de la donnée - Recherche Data Gouv** » déposé en février-2022 par la COMUE Normandie université auprès de « Ouvrir la Science » du MESR. L'AAP a été rédigé par A. Moalic, responsable du département Appui à la recherche et Système d'information documentaire (SCD) et 1.6 ETP sont dévolus au sein du SCD à la mise en place des actions de l'AAP. Par ailleurs, l'AAP « ADN, Atelier de la donnée en Normandie » est piloté par l'université de Caen (SCD).

Ouvrir la science : Agir pour une recherche scientifique ouverte et partagée

Le mouvement de la Science ouverte vise à construire un écosystème dans lequel la science sera plus cumulative, plus fortement étayée par des données, plus transparente, plus rapide et d'accès universel.

Pour en savoir plus : <https://www.ouvrirelascience.fr/accueil/>

Le projet « **ADN – Atelier de la donnée en Normandie** » présenté par Normandie Université proposait **sept actions** :

- ✓ Mise en place d'un réseau d'échanges sur les données de la recherche en Normandie (2023) ;
- ✓ Organisation de journées d'études (2021) ;
- ✓ Offre de formation sur les données de la recherche en 2022 (sensibilisation à la bonne gestion des données ; rédaction de plans de gestion des données ; dépôt dans les entrepôts de données dont Recherche Data Gouv) ;
- ✓ Formation des doctorants aux données de la recherche (2021) ;
- ✓ Création d'un portail normand de la science ouverte (2022) ;
- ✓ Aide à la rédaction et à la relecture de plans de gestion de données (2022) ;
- ✓ Accompagnement personnalisé des équipes de recherche (2022).

En juin 2022, le Comité de pilotage de la science ouverte a sélectionné treize « ateliers de la donnée » Recherche Data Gouv labellisés ou sur une trajectoire de labellisation :

- ✓ **Cinq ateliers labellisés** dont tout ou une partie des services sont opérationnels et accessibles aux équipes de recherche ;
- ✓ **Huit ateliers (dont celui porté par Normandie Université)** sur une trajectoire de labellisation pour lesquels des éléments doivent être précisés ou complétés pour accéder à la labellisation.

<https://www.ouvrirelascience.fr/ateliers-de-la-donnee-nouvelle-etape-dans-la-construction-de-lecosysteme/>

Le projet sera donc à nouveau déposé en 2023, lors de la 3^{ème} vague de labellisation, en tenant compte des recommandations formulées.

Actions :

- Charte Science ouverte.
- UNICAEN est impliquée dans la gouvernance Science ouverte à l'échelle normande.
- Participation à la cellule d'appui [HAL Normandie Université](#) depuis 2017 : campagnes de formation des doctorants et enseignants-chercheurs, constitution d'un réseau de référents, travail régulier sur la qualité des métadonnées des publications déposées dans les collections des laboratoires. La quasi-totalité des unités de recherche de l'Unicaen ont leur collection dans HAL.
- Déploiement d'une [collection Unicaen dans DUMAS](#), plateforme de dépôts des mémoires et thèses d'exercice (plus de 1 000 mémoires et thèses d'exercice y sont aujourd'hui diffusés).
- L'Unicaen pilote l'Atelier de la donnée en Normandie, structure d'accompagnement à la bonne gestion des données de la recherche, [sur une trajectoire de labellisation par le MESR](#). L'offre de services commence à se déployer en novembre 2022 : première formation de sensibilisation aux données de la recherche (gestion et bonnes pratiques), ouverture du portail Science ouverte normand.
- Implication dans l'IR [METOPES](#) et le projet [COMMONS](#). Ces actions sont menées par les presses universitaires de Caen, qui sont très investies au niveau national dans le développement de la voie diamant (**publier en accès ouvert et sans frais** dans des revues ou plateformes de publication, financées en amont par un bailleur, une université, une organisation à but non lucratif).
- Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de la labellisation SAPS.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'une politique de diffusion des savoirs et d'ouverture des données :

> Oui

Performance (P) : Pourcentage de Projets de R&I qui abondent les bases de données ouvertes/total des projets (**niveau 4**)

> Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité complète sur cette question. Des indicateurs, en lien avec la DRI, et en s'aidant de l'outil Oscar, pourraient éventuellement être obtenus pour les projets bénéficiant de financements. Le pourcentage de publications en accès ouvert (et bientôt de données partagées en ligne) à l'échelle de l'établissement est un élément du baromètre Science ouverte, que nous projetons de déployer à l'échelle normande (avec un volet spécifique à l'université).

Performance (P) : Pourcentage de publications déposées sur des plateformes ouvertes (HAL...)/total publications déposées (**niveau 4**).

> Aujourd'hui, il est difficile pour nous de faire mieux que des estimations très imparfaites. La vraie réponse à ce sujet, c'est le développement d'une [déclinaison locale du baromètre Science ouverte](#) (en projet pour 2023 à l'échelle normande).

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Documents décrivant la politique de diffusion des savoirs et d'ouverture des données :
Charte Sciences Ouvertes UNICAEN

Programme de mise en œuvre de la politique (moyens, déploiement, ...) :

Voir ce document de la variable 3.3.2 qui détaille les acteurs et les moyens mis en œuvre

Plan de gestion des données, liste des plateformes de dépôt :

Enquête Unicaen restitution, 48 pages

Enquête Unicaen synthèse 8 pages

Synthèse enquête HAL

Liste des référents HAL UNICAEN

Délibération CA charte SO

Charte Science ouverte UNICAEN (validée par le CA du 8 juillet 2022)

Article Ouvrir la Science sur la sélection de 13 ateliers labellisés

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mettre en avant les actions principales engagées par l'établissement avec ses partenaires nous permet d'afficher sagement le niveau 3 mais sans tout à fait prétendre déjà atteindre le niveau 4 (Maîtrise). Notre objectif pour les années à venir est d'abord de consolider ce niveau 4, en étant labélisé « Atelier de la donnée - Recherche Data Gouv » puis d'atteindre à une échéance à moyen terme le niveau 5 (Exemplarité).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

3.3.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Obtenir le label « Atelier de la donnée - Recherche Data Gouv »	CT	B
Montée en puissance des actions de l'Atelier de la donnée en Normandie : sensibilisation aux données de la recherche (gestion et bonnes pratiques), ateliers Plans de gestion de données, recommandations locales sur DMP Opidor, campagne de communication sur le guichet unique caennais, formation au dépôt de données dans un entrepôt, <i>ouverture d'un espace institutionnel dans l'entrepôt Recherche Data Gouv (à l'étude)</i> . Participation à deux groupes de travail du réseau national des ateliers de la donnée.	2023	B
Mise en place d'une déclinaison locale du baromètre pour la science ouverte (permettant notamment d'identifier le pourcentage de publication en accès ouvert et le pourcentage de publication déposées sur des plateformes ouvertes)	2023	B
Généralisation de l'usage de l'ORCID auprès des publiants de l'Unicaen (campagnes de sensibilisation, intégration au système d'information de l'établissement). A noter que l'Unicaen est membre du consortium national ORCID France depuis sa création en 2019 et que les outils METOPES permettent l'identification des auteurs (ORCID, IDREF et alignements) dès l'édition des contenus	2023-2024	B
Création d'une pépinière de revues scientifiques en <i>open access</i> à l'échelle normande. Ce service toucherait plus spécifiquement les revues en SHS, à l'image de ce qui a été fait avec la plateforme Prairial à Lyon . Il consiste à mutualiser les compétences éditoriales nécessaires pour la création ou la professionnalisation de revues portées par des laboratoires normands (y compris des laboratoires caennais). Le projet implique aussi les presses universitaires de Caen, il est donc essentiel de les solliciter avant de le faire figurer dans le dossier de labellisation DDRS. Échéance encore incertaine car projet dépendant de l'attribution de moyens humains supplémentaires : voir avec PUDC avant d'inscrire cette action	MT	C
Rétro-numériser, au moins pour les revues, tous les fichiers fabriqués antérieurement à METOPES et ensuite de tout déposer sur Open Education (PUDC)	MT	C
Projet PRESS (portail d'édition de sources structurées), financé par le FNSO. Le SCD participe à ce projet, qui est porté par les presses universitaires de Caen, le pôle du document numérique, du CERTIC mais aussi l'École nationale des chartes :	MT	C

AXE 4 : ENVIRONNEMENT

VARIABLE 4.1. Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources

ODD concernés : 7, 12, 13 (mission), 3, 4, 6, 7, 9, 11, 14, 15, 16

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Un diagnostic général est réalisé et un plan d'actions est établi.

Une personne compétente en "patrimoine" est partie prenante de la mission DD&RS

Mathilde Divay, vice-présidente en charge du patrimoine est membre du Copil Campus 30 (cf. détails en variable opérationnelle 1.2)

Objectifs :

Objectif 1 : finaliser le bilan carbone scope 3 (1an)

Objectif 2 : Formaliser la politique de l'établissement en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources tout en prenant en compte la stratégie territoriale et faire le suivi de sa mise en œuvre.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Le document formalisant la politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation durable des ressources :

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2022

Préambule

Avant de présenter le diagnostic sur cet axe, rappelons quelques informations générales sur nos campus et notre patrimoine immobilier.

Un patrimoine immobilier classé (monuments historiques) mais aussi très disparate ...

Rappelons que les bâtiments historiques de l'Université de Caen Normandie ont été totalement détruits en 1944. Ainsi, l'Université a été reconstruite d'abord sur le campus 1 à partir des années 1950, puis s'est étendue par la suite sur d'autres campus caennais et sur les sites distants (Alençon, Cherbourg, Lisieux, Luc-sur-Mer, Saint-Lô, Vire), dans les années 1960-70 ou 1990. Par ailleurs, **11 bâtiments sont classés aux monuments historiques avec des contraintes fortes** en cas de rénovation (non possibilité au recours à l'isolation par l'extérieur, ...)

En 2022, l'université de Caen Normandie est présente sur **13 campus** implantés dans six villes universitaires, et ce, dans trois départements différents. Certains campus possèdent également plusieurs sites distincts, qui sont plus ou moins à proximité. L'université de Caen Normandie se décompose comme suit :

- ✓ Le Campus 1 à Caen ;
- ✓ Le Campus 2 à Caen ;
- ✓ Le Campus 3 à Ifs ;
- ✓ Le Campus 4 (avec deux sites distincts) à Caen ;
- ✓ Le Campus 5 à Caen ;
- ✓ L'INSPE à Caen ;
- ✓ Le Campus Horowitz à Caen ;
- ✓ Le Campus de Cherbourg-en-Cotentin (avec deux sites distincts : le site comprenant l'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie et la Bibliothèque Universitaire, et le site comprenant le plateau technique et la Maison de l'Étudiant) ;
- ✓ Le Pôle universitaire d'Alençon-Damigny ;
- ✓ L'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie et l'INSPE de Saint-Lô, qui sont deux sites distincts ;
- ✓ Le site de Lisieux ;
- ✓ Le site de Vire ;
- ✓ La station marine de Luc-sur-Mer.

L'université de Caen Normandie a un patrimoine de **95 bâtiments représentant une surface utile brute (SUB) de 283 000 m²** (surface de plancher de plus de 306 000 m²) qui représentent de gros enjeux énergétiques. Ce **patrimoine bâti est d'une très grande diversité de style et de qualité et/ou d'efficacité énergétique** selon les matériels et installations techniques de ce patrimoine immobilier de l'université qui ne sont pas identiques et uniformes selon les sites et les dates de construction des bâtiments, et par conséquent les consommations sont très disparates (ratio Kwh/m²) :

- (1) des **bâtiments anciens plus ou moins mal isolés** avec des fenêtres sans double vitrage ;
- (2) des **bâtiments rénovés** (rénovation partielle ou complète) à partir des années 2000, ou plus récemment :
 - ✓ Le bâtiment A du campus 1 qui a été entièrement réhabilité en 2006 ;
 - ✓ Le bâtiment B du campus 1 dont la rénovation complète s'est terminée en 2022 avec un niveau de performance équivalent au label BBC rénovation -47% de consommation d'énergie primaire (EP), soit une réduction des GES à hauteur de - 66% par rapport au bâtiment initial (- 204 TeqCO₂/an) (cf. détails infra) ;
 - ✓ La station marine CREC de Luc-sur-mer avec une réhabilitation totale qui s'est terminée en 2022 pour le bâtiment principal, et avec le bâtiment côté front de mer en cours de travaux ;

(3) des **bâtiments plus récents construits selon des niveaux de performance énergétique plus exigeants** :

- ✓ Les bâtiments de la MLI sur le Campus 1 ou du CEMU sur le campus 3 qui disposent de toitures végétalisées pour lutter contre les déperditions de chaleur ;
- ✓ Le bâtiment du Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) sur le campus 5 de type BBC selon la RT2012 et HQE et disposant d'une chaufferie bois.

À noter sur le campus 1, la **transformation de sa chaufferie au gaz par une chaufferie biomasse**, plus propre et plus économe, avec **rénovation de son réseau de chaleur du campus 1** qui permettra à partir de 2024 de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre · GES (- 25% à l'échelle de l'ensemble les sites universitaires) (cf. détails infra).

Le diagnostic sur cette variable relative à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources** est présenté selon les items et attendus pour le niveau 3 de cette variable stratégique : elle concerne à la fois le **patrimoine** (les bâtiments) **et les déplacements des usagers** (les parties concernées internes). Rappelons en préambule que les différentes actions ont été engagées **selon des objectifs** tenant compte du diagnostic Campus 21 mené en 2013-2014 sur la base du référentiel plan vert d'une part sur « *Agir sur l'énergie (chauffage, électricité) et l'eau* » en s'intéressant aux différents bâtiments et aux comportements des usagers les fréquentant, et d'autre part sur « *Agir pour le transport et la mobilité* » et des **principaux points à améliorer** (axes d'amélioration), à savoir pour :

Agir sur l'énergie (chauffage, électricité) et l'eau :

- ✓ Engager des diagnostics et des travaux pour mieux réguler le chauffage et améliorer le confort ;
- ✓ Améliorer le bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur en recherchant pour chacune des études les meilleurs investissements financiers ;
- ✓ Mise en place d'un **affichage informatif** sur les **écogestes** ;
- ✓ Prévoir des **campagnes de sensibilisation des usagers** pour modifier certains comportements et favoriser les économies ;
- ✓ Réaliser le **Bilan Carbone** de l'établissement et de ses activités ;
- ✓ Poursuivre le **management énergétique** de l'établissement par :
 - La création d'un poste **d'économe de flux** (manager énergie) pour améliorer la maîtrise de l'énergie au sein de l'établissement et apporter un soutien à la mise en œuvre de chantiers ;
 - Des **relevés réguliers et suivis des consommations** sur chaque bâtiment ou équipement ;
 - **L'installation de sous-compteurs**, automatisation de la gestion, formation du personnel.
- ✓ Développer le mix énergétique ;
- ✓ Mettre en place une politique triennale d'actions de maîtrise et d'efficacité de l'énergie.

Agir pour le transport et la mobilité :

- ✓ Améliorer la visibilité des dispositifs existants, notamment la prime aux transports, la localisation des parkings à vélo, la plateforme de covoiturage de la Région, etc ;
- ✓ Poursuivre les chantiers engagés, les mener à termes et en tirer les bonnes pratiques pour les étendre à tous les sites de l'université ;
- ✓ Accompagner les bonnes pratiques pour qu'elles profitent à tous. Exemple : mettre à disposition des tickets de transports en commun pour les déplacements inter-campus.

Ainsi, un certain nombre d'actions concrètes avaient été proposées (cf. détail dans diagnostic Campus 21, pages 33-34 et pages 82-83), actions à planifier et à organiser avec les services compétents (*i.e.* Direction du patrimoine et de la logistique) en s'appuyant sur le Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) et le Plan d'action énergétique du patrimoine (PAEP).

SOUS-VARIABLE 4.1.1. Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DDRS) :

Un diagnostic (type Bilan GES) complet a été effectué régulièrement et les actions mises en place sont inscrites dans un plan d'action visant à atteindre les objectifs réglementaires.

Depuis 2011, l'université a pris en compte le besoin de réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre pour aller vers plus de sobriété énergétique notamment sur le plan environnemental et aussi afin de maîtriser ses coûts d'exploitation. L'Université de Caen Normandie a développé sa **stratégie immobilière autour de cinq principes** qui définissent les besoins (cf. détails dans SPSI 2018-2022) :

- ✓ L'optimisation de l'occupation des surfaces ;
- ✓ L'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments avec réduction des coûts de fonctionnement ;
- ✓ Segmentation de ses actifs et recherche de nouvelles modalités de valorisation de son patrimoine ;
- ✓ La prise en compte du numérique ;
- ✓ Évolution de l'organisation fonctionnelle de la fonction immobilière en lien avec la dévolution et la valorisation du patrimoine.

Son plan d'action s'inscrit dans le respect des dispositions du décret n°2019-711 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (*dit décret tertiaire*), du décret n°202-887 du 20 juillet 2020 relatif à la mise en place de système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur (*dit décret BACS*), ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone (*SNBC*).

Cette prise en compte s'est traduite par la mise en place d'une stratégie environnementale et énergétique qui s'est déclinée principalement au fil des années par de nombreuses actions.

L'université de Caen Normandie a réalisé un bilan GES sur les scopes 1 et 2, en 2016. Ce bilan carbone est accessible sur le site de l'ADEME. La part des émissions de chaque catégorie est la suivante :

Catégorie d'émission Scope 1 (S1) & scope 2 (S2)	Total (tCO ₂ e)	Part en %
S1 : Émissions directes des sources fixes de combustion	3321	44.1
S1 : Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	124	1.6
S1 : Émissions directes des procédés hors énergie	0	0
S1 : Émissions directes fugitives	156	2.1
S1 : Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	12	0.2
S2 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	999	13.3
S2 : Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	2931	38.8
Total	3920	100

Pour en savoir plus : <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilansenligne/detail/index/idElement/2770>

À la suite de ce bilan GES, un plan d'action a été élaboré afin de réduire le volume des émissions des scopes 1 et 2 de **7 540 tCO₂e**. Une convention a été signée avec la Caisse des Dépôts et des Consignations afin de financer les travaux de rénovation et atteindre l'objectif fixé (cf. détails sur le lien Bilan carbone Ademe ci-dessus).

Une convention avec la Banque des Territoires a permis la réalisation de deux missions :

- ✓ **Schéma directeur immobilier et d'aménagement** (SDIA) incluant un PAEP (Plan d'Actions Énergie Patrimoine) dans la perspective de la rationalisation et de l'optimisation de l'utilisation de ses bâtiments. Ce dernier document reste à ce jour l'axe majeur de la stratégie énergétique patrimoniale de l'université. Ce SDIA prévoyait la programmation d'une opération pilote de réhabilitation lourde qui s'est réalisée de 2018 à 2022, réhabilitation du bâtiment B. Cette opération a permis de mettre en application toutes les solutions innovations et vertueuses notamment en matière d'économies d'énergie ;
- ✓ **Mise en place d'un dispositif « Intracting » pluriannuel »** de 570 K€ pour parfaire et aider la programmation d'actions techniques concrètes sur le patrimoine bâti et ses réseaux.

Le dispositif Intracting impose la réalisation d'un rapport justifiant la consommation des crédits et la maîtrise des flux). Il s'agit d'un plan actions de performance énergétique mis en place en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation, sous la forme d'une convention, permettant un emprunt de l'établissement auprès de la Caisse.

Les campagnes des travaux, choisies et définies en concertation avec un BET énergie, se sont déroulées sur quatre années, avec un suivi d'efficacité des solutions retenues. Le périmètre d'intervention retenu dans cette première tranche concerne 12 bâtiments répartis sur les campus 1 et 2.

Afin de mettre à jour ce bilan GES, l'université de Caen Normandie a fait appel à un prestataire externe (Carbone Conseil) qui sera chargé de réaliser un bilan carbone sur les **scopes 1, 2 et 3**. Cette prestation comprend également la construction d'un plan d'actions approfondie. Ce projet sera supervisé par la mission Campus 30 avec la direction du patrimoine et de la logistique (DPL) et doit commencer en janvier 2023, sur une période de 8 mois.

De manière plus locale d'autres bilans carbone ont été réalisés, notamment au sein de l'IUT Grand Ouest Normandie, dont les antennes sont situées à Caen, à Iffs, à Lisieux et à Vire Normandie. Ces bilans carbone ont été élaborés par des étudiants, dans le cadre de stage ou de Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAE). De nouveaux bilans carbone seront réalisés sur ce même périmètre courant 2023.

Enfin, les laboratoires ont la possibilité de réaliser des bilans carbone grâce à la méthode élaborée par le collectif Labos 1point5. Cette méthode est adaptée à l'évaluation des consommations énergétiques liées aux activités de recherche. Par la suite, chaque laboratoire ayant effectué son bilan carbone pourra partager son retour d'expérience auprès des laboratoires qui entreprennent la démarche, via une mise en réseau. La mission Campus 30 sera en charge de la coordination et de l'accompagnement.

Une enquête a été diffusée auprès des 42 URs afin de connaître le niveau de connaissance sur les ODD et sur l'analyse de l'empreinte carbone de chaque UR. Les laboratoires M2C et CIMAP ont déjà réalisé leur bilan carbone. Le laboratoire M2C souhaiterait mettre en place un suivi des données afin de déterminer si les solutions identifiées ont un réel impact sur la consommation.

D'un point de vue plus général, 76,5% des URs sont intéressés par la réalisation d'un BGES, ce qui équivaut à 26 URs sur les 34 répondants.

Pour en savoir plus : <https://labos1point5.org/>

Dispositif Intracting UNICAEN / Caisse des Dépôts et Consignations : rappel des données

- Plan de financement du dispositif

Programme de travaux		Avance remboursable		Bilan emplois/ressources pour l'Université de Caen	
Année1	107 100 €	Versement 1 Année1	142 500 €	Emplois	872 385 €
Année2	229 200 €	Taux	2,00%	Investissements	570 000 €
Année4	233 700 €	Franchise	1 an	Annuités	302 385 €
		Durée	4 ans		
Économies d'énergie	1 191 950 €	Annuités	38 172 €	Ressources	1 476 950 €
Électricité	182 667 €	Versement 2 Année4	142 500 €	Économies d'énergie	1 191 950 €
Gaz	123 233 €	Taux	2,00%	Avance remboursable	285 000 €
Ch. urbain	886 050 €	Franchise	-	Bilan emplois/ressources	604 565 €
		Durée	4 ans		
		Annuités	37 424 €		

Années	Programme de travaux		Participation de la CDC			Participation de l'Université					
	Travaux	Économies	Versements	Annuités1	Annuités2	Total	Annuités	Investmt	Économies	Total	Cumul
1	-107 100 €		-142 500 €				35 400 €			35 400 €	35 400 €
2	-229 200 €	56 155 €					-229 200 €	56 155 €	-173 045 €	-137 645 €	-137 645 €
3		109 555 €		38 172 €		38 172 €	-38 172 €	109 555 €	71 382 €	-66 262 €	-66 262 €
4	-233 700 €	112 670 €	-142 500 €	38 172 €		38 172 €	-38 172 €	-91 200 €	-16 702 €	-82 965 €	-82 965 €
5		141 781 €		38 172 €	37 424 €	75 596 €	-75 596 €	141 781 €	66 185 €	-16 780 €	-16 780 €
6		145 815 €		38 172 €	37 424 €	75 596 €	-75 596 €	145 815 €	70 218 €	53 439 €	53 439 €
7		149 964 €			37 424 €	37 424 €	-37 424 €	149 964 €	112 541 €	165 979 €	165 979 €
8		154 234 €			37 424 €	37 424 €	-37 424 €	154 234 €	116 810 €	282 789 €	282 789 €
9		158 628 €						158 628 €	158 628 €	441 417 €	441 417 €
10		163 148 €						163 148 €	163 148 €	604 565 €	604 565 €
Totaux	-570 000 €	1 191 950 €	-285 000 €			302 385 €	-302 385 €	-285 000 €	1 191 950 €	604 565 €	
		621 950 €				17 385 €					

Indicateurs communs :

État (E) : tonnes équivalent carbone (TeqC) ou Tonnes équivalent CO2 par site ou global et niveau de CO2 par bâtiments

= Global : 3920 tCO2e

Performance (P) : Tonnes équivalentes CO2/usagers et réduction en teqCO2 par nature (énergie, transports, déchets, ...)

> Nous n'avons pas encore des chiffres (mais ils seront disponibles à l'issu du bilan GES scope 3 (au plus tard à l'automne 2023)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document réglementaire "Bilan des émissions des GES" (art.75, Grenelle II) :
le bilan des émissions de GES scope 1 et 2 sera trouvé sur le lien : <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/2770>

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mesuré ces émissions de gaz à effet de serre (GES) et a mis en place des actions pour réduire les émissions et les pratiques émettant des GES pour aller vers plus de sobriété énergétique. Il s'est engagé dans la réalisation du bilan GES scope 3 qui sera finalisé au cours du 1^{er} semestre 2023. L'objectif est donc de réaliser plus régulièrement ses bilans de GES et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus.

Attendus du niveau 4 : Le plan d'actions mise en œuvre permet la réduction des émissions. Les objectifs fixés sont évalués. La stratégie territoriale, si elle existe, est prise en compte.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

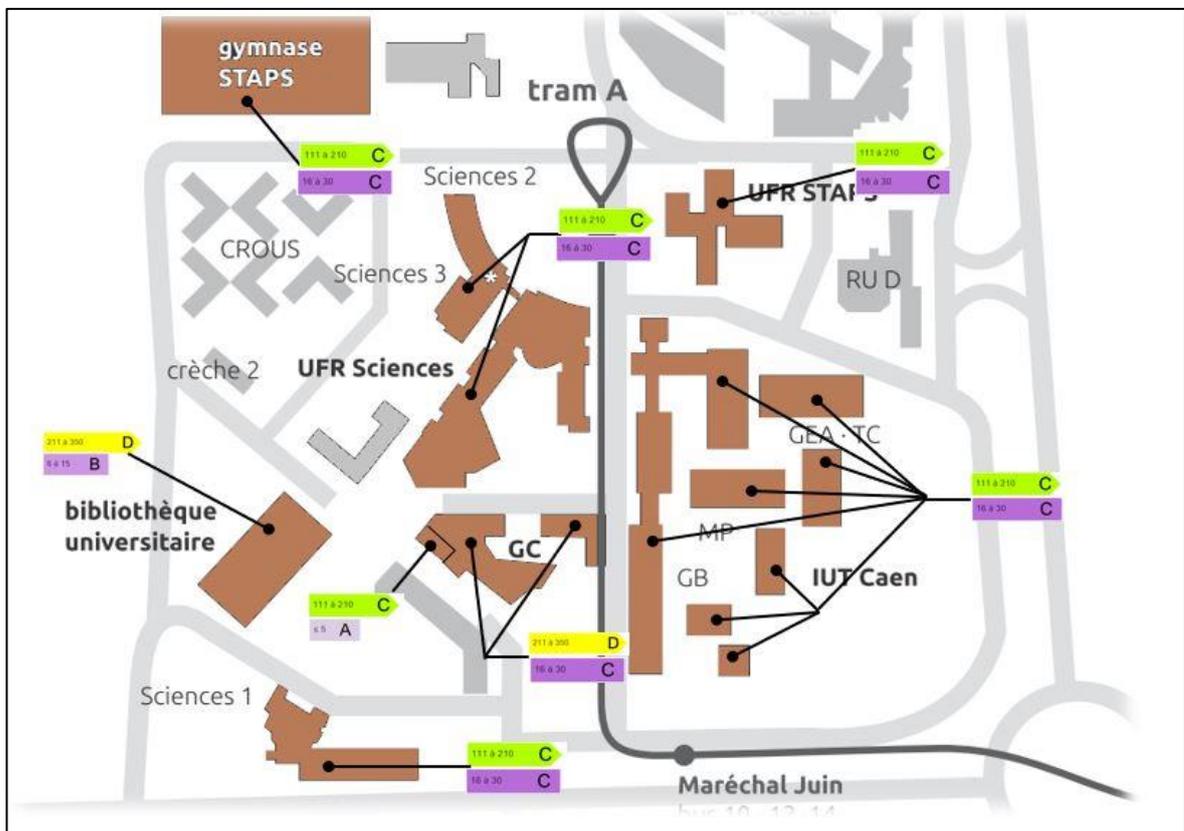
4.1.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Réaliser le bilan carbone sur les scopes 1 à 3 pour l'ensemble de l'établissement	2023	B
Poursuivre le plan d'actions pour réduire les émissions de GES pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale.	MT	

SOUS-VARIABLE 4.1.2. Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages au cahier des charges sur le bâti

Autoévaluation : niveau 4 (maîtrise DDRS)

L'ensemble des diagnostics techniques réglementaires obligatoires sont réalisés et la base de données RT-ESR a été mise à jour en conséquence.

Tous les **diagnostics de performance énergétique (DPE)** ont été réalisés dans une 1^{ère} tranche en 2016 et 2017 et une 2^{nde} en 2018-2019 pour l'ensemble du parc immobilier afin de connaître plus précisément l'état énergétique du patrimoine. Une synthèse sur 36 bâtiments des campus 1, 2 et 4 est fournie.



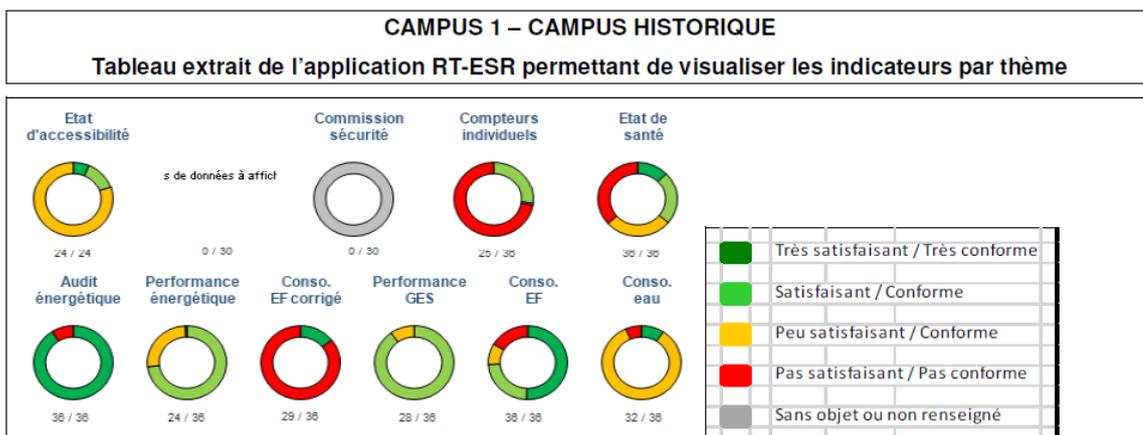
Sur la base de ces constats, renforcés par des **audits énergétiques** pour les bâtiments identifiés comme « énergivores », permettant une prise en compte immédiate des problématiques énergétiques lors de la mise en place d'études de faisabilité et de programmation amenant à des réhabilitations lourdes.



Les enquêtes de gestion du patrimoine sont renseignées en temps et en heure.

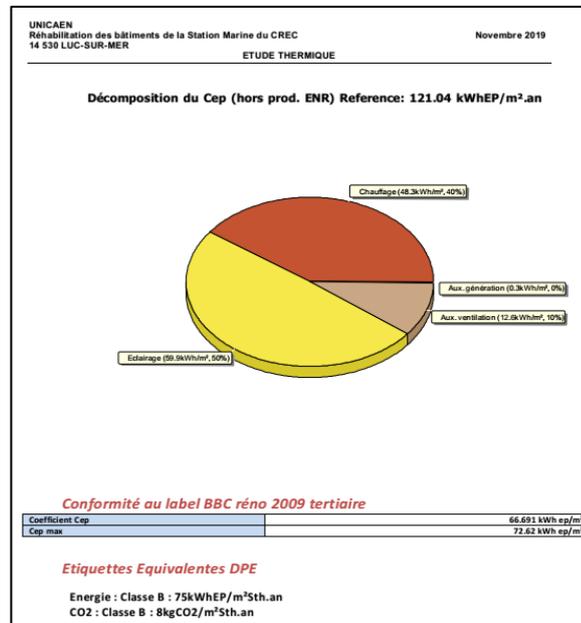
L'université de Caen Normandie actualise et fiabilise au fil de l'eau les données renseignées au sein de Chorus ReFX et de l'application RT-ESR dans le cadre de la démarche qualité engagée sur la gestion patrimoniale.

Le SPSI 2018-2022 utilise les données issues du RT-ESR pour le diagnostic de chaque bâtiment de l'université



Les cibles suivantes sont atteintes pour la performance énergétique du bâti (hors activité) : B en rénovation, A en neuf.

Le Bâtiment B est classé en B (hors consommations spécifiques), les bâtiments réhabilités de la station marine du CREC (centre de recherches sur l'environnement côtier) sont classés en B



Les opérations de construction, gros entretien et renouvellement (GER) et maintenance intègrent des critères durables : environnementaux, sociaux et de performance énergétique.

Les marchés d'entretien et certains lots de travaux de réhabilitation d'ampleur intègrent des critères environnementaux et de performance énergétique.

Réhabilitation du bâtiment B / Phase PROGRAMME UNIVERSITE DE CAEN

Objectifs environnementaux

La rénovation énergétique du projet s'appuie sur la démarche HQE proposée par Certivea afin de proposer un projet globalement cohérent. Nous nous appuyons sur la mise à jour de 2015 du référentiel NF bâtiments tertiaires démarche HQE en rénovation pour décrire les exigences du présent programme.

Le référentiel de certification définit 3 niveaux de performance par cible :

- le niveau Base, correspondant à la réglementation ou, à défaut, à la pratique courante ;
- le niveau Performant, correspondant à de bonnes pratiques environnementales rencontrées sur des opérations HQE® ;
- le niveau Très Performant, correspondant aux meilleures pratiques rencontrées sur des opérations HQE®.

Par ailleurs, la politique d'achats responsable de l'établissement a été décrite dans la variable 1.1.3.

Toutes les opérations sont menées en **démarche HQE « Haute qualité environnementale »** depuis 2015 (et en coût global) avec intégration dans tous les cahiers des charges de marché public de maîtrise d'œuvre, de travaux et de prestations intellectuelles des cibles HQE à atteindre et des solutions techniques obligatoires (*architectures différenciées des réseaux CVC (chauffage, ventilation, climatisation), sources lumineuses à LEDS, automatisation des éclairages par cellules de présence, etc.*).

Dans le cadre des **démarches HQE entreprises** sur toutes les grosses opérations de réhabilitation, l'université introduit des clauses de gestion spécifique des déchets (chantier vert) avec une graduation des cibles selon les possibilités de chaque chantier (cibles base, performantes ou très performantes).



Rénovation intégrale d'un bâtiment classé Monument historique : bâtiment B (campus 1)

La rénovation intégrale du bâtiment B (15 200m²), sur le campus 1, est un condensé de l'ambition écologique, technique et fonctionnel (qualité de vie étudiante) de l'université en matière de gestion de son patrimoine immobilier. Fermé au public à la rentrée 2016, le bâtiment a été intégralement vidé, désamianté et curé pour ne conserver que sa structure primaire en préfabriqué béton, en accord avec la Conservation Régionale de Monuments Historiques (CRMH).



Le projet architectural intérieur met l'accent sur la modularité des espaces afin d'avoir un meilleur taux d'occupation des locaux. Toutes les grandes salles plates peuvent être transformées en salles de cours le restant grâce à un jeu de cloisons mobiles qui offrent une isolation phonique adéquate.

Du point de vue de l'efficacité énergétique, il a été choisi d'être plus ambitieux que les réglementations en vigueur. Ce qui était novateur dans l'approche de la construction publique. L'université a souhaité anticiper le durcissement de la réglementation des années à venir ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie et l'urgence d'agir mondialement sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) avec :

- ✓ un niveau de performance équivalent au label BBC rénovation -47% de consommation d'énergie primaire (EP), soit une réduction des GES à hauteur de - 66% par rapport au bâtiment initial (- 204 TeqCO₂/an).

De la même manière, un système de récupération d'eau de pluie de 120 m³ a été installé afin d'alimenter la totalité des sanitaires du bâtiment (cf. variable 4.1.5).

Budget : 29 M€ TTC hors équipements

Financeurs : Université (14,9M€), État (6M€), Région (6M€), Plan de relance (1,6M€), CROUS (0,5M€).

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/le-batiment-b-un-lieu-de-vie-pour-toutes-tous/>

Rénovation intégrale du Centre de Recherche en Environnement Côtier CREC (Luc-sur-Mer)

La station marine de Luc-sur-Mer a fait également l'objet d'une rénovation intégrale avec des objectifs

CREC Luc-sur-Mer : bâtiment principal avant (gauche) et après (droite) les travaux



À l'issue des travaux, il sera possible de faire une projection avant/après sur le chauffage du bâtiment pour vérifier les performances. Mais les consommations énergétiques et GES sont liées aussi aux procédés de recherche qui vont fortement augmenter et vont être plus consommateurs.

Transformation de la chaufferie au gaz par une chaufferie biomasse, Campus 1

En 2008, une étude a été menée sur le réseau de chaleur de l'université (25 bâtiments pour environ 100.000m² SU) prévoyant une rétrocession en 2020 de la chaufferie centrale mise en place par un PPP (partenariat public/privé) : cette étude a mené à transformer la chaufferie centrale gaz en chaufferie biomasse ;



Ainsi sur le campus 1, la transformation de la chaufferie au gaz par une chaufferie biomasse, plus propre et plus économe, avec rénovation de son réseau de chaleur du campus 1 permettra de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre GES (- 25% à l'échelle de l'ensemble des sites universitaires). Le calcul est basé sur des données de consommation sur l'année 2018 (et donc non mis à jour avec le redémarrage du bâtiment B et non pris en compte des dernières opérations de travaux).

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/plan-de-relance-10me-pour-luniversite/>

Un soutien exceptionnel de France Relance pour la rénovation énergétique

L'Université de Caen Normandie a été éligible pour 10,7 M€ au plan de relance (#FranceRelance) : chaufferie biomasse (8,7 M€), des fenêtres plus performantes pour le bâtiment B et les robinets thermostatiques

<https://www.unicaen.fr/universite/axes-strategiques-et-grands-projets/france-relance/>

Indicateurs communs :

État (E) : Classement moyen du patrimoine (Etat, Perf. énergétique, GES) :

L'application RT-ESR du ministère permet de synthétiser l'ensemble des données patrimoniales disponibles pour permettre la visualisation instantanée de l'état et du classement du bâti et du foncier.

La fiche synthèse est diffusée mensuellement à la présidence et à l'ensemble des services centraux.

Performance (P) : Part des cahiers des charges intégrant des critères environnementaux et sociaux et pourcentage de la valeur de jugement des offres.

Tous les cahiers des charges intègrent des critères environnementaux. Ils sont intégrés dans le critère technique : il n'est donc pas possible de les dissocier pour avoir un pourcentage.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Diagnostics et enquêtes réalisés :

Quelques exemples de DPE et audits énergétiques pour les bâtiments identifiés comme « énergivores », permettant une prise en compte immédiate des problématiques énergétiques lors de la mise en place d'études de faisabilité et de programmation amenant à des réhabilitations lourdes

DPE PFRS

DPE ESPE Bâtiment AC-AD-EN-RE

Récap DPE 2015 +2018 modifié 19-12-18

Une synthèse des résultats 2015 sur 36 bâtiments des campus 1, 2 et 4 est fournie

Les audits énergétiques

Audit énergie C1 SUAPS piscine 2016

Audit énergie C2 IUT Génie Chimique & amphi 250 2016

Schéma directeur - programmation immobilière

Synthèse du Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA), octobre 2015

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement réalise les diagnostics techniques obligatoires et intègre dans les marchés de travaux (entretien, construction, réhabilitation) des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique. L'objectif est de consolider ce niveau 4 et d'atteindre le niveau 5 (exemplarité) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus.

Attendus du niveau 5 : Le DD est une ligne directrice pour le ou les schémas directeurs (SDIA, SPSI, SDMS...), suivie d'un plan d'action et les actions sont évaluées.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

4.1.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Refaire les schémas directeurs (SPSI, SDIA, ...) en tenant compte du DD comme ligne directrice	2023	B
Renouveler les audits énergétiques	MT/LT	C
Remise aux normes des sorbonnes (plutôt fonctionnel et sécurité, déjà présent dans qualité de l'air)	MT	B

SOUS-VARIABLE 4.1.3. Mettre en place une gestion des déplacements des parties concernées internes et une politique incitative de déplacements alternatifs

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Préambule

Depuis les années 2010, l'Université de Caen Normandie a mis en place progressivement une gestion des déplacements de ses personnels et étudiants et a mené une politique incitative pour encourager les déplacements alternatifs et sortir du « tout voiture », mais tout en faisant en sorte que les différents modes de mobilité puissent cohabiter sur des campus « apaisés et sécurisés ».

Pour rappel, l'université de Caen Normandie est présente sur **13 campus** présents dans 6 villes universitaires, et ce, dans 3 départements différents.

Les campus caennais sont interconnectés via le réseau de tramways de la ville de Caen. Très globalement, les campus 4, 5, Horowitz et INSPE se situent à 10 minutes à pied les uns des autres. Le campus Horowitz se situe également à 10 minutes à pied du Campus 2.

Le Campus de Cherbourg-en-Cotentin accueille deux sites distincts : le site comprenant l'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie et la Bibliothèque Universitaire, et le site comprenant le plateau technique et la Maison de l'Étudiant. La distance à parcourir entre ces deux sites équivaut à 10 minutes à pied également.

Enfin, les deux sites présents à Saint-Lô ne sont pas à proximité. Il faut compter 20 minutes à pied. Ces deux sites restent indépendants l'un de l'autre.

Ces particularités poussent l'université de Caen-Normandie à réfléchir et à concrétiser des actions dont l'objectif est d'améliorer les mobilités sur les flux entrants, mais également sur les flux inter-sites.

Le diagnostic conduit en 2013-2014 sur la base du référentiel plan vert « *Agir pour le transport et la mobilité* » avait mis en évidence les actions et initiatives demandant à être structurées et étendues à l'ensemble des campus (pages 75-84) et proposé des axes d'amélioration, à savoir :

- ✓ Améliorer la visibilité des dispositifs existants, notamment la prime aux transports, la localisation des parkings à vélo, la plateforme de covoiturage de la Région, etc. ;
- ✓ Poursuivre les chantiers engagés, les mener à termes et en tirer les bonnes pratiques pour les étendre à tous les sites de l'université ;
- ✓ Accompagner les bonnes pratiques pour qu'elles profitent à tous. Exemple : mettre à disposition des tickets de transports en commun pour les déplacements inter-campus.

Ce nouveau diagnostic engagé à partir du début d'année 2021 va permettre de vérifier les progrès accomplis, de décrire les actions engagées et en cours pour aboutir à un plan de mobilité et de faire des propositions d'action pour le futur. Il s'appuie sur :

Des échanges avec :

- ✓ Des élus et les services techniques des agglomérations concernées (Caen-la-Mer, Cherbourg-en-Cotentin, ...) ;
- ✓ Des associations pour la promotion des mobilités douces et alternatives (Maison du vélo, Déraillleurs, Vélisol, ...) ;
- ✓ Le collectif « Agir ensemble, campus durables en villes durables » qui regroupe presque tous les acteurs caennais de l'Enseignement supérieur & de la recherche et les collectivités locales (MGEN, CROUS, Ville de Caen, ESITC, ENSICAEN, UNICAEN, COMUE NU, ...) ;
- ✓ La communauté des usagers de l'université de Caen Normandie *via* des enquêtes menées par des étudiants et/ou groupes d'étudiants dans le cadre de leurs cursus, ou bien *via* des visites sur place à la demande des usagers (par exemple au campus 3) ;

- ✓ Le conseil de quartier Calvaire Saint-Pierre Université, sur un projet visant à améliorer et à sécuriser le réseau cyclable entre le campus 2, le campus 1 et le centre-ville dans le cadre de l'appel à projets « Je participe à Caen ! » à partir du 24 septembre 2021 ;
- ✓ Fabien Thoumire, responsable du service DD&RS de l'université de Rouen Normandie ;
- ✓ Louis Mauger, chargé de projets développement durable de l'université Le Havre Normandie.

La participation à des réunions, colloques, club, etc. :

- ✓ Réunion d'échanges autour de la **plateforme de co-voiturage Klaxit**, 28 avril 2021 ;
- ✓ Réunion **Cirses** (cf notes OM)
- ✓ **Club Plan de mobilité Caen-la-mer** qui informe des évolutions programmées des réseaux Twisto et Mobisto et permet d'échanger sur les retours d'expérience et l'avancement dans la mise en œuvre des actions et l'évaluation des résultats obtenus ;
- ✓ **Premières rencontres normandes du vélo**, 1^{er} et 2 avril 2022 et organisées par le collectif « Vélo Normandie » ;
- ✓ **Journée de formation sur la mobilité**, organisée par l'ANBDD, le 20 octobre 2022, afin de **présenter le dispositif Ambassadeurs de la Mobilité durable**. Lien qui explique le dispositif Ambassadeurs de la Mobilité : <https://www.anbdd.fr/developpement-durable/initiatives-et-experiences/ambassadeurs-et-partenaires/ambassadeurs-de-la-mobilite/>

Zoom sur les Ambassadeurs de la Mobilité Durable

Le réseau des Ambassadeurs de la Mobilité Durable est mis en place par l'ANBDD depuis la rentrée 2022, dans le but de promouvoir la mobilité durable et de favoriser les changements de comportements. Chaque ambassadeur s'engage à informer, communiquer, sensibiliser son public, à organiser des animations en lien avec la mobilité durable, à relayer les difficultés rencontrées par sa communauté, à rechercher des solutions avec les acteurs de la mobilité, et à contribuer au développement de projets autour de la mobilité durable.

Les objectifs de la démarche sont d'agir au plus près des publics, de favoriser une culture partagée de la mobilité basée sur les besoins, de mailler le territoire de personnes formées aux enjeux de la mobilité durable et de faciliter le déploiement de la Communauté Normande des Objectifs de Développement Durable.

UNICAEN a signé la charte « Ambassadeurs de la Mobilité Durable ».

Des enquêtes et mémoires d'étudiants et autres synthèses :

- ✓ **Étude en ligne diffusée aux étudiant.e.s caennais.se.s (décembre 2019 à octobre 2020) :** Diagnostic des facteurs environnementaux et psychologiques de l'utilisation de MTRE (Modes de transport respectueux de l'environnement) par les étudiants caennais. Mission réalisée par Théo FREROT et Marie PINONCELY (Master Psychologie sociale de l'intervention : audit et conduite du changement) sous la direction de Jessica Mange dans le cadre du collectif « Agir ensemble ». 3218 réponses étudiants.
- ✓ **Enquête vélo étudiants (mars 2020) :** Paul LECOLLEY, 2020. L'utilisation du vélo par les étudiants caennais dans le cadre des déplacements domicile / étude. Mémoire de master 1 GAED, sous la direction de Patrice Caro, UFR SEGGAT, département de géographie, 92 pages. 420 étudiants répondants.
- ✓ **Enquête sur les mobilités auprès des usagers du Campus 1 (avril 2021) :** enquête « Campus vélo » auprès des étudiants et personnels visant à promouvoir et encourager la mobilité cyclable sur le campus 1. Quatre étudiants de Master 1 d'urbanisme de Sciences Po Rennes, campus de Caen et d'un étudiant de master 1 de géographie de l'université de Caen Normandie. 595 réponses complètes.

- ✓ **Enquête sur les mobilités domicile-campus auprès des étudiants et du personnel de tous les campus (février-mars 2022)** : JOLY Thomas, 2022. Le vélo à l'université de Caen Normandie. Vers un mode de transport majoritaire à l'avenir : utopie ou nécessité ? Mémoire de master 1 GAED, sous la direction de Jean-Marc Fournier, UFR SEGGAT, département de géographie, 115 pages. 600 répondants.
- ✓ **Tableau de bord des mobilités : édition 2021**. Agence d'études d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, 2021, Caen, AUCAME, coll. « Observatoire mobilités », comportant 11 fiches thématiques et une fiche de synthèse des chiffres clés et des tendances.

<https://www.aucame.fr/images/catalogue/pdf/1646901487-obs-mob-tb-ed2021-web-.pdf>

Pour en savoir plus :

- Maison du vélo (Caen) : <http://www.maisonduveiocaen.fr/>
- Les dérailleurs : <https://derailleurscaen.net/>
- Vélisol' : <http://www.maisonduveiocaen.fr/pid16/velisol>
- Collectif « Agir ensemble, campus durables en villes durables » : <https://agir-ensemble.net/agir-ensemble-la-carte-des-territoires/caen/>

Des accessibilités hétérogènes au regard des mobilités durables :

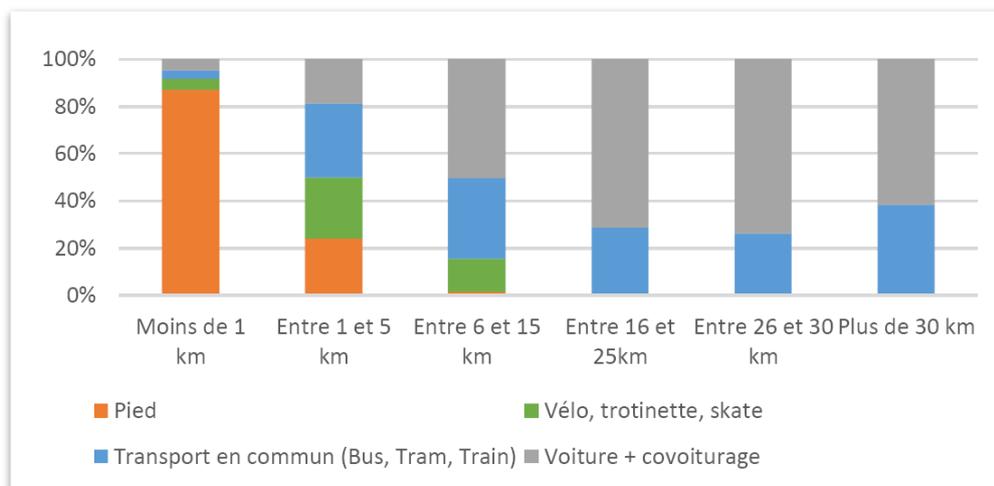
Les conditions d'accessibilité de chacun des campus vont encourager ou dissuader aux mobilités durables : proximité ou éloignement des campus par rapport au centre-ville, la diversité des réseaux de transport en commun (nature des lignes et fréquence, des possibilités de co-modalités, ...), la qualité des voiries, la continuité et qualité des pistes et aménagements cyclables, les dénivelés (par exemple, plus difficile de se rendre à vélo sur les campus de Cherbourg-en-Cotentin et Vire qu'à Lisieux ou Alençon). Les détails pourront être trouvés dans le mémoire de Thomas Joly (2022). Ainsi, chaque site et chaque campus à ses problématiques, il est donc **obligatoire de faire du sur-mesure pour encourager aux mobilités durables**.

Un plan de mobilité est en cours de réalisation en concertation avec les parties prenantes internes

Un plan de mobilité est en cours d'élaboration en concertation avec les parties prenantes internes et externes et de nombreuses actions sont d'ores et déjà menées pour inciter les usagers de la communauté universitaire à modifier, autant que faire se peut, leurs comportements en adoptant des modes de déplacement doux, actifs et décarbonés. Les actions portent à la fois sur **nos campus** (arceaux et abris deux roues -vélos, trottinettes-, campagnes de sensibilisation, sécurité, prévention, ateliers réparation, co-voiturage, renouvellement de la flotte, ...) et sur **les territoires** en lien avec les collectivités locales (offre de transport en commun, réseaux de pistes cyclables, itinéraires vélo, ...).

Habitudes de la communauté universitaire

Selon les enquêtes, **la distance entre le domicile et le campus** est pour près de 60 % des usagers inférieure à 6 km, mais pour plus de 22% d'entre eux, cette distance est supérieure à 16 km. Il existe ainsi **une pratique de mobilité corrélée à la distance**, avec des nuances selon les territoires en fonction des offres de transport alternatif proposées.



Choix du mode de transport selon la distance entre le domicile de l'enquêté et le campus fréquenté (d'après Joly, 2022)

Sur le graphique ci-dessus, nous avons la répartition du choix du mode de transport selon la distance qui sépare le domicile de l'enquêté et le campus fréquenté :

- ✓ Dans le 1er kilomètre, la marche à pied est le moyen de transport qui domine avec 87 % des réponses. Le vélo, la voiture et la marche à pied se partagent les quelques pourcentages restants ;
- ✓ Entre 1 et 5 kilomètres, les transports en communs sont les plus plébiscités parmi les usagers de l'université de Caen Normandie, à hauteur de 31 %. Le vélo avec la trottinette représente 26 % des déplacements tandis que la marche à pied est utilisée dans 24 % des déplacements et la voiture dans 19 % ;
- ✓ Entre 6 et 15 km, la voiture devient majoritaire et représente un déplacement sur deux. Les transports en communs sont utilisés dans 34 % des déplacements. 14 % des trajets se font à vélo ou à trottinette contre un peu moins de 2 % pour la marche à pied.
- ✓ Entre 16 et 25 km, le vélo et la marche à pied ont disparu des réponses. La voiture et les transports en communs se partagent les réponses avec respectivement 71 % et 29 % des déplacements.
- ✓ Entre 25 et 30 km, nous avons toujours le même profil des modes de déplacements, avec 74 % pour la voiture et 26 % pour les transports en communs ;
- ✓ Au-delà de 30 km, 61 % des déplacements entre le domicile des enquêtés et le site universitaire fréquenté se font en voiture et 39 % en transports en commun.

Avant de détailler les différentes actions réalisées ou en cours, il apparaît important de présenter **l'évolution des habitudes et pratiques de la communauté universitaire de l'ensemble des campus en matière de déplacements** domicile-travail pour les personnels ou domicile-étude pour les étudiants entre décembre 2013 (enquête globale du diagnostic campus²¹) et mars 2022 (enquête réalisée par Thomas Joly). Cette dernière enquête cherchait à mieux comprendre les obstacles (économiques, liés à la sécurité, etc.) qui limitent encore aujourd'hui le développement des mobilités douces. Elle était ainsi complémentaire de précédentes enquêtes (cf. supra) et innovait notamment par l'utilisation de cartes interactives. Il apparaît ainsi (Tableau 1) :

- ✓ Une certaine stabilité dans l'usage de la voiture individuelle et de la marche à pied autour respectivement de 30 % et de 23 % ;
- ✓ Une baisse significative de l'usage des transports et du covoiturage de près de 5 à 6 % ;
- ✓ Une augmentation nette avec un quasi triplement de l'usage des deux roues avec un pourcentage passant de 6 à 17 %.

Tableau 1 : Évolution des pratiques de mobilité entre décembre 2013 (enquête diagnostic Campus 21) et mars 2022 (enquête réalisée par Thomas Joly) des usagers (étudiants et personnels) de l'ensemble des campus de l'Université de Caen Normandie. À titre de comparaison, les parts modales obtenues par les deux enquêtes en 2020 auprès des étudiants caennais sont indiquées également (Frérot & Pinoncely, 2020 ; Lecolley, 2020).

Année	Marche à pied	Vélo, skate, trottinette	Transports en commun	Covoiturage	Voiture individuelle	Nombre de réponses
2013	22 %	6 %	34 %	8 %	30 %	2021
2020	30 %	8 %	29 %	2 %	31 %	420
2020	27 %	8 %	41 %	/	24 %	3218
2022	23 %	17 %	28 %	3 %	29 %	600

Ces résultats et tendances sont intéressants mais doivent être utilisés avec grande prudence compte-tenu :

- ✓ D'une part du fait que si la dernière enquête posait la question des modes de déplacements, elle était néanmoins ciblée sur « la pratique du vélo ». On peut donc légitimement penser à une surreprésentation des usagers des mobilités douces ;
- ✓ D'autre part du relatif faible nombre de réponses de l'enquête de 2022 (600 réponses seulement). Il n'a pas été permis de redresser les chiffres et de pouvoir s'engager dans une analyse plus fine sur les habitudes des usagers par exemple en raison du très faible nombre de répondants sur chacun des sites et en particulier sur les campus distants.

Par contre, les deux enquêtes réalisées en 2020 auprès des étudiant.e.s caennais.e.s (Frérot & Pinoncely, 2020 ; Lecolley, 2020) avec un nombre de réponses très variables de 3218 pour l'une et de 420 pour l'autre fournissent des pourcentages sur les principaux modes de transport assez différents avec les transports en commun plutôt privilégiés (ce qui n'est pas surprenant puisque les campus caennais sont plutôt assez bien desservis par les lignes de tram et de bus) et avec un usage du vélo à 8 %.

Nécessité d'une autre enquête avec taux de réponses massif pour finaliser ...

Précisons dès maintenant que pour pouvoir finaliser et décliner des schémas de déplacements sur le territoire, notamment sous forme de plans de mobilité (PDM) pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou sous forme de Schémas locaux de déplacements (SLD) avec le concours des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de chacune des villes accueillant nos campus (Alençon, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Lisieux, Luc-sur-Mer, Saint-Lô et Vire), **il est primordial de connaître plus précisément les habitudes et les attentes des usagers**. Ainsi, il est programmé pour janvier 2023 de revenir vers la communauté à travers une enquête spécifique afin de rassembler le plus de monde possible autour des questions de mobilité, avec l'objectif d'avoir au moins 10 % à 15 % de réponses sur une communauté de plus de 36 000 personnes.

Pour en savoir plus : une note de cadrage précise la méthodologie et le planning des différentes phases successives permettant d'aboutir pour juin 2023 à des schémas de déplacements (PDM et SLD) sur les territoires opérationnels.

Après cette mise en contexte, le diagnostic va aborder successivement :

- A. Convention pour la mise en œuvre du plan de mobilité de l'université de Caen Normandie en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la mer ;
- B. Informations et incitations à la mobilité verte ;
- C. La pratique du vélo (capacité de stationnement, le suivi du nombre et de la typologie des « deux roues sur nos campus, les ajustements d'aménagements à prévoir, les accès au stationnement vélo, la sécurité et prévention (y compris vol), le réseau cyclable, ... ;
- D. Les transports en commun ;
- E. L'usage de la voiture et le covoiturage ;
- F. Travailler à distance.

A . Convention pour la mise en œuvre du plan de mobilité de l'université de Caen Normandie

Pour les campus caennais, la convention pour la mise en œuvre du **plan de mobilité** de l'université de Caen Normandie en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la mer, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, signée le 16 octobre 2019 nous engage pour 3 années et fixe des objectifs « *Un Plan de Mobilité permet de sortir du « tout voiture » et d'adopter une mobilité intelligente et multimodale, en utilisant à bon escient l'ensemble des modes de déplacement, pour les trajets domicile-travail et professionnels (marche, vélo, transports en commun, covoiturage...), voire d'éviter certains déplacements grâce, par exemple, aux nouvelles technologies (télétravail, visioconférence, etc.).* ». Cette convention est accompagnée d'un plan d'actions comportant **cinq axes** :

- ✓ **Informations et incitations à la mobilité verte** (transport en commun, atelier vélo, covoiturage, ...)
- ✓ **Sécurité** (brassards réfléchissants, lampes, bandes jaunes, ...) **et prévention** (Journée formation Vélo en prévention risque routier) ;
- ✓ **Équipements complémentaires** (poursuite de l'amélioration des stationnements vélos, travail partenarial avec la collectivité pour la création d'une piste cyclable entre les campus, ...)
- ✓ **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** (Installation de dispositifs de recharge pour les véhicules électriques sur les parkings, augmentation du nombre de véhicules électriques dans le pool des voitures de service, mise en place du télétravail et travail à distance ...)
- ✓ **Suivi des effets sur les pratiques de mobilité** (suivi des parts modales pour les déplacements des agents et des étudiants – enquêtes, suivi de la fréquentation des abris vélos, suivi des primes transport).

La période Covid n'a pas permis la mise en œuvre de toutes les actions prévues. Un point d'étape a été fait avec le service « Mobilités de CLM » le 9 septembre 2021.

B. Informations et incitations à la mobilité verte

- ✓ Communications des informations

La communication à la mobilité verte (Modes de transport respectueux de l'environnement) vers les personnels et les étudiants s'opère d'une part de façon **passive** avec des informations accessibles en permanence (intranet, affichage...) sans mise en valeur ou diffusion supplémentaire, et d'autre part de façon **proactive** avec l'organisation d'actions spécifiques (mail, stand, réunion, animation...).

Ainsi, les personnels sont régulièrement informés (site intranet, articles, réunions d'accueil des nouveaux salariés, ...) sur les avantages mobilité (bonus, aides, primes de transport, forfait mobilité durable, ...). Les étudiants sont également informés lors des forums et réunions d'accueil ou encore lors de salons grâce au kiosque Twisto présent sur les campus caennais (tarifs préférentiels et informations sur les lignes de transports en commun, le covoiturage, les services vélos, ...). La communauté est également informée via le relais des enquêtes réalisées par les étudiants sur le thème de la mobilité verte.

Les étudiants s'emparent également du sujet de la mobilité, en organisant par exemple des colloques. Un séminaire a été organisé en mars 2022, par des étudiants du Master 2 LEA Développement durable : Stratégies de Concertation et de Communication (DDSC) et Expert en Projets Européens au service du développement local (EPE). Ce séminaire a permis de rassembler des experts de la mobilité autour de plusieurs tables rondes. Parmi ces experts, il y avait un représentant de la DREAL Normandie, l'adjoint au maire de Caen, un représentant de l'ADEME, la maire de Gannat, une députée européenne, entre autres. Ces tables rondes abordaient différents sujets comme les freins et leviers à la mise en place d'une mobilité douce, la voiture électrique, les différentes innovations au service de la mobilité, la mobilité dans les territoires ruraux ou à l'échelle européenne, par exemple.

- ✓ Remboursement partiel des frais de transport (domicile-travail)

Depuis 2010, l'employeur doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics même si plusieurs abonnements sont nécessaires à la réalisation de ce trajet (train + bus par exemple). Sont également concernés les services publics de location de vélos.

Pour en savoir plus : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-frais-professionnels/les-frais-de-transport/trajet-domicilelieu-de-travail/prise-en-charge-obligatoire-des.html>

- ✓ Forfait mobilités durables

Depuis, 2020, ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage par les personnels de l'université Caen Normandie. Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. L'indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux s'élève à 200 €. Les demandes de versement du forfait (attestation sur l'honneur) sont à adresser à la DRH avant le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé et le versement de celui-ci intervient à partir du mois de mars de l'année N+1.

Pour en savoir plus :

- Information sur le [forfait mobilité durable sur le site UNICAEN](#).
- Le [guide des ressources humaines](#), édition 2022-2023.

Tableau 2 : nombre de bénéficiaires (Biatss et ECs) du forfait mobilité durable et du remboursement partiel de transport en commun (domicile-travail) et coûts depuis 2019.

	Remboursement partiel de transport				Forfait mobilité durable			
	Nombre Biatss	Nombre EC	Nombre total	Coût total	Nombre Biatss	Nombre EC	Nombre total	Coût total
2019	131	162	296	68 k€	/	/	/	/
2020	131	133	264	47 k€	43	32	75	7,3 k€

C. Pratique du vélo

Capacité de stationnement vélo : équipement et aménagement sur nos campus et en très proche périphérie

Si le diagnostic réalisé en 2014 montrait que les campus ne disposaient que de quelques abris couverts et de quelques dizaines d'arceaux permettant d'accrocher son « deux-roues », le recensement à jour à novembre 2020 (Tableau 2) indique que les usagers ont accès à **plus de 1 400 emplacements** (râteliers ou arceaux) dont plus **de la moitié sont abrités** (abris ouverts ou fermés). Précisons que le recensement tient compte des emplacements installés par l'Université de Caen Normandie mais également de ceux installés par le CROUS par exemple ou bien par les agglomérations ou communautés d'agglomérations.

Par exemple, l'approche partenariale avec la Ville de Caen et l'agence d'urbanisme de l'agglomération (l'AUCAME) a permis d'optimiser l'implantation des stations de location de vélos électriques, sur les campus ou à proximité des campus. Ainsi, dans ce périmètre, l'université a commencé à déployer sur ses sites des abris vélos couverts avec arceaux de sécurité. **Vingt abris avec râteliers ou racks** ont été installés sur le campus 1 en 2018 pour un montant de 150 000€ et en 2019 le déploiement a été poursuivi sur les campus 2 et 5 pour un montant de 135 000€.

Pour en savoir plus : cartographie des emplacements vélos sur les différents campus

[Carte des parkings à vélo](#) en ligne sur le site internet UNICAEN.

Tableau 2 : recensement du nombre d'emplacements abrités et non abrités disponibles pour la communauté sur nos campus et en très proche périphérie (situation en novembre 2022).

	Nombre d'étudiants (2020-21)	Nombre d'abris couverts	Nombre d'emplacements abrités	Nombre d'emplacements non-abrités	Total	Pourcentage d'emplacements abrités
Campus 1	13 563	16	265	222	487	54 %
Campus 2	5 846	12	190	189	379	50 %
Campus 3	458	0	0	18	18	0 %
Campus 4 et 5	5 592	11	199	6	205	97 %
Campus Horowitz	Pas d'étudiant	5	70	0	70	100%
INSPE	832	2	22	32	54	41 %
Cherbourg	957	1	10	11	21	48 %
Saint-Lô	337	0	0	12	12	0 %
Vire	123	2	15	6	21	71 %
Alençon	860	1	8	137	145	6 %
Lisieux	222	0	0	10	10	0 %
Total	28790	50	779	643	1 422	55 %

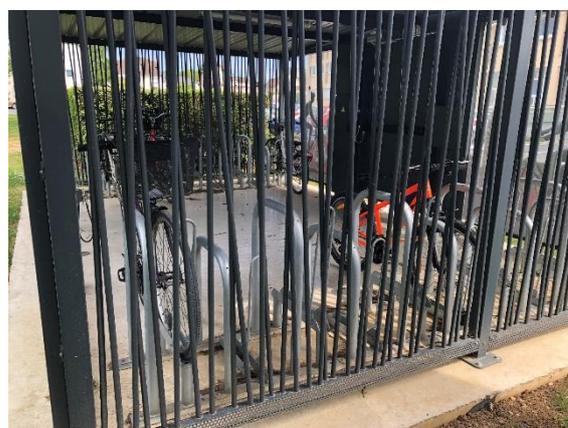


Abris à vélo avec râteliers sur le campus 2 (à gauche) et sur le campus 1 proche de la MLI (à droite)

Ces abris viennent en complément des stations vélos spécifiques de Caen la Mer (avec ligne de recharge pour vélos électriques) dont certaines ont été positionnées à proximité des campus en concertation avec l'université. En 2021, le déploiement a été poursuivi sur le site de Vire avec l'installation de **deux abris** (cf. photo).



Abris à vélo avec râteliers (site de Vire, septembre 2022)



Parc à vélos sécurisé de 20 places réservé aux étudiants logés sur le campus 1 a été installé par le CROUS

Mais on manque encore d'abris et d'arceaux sur certains campus surtout à la belle saison ...

Quelques campus offrent un nombre d'emplacements très limités et ne disposent pas encore d'abris couverts. Aussi, les demandes d'installation d'abris à vélo (bicyclettes et trottinettes) couverts et/ou sécurisés concernent principalement le campus 3, l'Esix Cherbourg et le campus de St Lô, ...)

Pour les campus 1, il est nécessaire de rajouter des abris ou bien seulement des arceaux au voisinage des bâtiments P et A car le nombre de places offertes actuellement n'est pas suffisant surtout à la belle saison (et nombreux sont les vélos attachés aux lampadaires, arbres, grilles, ...). Précisons que **30 arceaux** ont été déjà commandés et devraient pouvoir être installés avant la fin de l'année.



Exemples de vélos attachés à un lampadaire ou bien à des grilles (Campus 1)

Pour le **campus 3 sur la commune d'Ifs**, la mission Campus 30 a été sollicitée en septembre 2021 compte tenu du très faible nombre d'emplacements disponibles (deux systèmes de « bloque roues » très anciens et peu pratiques) et d'une problématique de vol de vélo. Une visite sur place a permis de poser un diagnostic et de faire des propositions d'aménagement avec différentes variantes nécessitant toutefois l'intervention de la mairie d'Ifs pour réaliser des aménagements complémentaires.

Pour en savoir plus : cf. CR réunion du 29 septembre 2021

Mieux connaître les besoins des usagers : un suivi du nombre et de la typologie des « deux roues » sur nos campus

Un suivi du nombre et de la typologie des « deux roues » sur nos campus a été mis en place de manière systématique et avec une fréquence mensuelle à compter d'octobre 2022 et jusqu'au printemps 2023. Des suivis ponctuels avaient déjà été réalisés auparavant et avaient été interrompus pendant et juste après les périodes confinement Covid puisque les taux de fréquentation n'étaient pas représentatifs.

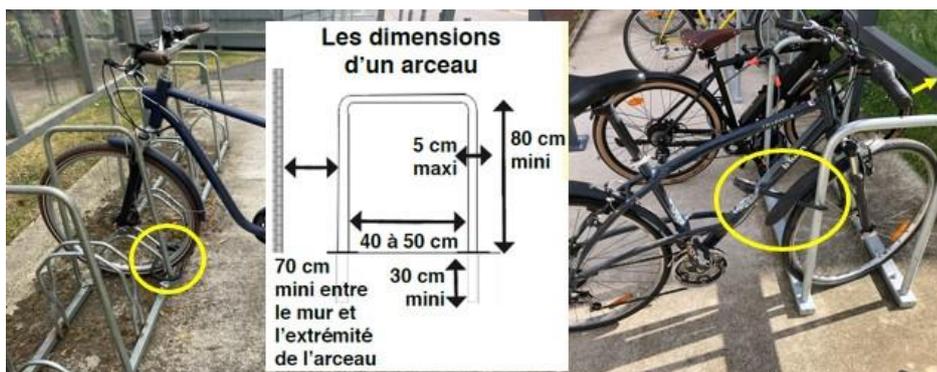
Corrélation entre le nombre de places vélos proposées et le taux d'utilisation : l'objectif de ce comptage des « deux roues » est de mesurer le taux de fréquentation des abris vélos en fonction des jours de la semaine et des saisons, de déterminer si leur place est stratégique ou non, si le nombre de stationnement est suffisant (en particulier au printemps et été pour surveiller **une éventuelle saturation**), ou encore si les abris et leurs râteliers ou racks sont adaptés. Cela permet également d'évaluer l'efficacité des actions mises en place. Compte-tenu des **nouvelles formes de mobilité** (vélos de grand gabarit type cargos, trottinettes par exemple), il est important de pouvoir évaluer si des râteliers spécifiques trottinettes seraient nécessaire à installer comme cela a été fait par exemple pour l'abri installé à l'automne 2022 par le Crous au niveau du RU A.

Pour en savoir plus : Note décrivant le protocole de suivi des « deux roues »

Quelques ajustements à prévoir !

Les râteliers installés dans les abris sont de différents types. Il s'agit :

- ✓ De **blocs ou pinces roues** distants de seulement 30-40 cm l'un de l'autre ; s'ils permettent d'augmenter le nombre de places abritées, ils rendent difficile l'accrochage et la récupération de son vélo en raison du manque d'espace entre les vélos (de plus, les guidons et paniers se touchent avec risque de détérioration des équipements !). Ils ne permettent pas d'attacher son cadre et sa roue avant avec un cadenas en U. De plus, ils ont installé trop près de la paroi de l'abri avec une distance de **30 cm environ** alors qu'elle devrait être de **70 cm mini** ;
- ✓ D'**arceaux distants de plus de 70 cm l'un de l'autre**. Il est ainsi possible d'accrocher et de récupérer facilement et efficacement son vélo (cadre et roue avant), mais comme précédemment, ils sont installés trop près de la paroi de l'abri ;
- ✓ De **râteliers mixtes** avec pinces-roues et arceaux avec les avantages et inconvénients des précédents râteliers. Si on est chanceux (ou lève-tôt !), un arceau permet d'attacher correctement son vélo, sinon il reste seulement les pinces-roues (avec risque de voiler la roue !).



Campus 1 : Râtelier avec pincés-roues pas adaptés et trop près les uns des autres et ne permettant pas de fixer facilement et efficacement le cadre et la roue avant du vélo avec un cadenas en U (photo à gauche).

Sur le campus 2 : des arceaux conformes mais la distance entre la paroi de l'abri et l'extrémité de l'arceau n'est pas conforme (photo de droite). La distance entre le mur et l'extrémité de l'arceau est de **30 cm environ** alors qu'elle devrait être de **70 cm mini**.



Abri vélo avec râtelier pincés-roues saturé et vélos très serrés (campus 1, 5 octobre 2020)

À court terme, il serait nécessaire de déplacer les râteliers à la distance conforme (opération peu coûteuse dans la mesure où ils sont fixés à la dalle béton).

À moyen terme, il serait nécessaire de remplacer les râteliers type pincés-roues qui s'avèrent peu pratiques par des arceaux adaptés (permettant d'accrocher correctement son vélo avec un cadenas en U). Dans le même temps, il serait possible d'envisager l'installation de quelques points de recharge pour les vélos électriques. Des bornes de réparation et des bornes de gonflage sont installées ou en cours d'installation sur les différents campus et sites universitaires. Certaines sont installées par le CROUS, et d'autres par l'université de Caen. (cf. photos *infra*).



Station de réparation (Campus 1 et 5) et de gonflage (Campus 1)

Suivant les résultats de notre enquête sur les mobilités, l'installation de râteliers spécifiques pour les trottinettes pourrait être pertinente (comme celui installé par le CROUS au Campus 1).



Abri avec râtelier mixte (vélos et trottinettes)

Guides pratiques :

Le guide du stationnement des vélos. Version revue en 2009. ADAV droit au vélo

<https://droitauvelo.org/IMG/pdf/adavguidestationnement.pdf>

Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux. Conception et aménagement intérieur. Guide pratique pour les professionnels de l'immobilier

https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/guide_stationnement_fub_2016_.pdf

Accès au stationnement vélo : cheminement vélo sur site sécurisé et confortable

L'accessibilité cyclable jusqu'à l'espace de stationnement vélo sur chacun des campus doit être sécurisée et confortable : il est primordial que les cyclistes puissent croiser facilement les flux de voitures et de piétons sur des revêtements de qualité (sans trous et nids de poule) et sans obstacles. Ils doivent être aidés par des signalisations (panneaux) et un marquage au sol annonçant clairement les cheminements cyclistes.

D'après l'enquête réalisée en avril 2021, auprès des usagers du campus 1 :

- ✓ Parmi les répondants, **45%** identifient des **conflits d'usage sur le campus**, et dans une écrasante majorité des cas, ils impliquent la voiture (que ce soit avec les vélos ou les piétons). Ils interviennent logiquement souvent au niveau des parkings du campus et plus généralement là **où la voirie perd en lisibilité** (absence de marquage, zones étroites, ...).
- ✓ Quand on questionne les sondés sur les nouveaux équipements qui seraient les plus susceptibles de leur faire augmenter leur pratique du vélo, **63%** d'entre eux s'accordent à dire que **des voies cyclistes plus lisibles et mieux équipées** (marquage au sol, priorité, ...) favoriseraient leur pratique. **44%** seraient favorables à **un plan cyclable à l'entrée du campus** listant les équipements disponibles.

Malgré des aménagements et des entretiens réguliers de nos campus, **il est important que les usagers puissent nous remonter des « points noirs » nécessitant une intervention**. Par exemple en février 2022, un collègue cycliste a signalé à la mission Campus 30 « *un passage délicat à rectifier sur la voie Henry Bernard, à l'endroit où elle croise l'accès au parking de la MRSH avec un trou dans la chaussée à combler et la position de 3 plots à revoir car ils obligent à un slalom dangereux pour les cyclistes. Il me semble que 2 plots seraient suffisants.* ».

La Direction du patrimoine et de la logistique (DPL) a été saisie et, sans attendre, a fait reboucher le trou et a fait procéder à l'aménagement : deux plots alignés au bras de la barrière suffisent à bloquer les voitures.

Pour signaler : campus30@unicaen.fr ou immobilier.travaux@unicaen.fr



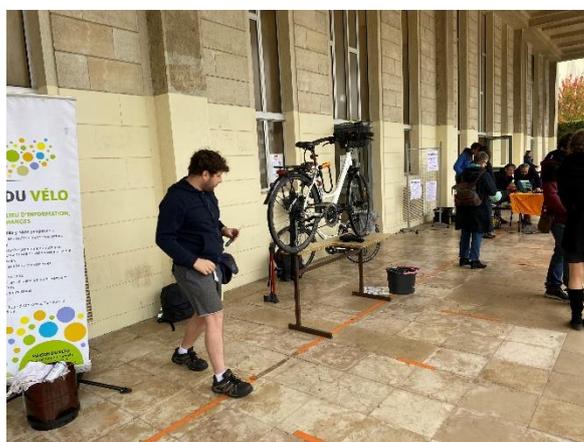
Passage délicat pour les cyclistes sur une voie Henry Bernard du campus 1 avant et après intervention

Sécurité et prévention

Des **sacs de jaune fluo avec bandes réfléchissantes et des brassards** logotisés « *L'Université de Caen Normandie engagée pour les 17 ODD des Nations-Unies* » sont régulièrement distribués lors des salons, réunions de rentrée, village des associations, etc. Ils peuvent être obtenus auprès de la Direction de la communication.

- ✓ Organisation d'un atelier Vélo : sensibilisation à la mobilité à vélo et aide à la réparation

Lors de la semaine européenne du développement durable (SEDD) qui s'est déroulée du 26 au 30 septembre 2022, des ateliers « *vélo : circuler, réparer, protéger* » ont pu être organisés sur les campus 1 et 2 grâce au concours des associations Déraillleurs et Véloisol pour sensibiliser à la mobilité vélo (règles de sécurité et prévention des accidents, les itinéraires, ...), faire des gravures Bicycode des vélos contre le vol et réparer des vélos. Plus de 90 personnes ont fréquenté ces ateliers et plus d'une cinquantaine de vélos ont pu être gravés. Il est projeté de renouveler ces ateliers au moins une fois par année et de les déployer sur l'ensemble des campus de l'Université. <https://www.unicaen.fr/semaine-europenne-du-developpement-durable-2022/>



Atelier Vélo : sensibilisation à la mobilité à vélo et aide à la réparation (campus et campus 2, 26-27 sept. 2022)

Pour aller plus loin : L'association Véloisol propose des journées de formation Vélo en prévention du risque routier (circuit urbain) pour les collaborateurs souhaitant utiliser le vélo au quotidien et propose également un cycle de remise en selle pour les personnes désirant se remettre au vélo mais qui ont des appréhensions après une longue période sans pratiquer (contact : mission campus30).

Le problème du vol des deux roues

Si l'établissement doit offrir à ses usagers des espaces de stationnement avec du matériel qualitatif (au moins une partie permettant d'attacher le cadre et la roue), il est du devoir de l'usager d'utiliser ces espaces en priorité et d'attacher son vélo avec un bon antivol. On observe trop souvent les vélos attachés avec un simple câble de faible diamètre (< à 10 mm qui ne résistent pas plus de 2 secondes !). Un **bon antivol en U** offre la meilleure protection, s'il est classé niveau « 2 roues » (recommandé FUB).

La Direction de la Prévention a remarqué que plusieurs vélos étaient mal voire pas du tout attachés. Ainsi, la Direction de la Prévention a comme projet de mettre en place une campagne de sensibilisation. En collaboration avec la Direction de la Communication, différents dispositifs de sensibilisation seront mis en place : affiches de sensibilisation installées dans les abris à vélos, article sur le site Unicaen et posts sur les réseaux sociaux.

Pour en savoir plus :

Information UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/lutter-contre-le-vol-de-velo/>

Fédération française des usagers de la bicyclette – le vélo au quotidien : <https://www.fub.fr/>

Tous les conseils pour lutter contre le vol sur www.bicycode.org

Mise à disposition d'une flotte de vélo

La 2^{ème} édition de l'Hackathon organisée du 14 au 16 octobre 2022 par l'Université de Caen-Normandie et Sciences Po, Rennes (campus des transitions à Caen), une démarche orientée vers la promotion du développement durable, en y associant étudiants de différentes disciplines sur le thème « *Mobilité, proximité et nouveaux modes de transport* » a permis de faire émerger plusieurs projets. Le **projet Unicyclette** lauréat, doté d'un budget de 10 k€ CVEC pour sa réalisation, consiste à la création d'une **quarantaine de vélos recyclés peints en jaune** qui seront mis à disposition gratuitement aux étudiants. Ce projet nécessite un local disponible et un mode de gestion à approfondir (avec emplois étudiants par exemple pour assurer l'accueil, le suivi des prêts et l'entretien du parc) pour assurer d'une part son bon fonctionnement et d'autre part sa pérennité. La Maison du vélo et l'association Véloisol seront associées afin de bénéficier de leurs retours d'expérience.

La Comue Normandie Université pourrait également nous accompagner financièrement comme elle l'a fait pour l'Université du Havre-Normandie pour la flotte de vélos.

Zoom sur le projet de mise en place d'une flotte de vélos à l'université du Havre – Échange avec M. Mauger de l'université du Havre-Normandie

Après avoir proposé des vélos de manière informelle auprès de son personnel, l'université du Havre a mis en place un projet plus solide et structuré afin de répondre au besoin de mobilité entre ses trois sites. 16 vélos sont mis à disposition des membres du personnel dans le cadre des déplacements professionnels, depuis novembre 2022. Cette flotte est composée de 8 vélos électriques, et 8 vélos classiques. Il y a plusieurs types de vélos afin de correspondre aux différentes morphologies. Les coûts de ce projet ont été estimés à 8 000 euros, pour l'achat des 8 vélos classiques, des casques, des antivols et autres matériels de sécurité, les vélos électriques ayant déjà été acquis depuis quelques années. La Région Normandie et la Comue Normandie Université ont participé au financement de ce projet, à hauteur de 7 400 euros.

En termes de logistique, un agent est chargé de la mise à disposition des vélos, ainsi que de la maintenance. 10 à 15 heures de son emploi du temps est dédié à cette tâche, par semaine. C'était l'une des conditions pour obtenir le financement de la part de la Comue Normandie Université et de la Région Normandie.

Ce projet va évoluer dans les prochains mois, afin de proposer des vélos aux membres du personnel pour leurs déplacements privés. Les membres du personnel pourront emprunter un vélo sur une période de 3, 6, 9 ou 12 mois. Le prêt serait garanti par un contrat établi entre l'université du Havre et le membre du personnel.

Les personnes intéressées pour développer et suivre ce projet peuvent contacter la mission campus 30 : campus30@unicaen.fr

Par ailleurs, l'établissement étudie la possibilité de mettre à disposition du personnel **une flotte de quelques vélos (y compris électriques)** pour favoriser les déplacements entre les campus. A noter toutefois que des stations Vélolib en libre-service sont localisées près des campus caennais

Pour en savoir plus : https://www.twisto.fr/carte-interactive-velolib.html?no_cache=1

Devenir employeur pro-vélo (OEPV)

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) est un programme CEE (Certificats d'Economies d'Énergie) qui vise à accompagner 4500 employeurs (publics, privés et associatifs) dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements. Il a pour vocation de répondre à un enjeu écologique fort, en accompagnant les employeurs dans la promotion de la mobilité active auprès de leurs salariés.

Le programme propose aux employeurs un parcours d'accompagnement sur mesure par des experts. Après avoir réalisé un auto-diagnostic et bénéficié de conseils personnalisés pour améliorer sa politique cyclable, l'employeur pourra utiliser une prime pour mettre en place des services proposés dans le catalogue du programme. À l'issue du parcours d'accompagnement et de l'évaluation des mesures mises en place par l'employeur, celui-ci pourra être **labellisé Employeur Pro-Vélo**. Cette labellisation permettra de mettre en valeur la culture vélo instaurée par l'entreprise et de créer une communauté d'employeurs pro-vélo.

<https://employeurprovelo.fr/>

Le réseau cyclable : ce qui est vrai sur nos campus, est également vrai en dehors !

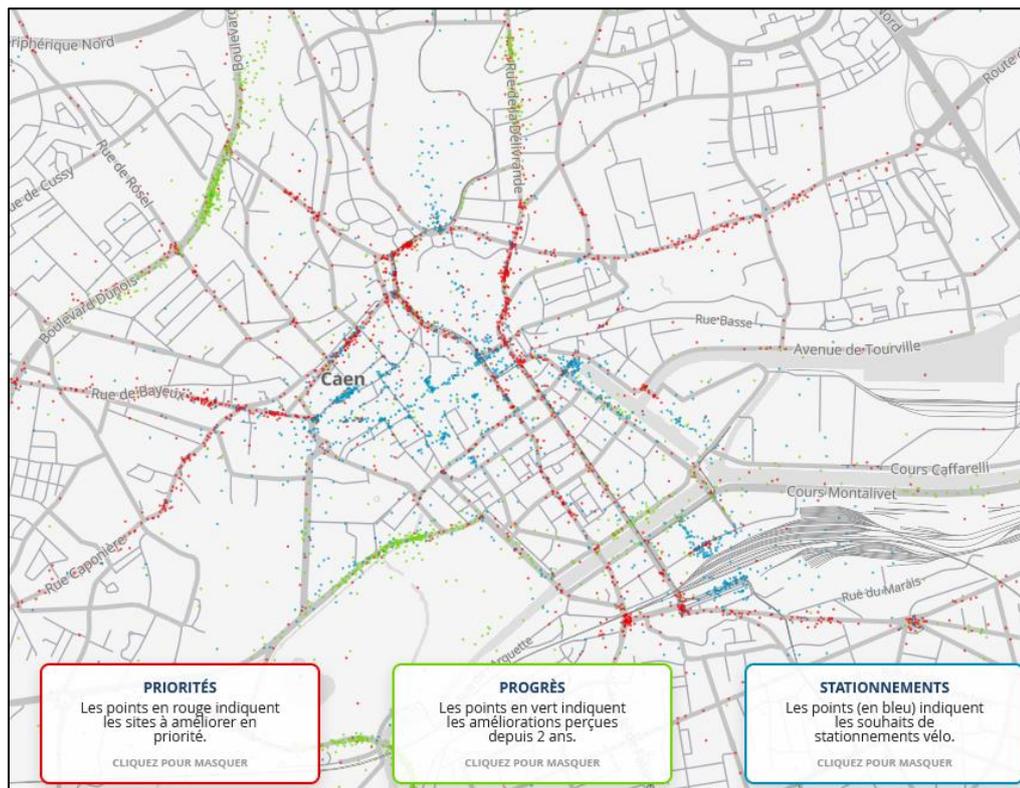
Les réseaux cyclables des villes accueillant nos campus sont très disparates en terme de qualité des aménagements et sont très souvent discontinus. La consultation des plans des aménagements cyclables sur le **site Geovelo** permet de bien sans rendre compte :

<https://geovelo.fr/fr/route?bike-type=own&c=1.500550%2C47.008249&e-bike=false&z=4.79>

Le **manque de sécurité** est l'un des freins à la pratique du vélo en ville. Il a aussi des répercussions sur le confort et la sécurité des piétons car le cycliste, dans un environnement peu favorable, a la tentation d'utiliser les trottoirs et d'empiéter sur l'espace, et donc sur la sécurité des piétons. La sécurité des cyclistes assurée par des aménagements réservés et adaptés grâce à une séparation physique des véhicules motorisés a donc aussi des répercussions intéressantes sur celle des piétons. De **nombreux « point noirs »** existent et sont référencés grâce aux enquêtes menées par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) avec les résultats consultables sur le baromètre des villes cyclables :

<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/>

Voir également la carte des points noirs pour circuler à vélo à Caen de l'atlas social de Caen, 2022



Extrait du Baromètre des villes cyclables avec zoom sur le centre-ville de Caen

Il ne s'agit pas ici de faire le diagnostic de ces réseaux cyclables mais d'évoquer les actions menées par l'établissement pour contribuer à l'amélioration des conditions d'accessibilité de nos campus pour les cyclistes. Ainsi, l'établissement et la mission Campus 30 sont en contact étroit avec les élus et les services techniques des agglomérations concernées (Caen-la-Mer, Cherbourg-en-Cotentin, ...) et avec les associations pour la promotion des mobilités douces et alternatives (Maison du vélo, Déailleurs, Vélisol, ...). Nous avons participé à plusieurs rencontres (cf. détails dans le préambule) permettant de faire entendre la voix de l'Université sur ces problématiques d'accessibilité et de sécurité.

Dans le cadre de la **stratégie Périph'Vélo de la ville de Caen et de Caen-la-Mer**, il est projeté l'extension du « périphérique cyclable » entre le quartier calvaire St Pierre (avec requalification en « zone de pacification ») et le campus 1 pour rejoindre ensuite via la rue de la Délivrante ou autres voies, le quartier de la Pierre-Heuzé. En 2021, nous avons rencontré les élus puis les services techniques pour étudier la faisabilité de faire passer cette voie cyclable double sens publique, dans l'enceinte du campus 1 selon deux tracés optionnels. Les échanges se poursuivent entre le pôle projets et circulation (service déplacements urbains), la DPL et les autres acteurs concernés (Crous & Rectorat) pour prendre en compte les aspects juridiques, fonctionnels et de sécurité (interaction avec nos étudiants, personnels) et impact sur les flux déjà existants sur le site).

L'établissement d'une **liaison piétonne/cyclable entre les campus caennais**, à l'étude dans le cadre de la rénovation du plateau Nord (projet Epopéa), intéresse tout particulièrement l'Université de Caen Normandie.

La consultation des plans des aménagements cyclables de Caen montre sans équivoque que le centre-ville de Caen et ses abords, selon un axe Nord-Sud, ne dispose pas actuellement d'un réseau continu et sécurisé : <https://geovelo.fr/fr/route?bike-type=own&c=-0.360578%2C49.187621&e-bike=false&z=13.66&zone=caen>

Les lacunes sont particulièrement visibles depuis le carrefour de l'avenue Copernic avec la rue de la Délivrante, et depuis la rue du Gaillon, jusqu'à la gare SNCF, la rue d'Auge et la rue de Falaise, ce qui correspond aux points à améliorer dans le baromètre des villes cyclables :

<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/carte/#14.59/49.18444/-0.36186>

En septembre 2021, la mission campus 30 a été contactée par Carole Dornier, membre du Conseil de quartier Calvaire Saint-Pierre Université, qui nous a présenté, un projet visant à améliorer et à sécuriser le réseau cyclable entre le campus 2, le campus 1 et le centre-ville dans le cadre de l'appel à projets « Je participe à Caen ! ». Trois scénarios de trajets sécurisés ont été proposés. Ce projet a reçu de nombreux soutiens des habitants de la ville et a été sélectionné. Le projet a été redéfini en inter quartiers et labellisé par la Ville de Caen (Caen-je-participe) : <https://jeparticipe.caen.fr/budget-participatif/saison-1/reseau-cyclable-securise-nord-sud>

Dans le cadre de l'association Les Déraillleurs, nous participons actuellement à un groupe de travail chargé de faire des **propositions d'aménagement du réseau cyclable sécurisé et continu nord-sud de Caen** (en vue de la phase de consultation ouverte en 2023). Les objectifs définis dans le projet soutenu par Déraillleurs sont :

- ✓ Promouvoir l'usage du vélo, particulièrement en direction des étudiants et des scolaires, d'une façon plus générale des habitants qui envisagent des trajets à vélo (travail, commerce, activités diverses...) mais hésitent pour des raisons de sécurité ;
- ✓ Contribuer au transfert modal vers des déplacements actifs et propres ;
- ✓ Améliorer notre cadre de vie par le confort des piétons et des cyclistes ;
- ✓ Concrétiser le projet cyclable de liaison Nord-Sud envisagé dans divers plans de déplacements urbains (PDU) depuis plus de vingt ans.

Pour en savoir plus :

Le [volet mobilité du PLUI-HM \(habitats et mobilités\) de Caen-la-Mer](#) (calendrier 2021-2026) :

Une nouvelle [étude sur la mobilité à vélo des collégiens et des lycéens](#).

D. Les transports en commun

Les différents campus bénéficient d'une offre de transports en commun très différentes d'une ville à l'autre et d'un campus à un autre pour les campus caennais. Les campus sont desservis par des lignes de bus, de tramways et de cars, avec liaison et report modal plus ou moins pratique depuis les différentes gares ferroviaires. Les différentes enquêtes (cf. détail *supra*) indiquent que près d'un tiers de la communauté universitaire se déplace en transport en commun. Toutefois, on note qu'entre 2013 et 2022 les transports en commun perdent 6 points alors que Caen s'est doté d'un nouveau tramway en 2019. Cela peut s'expliquer par le fait que (Joly, 2022) :

- ✓ Durant les travaux du tramway qui ont duré 18 mois, de janvier 2018 à juillet 2019, ceux qui avaient pour habitude de prendre le tram ont pu découvrir d'autres modes de transports tel que le vélo ou la marche à pied et ont continué avec ces modes de transports après l'arrivée du nouveau tramway ;
- ✓ Pendant la crise du COVID-19, les transports en commun ont été un peu désertés, au profit du vélo notamment. En effet, afin de ne pas se retrouver entassés dans les bus et tramway, les usagers de l'université de Caen Normandie ont pu adopter un autre mode de transport (vélo, ...) et ont gardé cette habitude depuis.

Mais pour aller plus loin dans les facteurs explicatifs, il est nécessaire d'engager une enquête plus approfondie sur les changements de mode de transports (enquête programmée en décembre 2022).

Nonobstant les chiffres avancés plus haut, il est indéniable que pour les campus caennais, le remplacement du tramway sur pneus par un **tramway fer** en 2019 a grandement amélioré les conditions de transport (rames plus longues et plus spacieuses, ...).



Stations tramways « Université » et « Crous-Suaps » (Campus 1)

Pour ce qui concerne le **transport ferroviaire**, les usagers sont toujours confrontés à de nombreux problèmes de retards, de pannes à répétition à la fois sur la ligne Paris-Cherbourg comme sur la ligne Caen-Tours (pour se rendre sur le campus d'Alençon). Le cadencement n'est pas toujours optimal et le nombre d'AR journaliers ne permet pas toujours de privilégier ce mode de transport décarboné en étant obligé de recourir à la voiture.

Pour les personnels

L'Université pratique le remboursement partiel des frais de transport (domicile-travail), même si le nombre de remboursement (entre 250 et 300 par année) peut paraître assez faible. Ce qui pourrait souligner une méconnaissance de cette indemnisation réglementaire pour les employeurs depuis 2010.

Dans le cadre de la convention pour la mise en œuvre du plan de mobilité de l'université de Caen Normandie en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la mer, les personnels pouvaient bénéficier d'un tarif réduit sur les offres de transport Twisto (nous savons que de nombreuses personnes ont bénéficié de cette offre mais n'en connaissons pas le nombre). Puis, cette offre a été remplacée pour privilégier la **mise en place d'un mois gratuit pour découverte des offres de transport en commun** y compris vélo libre-service et l'accompagnement « individualisé » des personnels le demandant pour trouver la meilleure solution pour se déplacer en transport en commun (dans ce cas également, nous ne connaissons pas le nombre de bénéficiaires).

Pour les étudiants

Sur Caen, Twisto propose des abonnements à tarifs préférentiels (moins de 26 ans) et un service pour les étudiants handicapés Twisto assist pour avoir un accompagnateur pour l'aider (voir relais handicap). Twisto peut également soutenir des opérations proposées par des associations étudiantes lors de la semaine de la mobilité avec 100 tickets gratuits à distribuer.

Pour en savoir plus. Informations sur les transports en commun de :

Alençon : <https://altobus.com/nos-lignes/>

Caen : <https://www.twisto.fr/>

Cherbourg-en-Cotentin : https://storage.googleapis.com/is-wp-74-prod/uploads-prod/2022/09/Cherbourg_sept-2022.pdf

Lisieux : <https://www.astrobus.info/les-plans-du-reseau>

Luc-sur-Mer : <https://www.normandie.fr/calvados-lignes-regulieres>

Saint-Lô : <https://maps.mybus.io/saint-lo/voyager/plan-du-reseau/>

Vire : <https://www.virenormandie.fr/demarches-services-et-informations/services/transports/transports-urbains/>

E. L'usage de la voiture et le covoiturage

Les différentes enquêtes montrent que l'usage de la voiture individuelle y compris co-voiturage représente près d'un tiers des mobilités sachant les personnels habitent généralement plus loin des campus.

La moindre utilisation des alternatives à la voiture chez les personnels reste toujours principalement liée aux contraintes propres à chaque famille avec enfants à charge et la variabilité des horaires de travail qui rend les alternatives à la voiture plus compliquée.

En 2022, il existe 3 866 places de parkings pour l'ensemble des campus dont 102 réservées aux personnes à mobilité réduite.

Concernant le **covoiturage**, on note une baisse de 5 % entre 2013 et 2022. Par contre, depuis septembre dernier, suite à l'augmentation des prix des carburants, l'intérêt pour le covoiturage semble augmenter car de nombreux usagers ont sollicité la mission Campus 30 pour demander de développer une offre de service de covoiturage propre à l'établissement (site dédié par exemple). Ce point fera l'objet d'une réflexion par la mission Campus 30.

La Région Normandie a mis en place un partenariat avec Karos et finance une partie du trajet de covoiturage. Le financement se fait de la manière suivante :

Passager	1€
Région Normandie	1€50
Total par trajet	2€50

Ainsi, le ou les passagers déboursent 1€ par trajet et le conducteur bénéficie de 2€50 par trajet.

Pour en savoir plus : <https://www.karos.fr/ville/rouen/>

Twisto Auto : le service de voiture en libre-service du Réseau Twisto

Un véhicule en autopartage est à la disposition de tous les personnels et de tous les étudiant.e.s sur le Campus 1. Le véhicule est garé rue du magasin à poudre. La réservation est simple et rapide depuis l'application Mobilize Share (5€/heure, carburant et assurance compris) : <https://www.twisto.fr/actualites-du-reseau/twisto-auto.html>

Flotte de véhicules de l'Université

A novembre 2022, la flotte de véhicules de services est constituée de **84 véhicules dont 32** sont des véhicules des services centraux (les autres sont des véhicules des composantes et des unités de recherche).

Le parc est composé d'un véhicule utilitaire électrique (Renault Kangoo électrique), trois véhicules de service hybrides (Toyota Yaris hybride) et d'une Peugeot 508 hybride rechargeable.

Remboursements des frais de déplacement

Dans le cadre de leurs missions (enseignements et/recherche), les personnels de l'Université peuvent être amenés à utiliser leurs propres véhicules (en l'absence de véhicules de services et de tout autre moyen de transport).

Entre 2015 et 2019, même s'il semble en légère baisse, le nombre de kilomètres indemnisés pour l'utilisation du véhicule personnel est élevé, de l'ordre du million de kilomètres (pour un nombre de déplacements variant de 7 200 à 9 100 environ) représentant aux environs de 103 tonnes d'émission de Co2. Un kilométrage identique effectué en train permettrait d'économiser 93 tonnes d'émission de Co2. A noter que l'impact de la crise sanitaire en 2020 sur les déplacements est significative puisque on relève une baisse de -61 % en nombre de déplacements.

Déploiement des bornes de recharges électriques

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été recruté dans le but d'étudier la faisabilité technique, réglementaire et juridique afin d'implanter des bornes de recharges électriques sur tous les parkings de tous les sites. La société ARTELIA a été retenue sur cet appel d'offres.

F. Travailler à distance

Le télétravail est permis pour le personnel selon différentes modalités, inscrites dans la circulaire relative à la campagne annuelle de télétravail, pour la rentrée 2022-2023. Cette circulaire est accessible sur l'intranet de l'université de Caen Normandie. Le télétravail est autorisé pour trois jours maximum par semaine pour une personne travaillant à temps complet. Les journées de télétravail ne peuvent pas être fractionnées en demi-journée. La règle qui prévaut est d'être en présentiel au minimum 2 jours par semaine, en application à l'article 3 du décret n°2016-151 modifié. La demande de télétravail se fait via le site <https://signature.unicaen.fr/>. Un entretien individuel est organisé entre le demandeur et son supérieur hiérarchique. Tout refus d'accorder le télétravail à un agent doit être motivé. (cf. Circulaire sur le télétravail pour la période 2022-2023)

L'usage raisonnable de la visio-conférence permet de faire des économies de temps et de réduire les émissions de GES. De nombreuses plateformes ont été développées pendant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

Indicateurs communs :

État (E) : taux de personnes utilisant les transports en commun (et doux)

= 70 %

Performance (P) : taux de renouvellement du parc automobile quantité et pourcentage de réduction des consommations de carburant pour la flotte interne Taux de renouvellement

= 9.5% (que le chiffre pour les voitures des services centraux)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

P : Liste des actions incitatives pour utiliser les transports doux ou alternatifs ou les transports en commun

Cf. détails dans texte ci-dessus

S : plan d'actions (PDE) et suivi

Cf. actions indiquées ci-dessus : le PDE sera défini à l'issue de PDM

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement par les services centraux et communs ou à l'initiative de sa communauté (personnels et étudiants) et de dégager les principaux points à améliorer pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus, en s'appuyant sur l'objectif principal de finaliser le plan de mobilité de l'ensemble des sites pour juin 2023 pour augmenter significativement les parts des modes de transport alternatifs. Il précisera les actions à mettre en place sur les différents sites (cf. tableau infra) ;

Attendus du niveau 4 : Le plan de mobilité est suivi, maîtrisé, et intègre la stratégie territoriale, si elle existe.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

4.1.3. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Finaliser le plan de mobilité de l'ensemble des sites qui précisera les actions à mettre en place sur les différents sites	Juin 2023	B
Faire le suivi du plan de mobilité	CT	A
Réserver des emplacements prioritaires pour les covoitureurs sur les parkings	CT	B
Réaliser une fiche « Accessibilité » pour l'ensemble des campus avec plans de localisation des accès aux arrêts de transport en commun, les espaces de stationnement vélo, les itinéraires ou pistes cyclables desservant le site, les stations de vélos en libre-service, ... (accessible sur le site internet de l'université). Fiche peut être envoyé au préalable au public accueilli	CT	A
Organiser des ateliers Vélo : aide à la réparation et sensibilisation à la mobilité à vélo	Annuelle	A
Proposer des journées de formation Vélo et cycle de remise en selle par petits groupes	Annuelle	A
Mise à disposition de documentation sur le vélo (mise en valeur, équipements, sécurité, cartes touristiques) sur le site internet et sur place (affichage, flyers)	CT	A
Mise à disposition d'outils pour le public (parmi : pompe, kit crevaison, jeu de clefs, pied d'atelier, dégraissant, huilant, antivols,...), possibilité de recharger batteries de VAE, prêt de matériel (sacs, sacoches, chariots, vélo cargo)	CT	B
Déployer des bornes de recharges électriques		

SOUS-VARIABLE 4.1.4. Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des parties prenantes internes

Autoévaluation : niveau 4 (maîtrise DD&RS)

Des plans d'actions d'optimisation des équipements et de réduction des consommations par type sont établis

L'université de Caen Normandie a adopté un plan d'optimisation et de gestion des surfaces des bâtiments de manière à pouvoir réduire les consommations énergétiques, à savoir :

- ✓ Réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine ;
- ✓ Fermetures définitives de certains bâtiments trop énergivores ou obsolètes (bâtiment STAPS campus 2) et réallocation de nouveaux espaces dans les locaux existant (UFR STAPS déplacé dans le bâtiment Science 1 du campus 2) ;
- ✓ Fermeture d'un bâtiment du campus 3 suite au déménagement du CEMU sur le campus 1 ;
- ✓ Fermeture aux étudiants pour réallocation de surface valorisable d'un bâtiment au nord du campus 1 (Vissol) ;
- ✓ Fermeture définitive d'un bâtiment au nord du campus 1 (R+1) ;
- ✓ Fermeture à venir d'un bâtiment au nord du campus 1 suite à la construction d'un centre de santé dans un bâtiment du CROUS (SUMPPS) ;
- ✓ Rénovation du campus de Saint-Lô qui permettra, en un seul lieu, d'accueillir l'INSPE et l'IUT. Ceci donnera lieu à la restitution au CD 50 du bâtiment actuellement occupé par l'INSPE (très grand et énergivore car ancien)
- ✓ **Rénovation de toutes les chaudières gaz** pour les remplacer par des chaudières à condensation possédant un rendement plus optimal ;
- ✓ **Rénovation des systèmes communicants** (automates) avec déploiement d'un **superviseur énergétique** ;
- ✓ **Déploiement d'une GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur)** en interopérabilité avec la maquette numérique du bâtiment B
- ✓ **4 000 robinets thermostatiques** ont été installés sur les émetteurs de chaleur pour la maîtrise des consommations (campus 1, 2 et site de Cherbourg)

Sensibilisation des parties prenantes internes

La réduction de la consommation électrique passe par l'encouragement des bonnes pratiques et la transformation des comportements (écogestes) tout en maintenant le confort d'usage et en rationalisant les locaux.

Ainsi, l'établissement a mis en place des actions pour améliorer le comportement des parties prenantes internes à travers des affiches (pensez à éteindre la lumière en sortant, pensez à fermer les fenêtres, etc. ...), des articles sur le site internet repris parfois dans le trait d'union pour sensibiliser sa communauté à la nécessité de réduire les consommations avec un objectif environnemental mais également économique.

La préparation du plan de sobriété énergétique à l'automne 2022 a été l'occasion de réaliser une **consultation de la communauté universitaire**, l'invitant à répondre à une série de questions sur des propositions et à faire d'autres propositions concrètes pour contribuer à l'élaboration du Plan de sobriété de l'établissement. Cette consultation a été ouverte en ligne entre le 7 et le 17 octobre 2022 et plus de 350 personnes se sont exprimées. Les 289 réponses au questionnaire ainsi que les 117 propositions ont permis de confirmer des actions envisagées et de mieux cerner les « priorités » de la communauté. Les principaux enseignements seront trouvés sur [le détail des résultats issus de cette consultation](#).

Un plan d'action à court, moyen et long terme a été proposé dans ce plan de sobriété énergétique. On peut retenir par exemple :

- a) Campagne de communication sur les écogestes

Une campagne massive de communication et de sensibilisation aux écogestes va être déployée pour rappeler à chacun comment il est possible d'agir à son niveau. L'enquête menée auprès de notre communauté nous aide à mieux cibler les écogestes les moins développés.

- b) Accompagnement du changement de comportement

Un accompagnement sera proposé à toutes les structures de l'université pour l'élaboration d'un plan de réduction de son empreinte environnementale adapté à son activité.

Des informations sur les écogestes peuvent être retrouvées sur le site internet de l'université « Campus durables et responsables », rubrique « développement durable », et sous-rubrique « Ecogestes » :

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/developpement-durable/ecogestes/>

Un système de gestion responsable des énergies et des parcs d'équipements est opérationnel.

Au sein de la Direction du patrimoine et de la logistique (DPL), le **Pôle gestion des énergies** a la mission générale d'assurer le management des énergies au niveau de l'établissement (responsable du pôle : Antoine Malot, manager énergie). Les axes plus spécifiques de travail sont le suivi énergétique des installations, l'identification des gisements d'économies d'énergie et l'orientation vers des solutions de performance énergétique. Ces axes de travail sont déployés aussi bien au niveau des projets à venir que de l'exploitation et de la maintenance du patrimoine existant. Le pôle a également en charge le suivi des marchés-cadres CVC et la conduite d'opération et de travaux

Mise en place d'une **gestion technique centralisée du pilotage des installations CVC** de tous les sites de l'université :

La mise en place d'un **plan de comptage des énergies à l'échelle bâtiminaire** permet de centraliser les données liées aux consommations énergétiques et de mettre en place un suivi fin et systématique sur le patrimoine de l'Université (visualisation d'indicateurs pertinents). Cela permet de piloter la stratégie énergétique est de mettre en œuvre un management énergétique qui permet de détecter plus rapidement les anomalies, d'identifier les possibilités d'économies d'énergie et de faciliter la prise de décision.

Un **marché public « à intéressement »** pour les contrats d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) a été mis en place. Il comprend des contrats de type P1 (fourniture et gestion de l'énergie), P2 (entretien/maintenance du matériel) et P3 (garantie totale et renouvellement des équipements) permettant d'assurer une conduite des installations de génie climatique en intégrant des **critères d'efficacité énergétique** (clauses de performances énergétiques) sur plusieurs aspects :

- ✓ Évaluation des résultats du prestataire vis-à-vis des cibles de consommations énergétiques ;
- ✓ Maintien de la performance énergétique des actifs, via une maintenance préventive adaptée ;
- ✓ Garantie totale et plan de renouvellement des installations, réalisée sur des critères de performance énergétique.

Adhésion le 21/02/2020 à l'**OFSI (outil de suivi des fluides)** de la DIE (direction de l'immobilier de l'Etat) permet de dresser **une cartographie des consommations énergétiques du parc immobilier** et ainsi d'être un véritable outil d'aide à la décision. <https://www.journal-enr.org/les-actus/un-outil-pour-suivre-les-consommations-energetiques-etatiques/>

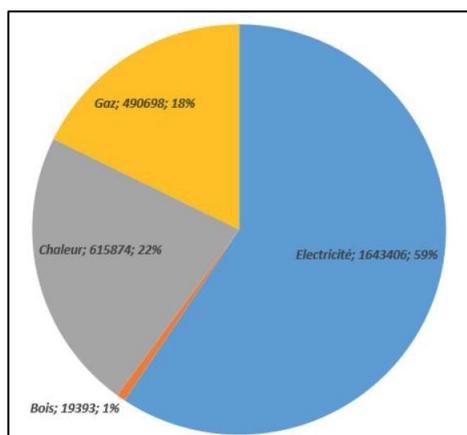
Exemple de suivi des consommations énergétiques par bâtiments et par types d'énergie (année 2019 et répartition saisonnière)

La réduction des consommations est mesurée et le plan d'actions est suivi.

L'université de Caen Normandie est donc capable de suivre l'évolution des consommations de son patrimoine (avec sous-comptage pour « isoler » les gros consommateurs dédiés aux process « recherche ») et à la fois pour l'électricité, le bois, la chaleur et le gaz. L'évolution des consommations est détaillée dans les notes de synthèse préparées par la DPL pour la préparation du plan de sobriété finalisé à l'automne 2022.

À noter que les dépenses en électricité sont supérieures à celles en gaz :

- ✓ 59% d'électricité ;
- ✓ 40% de gaz réparti avec 18% de la consommation pure de gaz pour chauffer les bâtiments équipés de chaudière et 22% de gaz transformé en chaleur (chaufferie campus 1) et 1% de bois (chaudière PFRS).



Répartition des dépenses énergétiques par fluides (2020)

- Gaz (18% - 490 698€ TTC)
- Chaleur (22% - 615 874€ TTC)
- Bois (1% - 19 393€ TTC)
- Électricité (59% - 1 643 406€ TTC)

L'analyse menée sur l'identification des consommations avec leur emplacement géographique permet d'identifier les lieux de fortes consommations énergétiques :

- ✓ Le campus 1 (campus principal et historique de 135.000 m² SU) représente 45% du total des consommations ;
- ✓ Le campus 2 (62 400m² SU) représente 19% du total des consommations ;
- ✓ Le campus 5 (25 600m² SU d'un campus santé) avec de nombreux bâtiments « recherche » (CERMN, PFRS, etc..) représente 7% du total des consommations ;
- ✓ Les campus Cherbourg (21 000 m² SU) et Horowitz (1 680m² SU) regroupant de nombreux bâtiments « recherche » représente réciproquement 7 et 5% du total des consommations énergétiques.

En conséquence, sur ces 13 sites étudiés de l'université, ces cinq sites représentent 83% des consommations énergétiques de l'université.

Compte tenu de la mise en place d'une stratégie énergétique en 2011, les consommations globales par fluides sur les six dernières années montrent **qu'elles tendent à légèrement baisser chaque année ou tout du moins à être maîtrisées**. L'année 2020 « confinement COVID » est plus basse que les autres mais avec tout de même **des talons de consommation qui restent relativement élevés** (cf. colonne jaune dans le tableau ci-dessous). Cette consommation élevée est due en partie à la continuité des activités de recherche et à la mise en place d'une politique de ventilation « tout air neuf » demandée par les recommandations COVID du gouvernement.

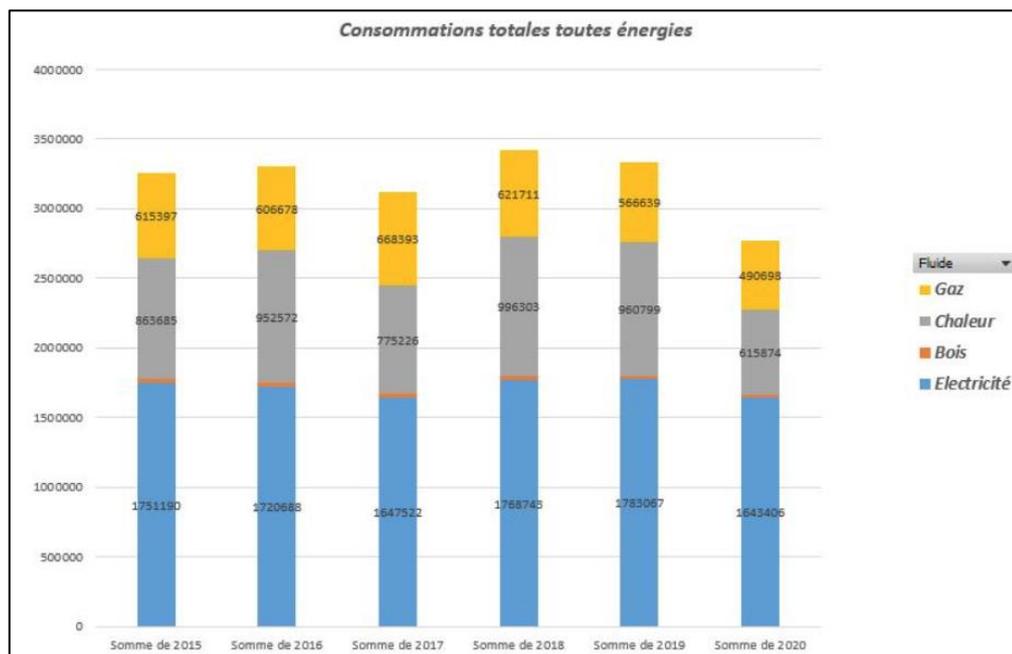


Tableau des consommations par fluides de 2015 à 2020

Étiquettes de lignes	Somme de 2015		Somme de 2016		Somme de 2017		Somme de 2018		Somme de 2019		Somme de 2020		Somme de 2021	
	€TTC	MWhEF												
Electricité	1751190	15134	1720688	15205	1647522	14800	1768743	14735	1781940	14598	1642212	12753	1848593	13976
Bois	25526	602	26311	784	27862	672	31625	736	19420	452	19393	452	16103	375
Chaleur	863685	9042	952572	11544	775226	8078	996303	9400	960799	9193	615874	7092	853363	9204
Gaz	615397	13108	606678	14834	668393	13507	621711	14679	569140	13368	492967	11555	605717	13875
Total général	3255796	37886	3306249	42367	3119003	37058	3418382	39550	3331299	37611	2770447	31852	3323777	37429

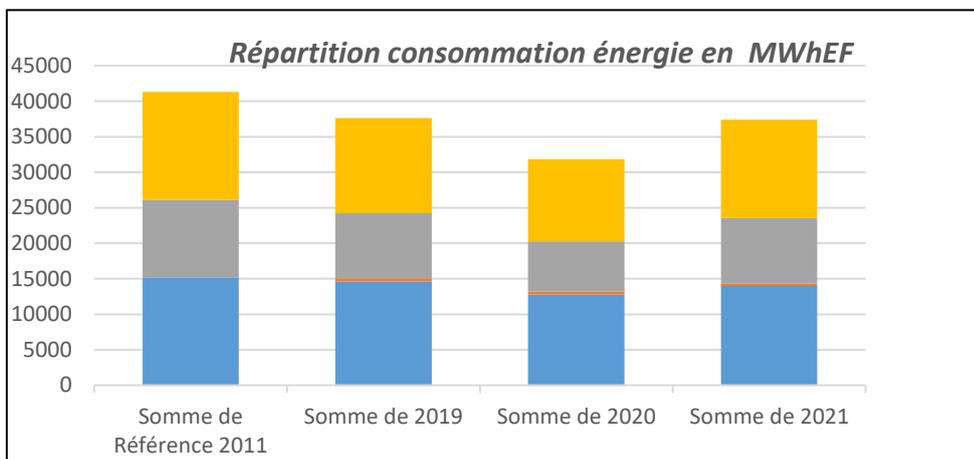
A l'appui des données présentées ci-dessus, les consommations ont baissées de 10% depuis l'année 2011 de référence (mise en place de notre stratégie énergétique) par rapport à l'année 2019. Cet indicateur est à lire en prenant en compte plusieurs données :

- ✓ Les données sont « brutes » à savoir sans application des coefficients de pertes ;
- ✓ Le périmètre patrimonial pris en compte est travaillé pour être constant entre les deux années comparées. En effet, ce périmètre a changé depuis l'année 2011 comme par exemple la construction du PFRS (Pôle Formation Recherche et santé de 25 000m²) construit en 2014 sous maîtrise d'ouvrage « Région Normandie » ou encore la suppression de l'antenne de l'ESIX de St Lô (915m²) qui a été rendu à la communauté de commune au profit d'une densification des surfaces sur le campus 2 ou encore la fermeture du bâtiment STAPS (2 784m²) ;
- ✓ Égalisation de la rigueur climatique entre ces deux années ;
- ✓ Harmonisation de la fonctionnalité des bâtiments (tertiaire, recherche, etc..) lorsque celle-ci a changé ou évolué.

Le total des consommations pour les années 2011 et 2019 sont respectivement : **41 300 MWh pour 2011 et de 37 611 MWh 2019. Ce gain de 3 689 MWh démontre que la trajectoire d'économie est bien initiée et s'est bien maintenue pendant les 10 années qui viennent de s'écouler. L'économie annuelle est sur une moyenne de 1% pour un total approchant les 10% (9,67%).**

La réduction des consommations est donc bien mesurée : la trajectoire démontre que la stratégie énergétique mise en place par l'université en 2011 a porté ses fruits et permet à ce jour d'afficher une continuité dans la maîtrise contrôlée des consommations.

En conséquence, sur le constat de ces résultats, nous pouvons acter que **l'économie annuelle de 1% (trajectoire de maîtrise énergétique) perdurera.**



■ Gaz ■ Chaleur ■ Bois ■ Électricité

À cette maîtrise des « ouvrages » immobiliers, viennent s'adjoindre toutes les mesures de maîtrise de « l'usage » décrites *supra* tels que la rationalisation des périodes d'utilisation des bâtiments, la prise de conscience de la communauté d'appliquer les écogestes, l'arrêt des appareils lors de leur non-utilisation, etc...

Le plan de sobriété énergétique a été présenté et adopté en CA à l'unanimité le 14 décembre 2022 et il propose des actions à mettre en œuvre d'ici fin 2024. Ce document s'inscrit pleinement dans la trajectoire durable et responsable de notre établissement.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/le-plan-de-sobriete-de-luniversite-adopte-en-ca/>

Groupe de travail PEEC 2030 (France Universités).

L'université de Caen Normandie s'est également engagée dans le groupe de travail PEEC 2030 qui permet de faire avancer la réflexion sur les meilleures pratiques en termes de rénovation énergétique des bâtiments.

Les travaux issus de ce groupe permettent de travailler sur des hypothèses de massification des rénovations thermiques des bâtiments en segmentant le patrimoine en six ou sept groupes homogènes (données patrimoniales identiques) et en examinant l'impact financier de cette massification.

Se basant sur la définition d'un projet pilote répliquable, les universités engagées réfléchissent ainsi au processus d'industrialisation de leur rénovation.

Pour l'université de Caen Normandie, l'entrée en cours de route en 2021 dans le groupe de travail qui existe depuis 2016 a permis de mener une réflexion sur le patrimoine et les possibilités de massification des rénovations. **Notre projet pilote** est celui de la rénovation complète d'un bâtiment de 17 000m² et sa première réplification se fera via le prochain CPER sur un bâtiment voisin.

Toutefois, les contraintes de l'université de Caen, dont le principal campus est classé dont le bâtiment pilote, ne permettent pas encore de parler de processus d'industrialisation des rénovations. Il sera nécessaire, pour atteindre cet objectif, de s'attacher au processus de rénovation des bâtiments non classés qui se trouvent notamment sur le campus 2 de l'université.

Pour en savoir plus : <https://franceuniversites.fr/actualite/peec-2030-un-programme-ambitieux-defficacite-energetique-des-campus-a-lhorizon-2030/>

Indicateurs communs :

État (E) : consommation globale en énergie finale kWhEF/m²/an :

2019 : 37 611 MWh/EF

État (E) : existence d'une personne en charge du management énergétique (ex : manager énergie, économe de flux...) :

oui (Antoine Malot, responsable du Pôle gestion des énergies (Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)

Performance (P) : niveau de réduction des consommations en énergie fossile atteint (au regard du décret tertiaire) :

Le total des consommations pour les années 2011 et 2019 sont respectivement : **41 300 MWh pour 2011 et de 37 611 MWh 2019. Ce gain de 3 689 MWh démontre que la trajectoire d'économie est bien initiée et s'est bien maintenue pendant les 10 années qui viennent de s'écouler. L'économie annuelle est sur une moyenne de 1% pour un total approchant les 10% (9,67%).**

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Tableaux de bord de suivi des énergies (objectifs du décret tertiaire)

Consommations énergétiques par bâtiments et par types d'énergie (année 2019 et répartition saisonnière)

Tableur excel avec scénarios et synthèse multicritères

Plan d'action et/ou schéma directeur : SDIA (partie dédiée aux coûts de l'énergie / économie)

Plan d'action détaillé dans le plan de sobriété énergétique

Synthèse SDIA, septembre 2015

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mis en place un management énergétique de son parc immobilier et d'équipement lui permettant de suivre l'évolution des consommations de son patrimoine (avec sous-comptage pour « isoler » les gros consommateurs dédiés aux process « recherche ») et à la fois pour l'électricité, le bois, la chaleur et le gaz. Elle sensibilise également sa communauté pour l'adoption des bonnes pratiques et la transformation des comportements (écogestes) tout en maintenant le confort d'usage et en rationalisant les locaux.

L'objectif de l'Université de Caen Normandie est de consolider ce niveau 4 et d'atteindre le niveau 5 (exemplarité) à 3 ans sur l'ensemble de ses campus.

Attendus du niveau 5 : Le management énergétique est en place ainsi que la sensibilisation et la formation des parties prenantes internes et externes sur le sujet

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

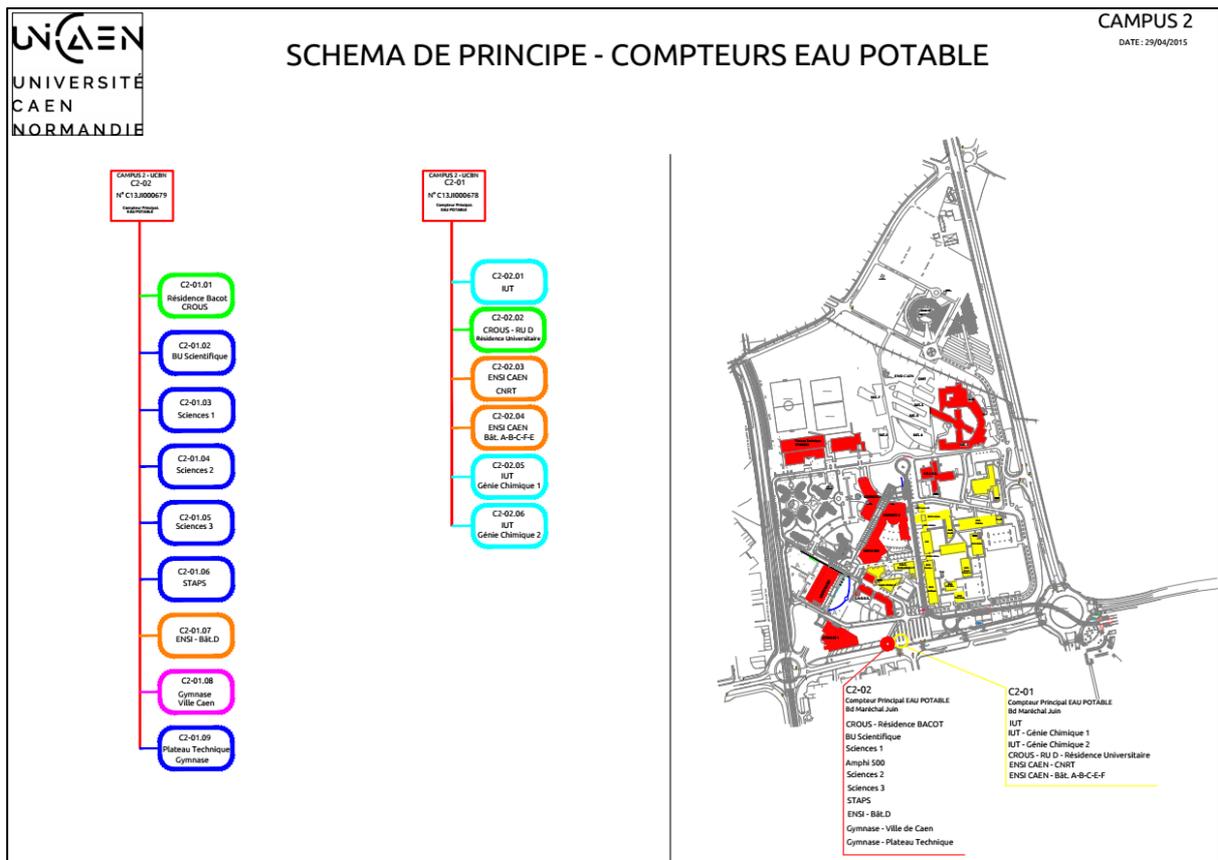
4.1.4. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Mise en place d'un SIPI - Système d'information du patrimoine et de l'immobilier (financement obtenu, il faut maintenant le déployer)	MT	C
Mise en œuvre et suivi du plan de sobriété énergétique	CT	A
Accompagnement pour étude du potentiel solaire	MT	C

SOUS-VARIABLE 4.1.5. Réduire et optimiser la consommation d'eau

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Un plan d'actions de restauration des réseaux et/ou de gestion de la consommation d'eau dans une logique d'économie d'eau est réalisé et mis en œuvre.

Les réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) sont connus et identifiés par les services d'exploitation et le plan de comptage est lui aussi connu et mis à jour régulièrement, avec pour objectif de pouvoir disposer d'un comptage spécifique par bâtiment.

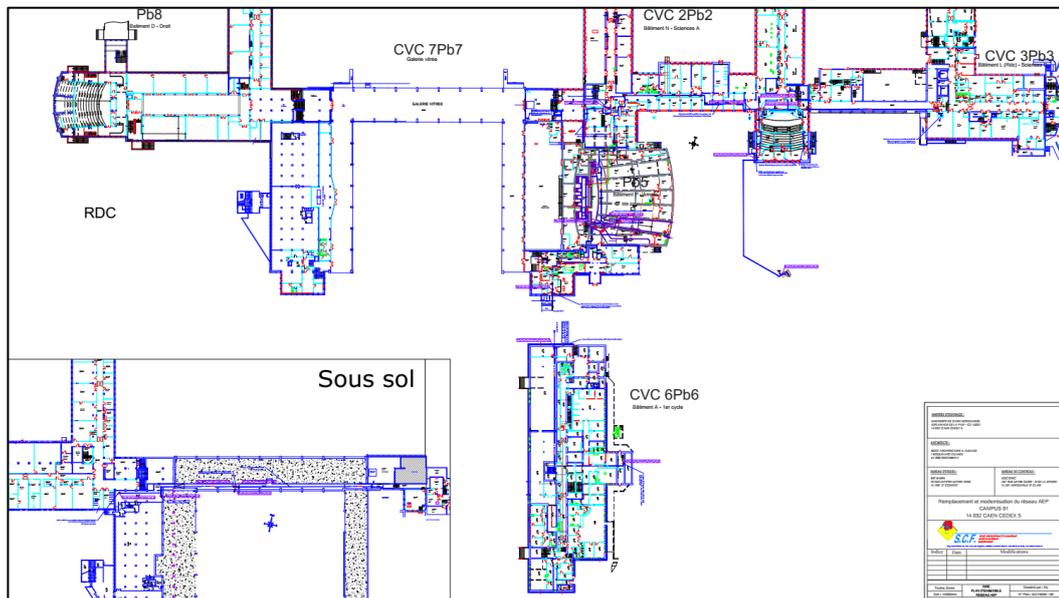


Il n'y a pas de plan de management et de suivi décrit, structuré et systématique, mais une démarche d'attention qui se traduit dans des travaux de rénovation d'infrastructure (rénovation AEP campus 1), dans la prescription des nouveaux matériels posés en vue de faible consommation (Bâtiment B, CREC), dans le suivi des consommations d'eau au fil des mois.

Des **systèmes de récupération des eaux de pluie** ont été installés pour le bâtiment B et au stade du campus 1. Ils sont prévus au fur et à mesure des rénovations des autres campus et bâtiments.

Par ailleurs, il est prévu la prise en compte et l'intégration de la récupération d'eau lors des chantiers de rénovation ou construction. Cela sera intégré au prochain SDIA.

En 2021, une importante opération de restauration de réseau d'eau potable du campus 1 a été mise en œuvre.



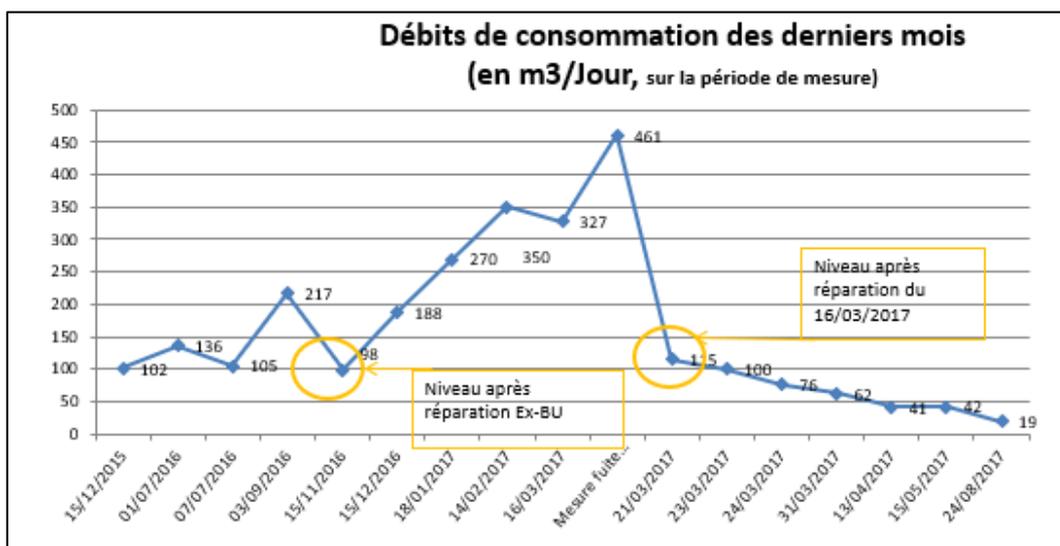
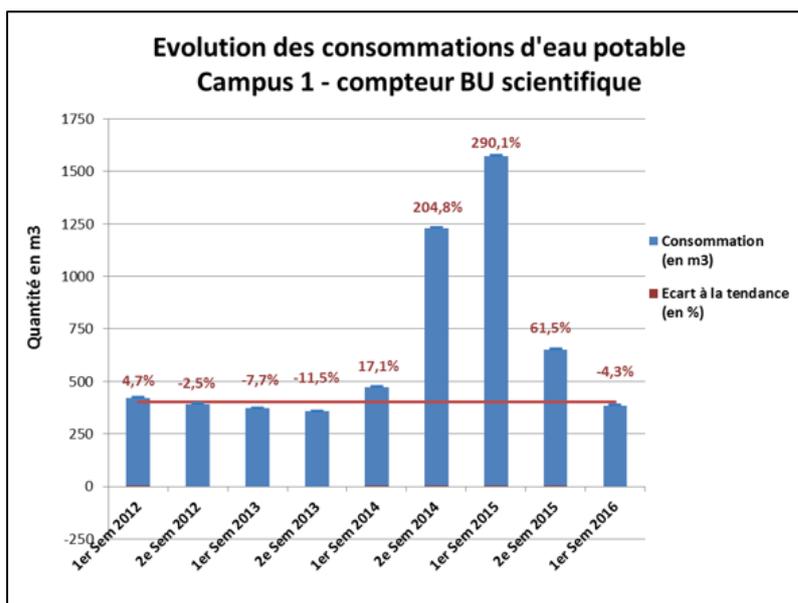
Par ailleurs, comme indiqué dans la variable 4.3 « *Développer une politique en faveur de la biodiversité* », les espaces verts ne sont pas arrosés et/ou irrigués.

Notre autoévaluation nous amène à retenir le niveau 3 mais nous avons déjà mis en place un suivi et une gestion des consommations d'eau et de leur réduction (attendus du niveau 4) qu'il nous faudra consolider dans les années futures

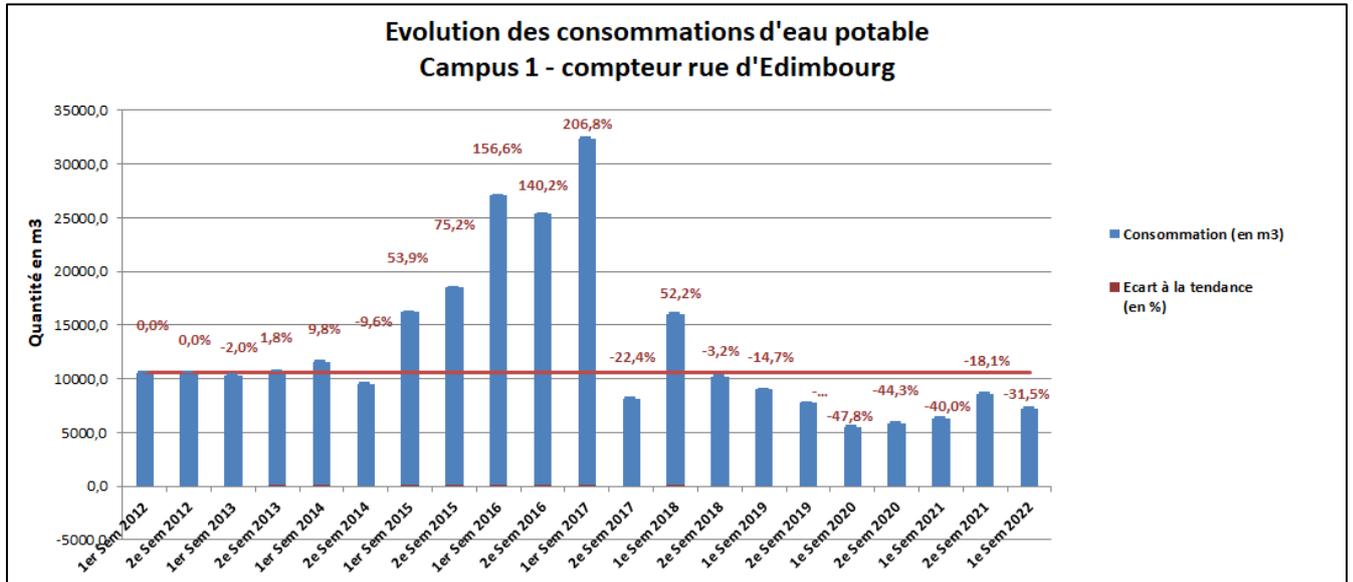
Mise en place d'un suivi et d'une gestion des consommations d'eau et de leur réduction

Le suivi des consommations d'eau est réalisé au fil des mois, soit selon réception des factures pour certains sites, soit selon un suivi des compteurs par télérelève. Les dérives éventuelles inexpliquées sont ainsi identifiées et des investigations sont menées sur le terrain pour les expliquer.

Par exemple, sur le campus 1, cela a permis d'identifier en 2015 et en 2017 d'importantes fuites sur des réseaux AEP et de procéder à des travaux de réparation d'envergure précités.



L'analyse des tableaux de bord montre que la consommation d'eau est en baisse d'environ 20% (année 2022), et ce malgré le nombre d'étudiants qui a augmenté au cours des dernières années.



La **réduction des consommations** est engagée avec :

- ✓ Travaux de réparation sur conduite principale (campus 1) qui avait d'importantes fuites liées à son ancienneté et sa vétusté ;
- ✓ Installation de mousseurs ;
- ✓ Campagne de sensibilisation dans les toilettes, pour inciter les usagers à prévenir sans attendre la DPL, en cas de fuites ou de dysfonctionnement des chasses d'eau, ... ;
- ✓ Utilisation des eaux de pluie pour les toilettes du bâtiment B récemment rénové EP et mise en place de double chasse (petit/grand débit).

Indicateurs communs :

État (E) : consommation d'eau en m3/an, et par type d'usage si possible (bâtiments, ECS, piquage en nappe, espaces verts, scientifiques...)

Nous donnons un exemple pour le campus 1 soit en moyenne 10000 m3/an sans pouvoir distinguer les différents types d'usage

Performance (P) : Évolution en m3 sur une période donnée à périmètre équivalent par type d'usage (et par type d'origine si possible)

L'analyse des tableaux de bord montre que la consommation d'eau est en baisse d'environ 20%, et ce malgré le nombre d'étudiants qui a augmenté au cours des dernières années.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Schéma de circulation des eaux (réseaux, eaux de surface, trame bleue, ...) :

Exemples de schéma de circulation des eaux

Tableau de bords sur le sujet (relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution) :

Suivi des consommations Campus 1

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement est très attentif à la problématique de réduction et d'optimisation de la consommation d'eau sur ses campus : travaux de rénovation d'infrastructure, prescription de nouveaux matériels posés en vue de faible consommation, suivi des consommations d'eau au fil des mois.

L'objectif de l'Université de Caen Normandie est d'atteindre le niveau 4 à 3 ans sur l'ensemble de ses campus.

Attendus du niveau 4 : Mise en place d'un suivi et d'une gestion des consommations d'eau et de leur réduction.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

4.1.5. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Intégrer un plan d'économie d'eau dans le SDIA	CT	A
Augmenter la récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires dès que c'est possible (rénovation / construction)	MT/LT	B

VARIABLE 4.2. Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)

ODD concernés : 11, 12 (mission), 3, 6, 7 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

La réglementation est respectée.

Un diagnostic général est réalisé et un plan d'actions est établi.

Une personne compétente en "QHSE" ou "HSE" est partie prenante de la mission DD&RS :

Aude Houdan-Fourmont, directrice de la direction de la prévention, membre du comité de pilotage Campus 30.

Objectifs :

Niveau à 1 an : consolidation du niveau 3

Analyser les atteintes à l'environnement.

Mettre en place un plan d'actions d'amélioration allant si possible au-delà de la réglementation sur les dimensions prévention, contrôle et de traitement de ces effluents (niveau maîtrise à 3 à 5 ans).

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document formalisant la politique de l'établissement dans le domaine

Plan d'actions « Agir sur les déchets » contenu dans le Diagnostic Campus 21 (pp. 37-58)

Note de présentation de la stratégie du projet de plan du contrat d'établissement 2022-2027 sur le levier stratégique n° 1 : Construire une Université solidaire, durable, responsable (dans l'attente de pouvoir envoyer le projet d'établissement validé par le CA).

SOUS-VARIABLE 4.2.1. Améliorer la gestion des effluents liquides organiques (réduction, contrôle, traitement)

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

La qualité des rejets est mesurée et respecte la réglementation adaptée à la qualité des eaux usées (issues des bâtiments, de terrains d'expérimentations...) :

Au sein de l'université de Caen Normandie, une **convention de rejet des eaux usées et une autorisation de déversement des eaux usées non domestiques** existe depuis plusieurs années pour le campus 1. Un travail de mise à jour est amorcé depuis 2017 (en attente de réaction de Caen-la-Mer suite à un changement d'organisation dans le service territorial puis une cyberattaque ayant mis en latence l'ensemble des serveurs de la commune) avec une volonté d'extension aux autres sites et campus. La difficulté principale réside dans la complexité et le nombre d'interlocuteurs. Les discussions sont en cours avec Caen-la-Mer pour objectif de finaliser une nouvelle convention au cours de l'année 2023.

Trois systèmes de traitements des effluents existent sur trois campus caennais pour lesquels il y a des unités de recherche qui réalisent des expériences dans des laboratoires :

- ✓ Campus 1 : bac de décantation des eaux de laboratoires ;
- ✓ Campus 2 : station de traitement des eaux de laboratoires ;
- ✓ Campus 5 : bac de décantation pour les eaux du laboratoire d'anatomie.

À noter que pour les autres campus et sites distants, le diagnostic doit être réalisé.

Nous n'avons pas de **plan d'action de traitements des effluents**, car nous travaillons plus sur la réduction des effluents dangereux à travers les neuf principes de prévention des risques professionnel (notamment : substituer – réduire – adapter).

Pour les rejets d'eaux usées, l'analyse des effluents est réalisée **tous les 6 mois**.

La cartographie des réseaux (typologie des réseaux et leurs raccordements) est réalisée et mise à jour par la Direction du patrimoine et de la logistique (DPL). Exemple de plan avec les réseaux EU et EP du campus 1.

Indicateurs communs :

État (E) : caractéristiques physico-chimiques des effluents (DBO5, DCO, MES, débit...) par point d'émission avec le cas échéant la répartition temporelle.

Caractéristiques connues sur le campus 1 : les points de prélèvements des autres sites caennais avec des laboratoires (seuls concernés par une analyse d'après Caen La Mer) ont été identifiés sur 2022, avec le début des prélèvements en 2023. Cela revient à augmenter significativement les prélèvements (d'un à six).

Performance (P) : % des effluents traités.

100 % des effluents traités

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

- Arrêté de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement public (lorsqu'il existe localement)
- Convention spéciale de déversement des eaux résiduaires non domestiques dans les réseaux d'assainissement collectif d'eau usées
- Rapport Labeo analyse eaux usées C1
- Rapport CARSO DCO
- Rapport ACRO
- Repérage des réseaux (doc. précisant la typologie des réseaux et leurs raccordements)
- Plan campus 1 VRD Tous réseaux détection à jour-EU & EP
- Plan d'action de traitements des effluents
- Plan-action-des effluents

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est d'abord de consolider le niveau 3 et puis de tendre vers le niveau 4 (maîtrise) à 3 ans.

Attendus du niveau 4 : Un plan d'actions d'amélioration allant au-delà de la réglementation est mis en œuvre sur les dimensions prévention, contrôle et de traitement de ces effluents.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.2.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer (Pilotage : DP)	Échéance	F*
Mise à jour de l'autorisation de déversement pour les campus 1 -2 -3 -4 – 5 - 6	2023	A
Campagne de communication sur la gestion des effluents en laboratoire : conception et communication	CT	A
Étendre les analyses physico-chimiques de rejets à l'ensemble des campus avec laboratoires : Analyse des réseaux pour identifier les points de prélèvement avec la DPL	2023	B
Étendre les analyses physico-chimiques de rejets à l'ensemble des campus avec laboratoires : mesures et analyses via un prestataire externe	CT	B

SOUS-VARIABLE 4.2.2. Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Le tri des déchets significatifs est organisé :

Nota : Prise en compte de l'évolution réglementaire résultant des dispositions de la loi AGEC et du décret du 16 septembre 2021, qui vient restreindre les conditions d'admission de nos déchets résiduels sur les installations de traitement (articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement).

Le **tri des papiers et cartons** était réalisé dans de nombreuses structures sur apport volontaire (IUT, UMR-IDEES, ...) depuis 2013 : chacun allant ensuite déposer les papiers et cartons d'emballages dans les containers « jaunes » ou bien en filière de valorisation (cf. *infra*). Le **tri double flux** était en place sur le Campus de Vire et à l'IAE depuis plusieurs années. Afin d'envisager son déploiement sur l'ensemble des campus, un groupe de travail s'est attaché, dès janvier 2020, à la rédaction d'un plan d'action associant les différents services concernés et le SYVEDAC. La stratégie de déploiement a été arrêtée le 17 décembre 2021 permettant ensuite la recherche des financements pour l'achat des poubelles.

Ainsi, le **déploiement du tri sélectif double flux** est effectif depuis le **1^{er} septembre 2022** sur les campus C1, C2, C4 et C5 (soit plus de 75% des usagers). Pour se faire, ont été installées plus de 250 poubelles murales dans les circulations, 60 poubelles modèle CANOPEE Vigipirate en extérieur en complément de celles déjà existantes. Les poubelles (ou corbeilles) situées dans les salles de cours et amphis sont progressivement retirées et redéployées dans les bureaux et les laboratoires de recherche (avec mise en place d'un sticker précisant les consignes de tri pour bien identifier la corbeille pour déchets et celle pour recyclables).



Exemple de déploiement de poubelles de tri.

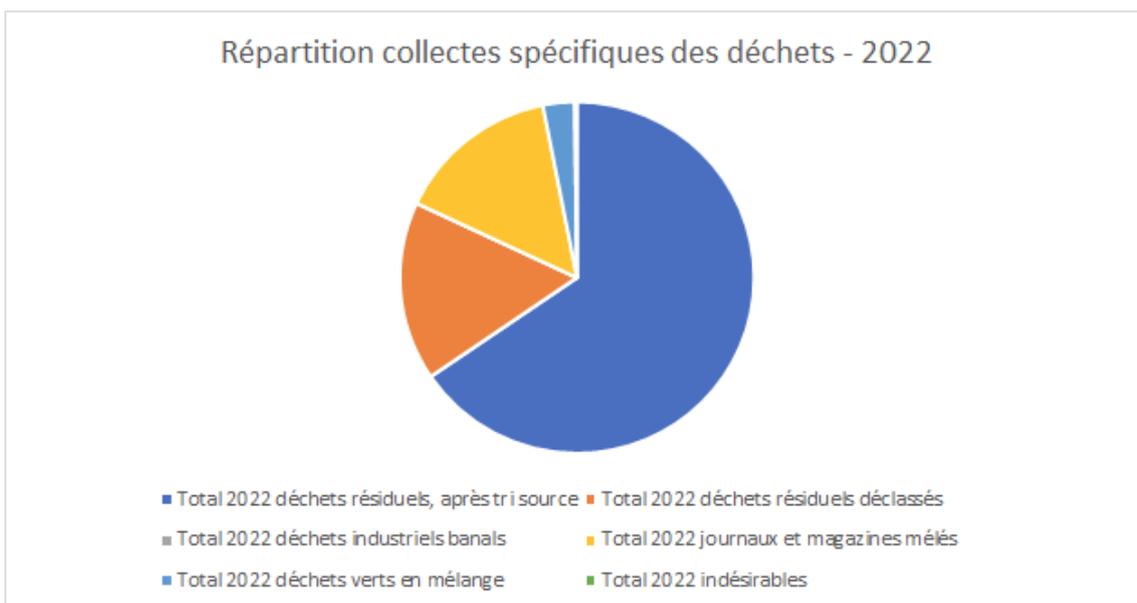
En prévision, des abris à containers avaient été installés sur ces campus et les marchés publics de nettoyage des locaux avaient été rédigés en prévision de ce tri sélectif avec une clause spécifique pouvant être activée à la demande par voie d'avenant.



Abris à containers et benne couverte pour récupération des macros-déchets inertes (Campus 1)

Les **macros-déchets inertes** sont collectées dans une benne couverte pour éviter les dépôts sauvages extérieurs (cf. figure ci-dessous). Mais compte-tenu de l'interdiction de recevoir des déchets valorisables sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), il est projeté d'installer plusieurs bennes supplémentaires pour faire le tri à la source : déchets résiduels (benne 20 m³), papier, carton, gravât, plâtre, etc.

Jusqu'en 2022, des collectes spécifiques ponctuelles sont organisées (déchets verts, papier notamment). En 2023, l'étude sur les collectes à mettre en place est lancée avec le prestataire et vont être mises en place au cours de l'année. Le choix est fait d'identifier les gros producteurs de déchets ainsi que leur nature afin d'installer des collectes à ces endroits. En complément, des collectes ponctuelles pourront toujours être organisées comme actuellement. Exemple : pilon des Presses universitaires et du Service commun de la documentation ou encore élimination des archives.





Poubelle modèle CANOPEE Vigipirate (en remplacement des anciennes poubelles mono-flux) et poubelles murales dans les circulations (noir pour déchets et jaune avec sac transparent pour les déchets recyclables) avec stickers précisant les consignes de tri



Chariot double bac permettant aux personnels des sociétés de ménage de vider les poubelles puis d'aller déposer les deux types de sacs de déchets dans les containers adaptés.

Nota : La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, impose aux exploitants des ERP d'organiser la collecte séparée des biodéchets générés par le public reçu dans leurs établissements ainsi que par leur personnel (Code de l'environnement - art. L541-21-2-2).

Pour les **déchets alimentaires biodégradables** (ou **biodéchets**) issus des salles de cours et de pause, coins cuisines des composantes, laboratoires, structures services, ..., à ce jour, seul un **composteur** est installé au campus 2. Pour rappel, cela ne concerne pas la restauration collective (RU), les cafétérias, les distributeurs automatiques (boissons, friandises, sandwiches, ...) qui sont gérés par le Crous (titulaire du marché).



Composteur et fiche d'utilisation (Campus 2, IUT département génie biologique)

Pour les **déchets végétaux** ou **déchets verts**, les prestataires en charge de l'entretien des espaces verts récupèrent et valorisent les feuilles mortes, branches, fleurs fanées, résidus d'élagage, mauvaises herbes et tonte de pelouse (cf. variable 4.3 : CCTP marché espaces verts).

Pour la collecte des **mégots**, plusieurs **cendriers participatifs** ont été achetés sur fond CVEC : <https://www.unicaen.fr/quand-la-cvec-amenage-nos-campus/> et <https://www.unicaen.fr/tabac-et-environnement-un-mauvais-melange/> et ont été déployés en 2022.

Un container pour récupération des **verres** est en place sur le campus 1 depuis plus de 10 ans.



Cendrier participatif et container de récupération des verres (Campus 1)

Les filières de valorisation des déchets sont en place :

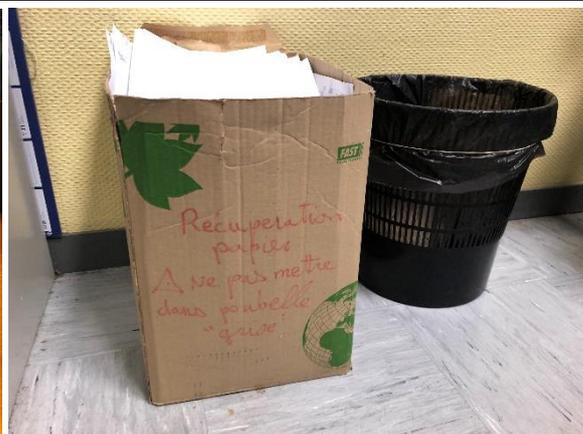
Pour la **valorisation du papier**, une expérience a été menée sur le site test du campus 2 à l'IUT département génie biologique (cf. projet de convention avec le Syvedac en 2018). Mais la filière est interrompue sur l'agglomération caennaise (Caen-la-Mer) via le Syvedac qui ne fait plus la collecte spécifique du papier, car l'association d'insertion R'PUR a fait faillite ; aujourd'hui en 2022, c'est « tout dans la poubelle jaune ». Le tri et la valorisation sont pris en charge par Caen-la-Mer. Dans le cadre du projet NORMANTRI (Une démarche commune et durable pour le tri), 13 collectivités locales normandes se sont associées pour maîtriser les coûts économiques et environnementaux du tri. Ainsi, les emballages recyclables des collectivités ont récupérés et triés par le centre NORMANTRI puis valorisés dans différentes filières de recyclage pour être réutilisés sous d'autres formes (<https://normantri.fr/>). Les campus concernés sont : tous les campus caennais, Cherbourg, Saint Lô, station marine de Luc-sur-mer, Vire. Par ailleurs, les déchets assimilés aux ordures ménagères sont incinérés et font l'objet d'une **valorisation énergétique** via le réseau de chaleur urbain de Colombelles.

Pour **les archives** : la cellule archives, via des correspondants archives nommés dans les différents services et URs, récupère les différents documents : une partie doit être archivée et déposée aux archives départementales ; une partie correspondant à des documents « sensibles » doit être incinérée (valorisation énergétique) ; une dernière partie peut être valorisée.

Pour aller plus loin : coupler respect de l'environnement et valorisation économique !

Toutefois, suite à un projet d'étude d'étudiants en ergonomie pour le compte de la mission Campus 30, l'université pourrait aller plus loin dans sa démarche de tri et de valorisation de ses papiers et cartons en faisant une valorisation économique (collecte et achat par un prestataire privé). Il s'agirait de disposer dans quelques points de collecte (reprographie centrale du campus 1 et 2, bibliothèques, bâtiment Présidence, ...) des caisses palettes pour récupérer des papiers et cartons « propres et secs », sans présence de papiers souillés, inserts métalliques (en dehors des agrafes), livres à couvertures rigides, classeurs, mouchoirs et essuie-main, papiers photos, papiers alimentaires).

Les services, composantes et laboratoires qui le souhaitent pourraient ainsi collecter ces « papiers et cartons propres » et les ramener aux points d'apport volontaire. En fonction de leurs flux, d'autres points de collecte pourront être déployés.

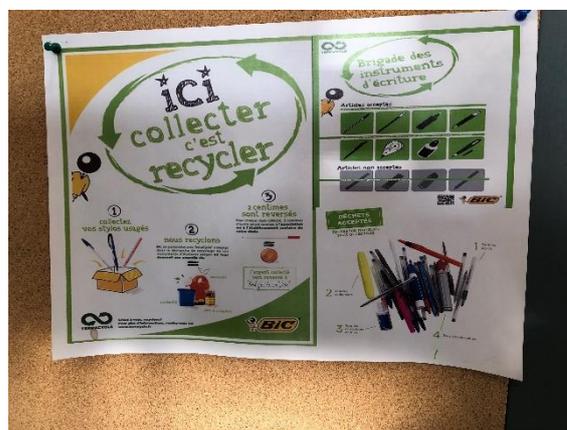


Récupération des papiers dans des bannettes cartons (IUT, Campus 2, et UMR-IDEES, Campus 1)

Matériels d'écriture (stylos usagers, feutre usagers, etc.)

Quelques structures récupèrent les matériels d'écriture (stylos usagers, feutre usagers, etc.), mais nombreux sont les usagers qui les déposent directement dans des points de collecte publique (magasins partenaires par exemple) du programme Terracycle BIC ou auprès d'associations.

<https://www.terracycle.com/fr-FR/brigades/brigade-des-instruments-decriture#>



Carton pour récupérer les matériels d'écriture et affiche informative (bibliothèque de géographie, Campus 1)

Les usagers de l'établissement sont sensibilisés :

Des affichages sont en place et des campagnes d'informations ont été menées à travers des articles sur le portail Unicaen : <https://www.unicaen.fr/poubelles-de-tri-en-cours-de-deploiement/>

et <https://www.unicaen.fr/mise-en-place-du-tri-selectif/>



Exemple de panneau d'affichage en cours de déploiement dans les halls des bâtiments

Trois séances d'information et de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets ont été organisées pour les personnels en juin 2022 (animatrice : Caroline Hazard, Syvedac). Pour les étudiants, lors des réunions de rentrée de septembre 2022 (forum ...), le Syvedac a tenu un stand d'informations, où les étudiants pouvaient poser leurs questions concernant les déchets, faire un quizz, découvrir des objets zéro-déchets, entre autres.

Un plan d'actions visant la réduction des déchets est établi :

Le déploiement d'imprimantes multifonctions (impression, scanner) en réseau depuis **juin 2018** avec paramétrage d'impression recto/verso et N/B par défaut a permis de réduire le nombre de machines (1 600 imprimantes de tous types et de toutes marques) à près de 400 (404 en mars 2022). A noter que les impressions sont lancées grâce aux cartes professionnelles (et/ou LéoCarte) ce qui permet une économie de papier car il faut valider l'impression pour qu'elle sorte et il est possible d'annuler des impressions erronées. Un suivi des impressions (couleur, N&B, R/V, recto, scan) est réalisé par mois pour vérifier les évolutions des impressions des personnels et des étudiants selon les différents sites (campus). La DSI est en charge de ce suivi. Par ailleurs, un **comité de pilotage annuel** avec le prestataire RICOH permet de faire un bilan du service apporté (performance technique) et d'analyser l'évolution et la répartition du parc et des impressions (nombre, type, volumétrie, ratio couleur et N/B, répartition par fonctions, ...) et d'évoquer des évolutions et des ajustements à opérer selon les besoins. Par ailleurs, le suivi des impressions permet sur 12 mois glissants de faire le **bilan carbone** conduisant, pour le dernier exercice à 681 arbres épargnés et 102 076 kg de Co2 économisé.

Qualité du papier : Par ailleurs, des essais ont été faits en lien avec la société Ricoh pour utiliser des papiers de grammage de 60, 65 et 70 gr au lieu de 80 gr. Il s'avère qu'un trop grand nombre de dysfonctionnement ont été constatés avec ces grammages et qu'il s'avère nécessaire de garder des papiers de 80 gr.

Pour « **tendre vers le zéro papier** », l'université de Caen Normandie est engagée dans une démarche générale de dématérialisation des procédures. Sans vouloir être exhaustif, citons : la réduction de la distribution de plaquettes et autres flyers lors des événements et remplacement par des cartes de visite avec QR code est encouragée, comme celle de l'optimisation du nombre de copies réalisées pour les examens de session 2.

Engager une campagne d'information sur la réduction du papier selon les différents usages structures (unités de recherche, services, scolarité, ...) : A noter que certaines UR le font déjà d'après le contenu des rapports HCERES.

Pour les **distributeurs de boissons**, le CROUS étant titulaire des marchés, nous avons demandé à ce que soit **installer l'option « sans gobelet » permettant d'utiliser sa propre tasse**, et ainsi réduire les déchets liés aux gobelets en carton à usage unique (le principe est acté mais à ce jour, nous n'avons pas de date et d'échéance à donner). Notons toutefois le progrès dans le fait que les gobelets plastiques ont été remplacés par des gobelets en carton.

Ne plus acheter et fournir de l'eau en **bouteilles plastiques** lors des diverses conseils, réunions et manifestations scientifiques, culturelles, ... en privilégiant le recours à la **gourde** remplie à partir de points d'alimentation sur le réseau d'EP. Toutefois, à ce jour, il n'est pas toujours possible de remplir facilement sa gourde dans les lavabos des toilettes (pas de dégagement suffisant entre le robinet et le fond du lavabo, éclaboussures, ...).

Nota : En application de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 1 à 3, raccordés à un réseau d'eau potable, sont tenus d'être équipés au 1^{er} janvier 2022 d'au moins une fontaine d'eau potable gratuite et accessible au public.

Il sera installé des **fontaines à eau sur réseau** ou bien un simple **point d'eau avec un robinet adapté**. A noter que nous n'envisagerons pas l'installation de bonbonnes dont le recours n'est pas vertueux, nécessitant un suivi sanitaire de la qualité de l'eau de ces bonbonnes, si elles ne sont pas régulièrement utilisées en raison du développement de bactérie, ... selon l'expérience de l'Université de Limoges, ou bien de l'AMU.

Sauf dans le cas particulier, de structures situées en bout de « réseau » avec peu de débit utilisé et une eau qui a un « goût » et est parfois de couleur marron avec des matières en suspension visibles. Dans ce cas, on pourrait envisager la possibilité tout à fait exceptionnelle pour une structure de recourir à ce pis-aller des **fontaines sur bonbonnes** mais à la seule et unique condition qu'un constat technique soit réalisé par la DPL et la DP avec validation de l'impossibilité d'installer une fontaine sur réseau.

Indicateurs communs :

État (E) : quantités de déchets assimilés aux ordures ménagères, par nature et par usagers

Pour les déchets assimilés aux ordures ménagères et aux recyclables, à ce jour, **il n'existe pas de pesage et de comptage des quantités** de déchets évacuées par les prestataires des communautés concernées. Les containers (770 litres) des ordures ménagères (couleur gris) et ceux des recyclables (couleur jaune ou bleu) sont régulièrement collectés avec une fréquence hebdomadaire. Toutefois, on peut noter que le nombre de containers par type a évolué : le nombre de containers gris a été réduit progressivement, alors que celui des containers jaune ou bleu a augmenté. A fin de l'année 2022, il y a 60% de containers gris et 40% de containers jaunes. Mais avec la mise en place du tri sélectif double flux, nous allons demander aux collectivités locales et communautés concernées à ce que ces pourcentages s'inversent très rapidement (ce qui est facile à mettre en place puisqu'il s'agit de seulement remplacer les couvercles des bacs de gris à jaune).

Performance (P) : % de déchets en filière et valorisés.

= 100%

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Tableau de bord par site et par nature des déchets assimilés aux ordures ménagères

VEOLIA rapport exploitation université 2021-22-23

Plan d'action de tri, réutilisation, valorisation matière, valorisation énergétique des déchets

Note sur le plan d'action du tri sélectif des déchets sur les campus (déc. 2021)

Compte-rendu réunion sur le tri (17 décembre 2021)

Un suivi des impressions est réalisé par mois pour vérifier les évolutions des impressions des personnels et des étudiants et selon les différents sites. Le volume total mensuel des impressions peut être intégré dans le tableau de bord de la direction de l'université.

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est d'abord de consolider le niveau 3 et puis atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 ans. Notre autoévaluation nous a conduit à nous noter au niveau 3 car nous devons, par exemple, encore déployer le tri sélectif sur les autres campus. Mais notre trajectoire montre bien que nous respectons déjà certains des attendus du niveau 4 (maîtrise) car le tri des déchets significatifs est suivi et des actions pour l'optimiser sont déjà réalisées, même si ce tri ne fait pas toujours l'objet d'un suivi quantitatif. Il en est de même pour le bilan des valorisations qui est effectué, plus ou moins régulièrement, mais pas pour tous les types de déchets. Autant de points de vigilance et d'actions à prévoir pour améliorer cette situation actuelle.

Attendus du niveau 4 : Le tri des déchets significatifs est suivi, et des actions pour l'optimiser sont réalisées. Le bilan de ces valorisations est régulièrement effectué, et des actions sont menées pour les améliorer.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.2.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer (Pilotage : DP)	Échéance	F*
Généralisation du tri double flux sur l'ensemble des autres campus avec installation préalable d'abris à containers avec un accompagnement d'informations (Internet, panneaux, affiches, etc.) sur les consignes de tri	2023	B
Communication sur le bilan du tri et de la valorisation des déchets (rappels réguliers sur les consignes à appliquer, ...)	Régulièrement	A
Engager une campagne d'information sur la réduction du papier selon les différents usages structures (unités de recherche, services, scolarité, ...)	CT	A
Poursuivre les actions pour la réduction des déchets et tendre vers le zéro papier	LT	B
Collecte et valorisation des papiers et cartons « propres » sur l'ensemble des campus	2024	A
Plus d'achat de bouteilles d'eau plastiques, encourager l'utilisation des gourdes	CT	A
Installation de points d'eau pour remplir les gourdes (réduction/bannissement des bouteilles plastiques)	CT	B-C
Déployer des composteurs et des bacs de collecte de verres sur les campus (après enquêtes auprès des usagers pour bien estimer les besoins)	CT	B
Mise en place d'indicateurs d'état (quantité) et de performance et d'un tableau de bord sur le tri et la valorisation des déchets	CT	A
Mise en place d'une ressourcerie (GT pour identifier les besoins, contraintes, gestion, ...)	MT	B

SOUS-VARIABLE 4.2.3. Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

L'établissement respecte strictement la réglementation pour tous ses déchets dangereux

La **gestion des déchets dangereux et spécifique est centralisée** depuis une vingtaine d'année par un service central, la direction de la prévention. Cette structure centrale assure la centralisation du stockage et l'élimination des déchets dangereux, l'acquisition de produits chimiques et d'équipements de protection individuelle (EPI).

<http://intranet.unicaen.fr/services/-prevention-securite/gestion-des-dechets-602152.kjsp?RH=1414044393589>

La gestion des différents déchets (chimiques, biologiques, d'activité de soin à risques infectieux « DASRI », ...) consiste en la commande d'emballages homologués destinés aux usagers, à l'organisation de la collecte des déchets par des sociétés agréées pour leur acheminement vers les lieux de traitement ou de recyclage, en passant par la réception, le tri selon les familles et incompatibilités, le stockage des déchets des laboratoires. **Un marché public** régit les relations avec les prestataires en charge de l'évacuation, de la valorisation et du recyclage des déchets chimiques et DASRI.

Les **déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)** et les **produits chimiques de laboratoire périmés (PCL)** sont également gérés par la direction de la Prévention.

Les **piles et accumulateurs**, mais également les **cartouches d'encre et toners usagés** sont également recyclés et valorisés de façon centralisée via des filières adaptées. Ainsi, la **collecte des piles et accumulateurs** est réalisée à partir d'initiatives locales de quelques personnels dans plusieurs unités de recherche et services (cf. détails dans diagnostic 2014) avec apports volontaires dans les déchetteries et/ou à la direction de la Prévention du campus 1. De même, la récupération et la valorisation des **cartouches d'encre et de toners usagers** des photocopieurs sont généralisées. Des bacs 'cartons' de collecte pour recyclage sont déposés dans les différentes structures et dans des lieux de passages des bâtiments. A noter que depuis la généralisation des photocopieurs en ligne (cf. supra), ils n'existent quasiment plus d'imprimantes individuelles (les cartouches de ces imprimantes sont également récupérées dans ces mêmes bacs cartons).



Bac carton pour déposer les cartouches de toners des photocopieurs.

Des actions d'information et de communication, voire de formation, sont réalisées auprès des métiers concernés.

Un agent dédié au sein de la DP pilote la gestion des déchets, sensibilise les laboratoires et conseille les équipes concernant la gestion de leurs déchets dangereux. Le travail se fait en concertation avec un agent spécialisé dans la gestion du risque chimique afin de travailler très en amont les conditions de stockage, les inventaires et les conseils pour la substitution dans les protocoles.

Des formations et sensibilisations ont été organisées auprès des agents sur le traitement des déchets et le transport des matières dangereuses. Des supports de communications sont également en place.

[Un plan d'actions de réduction/optimisation/traitement est établi.](#)

Le plan d'actions de réduction, d'optimisation et de traitement existe assurément mais il n'est pas, à ce jour, écrit formellement. Sa rédaction fait l'objet d'une action prévue à court terme.

Indicateurs communs :

État (E) : quantités de déchets dangereux hors D.E.E.E. produits par site et par nature

Déchets chimiques : 22 tonnes (2021) et 15 tonnes (2022)

Déchets biologiques : 13.5 tonnes (2021) et 10,5 tonnes (2022)

Performance (P) : évaluation de la part des déchets dangereux traités par les filières adéquates

= 100 %

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

[Tableau de bord par site et par nature des déchets dangereux hors D.E.E.E.](#)

Tableau de bord du poids des déchets en tonnes pour 2021 et 2022 (déchets chimiques, biologiques)

[Plan d'action et tableau de bord par type de déchets dangereux hors D.E.E.E.](#)

Manuel pratique gestion des déchets à l'usage des personnels (Dépliant web)

Bon de gestion des déchets 2022

Modes de récupération et d'élimination des déchets spécifiques

Plan action Déchets dangereux hors DEEE

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est d'abord de consolider le niveau 3 et puis atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 ans.

Attendus du niveau 4 : [Un plan d'actions d'amélioration allant au-delà de la réglementation est mis en œuvre sur les dimensions prévention, contrôle et de traitement de ces effluents.](#)

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.2.3. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer (Pilotage : DP)	Échéance	F*
Formaliser un plan d'actions de réduction, optimisation et de traitement	CT	A
Sensibilisation des agents sur le traitement des déchets (pilote DP)	CT	A
Sensibilisation aux transports matières dangereuses		
Formation des assistants de prévention à la gestion des déchets dangereux : Réduction, Stockage, Enlèvement – traitement, Réglementation	CT	A

SOUS-VARIABLE 4.2.4. Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E.

Autoévaluation : niveau 4 (Maîtrise DD&RS) :

À l'Université de Caen Normandie, tous les D.E.E.E. sont traités selon la réglementation en vigueur (niveau 3). De plus, des actions sont réalisées pour prolonger la durée de vie des D.E.E.E. et améliorer leur réutilisation interne ou externe (niveau 4).

Des actions sont réalisées pour prolonger la durée de vie des D.E.E.E. et améliorer leur réutilisation interne ou externe.

Des actions sont engagées pour prolonger la durée de vie des DEEE et améliorer leur réutilisation d'une part en interne, auprès des différents services et unités de recherche (matériels informatiques et équipements de laboratoires) et en externe pour donner à différentes associations de réinsertion.

Pour le parc informatique, les **actions pour prolonger la durée de vie des DEEE** consistent :

- ✓ Remplacement des disques durs classiques par des SSD pour faire durer le plus longtemps possible les machines ;
- ✓ Mise en place de la virtualisation pour permettre :
 - L'utilisation des machines de TP via les machines des utilisateurs (enseignants ou étudiants) en présentiel ou à distance ;
 - Permettre d'utiliser au moins 10 ans les matériels mis à disposition des étudiants ;
 - Recycler les machines.

Tous les DEEE sont traités selon la réglementation en vigueur. La **gestion des DEEE est centralisée** au même titre que les autres déchets dangereux et spécifiques au sein d'un service central, **la direction de la Prévention**. L'établissement dispose pour cela d'un pôle placé sous l'autorité de l'Ingénieur en prévention des risques, qui comporte des locaux de stockage spécifiques ainsi qu'un personnel formé et dédié uniquement à cette activité. Un procès-verbal d'évacuation des DEEE est utilisé pour le traçage des produits collectés.

<http://intranet.unicaen.fr/services/-prevention-securite/gestion-des-dechets-602152.kjsp?RH=1414044393589>

Une **convention de prise en charge des DEEE** a été mise en place avec une entreprise adaptée qui poursuit un but social en employant majoritairement des travailleurs reconnus en situation de handicap par la CDAPH.

Cette entreprise reconditionne notre parc informatique permettant **de prolonger la durée de vie des équipements et favoriser ainsi l'économie circulaire**. Une partie du parc informatique est ainsi revendu à petit prix (les personnels de l'établissement ont des tarifs préférentiels participant ainsi aux actions sociales de l'établissement), le reste est recyclé via des filières adaptées.

Concernant les **DEEE de laboratoire ou volumineux**, une convention est passée avec une autre entreprise adaptée qui recycle ces équipements en les enlevant sur place.

Les **autres DEEE** sont recyclées et valorisées via des entreprises adaptées (ampoules, néons...).

La DSI (Direction du service informatique) conduit elle aussi une **politique de recyclage des équipements**, en centralisant la gestion d'une grande partie des équipements informatiques de l'établissement. Cela permet des commandes les mieux adaptées au besoin (en fonction de la future utilisation mais aussi des stocks disponibles en équipement d'occasion internes), en évitant toute commande inutile dans un souci de rationalisation de la consommation et de ce fait de réduction des déchets.

Comme déjà évoqué en 4.2.2, depuis plusieurs années, la **gestion des photocopieurs et des imprimantes** est elle aussi centralisée avec une volonté forte de limitation stricte des équipements individuels et une incitation à la diminution des impressions (économie de papier mais également de toner et d'énergie).

Des actions d'information et de communication, voire de formation, sont réalisées auprès des métiers concernés

Des actions d'information, de communication et de formation sont réalisées auprès des métiers concernés d'abord auprès des assistants de prévention, mais également sur le site intranet et lors des visites annuelles de prévention dans les services et laboratoires des unités de recherche.

Un plan d'actions de réduction/optimisation/traitement est établi

Le plan d'actions de réduction, d'optimisation et de traitement consiste principalement pour l'informatique consiste à :

- ✓ Une machine par personne ;
- ✓ Reprise des machines encore fonctionnelles quand elles ne sont plus utilisées pour les réemployer dans un autre cadre (y compris pour la recherche).

Un tableau de bord de suivi des réduction/optimisation est établi

Nous avons un tableau de bord de suivi du tonnage des D3E (matériels informatiques et autres matériels). Pour le suivi des réductions et de l'optimisation des matériels informatiques, nous pouvons utiliser l'outil de gestion du parc qui donne pour chaque structure (composantes, services, unités de recherche) la description et la répartition du parc informatique (type de machines, processeur, et catégories de A (neuf et/ou sous garantie) à C (plus de 6 ans ou plus mais encore opérationnel, ...)).

Indicateurs communs :

État (E) : quantités de déchets DEEE produits par site et par nature

= 24 tonnes (2021) et 16 tonnes (2022)

Performance (P) : part des DEEE recyclés et/ou réutilisés par site et par nature

= 100%

Actions pour Perses :

Gestion des DEEE centralisée par la direction de la prévention

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

- Tableau de bord par site et par nature des déchets dangereux D.E.E.E.
- Tableau de bord poids des déchets en tonnes pour 2021 et 2022 (DEEE, piles, néons et ampoules)
- Plan d'action et tableau de bord par type de Déchets Dangereux D.E.E.E.
- Plan-action-DEEE
- Attestation d'engagement RSE AFB 2021
- Attestation d'engagement RSE AFB 2022
- PV d'évacuation des D3E (tableau excel)
- Manuel pratique gestion des déchets à l'usage des personnels (Dépliant web)
- Tableau de bord suivi du parc informatique de l'UMR Idées

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est de consolider le niveau 4 (maitrise) à 3 ans à partir d'une analyse des tableaux de bord des parcs informatiques des différentes structures (composantes, services, unités de recherche) pour mieux quantifier les réductions et l'optimisation de ces DEEE. L'analyse sera également étendue aux autres types de DEEE (matériels et équipements des laboratoires de recherche).

Attendus du niveau 5 : L'optimisation et la réduction des D.E.E.E. fait l'objet d'une gestion exemplaire et des valorisations innovantes sont expérimentées.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.2.4. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer (Pilotage : DP)	Échéance	F*
Quantification et suivi des réductions et de l'optimisation des DEEE	CT	B
Sensibilisation de la communauté universitaire pour adopter les bons réflexes pour réduire, réutiliser, recycler, et traiter les DEEE	CT	A
Envisager la mise en place de dons de matériels informatiques vers les personnels et/ou étudiants (sous conditions de ressources)	MT	A

SOUS-VARIABLE 4.2.5. Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Cette variable opérationnelle vient en écho à toutes les actions engagées et prévues pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre (actions qui sont développées dans la variable 4.1 « *Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources* »).

La réglementation est respectée (ICPE et/ou qualité de l'air intérieur)

Les installations et appareils respectent la législation en vigueur.

La rénovation de toutes les chaudières gaz a conduit à les remplacer par des chaudières à condensation possédant un rendement plus optimal et conduisant à une réduction des émissions de polluants. Par ailleurs, pour le campus 1, la transformation de la chaufferie centrale gaz en chaufferie biomasse va permettre de réduire également les émissions de polluants atmosphériques compte-tenu des performances et des exigences imposées par le cahier des charges (filtres des fumées, ...).

Les amphis sont équipés de centrales d'air type VMC (qui ne sont pas des climatisations) pour assurer un renouvellement de l'air nécessaire à assurer une bonne qualité de l'air notamment en période de rebond du COVID. Certains amphis sont également équipés de capteurs CO2 contrôlant la qualité de l'air.

Par ailleurs, il existe un **contrat de maintenance de type P4** de toutes les bouches d'extraction et les systèmes de ventilation / production de chaleur.

Pour en savoir plus :

Un contrat de maintenance de type P4 concerne le financement de travaux importants : rénovation de la chaufferie, gros travaux de mise en conformité... En d'autres termes, l'exploitant peut financer ce type de travaux à la place du maître d'ouvrage.

Le titulaire du marché public « à intéressement » (Société Dalkia) pour les contrats d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation (CVC) a l'obligation de respecter les normes en vigueur (détails dans le CCP « Marché d'exploitation des installations thermiques des Bâtiments de l'Université de Caen et de l'ENSICAEN »).

Les contrôles et levées de réserve sont intégrés au marché dans le CCTP « Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de l'Université de Caen Normandie » à la page 29.

Pour les rejets atmosphériques, la chaufferie du campus 1 a tous les contrôles obligatoires pris en charge par l'exploitant IDEX.

Pour les autres chaufferies, une analyse précise de la situation est en cours de réalisation par la DP.

Des actions d'information et de communication, voire de formation, sont réalisées vers les métiers concernés ou lors de situation sanitaire dégradée

Les assistants de prévention (AP) font le relais dans les unités avec la Direction de la prévention (DP) auprès des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et étudiants travaillant ou séjournant dans les locaux.

L'établissement a identifié les meilleures pratiques d'usage, les met en œuvre et en assure le suivi

Nous pouvons dire qu'à ce jour l'établissement a identifié les meilleures pratiques d'usage, qu'il les met en œuvre et qu'il en assure le suivi. Ce suivi est mené grâce aux contrôles périodiques de toutes les installations et de tous les appareils pouvant générer des pollutions atmosphériques. Citons sans vouloir être exhaustif : appareils de cuisson, chaufferie, climatisation, équipements sous pression, équipements de protection collective (sorbonnes, hottes, poste de sécurité microbiologique, ...), installations frigorifiques, installations gaz, ...).

Un marché est passé intégrant l'entretien préventif des installations de chauffage, de climatisation avec un objectif d'amélioration des pratiques (notion d'intéressement pour le titulaire sur les gains de fluides).

Un audit est en cours sur la mise en conformité des sorbonnes sur tous les campus (déjà fait pour le campus 2 en 2022).

Indicateurs communs :

État (E) : caractéristiques physico-chimiques des émissions (SO₂, NO_x, Dioxines, débit...) par point d'émission avec le cas échéant la répartition temporelle pour les ICPE :

Pas de données car en cours de mise à jour et en attente des arrêtés préfectoraux

État (E) : caractéristiques physico-chimiques des émissions (SO₂, NO_x, Dioxines, débit...) par point d'émission avec le cas échéant la répartition temporelle pour la qualité de l'air intérieur :

Non

Performance (P) : % des points émissions réglementaires analysés (et/ou traités) :

Le marché public passé avec Dalkia pour la gestion des chaufferies inclus les contrôles périodiques réglementaires dont le contrôle des émissions.

Performance (P) : % de non-conformités traitées :

Le titulaire du marché public de chauffage doit traiter les non-conformités dans le cadre du marché, avec une garantie de résultat.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

[Inventaire et Tableau de bord des points d'émissions](#)

La liste des points d'émissions figure en annexe 3 du CCTP du marché Dalkia

Tableau de suivi des contrôles périodiques

[Plan d'actions de traitements des émissions](#)

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est d'abord de consolider le niveau 3 et puis de tendre vers le niveau 4 (maîtrise) à 3 ans.

Attendus du niveau 4 : Un plan d'actions d'amélioration est mis en œuvre, un suivi des quantités et caractéristiques des émissions est réalisé.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.2.5. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer (Pilotage : DP)	Échéance	F*
Mettre en place un suivi des quantités et caractéristiques des émissions	CT	B
Travailler sur les sorbonnes et les contrôles, adaptation des protocoles sur certains produits, etc.	CT	B

VARIABLE 4.3. Développer une politique en faveur de la biodiversité

ODD concernés : 14, 15 (mission) 2, 3, 6, 4, 11, 12, 13 (contribution)

Autoévaluation : Niveau 3 (conformité DD&RS)

Un diagnostic général, incluant une cartographie des parties prenantes du projet "biodiversité", est réalisé et un plan d'actions est établi

Le diagnostic biodiversité réalisé sur la faune, la flore et leurs habitats est présenté selon les items et attendus pour le niveau 3 de cette variable stratégique. Rappelons en préambule que les différentes actions ont été engagées **selon des objectifs** tenant compte du diagnostic Campus 21 mené en 2013-2014 sur la base du référentiel plan vert et des **principaux points à améliorer** (axes d'amélioration), à savoir :

- ✓ **Informer** sur les pratiques d'entretien des espaces et les expériences menées pour favoriser la biodiversité de nos campus, ... ;
- ✓ **Conduire un inventaire de la biodiversité** présente sur l'établissement en s'appuyant sur le CEN, le CBN, l'ACEN et les filières d'enseignement (LPro, Master) et les observatoires régionaux (ORB) ;
- ✓ Définition et inventaire de **groupes d'espèces indicateurs de la qualité du milieu** ;
- ✓ **Sensibiliser les usagers** à la biodiversité (connaissance et observation) ;
- ✓ **Multiplier les actions** pour la protection de la biodiversité ;
- ✓ S'engager vers **une gestion différenciée** et organiser et diversifier les espaces verts en fonction de leur fréquentation et de leur utilité (jardins partagés, prairies fleuries, arbres fruitiers, ruches, éco-pâturages, etc.

Objectifs :

Niveau à 1 an : consolidation du niveau 3

Niveau à 3 ans : 4 (maîtrise)

Objectif 1 : développer et densifier les plantations responsables (1 an)

Objectif 2 : Formaliser la politique de l'établissement en matière de biodiversité tout en prenant en compte la stratégie territoriale et faire le suivi de sa mise en œuvre.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document formalisant la politique de l'établissement dans le domaine de la biodiversité :
Charte biodiversité rédigée sur le modèle proposé par CGE/CPU.

SOUS-VARIABLE 4.3.1. Mettre en place une gestion durable et agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) sur les sites de l'établissement

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Préambule

Sur les 13 campus de l'université de Caen-Normandie (sept sites caennais et six sites distants), situés dans les centres urbains denses, à proximité ou bien en périphérie, les surfaces d'espaces verts excluant les voiries et parkings représentent 248 352 m². Les campus les plus « verts » sont par ordre décroissant : campus 1 (87 325 m²), campus 2 (44 475 m²), campus Cherbourg (42 540 m²), campus Inspé (20 720 m²), ...

Quelques chiffres :

- ✓ Pelouses à tondre (16ha hors CROUS dont 9 ha au C1, 4 ha au C2, ...);
- ✓ Taille des haies (4 900 mètres linéaires);
- ✓ Taille des arbustes et massifs (22 500 m²);
- ✓ Balayage des voiries (118 200 m²);
- ✓ Désherbage non chimique de l'ensemble des voies et parties minérales (127 160 m²);
- ✓ Désherbage non chimique de des pieds de haies et de massifs (27 350 m²);
- ✓ Désherbage non chimique de des parties gravillonnées pavées et pieds de bâtiments (3 900 m²)

Une gestion responsable est formalisée

Le diagnostic partagé « Campus 21 » de 2014 détaille les pratiques adoptées de cette gestion responsable. Cette gestion responsable n'avait pas été explicitement inscrite et formalisée dans une charte de la biodiversité puisque le diagnostic Campus 21 fixait des objectifs et des actions prioritaires à engager (ainsi, même en l'absence de cette charte, les bonnes pratiques sont adoptées et suivies).

De « bonnes pratiques » de gestion des espaces verts initiées depuis 2009 : des réflexions pour mener une gestion plus respectueuse de l'environnement ont été engagées par l'Université de Caen-Normandie, l'ENSICAEN et le CROUS de Caen Basse-Normandie. Ainsi dès 2009, sous l'impulsion de l'Association Caennaise des Etudiants Naturalistes (ACEN), l'Université, qui a adopté une gestion aménagée des talus du campus 1, a intégré une gestion extensive sur certaines zones de « prairie haute » (deux fauchages par an) et de « fauche tardive » (un seul fauchage par an en hiver).



Zone de fauche tardive délimitée par l'entretien régulier d'une bande périphérique (Campus 1)

Cela s'est traduit par la suite concrètement par le déploiement de nombreuses **zones de fauches tardives** sur les campus caennais (1 à 5), d'Alençon et de Cherbourg en partenariat avec le Crous et l'Ensicaen avec des surfaces passant de 5 100 m² en 2009, 11 800 m² en 2012 à 33 320 m² en 2022. Le fauchage est réalisé en hiver afin d'optimiser la biodiversité de ces zones.

Dès 2012, l'entretien des pelouses, haies, arbres, arbustes, massifs et surfaces minérales de l'ensemble des sites est réalisé avec les objectifs de **0% de pesticides et de 100% des espaces verts gérés de manière écologique**. Pour **respecter la faune**, les opérations d'élagage des arbres et arbustes et de tailles des haies, sont réalisées hors période de nidification et de reproduction (15 mars au 31 juillet environ), et hors période de floraison pour permettre aux insectes de butiner et aux oiseaux de trouver des baies. A noter qu'élaguer les arbres en hiver, en période hors sève, optimise également la repousse des arbres au printemps.

De même, lors des replantations et de plantations complémentaires, destinée à remplacer des végétaux morts et à contribuer au renouvellement du patrimoine arboré, les **essences régionales sont privilégiées** (cf. CCTP page 14 : « *Essences à définir conjointement avec maître d'œuvre et maître d'ouvrage, suivant les sites parmi des essences régionales : érables, tilleuls, chênes, hêtres, pommiers à fleurs, saules, sorbiers, charmillés, fusains, troènes, cornouillers...* »).

A noter pour le campus 1, le classement « Monument historique » de plusieurs bâtiments visibles depuis le château (bâtiments A, B, C et D jusqu'à la galerie vitrée) imposent des contraintes quant aux aménagements et gestion des espaces verts. Ainsi, pour respecter le principe architectural d'aménagement du campus retenu par Henri Bernard, le « cône de vue » depuis le Phénix doit être dégagé (ce qui impose une taille rase et fréquente des pelouses et interdit de planter des arbres, arbustes et tout autre mobilier).

L'inventaire de la biodiversité est réalisé

Dans le cadre de la formation et dans plusieurs disciplines (biologie, pharmacie, géographie, ...), nombreux ont été les collègues qui ont proposé des sujets de réflexion à leurs étudiants sur des thèmes variés (enjeu de la gestion des espaces verts, création de jardin partagé, inventaire de la biodiversité...) dans le cadre de projets tutorés, mémoires de master, etc. (voir détails dans le diagnostic partagé Campus 21). Mais aucun inventaire complet de la biodiversité n'avait été engagé sur nos campus sauf sur le campus 2 dans le cadre du projet EPOPEA où un Bureau d'études techniques a réalisé cet inventaire. Celui-ci nous avait été présenté lors d'une **réunion de concertation** associant les différentes parties prenantes du campus le 16 novembre 2021, mais ce diagnostic n'est toujours pas disponible à ce jour.

Dans le cadre du dispositif « Agir ensemble », il était prévu d'engager cet inventaire biodiversité sur le campus 2 en collaboration avec l'Ensicaen et l'ESITC (devenu depuis septembre 2022 « Builders for Society »).

Au lieu de faire réaliser ces inventaires par des bureaux d'études spécialisés, l'établissement a souhaité mobiliser les compétences des enseignants-chercheurs, chercheurs et Biatss et soutenir l'engagement étudiants tout en leur offrant des possibilités de stages gratifiés. Ainsi, en 2021, la mission Campus 30 a sollicité les collègues biologistes pour proposer que de tels inventaires puissent être réalisés à l'échelle d'un campus, par des étudiants avec l'aide d'autres collègues et sachants volontaires et disponibles, et des structures, associations, organismes (cf. infra détails dans l'encadré).

Ainsi, au printemps et été 2022, et sur les campus 1 et 2 (représentants à eux **deux 52 % du total d'espaces verts de l'ensemble des campus de l'université**), deux binômes étudiantes et étudiants stagiaires des filières biologie de l'université ont chacun eu la charge d'un campus, tout en se coordonnant afin d'avancer conjointement sur une méthodologie pour mutualiser les efforts et les expériences.

Campus 1 : Ninon Cantaloube et Juliette Sénécal (étudiantes en 1^{re} année de Master Agrosciences, environnement, territoires, paysage et forêt) ont été encadrées par Sylvain Diquélou et Jean-François Odoux pour un stage d'une durée de huit semaines entre le 4 avril et le 4 juin 2022. Elles ont ainsi pu : Réaliser une cartographie des enjeux identifiés et supposés ; Proposer une démarche pertinente d'inventaires naturalistes (état des lieux initial, suivi à court, moyen et long terme) sous forme de fiches action et Initier des pistes d'amélioration du potentiel d'accueil de la biodiversité sur les campus universitaires Voir mémoires : Analyse préliminaire du patrimoine biologique du campus 1 de l'Université Caen Normandie.

Campus 2 : Baptiste Casoli et Diego Marquès-Ferri (étudiants en Licence pro Métiers de la protection et gestion de l'environnement) ont été encadrés par Francis Orvain avec l'appui des compétences du Département Génie biologique de l'IUT Grand Ouest Normandie pour un stage d'une durée de 15 semaines

à compter du 4 avril 2002. Ils ont ainsi pu : Mettre en place une stratégie d'échantillonnage d'un inventaire et d'une cartographie faune et flore sur le campus et une cartographie du potentiel de restauration de la biodiversité sur le campus 2 avec réalisation de fiches action.

Voir mémoires : Mise en place d'inventaire de biodiversité et cartographie du potentiel de restauration de la biodiversité sur le Campus 2 de l'Université de Caen.

A noter que sur le campus 2, cet inventaire a été conduit en relation étroite avec l'ENSICAEN et l'ESITC qui occupent ce campus et avec lesquels nous partageons les mêmes problématiques et préoccupations.

En complément de leurs encadrants universitaires l'université de Caen-Normandie telles que :

L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) : <https://www.anbdd.fr/>

Le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA) : <http://www.gretia.org/index.php>

Le Conservatoire botanique national de Brest (CBN, antenne de Caen) : <http://www.cbnbrest.fr/le-conservatoire/implantations-locaux>

Le Groupe ornithologique normand (GONm) : <http://www.gonm.org/>

Le Groupe Mammologique Normand (GMN) : <https://www.gmn.asso.fr/>

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN) : <http://cen-normandie.fr/le-conservatoire>

Le jardin des plantes et jardin botanique de Caen

Des réunions de suivi et de fin de projet ont été organisées pour faire un point d'avancement et fixer d'éventuels ajustements (6 avril, 4 mai, 10 mai, 10 juin). Un groupe de travail s'est réuni les 21 septembre et 18 octobre 2022 pour sélectionner et hiérarchiser les actions prioritaires à engager pour les années à venir.

Stage sur le campus 1 : Le campus 1 représente un réel enjeu car il se trouve dans la continuité écologique du Mémorial et de la Vallée des Jardins. Le diagnostic de la biodiversité a permis d'inventorier les coccinelles, l'avifaune, la flore des zones de fauche tardive ainsi que l'ensemble des arbres, arbustes et haies retrouvés sur le campus. Une espèce invasive de coléoptère : *Harmonia axyridis* a pu être mise en évidence. Compte tenu de l'inventaire de l'avifaune et de la comparaison avec les données historiques du GONm, nous pouvons dire que les ressources alimentaires disponibles sur le campus permettent majoritairement la présence d'espèces omnivores. Les zones de fauche tardive présentent une flore relativement commune. Sur certains secteurs, près du bâtiment Canopé par exemple, la végétation est bien diversifiée proche de communautés végétales des prairies calcicoles naturelles. Cependant, plusieurs zones de fauche tardive accueillent des **orchidées sauvages** et *Stachys recta* (protégée Basse-Normandie) est retrouvée dans la zone ZNIEFF. Les arbres, arbustes et haies recensés sont nombreux et relativement variés mais beaucoup d'essences ont un simple intérêt ornemental et ne favorisent donc pas l'accueil de la biodiversité. Ce diagnostic a permis de proposer **36 fiches actions** permettant de repenser la gestion du campus et de ses espaces verts afin d'y améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité. Ces fiches actions ont été rédigées sur différents axes : travaux d'entretien (TE), travaux uniques (TU), les suivis, études et inventaires (SE) puis les actions de pédagogie, d'information, d'animation et d'édition (PI). Pour chaque fiche action, la trame reprend le code de l'opération, la problématique, les objectifs de l'opération, la planification et l'organisation, une ou des illustration(s), les résultats attendus, les partenaires pressentis (si possible), les indicateurs de réalisation de l'opération ainsi que les indicateurs de résultats (sauf pour les SE).

Stage sur le campus 2 a permis l'élaboration et la mise en place de protocoles d'inventaire de la faune et la flore, en particulier sur les arbres, la pédofaune, les populations végétales présentes dans des exclos et zones de fauche tardive, l'avifaune et l'entomofaune. Les inventaires effectués dans la partie florale sont d'une part un inventaire des arbres utilisant à la fois les coordonnées GPS et des relevés de distance sur le terrain afin d'effectuer une cartographie. D'autre part, un inventaire des exclos consistant en un relevé hebdomadaire des espèces présentes dans chaque zone laissée sans tonte. Enfin un inventaire des zones de fauche tardive suivant la méthode dite des points de contact pour établir au mieux la liste des espèces peuplant ces zones. Pour ce qui est de l'inventaire de la faune, les inventaires effectués sont d'abord un inventaire de l'avifaune avec un suivi des interactions dans des zones données. Un inventaire de la pédofaune grâce à des pièges de berlèse. Enfin un inventaire entomofaune utilisant différents types de pièges (malaise, barber, polytrap...) afin de lister au mieux les espèces présentes. La **butte de permaculture** a été également réhabilitée. L'ensemble de ces inventaires a permis de mettre en avant la bonne qualité de la biodiversité présente sur le campus. Cependant il apparaît nécessaire de favoriser la biodiversité dans les aménagements futurs (hôtel à insectes, nichoirs pour différentes espèces d'oiseaux, butte de permaculture...). Des fiches actions complètes cet inventaire.



Butte de permaculture : avant et après réhabilitation au printemps 2022 (Campus 2)

Mise en place d'exclos :

Depuis début mai 2022, trois "exclos" sont en place sur le campus 1 et trois autres sur le campus 2. Il s'agit de zones temporairement sorties de l'entretien habituel des espaces verts. Cela permet d'observer les espèces qui se développent dans des zones où la main de l'homme intervient très fréquemment. Un comparatif pourra être établi avec les zones de fauche tardive (plus de 33 000m² sur tous les sites de l'université).

Pour en savoir plus : article Unicaen <https://www.unicaen.fr/mesurer-la-biodiversite-des-campus/>



Exclos mis en place au printemps et été 2022 pour suivi de la biodiversité (Campus 1 & 2)

Des nichoirs et hôtels à insectes sur nos campus

Quelques nichoirs et hôtels à insectes ont été installés par des associations étudiantes. A notre connaissance, aucun suivi n'est réalisé. Il serait donc intéressant de mettre en place un suivi, et également d'installer des petites baignoires et points d'eau et de choisir des nichoirs adaptés aux espèces fréquentant le campus (par exemple, nichoirs à mésanges, martinet, hirondelle de fenêtre, etc).

Des ruches sur le campus : une « mauvaise » bonne idée ?

Il était prévu d'installer trois ruches sur les toits de la Maison des étudiants (MDE) mais compte-tenu des impacts pouvant être néfastes pour les autres espèces pollinisatrices (compétition entre pollinisateurs) en contexte périurbain, le projet a été stoppé.

Toutefois, depuis 2002, le Centre d'études et de recherche sur le médicament de Normandie (CERMN) mène des recherches sur les troubles affectant les abeilles en vue de trouver un moyen de lutte contre les causes de leur disparition avec la mise en évidence de nouveaux médicaments utilisables contre l'acarien varroa. En 2012, trois ruches ont été installées. Aujourd'hui, il s'agit de quatre ruches qui sont situées à proximité du CERMN, entre le PFRS et le bâtiment de pharmacie. Plus de 200 kilos de miel ont été produits depuis le printemps lors de trois récoltes.

Des jardinières et des arbres fruitiers pour renforcer la biodiversité et offrir aux usagers des plantes aromatiques et petits fruits.

Des jardinières avec plantes aromatiques et fleurs ont été installées sur le campus de l'Inspe. La 1^{ère} édition de l'Hackathon organisée en novembre 2021 par l'Université de Caen-Normandie et Sciences Po, Rennes (campus des transitions à Caen), une démarche orientée vers la promotion du développement durable, en y associant étudiants de différentes disciplines a permis de faire émerger plusieurs projets. Le **projet O'Ailes** lauréat, doté d'un budget de 10 k€ CVEC pour sa réalisation, consiste à l'implantation **d'un jardin coopératif et convivial** avec des bancs et des jardinières pour plantes aromatiques, potagers, fleurissement et plantes décoratives, nichoirs ou/et hôtels à insectes, ... L'ensemble sera installé courant du mois de novembre 2022, côté entrée principale de la bibliothèque Pierre Sineux (Campus 1).



Jardinières au campus de l'INSPE (Caen) et visuel du projet O'Ailes (Campus 1)

Quelques **pommiers** sont implantés sur le campus 1 (proche bâtiments B) et sur le campus 2 (Département Génie biologique de l'IUT Grand Ouest Normandie).



Pommiers sur les campus 1 (à gauche) et sur le campus 2 (à droite)

Pour aller plus loin : vers un campus nourricier (couplant biodiversité et lutte contre la précarité des étudiants)

Le projet est de planter un grand nombre d'arbres et arbustes (et notamment de très nombreux arbres fruitiers) sur les espaces verts disponibles de tous les campus normands. Projet qui fédérerait les étudiant.e.s et les rendraient acteurs.trices sur leurs campus. Et permettrait de :

- nourrir en partie certain.e.s étudiant.e.s ;
- augmenter la biodiversité sur nos campus ;
- mettre du lien social entre les différents acteurs des campus (étudiant.e.s, enseignant.e.s, BIATSS, Scolarité, etc.) autour d'un projet commun ;
- mettre en place un réseau entre les différents campus normands ;
- ouvrir les établissements universitaires à d'autres publics (faire intervenir des étudiant.e.s de BTS agro ou horticole, les personnels des espaces verts des différentes villes, etc.) ;
- travailler à la conservation de notre patrimoine végétal local (pommiers, poires notamment) en coordination avec la maison de la pomme et de la poire du PNR Normandie Maine.

Pour aller plus loin : projet de forêt jardin

L'association Bossy-Cévert a pour projet de réaliser des plantations au sein de divers campus, tout en mobilisant la jeunesse. Les deux objectifs de ces plantations : créer des îlots de fraîcheur et accroître la biodiversité en augmentant la présence de faune et de flore. L'association propose de planter 550 arbres, à répartir sur plusieurs campus de l'université de Caen. L'idée serait de créer une forêt native, où l'entretien serait minime. A côté de ces plantations, plusieurs panneaux explicatifs seront installés afin d'expliquer l'origine et l'intérêt de ce projet. Il est également envisagé de planter des arbres fruitiers afin de combiner ce projet avec le projet de campus nourricier, initié par l'université de Caen.

Les essences régionales sont privilégiées mais tenir compte du label « Végétal local », c'est encore mieux !

Ce label est mis en œuvre en Normandie par l'AFAC Normandie (Association Française Arbres Champêtre) <https://afac-agroforesteries.fr/afac-en-regions/> et ASTREDHOR <https://www.astredhor.fr/arexhor-seine-manche-651.html> Institut de recherche appliqué horticole. Ce label permet d'utiliser pour les plantations des végétaux issus de collecte en milieu naturel végétaux ayant notamment bénéficié d'une longue coévolution avec la faune et la flore locales <https://www.vegetal-local.fr/>

Le **jardin botanique de Caen** peut également fournir des plants de ce type.

A noter que dans le **jardin botanique** qui appartient à la fois à la **municipalité de Caen** et à l'**université** se trouve la **conservation de semences locales** et la **flore de Basse-Normandie**. Des étudiants en santé ont

des travaux pratiques sur site (troisième, cinquième et sixième année de pharmacie) dans le cadre de leur formation aux plantes médicinales, plantes toxiques et plantes tropicales. Un **jardin des sphères médicinales** a été mis en place dans le cadre d'une thèse de doctorat en pharmacie et plusieurs autres thèses communes ont eu lieu dans le domaine de la biodiversité végétale. Chaque année **des affiches sur les plantes** sont également réalisées dans le cadre de l'UE Pharmacien & Environnement (étudiants en cinquième année de Pharmacie).

Par ailleurs, le travail mené sur le jardin des sphères entre le jardin botanique et l'université va pouvoir se poursuivre dans le cadre d'une thèse de doctorat de pharmacie.

[Une publicité sur la prise en compte et/ou l'amélioration de la biodiversité existe pour les espaces concernés \(panneaux, signalétique, ...\) \(Niveau 4\)](#)

Des **panneaux d'information** sont disposés sur les différents campus pour expliquer la démarche. Des articles sont également régulièrement publiés sur le site de l'Unicaen avec parfois un relais via la newsletter interne Unicaen « Trait d'union » et le « PRISME, Unir pour innover », le journal de la recherche de l'université de Caen-Normandie pour informer la communauté sur des actions particulières engagés.

Des « cartels explicatifs » ont été posés au pied des espèces ligneuses (arbres et arbustes) inventoriés dans le cadre d'un projet arboretum (certains cartels ont été détériorés ou détruits ce qui nécessite de les remplacer).



Arboretum : inventaire des arbres et arbustes avec cartels informatifs (Campus 1)

L'Herbier de l'Université de Caen Normandie (CN)

L'université de Caen conservait depuis le XIX^{ème} siècle un très riche Herbier, identifié au niveau international par les initiales **CN**, qui rassemblait des plantes de Normandie, mais aussi de différentes parties du monde et provenant des récoltes de botanistes voyageurs comme Dumont d'Urville, Vieillard, etc.

Ces herbiers avaient, pour la plupart été donnés par les botanistes à la Société Linnéenne de Normandie qui les avaient versés dans les collections naturalistes universitaires.



Vue de la salle des Herbiers dans la Galerie Botanique de l'Orangerie vers 1900

Ils étaient conservés jusqu'à la bataille de Normandie dans la galerie située au-dessus de l'Orangerie du Jardin Botanique de la Ville et de l'Université de Caen et furent déménagés, à la suite des bombardements du 7 juillet 1944, d'abord dans la salle de la Baleine dans l'enceinte du Jardin botanique de la Ville et de l'Université de Caen, puis sous la férule du Professeur de Botanique A. Pitot reclassés et conservés dans des armoires en chêne, construites sur mesure et déposés au dernier étage de la Bibliothèque universitaire de lettres-droit.

En 1975, la Présidence de l'Université et les botanistes de l'époque passèrent un accord avec le Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris qui vint déménager la plus grande partie des herbiers, ne laissant sur place que la Phycologie (herbiers d'algues de Lamouroux, Pelvet, Chauvin, Lenormand,...), la Bryologie (mousses et hépatiques principalement de Brébisson et Husnot), l'herbier correspondant à la flore de Normandie de Corbière et plusieurs pars de fougères, plantes de Nouvelles Calédonie, quelques pars des cryptogames de Lenormand, ainsi que les exsiccata publiés de Desmazières et Mougeot.

En 2006, nos collègues Lionel Dupret et Jean-Philippe Rioult ont retrouvé les restes de l'Herbier ainsi que la collection de Paléobotanique d'Octave Lignier et avec l'appui de la Dircom, ils ont pu préserver ce patrimoine au sein d'une pièce dédiée dans l'ancienne bibliothèque des Sciences du Campus I.

Depuis l'Herbier de Caen s'est enrichi de dons : un petit herbier d'Alphonse de Brébisson, herbier phanérogamiques d'Alain Lecointe, de Boissel, d'Imbault, de Doguet, herbier mycologique Shorten, ... et nous conservons également sur le site de l'UFR Santé (Faculté des Sciences Pharmaceutiques) plusieurs herbiers dont un herbier de plantes toxiques ainsi qu'un droguier (collections de parties de plantes médicinales) destinés aux enseignements.

Dans un avenir proche et en collaboration avec le SCD, et avec le soutien de l'antenne normande du CBN, il est envisagé de rassembler tous ces herbiers dans un endroit unique de l'Université de Caen Normandie et qui sera ouvert aux chercheuses et chercheurs universitaires ou institutionnels.

Dans le cas d'une prestation externe, un cahier des charges est imposé (niveau 3)

Le mode de gestion durable (internalisé ou externalisé) fait l'objet d'un suivi régulier et d'une amélioration continue, en termes de réalisation et d'impact (niveau 4)

L'entretien des espaces verts des campus (sauf Cherbourg, Lisieux et Saint-Lô) est assuré par un prestataire extérieur (Vallois Normandie) en contrat renouvelé, tous les 4 ans, depuis 1er janvier 2012 au nom du groupement de commandes entre l'Unicaen, l'Ensicaen et le Crous. Le CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) du marché commun à tous les sites couvre la période 2020-2024. A noter qu'une partie de l'IUT du Campus 3 est entretenue par la ville d'Ifs. Le campus de l'Inspe a ses propres jardiniers.

Le CCTP impose des prestations pour respecter une gestion écologique des espaces verts, protéger et renforcer la biodiversité sur les campus et satisfaire aux principaux objectifs (0% de pesticides dans la gestion des espaces verts et 100% des espaces verts gérés de manière écologique). Les prestations ont **trois buts essentiels** :

- ✓ Assurer une garantie de propreté et d'aspect esthétique de l'ensemble des espaces verts faisant l'objet du présent marché ;
- ✓ Maintenir les ouvrages en état de services permanent ;
- ✓ Permettre le développement harmonieux des végétaux.

Les prestations consistent en l'entretien des pelouses, haies, arbres, arbustes, massifs et surfaces minérales de l'ensemble des sites cités dans la liste en annexe (cf. C.C.T.P annexe n°1 et plans associés) comprenant : tontes, fauchage, ébarbages, tailles, élagage et abattage, ramassage des feuilles, traitements phytosanitaires, désherbage non chimique, nettoyage, fourniture et installation de mobiliers et équipements.

Ce mode de gestion durable externalisé fait également l'objet d'un suivi régulier par la DPL lors de **rendez-vous de chantier réguliers** qui ont pour but de contrôler la bonne exécution des travaux, de noter les défauts et retards constatés et de donner les directives pratiques non précisées dans le marché. Ces rendez-vous donneront lieu à l'établissement de comptes rendus rédigés. Ces rendez-vous donneront lieu à l'établissement de comptes rendus rédigés. Le titulaire en recevra un exemplaire et devra faire ses remarques éventuelles sous huitaine (CCTP page 6).

Ces rendez-vous permettent également d'identifier les points nécessitant une adaptation des calendriers des opérations d'entretien courantes et/ou d'opérations exceptionnelles comme des élagages de sécurité (prise en compte des périodes de nidification par exemple) pour permettre une amélioration continue des pratiques et éviter les nuisances sur la faune et la flore mais également sur les usagers (par exemple, recours modéré de l'usage des souffleurs à l'automne, tondre tôt le matin avant le début des cours...).

Indicateurs communs :

État (E) : inventaire de la biodiversité O/N

Oui

Performance (P) : % de voiries et parkings / total des espaces extérieurs

38 %

Performance (P) : % surfaces d'espaces verts gérées durablement / total des espaces verts

100%

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Charte de la biodiversité et outils associés (modèle proposé par CGE/CPU)

Charte signée par Unicaen

Document d'engagement (labels, partenariats, cahier des charges, politiques...) favorisant la biodiversité :

CCTP entretien des espaces verts.

[Tableau de bord, indicateurs, typologie des espaces :](#)

Plan espaces verts campus 1 sud

Plan espaces verts campus 2 BU

DQE DES SITES entretien des espaces verts

[Inventaire de la biodiversité par habitat et espèce/ site :](#)

Les mémoires de stages des étudiants (2022)

Panneau d'information sur les fauches tardives (état à 2022)

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 2014 grâce aux différentes actions engagées à l'initiative de l'établissement par les services centraux et communs ou à l'initiative de sa communauté (personnels et étudiants) et de dégager les principaux points à améliorer pour consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 à 5 ans sur l'ensemble de ses campus, en s'appuyant sur les **sept objectifs visés** suivants :

- ✓ Compléter et étendre les inventaires et diagnostics sur les autres campus ;
- ✓ Améliorer les habitats pour la faune ;
- ✓ Communiquer autour de la biodiversité (tables rondes, panneaux, signalétique, ...) et sensibiliser la communauté aux enjeux de la biodiversité ;
- ✓ Favoriser la science participative ;
- ✓ Créer des campus nourriciers ;
- ✓ Créer des zones de biodiversité protégées et développer une trame verte et bleue ;
- ✓ Poursuivre le suivi régulier des prestataires assurant l'entretien des espaces verts (réalisation et impact) en vue d'une amélioration continue.

Les inventaires pourront être saisis dans les banques de données naturalistes des observatoires de la région : pour la flore dans la BDD du CBN : intérêt de la bancarisation des données, intérêt de la qualité des données (protocole, validation des données). Un accompagnement pourra être apporté par le CBN.

Attendus du niveau 4 : Le mode de gestion durable (internalisé ou externalisé) fait l'objet d'un suivi régulier et d'une amélioration continue, en termes de réalisation et d'impact. Une publicité sur la prise en compte et/ou l'amélioration de la biodiversité existe pour les espaces concernés (panneaux, signalétique, ...)

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.3.1. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Suivi des exclos des campus C1 & C2 avec nouveaux prélèvements de pédofaune dans le cadre des nouveaux TP d'écologie en BUT1 avec Karine Grangeré (C1 & C2).	2023	A
Compléter les inventaires faune & flore sur les saisons manquantes (automne et hiver) (C1 & C2) (voir également avec l'ACEN)	2023	A
Organiser des réunions d'information auprès des associations étudiantes (AEGB, ACEN, FCBN, Corpo sciences, ...) sur les actions engagées et les besoins de suivi pour mobiliser les étudiants.	CT	A
Réaliser le diagnostic sur les autres campus caennais (Inspé) et distants (Cherbourg)	2023	B
Réaliser le diagnostic sur les autres sites distants (Alençon, Vire, St-lo)	CT	B

Améliorer la communication autour de la biodiversité : remplacer les cartels détériorés au pied des arbres et arbustes ayant fait l'objet d'un arboretum, développer des actions (panneaux, flash code) pour sensibiliser sur toute la chaîne de la biodiversité, ...	2023	A
Mettre en place des actions participatives pour encourager la participation de la communauté : repérage des espèces emblématiques (hérisson, rouge queue, passereaux, pic épeiche, orchidées...), comptage des oiseaux lors de la journée nationale Bird Life (GON), boîte à idées, ...	MT	B
Réaliser un projet tutoré pour initier des actions en science participative sur la biodiversité parmi les actions proposées (manip lombric et une extension de la butte de permaculture avec une partie plus minérale pour faire venir d'autres espèces), sur les Campus.	2023	A
Créer des jardins nourriciers avec arbustes petits fruits et arbres pour nourrir la faune sauvage et la communauté (campus nourricier)	CT	C
Favoriser et mettre en place des habitats pour la faune : hôtels et murs à gabions pour les insectes, nichoirs et autres abris, dendro-habitats (arbres morts, à cavités, ...), lierre sur les arbres, fossés humides (infiltration des eaux pluviales), ...	CT	B
Pour sensibiliser la communauté aux enjeux de la biodiversité, créer un parcours découverte au sein des zones de fauches tardives (cf. vallée des jardins)	MT	B
Éteindre ou temporiser l'éclairage extérieur après 23h (trame noire)	MT	B
Renaturer progressivement des zones bitumées ou bétonnées (toits et voiries) pour verdissement réduisant l'imperméabilisation et permettant la réduction des îlots de chaleur (selon planning des travaux projetés). Mettre en place un indicateur de surface.	MT	C
Planter des arbres et arbustes en tenant compte du label « Végétal local », semer des plantes messicoles (préservation des espèces et insectes, ...)	CT	B
Créer des zones de biodiversité protégées et développer une trame verte et bleue sur les campus (réservoirs et corridors) pour maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie	LT	C
Réaliser une étude comparative des végétations (relevés phytosociologique) et faune associée sur les diverses prairies/pelouses mises en exclos et suivi : appréhender ainsi la diversité des situations et les contextes écologiques ou de gestion différents	LT	B
Rassembler tous les herbiers dans un endroit unique de l'Université de Caen Normandie et qui sera ouvert aux chercheuses et chercheurs universitaire ou institutionnels	LT	C

SOUS-VARIABLE 4.3.2. Agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) à différentes échelles territoriales (locale et/ou nationale et/ou internationale) sur des sites extérieurs à l'établissement

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS) :

Des actions en faveur de la biodiversité sur les territoires sont formalisées et mises en œuvre par l'établissement ou ses partenaires

L'université pluridisciplinaire de Caen-Normandie agit également en faveur de la biodiversité sur les sites extérieurs à l'établissement à travers l'implication de ses personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, Biatss et étudiants) auprès de différentes instances (conservatoires, agences, conseils, offices, GIS, associations, comités, parcs, bureaux d'études techniques, ...) en siégeant dans leurs CA, CS, ..., en apportant leurs contributions en tant qu'experts, en participant à des programmes de recherche et à des initiatives citoyennes, etc.

Pour cette implication, c'est soit l'université qui est invitée à participer et son président ou son représentant qualifié siège dans les conseils (en donnant lieu à une formalisation par conventions de coopération par exemple), soit les collègues spécialistes d'un domaine reconnu pour leurs compétences sont invités personnalités *intuitu personae* à rejoindre ces conseils, à participer à des réunions pour éclairer les débats, à engager des programmes de recherche, etc. Ces programmes de recherche sont à l'initiative de l'université et sont donc coordonnés par un enseignants-chercheurs ou chercheurs ou bien à l'initiative d'un autre partenaire, et l'université via un ou plusieurs de ses laboratoires de recherche est impliquée comme associé. Il peut s'agir de recherche tant fondamentale qu'appliquée. *Les fédérations de recherche associées* visent à consolider une dynamique de recherche au travers de la mise en place de projets collaboratifs structurés, en créant un partenariat actif avec des industriels et des institutionnels des territoires.

A travers nos formations (licence, But, Lpro, master, voir détail variable 2.1.1), nos étudiants agissent également en faveur de la biodiversité dans les territoires à travers des projets tutorés, des travaux en situation sur des thèmes et des espaces qui nous sont souvent proposés par des partenaires (conservatoires, associations, collectivités locales et territoriales, ...).

Par exemple, pour le **Master Agrosciences Environnement Territoires Paysage Forêt**, un partenariat est établi avec différents acteurs de l'environnement en région dont le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, le Parc naturel régional Normandie-Maine, le Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie pour des travaux de mise en situation professionnelle au travers d'un diagnostic d'espaces naturels, de la mise en évidence de leurs enjeux, de la proposition d'objectifs et d'actions de gestion. Les étudiants du **master Sciences de la Mer** de par leur formation contribuent à l'amélioration des connaissances en matière de préservation, gestion et valorisation des ressources biologiques marines.

En licence 2 de Pharmacie, dans l'UELC « Biodiversité et Développement Durable », les étudiants participent depuis plusieurs années à des relevés floristiques sur le site de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival. Ces relevés visent à suivre l'impact de différents traitements sur une espèce protégée (la gentiane amère). Un poster est réalisé chaque année et les données transmises au CEN.

Les actions en faveur de la biodiversité sur les territoires concernent, sur un très large spectre, la faune, la flore, la fonge et leurs habitats, les socio-écosystèmes, les comportements animaux, les études des peuplements en domaine continental, littoral ou marin dans le continuum terre-mer (biologie, physiologie, éthologie, ...). Les actions consistent à des inventaires, des études d'impact, des études comportementales, des cartographies des services écosystémiques, des modélisations prospectives sur la base de différents scénarios prenant en compte les forçages naturels (climatiques, ...) et anthropiques (projets d'aménagement des territoires, ...), des animations grand public sans le cadre de science avec et pour la société pour sensibiliser les publics profane et averti (Fête de la sciences, journées portes ouvertes, d'ateliers participatifs et ludiques ...).

Les recherches s'intègrent dans la **stratégie S3 de la Région Normandie** notamment dans deux domaines :

- ✓ La gestion durable des ressources agricoles, sylvicoles et marines avec des implications dans la gestion et la préservation des ressources marines et dans la valorisation des produits et co-produits d'origine marine ;
- ✓ La santé avec des implications notamment en santé animale pour l'amélioration des conditions sanitaires dans les structures aquacoles et piscicoles.

Implication dans différentes structures

Les différentes structures avec lesquelles l'université s'engage sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS ont été listées (cf. variable 1.3.3. « *S'engager sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS* »). Nous listons ci-après, sans chercher l'exhaustivité, les principales structures dans lesquelles la biodiversité fait l'objet d'actions d'ampleur très variables selon les objectifs de ces structures.

Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable : elle est un GIP créé en mars 2020 et qui est issu de la fusion de l'IRD2 (Institut régional du développement durable), de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (ARE Normandie) et de l'Observatoire de Biodiversité de Normandie. Le GIP est constitué de deux composantes : l'agence normande de la biodiversité et l'agence normande du développement durable. L'IRD2 avait été cofondé en 2012 par le conseil régional de Basse-Normandie et par l'Université de Basse-Normandie (chacun en assurant la présidence tournante). C'est la Comue Normandie Université qui est membre associé et qui représente donc les établissements de l'ESR Normand.

Daniel Delahaye (Professeur de géographie, Unicaen) est depuis 2020 vice-président de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable. Nadine Tournaille (responsable de l'Agence normande du développement durable) est membre du comité de pilotage Campus 30 (voir détail en variable 1.2).

<https://www.anbdd.fr/>

ITE FEM : institut pour la transition énergétique des énergies marines renouvelables. L'université de Caen Normandie fait partie des membres fondateurs de France Energie Marines, dispose d'un siège au CA ainsi qu'au comité scientifique. <https://www.france-energies-marines.org/institut/>. L'Unicaen est ainsi partenaires de plusieurs projets de recherche portant sur la biodiversité (Projets Ecocap, Modulles, Anode, Nestore, ...).

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) : participation aux travaux de la commission permanente élargie aux commissions spécialisées et aux experts invités (hors membres CP/CS) et personnalités qualifiées (environ trois réunions annuelles).

<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/organisation-du-cmf-memn-r340.html>

cf. Arrêté inter-préfectoral du 1^{er} octobre 2019 portant désignation membres CMFMEMN.

Comité Régional de la Biodiversité : Coprésidé par l'état et la région, son objectif est l'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Servane Lemauviel-Lavenant (EVA ; titulaire), Francis Orvain (BOREA, suppléant), et Sylvain Diquélou (EVA, au titre des experts transversaux) en sont membres.

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-la-biodiversite-a3828.html>

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie (CSRPN) : il rassemble des spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans le domaine de l'expertise naturaliste, de la gestion des espaces naturels, la conservation des biotopes, habitats, faune, flore, fonge. Jean-Philippe Rioult (ABTE) en était vice-président jusqu'en 2021. Actuellement Sylvain Diquélou (EVA), Aurore Raoux (M2C) et Jean-Paul Robin (BOREA) en sont membres.

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/conseil-scientifique-regional-du-patrimoine-r987.html>

Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CEN) : ses missions principales concernent la connaissance, la protection, la gestion, et la valorisation (notamment scientifique et pédagogique) des espaces naturels. Sylvain Diquélou (EVA) est co-président de son Conseil Scientifique. <http://cen-normandie.fr/>

GIEC normand : il est constitué d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, a pour but de traduire les prévisions du IPCC/GIEC international (IPCC = Intergovernmental Panel on Climate Change / GIEC = Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) pour le territoire et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur ce sujet (données mesurées et projections à l'horizon 2050-2100). Ces prévisions auront pour but de se préparer aux impacts du changement climatique et de faire en sorte que le territoire, ses acteurs et ses habitants s'y préparent. Le GIEC normand permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s'y adapter ou les atténuer. <https://www.normandie.fr/giec-normand>

Stéphane Costa (Professeur de Géographie), Président du Conseil Scientifique de la stratégie nationale de gestion du trait de côte co-préside ce « GIEC normand ». **Huit chercheurs de l'Université de Caen Normandie** sont membres du groupe d'experts et parmi les neuf thèmes retenus pour les premiers travaux du GIEC normand, citons plus spécifiquement celui de la **biodiversité marine et terrestre (dont forêt, zones humides ...)** avec Nathalie Niquil (UMR Borea) et Jean-Claude Dauvin (UMR M2C), tout en sachant que les thèmes se nourrissent les uns et les autres dans une approche socio-écosystémique (liens étroits avec les thèmes « Sols, agronomie, agriculture », « Pêche et conchyliculture », « Systèmes côtiers, risques naturels et écosystèmes » pour ne citer que ces trois thèmes).

Le GIP Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France : Face à un réel besoin de coordonner l'information sur le suivi du littoral, les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Picardie ainsi que le Conservatoire du littoral ont créé, en 2010, le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP). Véritable « plateforme unique » au service des territoires, il fournit aux élus et décideurs des outils d'aide à la décision sur la gestion du trait de côte et permet, grâce à sa dimension interrégionale, d'appréhender plus largement les phénomènes naturels, au-delà des frontières administratives. Le ROLNP est devenu le GIP Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France est créé le 13 mars 2020.

Le *Comité d'orientation scientifique et technique (COST)* a pour vocation d'être un lieu d'échange et d'expertise pluridisciplinaire sur l'observation et le suivi du littoral, sur les thématiques portées par le Réseau (dont les *problématiques de biodiversité sur le continuum terre-mer*). Constitué d'une trentaine de membres dont trois issus de l'université de Caen-Normandie, il est présidé par Stéphane Costa (Professeur de Géographie) assisté de quatre vice-présidents dont Catherine Zambettakis (Conservatoire Botanique National de Brest. Spécialité : biodiversité). <https://rolnp.fr/rolnp/index.php/qui-sommes-nous/gouvernance-du-rol>

Groupe Ornithologique Normand (GONm) : Jean-Bernard Cliquet (UMR EVA) représente l'Université Caen Normandie au sein du Conseil d'Administration de l'association. <https://www.gonm.org/>

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer). La station Ifremer de Port en Bessin <https://www.ifremer.fr/manchemerdunord/implantations/Port-en-Bessin> est constituée de deux laboratoires : le laboratoire Environnement Ressources de Normandie (LERN) et le laboratoire Ressources Halieutiques intégré au sein du Centre Ifremer Manche Mer du Nord. Les liens sont très étroits entre la station Ifremer de Port en Bessin et l'Université de Caen-Normandie avec convention cadre. La station Ifremer est impliquée dans plusieurs programmes de recherches avec certaines URs accueillies à la station marine-Crec de Luc-sur-Mer et dans la Structure Fédérative de Recherche « Mer Littoral Normand » MerLiN.

Collectif "Agir ensemble, campus durables en villes durables". L'Université de Caen-Normandie est membre depuis 2019 de l'alliance des acteurs locaux pour une démarche collective en matière de développement durable et de responsabilité sociale territoriale. Dans le cadre de ce collectif depuis 2021 nous avons engagé des actions sur la biodiversité. <https://agir-ensemble.net/agir-ensemble-la-carte-des-territoires/caen/>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL). De nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs (géographes, géologues, climatologues, biologistes, naturalistes, ...) ont participé à la rédaction du **profil environnemental de la région Normandie**. Ce profil

fait un état des lieux de l'environnement dans la région qui sert de référence pour l'évaluation de l'impact environnemental des projets, plans et programmes des acteurs publics et privés. Le Profil environnemental fait aussi l'objet d'une importante concertation et d'échanges réguliers avec les collectivités, les associations de représentation des citoyens, les services techniques et les socio-professionnels (et notre université participe activement à ces échanges). Le profil comprend les thèmes en autres : la biodiversité, les paysages. Ce dernier fait l'objet d'une mise à jour avec la mise en place d'un groupe de travail (D. Delahaye, UMR IDEES est membre de ce GT).

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-normandie-r307.html>

Conservatoire botanique national de Brest, antenne Normandie à Caen. <https://www.cbnbrest.fr/>

Les échanges et relations entre l'antenne Normandie Caen du CBN de Brest et l'Université de Caen sont très réguliers, diversifiés et anciens, sur l'aspect formation et recherche. Les deux entités ont conjointement participé à la rénovation du **jardin botanique de la Ville et de l'université de Caen** (2003/2004) au sein d'un conseil scientifique *ad hoc* : mise en place de la Flore de Normandie, panneaux d'information, présentation des familles botaniques. Sylvain Diquélou (EVA) est membre du Conseil Scientifique au titre de l'Université Caen Normandie depuis 2002. Il est projeté la création au 1^{er} janvier 2024 d'un **Conservatoire Botanique National de Normandie**, sous la forme d'un EPCE (établissement public de coopération environnementale) soit un établissement public (à caractère administratif) dont les membres seront les collectivités locales à l'initiative de sa création, regroupements de collectivités (agglo, PNR, ...) établissements publics (OFB, ONF ...). L'université de Caen-Normandie rejoindra cet EPCE et sera membre du CA de cet EPCE (avis favorable de la commission de la recherche du 29 novembre 2022).

WGITMO : Working Group on Introductions and Transfers of Marine Organisms : Membre des experts français pour le conseil international pour l'exploitation de la Mer (CIEM) sur les espèces introduites.

WGMBRED : Working group on Marine Benthic and Renewable Energy Developments : Membre des experts français pour le conseil international pour l'exploitation de la Mer (CIEM) sur l'effet des énergies marines renouvelables sur les écosystèmes.

RÉseau des Stations d'Observations MARines française (RESOMAR) Membre des experts benthos du groupe Benth'OBS. Participations à des projets de recherche 2023-2028.

GIS Ecume : [Groupement d'Intérêt Scientifique Effets Cumulés en Mer \(2020-2026\)](https://www.unicaen.fr/creation-du-gis-ecume/)
<https://www.unicaen.fr/creation-du-gis-ecume/>

Ce GIS a comme objectif de proposer une démarche scientifique et une méthodologie permettant d'acquérir la connaissance des impacts cumulés des activités humaines dans les environnements côtiers (extractions de granulats marins, énergies marines renouvelables, dragages et dépôt de dragages portuaires, activités de pêche notamment aux arts traînants). Les axes prioritaires du GIS seront l'impact de ces activités sur la dynamique hydro-sédimentaire, le bruit sous-marin, les communautés benthiques et ressources halieutiques, ainsi que l'enrochement suite à l'implantation de structures immergées et la recevabilité sociale des activités humaines en mer. Porté par l'Université de Caen Normandie, le GIS associe huit partenaires, réunissant en une approche régionale les principaux porteurs de projets en mer et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Réseau des universités marines (RUM) <https://rum.scrol.net/> Le Réseau français des Universités Marines (RUM) est né en 2011 avec la volonté de promouvoir la recherche et la formation supérieure de haut niveau en Sciences de la Mer. En développant les relations entre les universités, le RUM a pour ambition d'accroître la visibilité nationale, européenne et internationale des Universités françaises opérant dans le domaine des Sciences de la Mer. L'université de Caen-Normandie est membre du RUM depuis sa création en 2011.

Réserves Naturelles Nationales : Sylvain Diquélou (EVA) est membre du Comité Scientifique de 4 Réserves Naturelles Nationales établie en région : Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, tourbière de Mathon, Domaine de Beauguillot et Coteau de Mesnil soleil.

Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) de Normandie et déclinaison régionale de la Stratégie des Aires Protégées (SAP) : participation de Sylvain Diquélou (EVA) en tant que représentant de la COMUE

Conventions cadre de coopération couvrant de façon globale les aspects recherche et formation avec des groupements d'entreprises répondant aux appels d'offre sur l'éolien sur la façade Manche Est-mer du Nord

Les unités de recherche impliquées en faveur de la biodiversité dans les territoires

La cartographie des unités de recherches (UR) et leurs implications dans les différents ODDs a été réalisée pour la variable 3.1 « *Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement* ». Nous indiquons ci-après les principales unités de recherche impliquées à des niveaux différents sur la biodiversité et qui contribuent principalement à l'ODD 14 « Vie aquatique » et à l'ODD 15 « Vie terrestre », ou bien encore à l'ODD 13 « Mesures relatives contre les changements climatiques », ... Pour les UR multisites, nous retenons seulement les équipes, axes ou thèmes dans lesquels la biodiversité au sens large est traitée par des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'Unicaen.

UR 4651 ABTE : Aliments Bioprocédés Toxicologie Environnements organisée en trois équipes de recherche <https://abte.eu/>

- ✓ Equipe EcoTEA : Ecoprocédés, Transferts vers l'Environnement et les Aliments
- ✓ Equipe ToxEMAC : Toxicologie de l'Environnement, Milieux Aériens et Cancers. Elle héberge la cellule expertise, reconnaissance et études en mycologie (EREM) de l'UFR Santé
- ✓ Equipe MALIM : Matrices Alimentaires et Microbiotes

UMR 8760 BOREA : Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques est organisée autour de huit équipes de recherche <https://borea.mnhn.fr/>. Les recherches menées par BOREA sont réalisées à différents niveaux d'intégration, de la molécule aux communautés aquatiques. Elles contribuent ainsi à l'étude d'organismes marins considérés comme espèces modèles et/ou d'intérêt économique incluant les Micro-organismes, les Algues, Bivalves, Céphalopodes, Crustacés, Chondrichthyens ou Téléostéens. Elles participent à l'étude des écosystèmes aquatiques et à une utilisation raisonnée des ressources respectueuse de l'environnement.

UMR 6552 EthOS : Ethologie animale et humaine organisée en quatre équipes <https://ethos.univ-rennes1.fr/> et en particulier

- ✓ Equipe NECC : Neuro-Ethologie Cognitive des Céphalopodes. Elle possède une expertise dans le domaine de la biologie des comportements en particulier chez les céphalopodes. Les champs disciplinaires de NECC vont de l'éthologie cognitive aux neurosciences, avec des prolongements en écologie sensorielle et en écotoxicologie. Cette équipe développe des outils permettant l'étude des comportements chez différentes espèces animales marines (céphalopodes, poissons, crustacés) ainsi que des approches in vitro (biochimie, biologie moléculaire et cellulaire)

UMR INRAE 950 EVA : Ecophysiologie Végétale Agronomie & nutrition NCS organisée en deux équipes. <https://www6.rennes.inrae.fr/umreva/L-UMR>

- ✓ Equipe EcoPEPS : Ecologie des Prairies : des Services Ecosystémiques aux Processus. Elle a pour objectif l'analyse (i) du fonctionnement et des services écosystémiques rendus par les écosystèmes prairiaux, (ii) de l'adaptation de ces écosystèmes aux changements globaux et aux stress abiotiques, (iii) les interactions entre plantes et microorganismes dans une perspective d'agroécologie.
- ✓ Equipe INCCA : Interactions Nutritionnelles Conduites et Contraintes Abiotiques. L'équipe s'intéresse aux différents leviers d'amélioration de l'efficacité d'utilisation des nutriments azotés et soufrés par la plante cultivée. L'accent est mis sur l'identification des déterminants moléculaires potentiellement utilisables pour la sélection de variétés plus économes en intrants, la mise au point de méthodes de fertilisation éco-innovantes, l'introduction de cultures intermédiaires, et le développement d'outils de diagnostics pour ajuster la fertilisation aux besoins réels des cultures.

UMR 6143 M2C : Morphodynamique Continentale et Côtière organisée en trois thèmes, <https://m2c.cnrs.fr/> et en particulier :

- ✓ Thème 3 : Le domaine côtier ouvert : hydrodynamique, sédimentologie, écologie

UMR 6266 IDEES : Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés, organisée en quatre axes <https://umr-idees.fr/le-laboratoire/> et en particulier le laboratoire Géographie physique de l'environnement (Géophen) basé à Caen et qui est se retrouve dans :

- ✓ Axe 2. Interactions Sociétés et Environnements (avec des recherches portant sur les paysages et les services écosystémiques rendus par les haies bocagères).

UR 4258CERMN : Centre d'Etudes et de Recherche sur le Médicament de Normandie, qui développe des programmes et des projets thérapeutiques pour la santé humaine ou animale.

<https://www.unicaen.fr/laboratoire/ur-4258-centre-detudes-et-de-recherche-sur-le-medicament-de-normandie-cermn/>

Le Centre de Recherches en Environnement Côtier – Station Marine de l'Université de Caen Normandie <https://crec.unicaen.fr/> accueille cinq unités de recherche dans des domaines variés (biologie, géologie, géographie, chimie) auxquelles il apporte un soutien logistique, technique et administratif. Il s'intéresse à l'étude des écosystèmes et des organismes avec des approches innovantes pour mieux comprendre la complexité du vivant et l'évolution du milieu marin. L'utilisation de technologies de pointe, bouée autonome, drones associée à des expérimentations contrôlées en laboratoire sur différents organismes (algues, roussettes, céphalopodes) permettent au centre de développer des recherches fondamentales et appliquées (aquaculture, gestion des écosystèmes, environnement, biologie, santé etc.).

Structure Fédérative de Recherche

SÉSAD : Sécurité Sanitaire et Aliments Durables

MerLiN : Mer Littoral Normand

SCALE : Sciences Appliquées à l'environnement

Des **programmes de recherche** (régionaux, nationaux, ...).

Nous donnons **quelques exemples** de programmes de recherche, fondamentale et appliquée, pouvant permettre un appui aux différentes filières, pour illustrer les actions en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) à différentes échelles territoriales (locale et/ou nationale et/ou internationale) sur des sites extérieurs à l'établissement. Au-delà que ces quelques exemples, le lecteur pourra retrouver plus d'articles sur le portail de l'université <https://www.unicaen.fr/actualites/> ou bien dans « PRISME, Unir pour innover », le journal de la recherche de l'université de Caen-Normandie.

https://www.unicaen.fr/actualites/page/2/?r=prisme&check_list%5B0%5D=all.

Domaine littoral et marin

Des programmes de recherches associant partenaires académiques et industriels visent à étudier les impacts cumulés d'infrastructures et travaux liés aux parcs éoliens ou hydroliens en mer (dans le cadre de France Energies Marines (FEM) par exemple) ou bien des infrastructures portuaires et de protection du littoral contre l'érosion (digues, enrochements, récifs artificiels...) sur la **biodiversité et les socio-écosystèmes** avec le développement d'une approche multi-échelles : pour l'évaluation du cumul d'impact sur le fonctionnement de l'écosystème marin, pour la cartographie des services écosystémiques au contexte de l'éolien en mer, pour l'évaluation des pollutions induites sur la qualité des eaux, etc.

Les UMR BOREA et UMR M2C sont particulièrement impliquées dans les quelques projets cités ci-après.

FEM TROPHIK : *Modélisation du rôle des éoliennes offshore dans la modification du fonctionnement des réseaux trophiques côtiers et dans le cumul d'impacts*. Durée : 34 mois (2016 - 2019) <https://www.france-energies-marines.org/wp-content/uploads/2021/01/fiche-projet-TROPHIK-resultats.pdf>

FEM APPEAL : *Approche socio-écosystémique de l'impact des parcs éoliens flottants*. Durée 48 mois (2018-2022) <https://www.france-energies-marines.org/wp-content/uploads/2020/12/fiche-projet-APPEAL.pdf>

FEM ANODE : Evaluation quantitative des métaux libérés dans le milieu marin et issus des anodes galvaniques des structures EMR. Durée : 18 mois (2019-2020) <https://www.france-energies-marines.org/wp-content/uploads/2021/04/fiche-resultats-ANODE-FR.pdf>

FEM WINDSERV : *Vers une approche multi-modèle des indicateurs de services écosystémiques*. Durée : 24 mois (2020 - 2022) <https://www.france-energies-marines.org/wp-content/uploads/2020/12/fiche-projet-WINDSERV.pdf>

FEM ECOCAP : *Analyse écotoxicologique des protections cathodiques* pour évaluer le risque chimique des éléments libérés par les anodes galvaniques et le courant imposé sur le milieu marin et ses réseaux trophiques. Durée : 36 mois (2021 - 2024) <https://www.france-energies-marines.org/wp-content/uploads/2022/10/221007-fiche-projet-ECOCAP-FR.pdf>

Cf. article Prisme n°15, septembre 2022 « ECOCAP : évaluer l'impact environnemental de l'aluminium »

FEM NESTORE : Ce projet a pour objectif de développer une approche par modélisation emboîtée du développement des énergies renouvelables en mer et de l'évaluation des impacts cumulés en tenant compte des enjeux environnementaux locaux et régionaux. Il répond au besoin du secteur des EMR de disposer d'outils opérationnels pour faire face à l'obligation légale prévue de réaliser des évaluations d'impacts cumulés. L'objectif est aussi d'améliorer la prise en compte des incertitudes des modèles écosystémiques et de relier les sorties de ces modèles aux objectifs environnementaux des directives européennes. Durée : 36 mois (2022 - 2025).

ADEME FloWatt : **Instrumentation du Raz Blanchard par une ferme pilote de sept hydroliennes à axe vertical**. Durée : 60 mois (2023-2028).

ADEME Pile&Tide : Préparation de fonds marins pour la pose d'hydrolienne. Durée : 48 mois (2014-2018).

AESN RS2S : Evaluation des stocks de bivalves dans le Golfe Normand-Breton. Durée : 60 mois (2018-2023).

Projet SMILE : *Système de mesure instrumenté littoral pour l'environnement*, tourné vers la recherche fondamentale et appliquée, vise à offrir une meilleure compréhension de l'écosystème de la baie de Seine afin d'assurer le suivi et la protection de l'espace maritime. Fruit d'une collaboration étroite entre l'université de Caen Normandie (CREC, UMR BOREA), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et son laboratoire environnement ressources de Normandie (LERN) et la société NKE instrumentation, le projet SMILE permet de réaliser depuis 2015 un suivi en haute fréquence de la baie de Seine.

Cf. article Prisme n°2, décembre 2015 « Smile, pour comprendre la baie de seine »

Projet européen Interreg Va MARINEFF : Le projet est coordonné par Builders, école d'ingénieurs et trois unités de recherche de l'Université de Caen Normandie sont impliquées dans le projet (UMR BOREA, UMR M2C, UR LUSAC) qui ont une expertise complémentaire dans différents domaines tels que la biologie marine, l'écophysiologie marine, l'écologie marine, les matériaux. Le projet Marineff a pour objectif d'élaborer des infrastructures marines améliorant l'état écologique des eaux côtières le long de la Manche : rôle de la colonisation d'infrastructures marines sur la production et la biodiversité des écosystèmes côtiers, sur la faune benthique des substrats durs, etc. Durée du projet : avril 2018 – juin 2023. <https://marineff-project.eu/>

Projet RECAP : résilience des écosystèmes côtiers anthropisés. La création de nouvelles infrastructures (champs d'éoliennes, par exemple) peut offrir de nouveaux habitats marins et modifier la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes côtiers. Les travaux portent sur la colonisation des infrastructures marines immergées (effet récif) dans le but de caractériser la mise en place des communautés et des fonctions écologiques en particulier celle de production. A terme, ce type d'infrastructures pourrait permettre de protéger la vie marine. Les enjeux sont multiples, cela va de la préservation de la qualité écologique des écosystèmes marins normands à la valorisation de la ressource qui concerne la filière halieutique.

Cf. article Prisme n°13, octobre 2021 « Les infrastructures marines au chevet des écosystèmes côtiers »

Projet CHERLOC : protéger le littoral, la biodiversité et le paysage. Face aux risques de submersion, les zones littorales se parent de digues, jetées et autres ouvrages de protection — au détriment, parfois, du paysage et de la biodiversité marine. Comment réconcilier ingénierie côtière, environnement et attentes sociétales ? Le laboratoire M2C pilote un projet visant à développer de nouvelles approches techniques, sociales et écologiques de la protection côtière. Une expérience grandeur nature, du nom de CHERLOC, est en cours sur la digue de Cherbourg et sur la plage de Ouistreham. Ce projet multidisciplinaire implique trois laboratoires de recherche de l'université de Caen Normandie (M2C, BOREA, CERREV), l'école d'ingénieurs ESITC Caen, Ports de Normandie, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), une entreprise régionale de travaux maritimes (MARC SA), et un bureau d'étude en ingénierie (ARTELIA). Le projet CHERLOC bénéficie d'un soutien financier de la Région Normandie (fonds FEDER) et de l'Union Européenne.

Cf. article Prisme n°15, septembre 2022 « Cherloc : Protéger le littoral, la biodiversité et le paysage »

RIN/FEDER DRACCAR : Development of offshore Research platform to Assess physiCal and biologiCal parAMeters for offshore Renewable energy. Durée : 60 mois (2023-2028). Plateforme d'innovation technologique : Observatoire Normand des Interactions entre l'Eolien en mer et l'environnement Maritime s'appuyant sur le mat de Fécamp avec un volet Approches écosystémiques, Modélisation des Réseaux Trophiques, Il s'agit de mettre en place une plateforme d'innovation technologique en mer adossée au mât de Fécamp pour étudier les interactions entre l'éolien en mer et les écosystèmes, le comportement des structures et les paramètres de vent, pour: 1) Quantifier les effets sur les écosystèmes à l'échelle des façades et développer une approche holistique pour comprendre les effets cumulés, 2) Quantifier les paramètres physiques et leur variation spatio-temporelles sur les phases de vie des projets EMR, 3) Adapter les protocoles de suivis, 4) Définir de nouvelles stratégies d'observation pour le suivi des espèces et de l'évolution des paramètres physiques et 5) Tester et calibrer de nouveaux instruments de mesures et suivis de l'environnement

Programme PECTOW : suivi d'une soixantaine de stations benthiques de la partie orientale de la baie de Seine tous les cinq ans. Financement GIP Seine-Aval, collaboration avec Ifremer Station de Dinard et OSU Roscoff.

Projet SARTRE : Seine Aval : Réseaux Trophiques Estuariens, suprabenthos de la partie fluviale de l'estuaire de la Seine. Porteur : Michèle Tackx (Université Paul Sabatier) 2018-2021

Domaine continental

Projet Resp'haies : *Résilience & performance des exploitations agricoles liées aux haies* (2019-2022). Il a pour objectif de renforcer les connaissances sur les haies comme par exemple sur les services écosystémiques des haies. L'Afac-Agroforesteries en est chef de file, chambre d'agriculture de Normandie, etc. (UR Unicaen : IDEES, CERREV).

<https://afac-agroforesteries.fr/resphaies/>

Cf. article Prisme n°13, octobre 2021 « La haie nous protège, protégeons-là ! »

Programme ADEME (REACTIF) P2C : *La plante : pilote de la capture et du transfert de carbone vers le sol des prairies* (2015-2018) (UR Unicaen : EVA)

Programme financé par la région Normandie (Appel d'offre FEADER) AgriZH : *Agriculture et Zones Humides : équilibre entre services écosystémiques dans les marais du Cotentin* (2016-2020). (UR Unicaen : EVA)

RIN Recherche Région Normandie InvBio : *Invasion Biologique Normandie* (2017-2020). (UR Unicaen : EVA)

Projet du Ministère chargé de l'Écologie en coordination avec l'Agence Française de la Biodiversité SurPas : *Surveillance de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux (Milieux prairiaux et pelouses)* (2018-2021). (UR Unicaen : EVA)

Projet du GDR Pollineco Polliflor : *Caractérisation fonctionnelle des habitats agropastoraux et effets des pratiques de gestion pour les communautés d'insectes pollinisateurs* (2020). (UR Unicaen : EVA)

Projet financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie Elevage & Marais : *Préservation de l'élevage extensif en Zones Humides, Marais du Cotentin et du Bessin* (2019-2021). (UR Unicaen : EVA)

Projet ANR Canopee (2023-2026) : Approche multi-échelles des services rendus par une filière laitière sous signe de qualité : contribution de nouveaux indicateurs. Objectifs : analyser les services environnementaux à l'échelle du paysage, services écosystémiques à l'échelle des prairies (support, fourniture, régulation, culturel) et services de production à l'échelle des fermes/ateliers de transformation) et évaluer de nouveaux indicateurs. (UR Unicaen : EVA, IDEES, ESO)

Implication dans la filière équine : L'Institut français du cheval et de l'équitation <https://www.ifce.fr/>

Projet Equitexpo avec l'IFCE et l'ANSES sur les bioaérosols fongiques et la qualité de l'air (UR Unicaen : ABTE-ToxEMAC, D. Garon)

Organisation ou participation à des événements (forum, salon, ...)

Tout savoir sur les abeilles (exposition, conférences, ...). Semaine européenne du développement durable (SEDD), 26-30 septembre 2022.

Eau et biodiversité : vos alliées face au changement climatique. Pour un bassin Seine-Normandie plus résilient. Forum bassin Seine-Normandie, Webinaire participatif, jeudi 20 octobre 2022. Agence de l'eau Seine-Normandie.

Indicateurs communs :

État (E) : nombre d'actions et de projets mis en œuvre sur les territoires

Plus de 25

Performance (P) : % actions suivies dans la durée sur les différentes échelles territoriales (local/nationale/internationale)

100 %

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Conventions partenariales, fiches-projets... :

Fiches projets FEM

Document d'engagement ou de politique en faveur de la biodiversité à différentes échelles territoriales :

Engagement Unicaen à rejoindre le CA du Conservatoire Botanique National de Normandie au 1^{er} janvier 2024

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic a permis de bien identifier les différentes actions permettant à l'établissement d'agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) à différentes échelles territoriales (locale et/ou nationale et/ou internationale) sur des sites extérieurs à l'établissement. Ces actions sont menées à travers l'implication de ses personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, Biatss et étudiants) auprès de différentes instances (conservatoires, agences, conseils, offices, GIS, associations, comités, parcs, bureaux d'études techniques, ...) en siégeant dans leurs CA, CS, ..., en apportant leurs contributions en tant qu'experts, en participant à des programmes de recherche et à des initiatives citoyennes, etc.

Il permet de nous fixer comme objectifs, d'une part de consolider le niveau 3 et atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 ans sur l'ensemble de nos campus, à travers la **mise en place d'un suivi régulier des actions en faveur de la biodiversité sur les territoires** dans l'objectif d'une amélioration continue, en termes de réalisation et d'impact.

Attendus du niveau 4 : Les actions en faveur de la biodiversité font l'objet d'un suivi régulier et d'une amélioration continue, en termes de réalisation et d'impact.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (1-2 ans), moyen terme (3-5 ans) et long terme (> 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

4.3.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Organiser un forum des associations naturalistes (journée de dialogue, ...)	2023	A
Mettre en place un suivi régulier des actions en faveur de la biodiversité sur les territoires dans l'objectif d'une amélioration continue, en termes de réalisation et d'impact	CT	A
Consolider la cartographie des parties prenantes et des actions en faveur de la biodiversité à différentes échelles territoriales sur des sites extérieurs à l'établissement (acteurs, territoires, ...)	CT	A
Agir comme membre du CA du futur Conservatoire Botanique National de Normandie (EPFE)	CT	B
S'inscrire dans la stratégie régionale de la biodiversité (chaque année une thèse sur la biodiversité peut être financée par la région via un appel à projet de recherche sur des problématiques régionales de biodiversité)	MT	B

VARIABLE 4.4. Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (sur l'ensemble de la chaîne de valeur "du champ à l'assiette")

ODD concernés : 3, 12 (mission), 13, 14, 15, 16 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Un diagnostic général des enjeux et des parties prenantes du projet "alimentation responsable" est réalisé et un plan d'actions est établi.

Objectifs :

Niveau à 3 ans : niveau 4

Suivre et évaluer le mode de gestion durable.

Réaliser des enquêtes pour mesurer l'impact en matière d'alimentation saine

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Le document formalisant la politique de l'établissement dans le domaine de l'alimentation responsable incluant une cartographie des parties prenantes du projet "alimentation responsable"

Politique de l'établissement dans le domaine de l'alimentation responsable

SOUS-VARIABLE 4.4.1. Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement auprès des parties concernées internes et des délégataires de gestion (maîtrise en propre de l'établissement)

Non concerné par cette variable opérationnelle car c'est le CROUS qui gère la partie alimentation de l'université de Caen.

Indicateurs communs :

État (E) : évaluation d'un mode de gestion durable

État (E) : politique d'alimentation responsable formalisée

Performance (P) : pourcentage des produits de qualité et durable / total (en poids)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Enquête(s) de satisfaction, Charte(s) ou tout document(s) justifiant un niveau d'engagement ou formalisant une politique

Cahier(s) des charges (gestion propre et gestion déléguée)

SOUS-VARIABLE 4.4.2. Agir avec les parties prenantes externes pour promouvoir une alimentation responsable (influence de l'établissement)

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

L'Université de Caen Normandie a une bonne connaissance des pratiques des principales parties prenantes externes gérant l'alimentation et des actions isolées entreprises par ces partenaires. Par ailleurs, elle initie et/ou accompagne des actions promouvant les pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes externes. Elle formalise pour ses prestataires de services des cahiers des charges promouvant les pratiques d'alimentation responsable. Ainsi, nous décrivons ci-après le **diagnostic des enjeux et des parties prenantes du projet "alimentation responsable"** et fournissons un **plan d'actions**.

Des actions promouvant les pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes externes, et notamment des prestataires de services via les cahiers des charges, sont formalisées

Le CROUS Normandie est responsable de la partie alimentation de l'université de Caen. Il gère ainsi plusieurs structures de restauration (restaurants universitaires et cafétérias) au sein de nos différents campus, comme suit :

- ✓ Campus 1 : Restaurant Universitaire (RU A), Cafétéria La Parenthèse, Cafétéria de la Maison de l'Étudiant, Cafétéria L'Oxygène, Cafétéria l'Apostrophe
- ✓ Campus 2 : Restaurant Universitaire Côte de Nacre, Cafétéria Sciences 1, Cafétéria Le Highland's, Cafétéria de l'ENSI
- ✓ Campus 3 : Restaurant Universitaire ;
- ✓ Campus 4 et 5 : Restaurant Universitaire Claude Bloch, Cafétéria PFRS
- ✓ Site de Cherbourg : Restaurant Universitaire La Passerelle, Cafétéria La Soupape ;
- ✓ Site d'Alençon : Restaurant Universitaire Les Colonnades, Cafétéria de l'IUT, Cafétéria de la Maison de l'Étudiant.

Le CROUS Normandie entreprend des actions afin de sensibiliser les étudiants à l'alimentation responsable et à l'anti-gaspillage. Le CROUS propose une offre bio et locale ainsi que des légumes et fruits de saison. Depuis 2018, le CROUS propose des plats et sandwiches végétariens.

En termes de lutte contre le gaspillage alimentaire, le CROUS Normandie nourrit une réflexion autour de 3 axes principaux :

- ✓ Réduction de la dimension des matériels de services (ustensile de cuisine, ustensile de table, ...) ;
- ✓ Développement du service à la demande (autorisation des demandes de rab, ...) ;
- ✓ Sensibilisation du personnel.

Le CROUS Normandie a par ailleurs installé des tables de tri et de pesé afin de mieux comprendre les habitudes alimentaires des usagers et d'adapter l'offre en fonction des résultats.

La Loi EGALIM impose des seuils sur le bio et sur les produits labellisés. Depuis le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective doivent inclure 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits bio. A titre d'exemple, au RU d'Alençon, les pourcentages de produits bio et labellisés sur l'année 2021 sont les suivants :

% Bio 2021	% Label (hors BBC*) 2021	% BBC* 2021	%Total 2021
2,45	8,18	12,72	23,25

*BBC : label Bleu Blanc Cœur

Au total, voici les chiffres des années précédentes et de l'année 2022 :

% Total 2019	% Total 2020	% Total 2021	% Total 2022
14,64	17	23,25	22

Les bâtiments gérés par le Crous se situent sur le territoire des campus universitaires. Ainsi, le Crous est un acteur important avec lequel l'université entretient des liens étroits afin d'assurer des engagements similaires auprès des étudiants.

Par ailleurs, les étudiants et personnels ont la possibilité de se rendre dans d'autres lieux de restauration, comme suit :

- ✓ Campus 4 : Cafét' de l'IAE ;
- ✓ Site de Lisieux : le Foyer des jeunes travailleurs est ouvert aux étudiants ;
- ✓ Site de Vire-Normandie : la cantine du lycée Jean Mermoz est mise à disposition des étudiants via une convention passée entre le lycée et l'université ;
- ✓ Site d'Alençon : commande en ligne et livraison de repas réservées aux étudiants de l'IFRES.

La cafétéria de l'IAE, initialement fermée, a ré-ouvert début décembre 2022 et est désormais gérée par l'université de Caen. Chaque jour, le prestataire **Oh My Chef** apporte des sandwiches et des bocaux. Ces repas sont préparés avec des produits locaux, bio et respectant les circuits courts.

L'université accueille également des cafétérias dédiées au personnel, qui permettent d'accroître la cohésion sociale, tout en mettant à disposition un endroit chaleureux permettant de prendre des pauses agréables. Le premier lieu de rassemblement, le **Comité d'action sociale (CASUC)**, se trouve au rez-de-jardin du bâtiment A, sur le Campus 1. Le CASUC permet aux adhérents de se retrouver autour d'activités diverses. Le CASUC propose des menus chaque midi, préparés par un cuisinier. Les produits choisis sont des produits de saison et locaux. Tous les repas sont faits sur place.

Le second lieu de rassemblement se trouve, dans le bâtiment F, à la **Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH)**. Il s'agit également d'une cafétéria, ouverte à la fois pour l'unité de recherche de la MRSH, mais également pour toutes les personnes qui sont hébergés au sein du bâtiment, soit un total de 500 personnes. Cette cafétéria peut être réservée et propose l'organisation de buffets, pour des événements par exemple. Elle ne dispose pas de cuisine, mais propose à l'achat des **repas préparés**. Cette offre ne représente qu'un faible volume puisqu'il s'agit d'une solution d'appoint, et les stocks sont toujours écoulés. La politique de la MRSH est surtout de diminuer les déchets alimentaires et non alimentaires, en proposant par exemple de servir des boissons via un contenant en verre plutôt qu'en plastique. Elle propose également des morceaux de pain qui provienne d'une boulangerie locale. La cafétéria dispose par ailleurs de **sa propre vaisselle**, qu'elle laisse à disposition des personnes qui souhaitent l'utiliser, mais également à certains traiteurs.



Cafétéria de la MRSH (Caen) et cafétéria La Soupape (Cherbourg)

Pour compléter ces actions, l'université de Caen Normandie propose **des actions de sensibilisation**.

En septembre 2021, l'université de Caen Normandie a organisé un **atelier cuisine autour de l'alimentation durable**, en partenariat avec le Réseaux Étudiants pour une Société Écologique et Solidaire (RESES) et la Comue Normandie en bénéficiant de la cuisine du Casuc.

L'université de Caen Normandie accompagne également des **initiatives solidaires** afin de lutter contre la précarité étudiante, comme **l'Agoraé de Caen** et **l'Epi'Étu**, qui sont des **épiceries sociales et solidaires**, situées respectivement sur le Campus 1 et le site de Cherbourg. L'université accueille également une antenne du Secours Populaire sur le Campus 2, qui organise des distributions alimentaires.

Zoom sur l'Agoraé

L'Agoraé est une épicerie sociale et solidaire, et qui a pour objectif de lutter contre la précarité alimentaire et l'isolement social. Elle met donc à disposition des étudiants des produits à 10% du prix du marché. Certains produits sont également distribués de manière gratuite. C'est actuellement le cas pour les pâtes et le riz. Cette épicerie possède une autorisation de vente, délivrée par l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES). Ainsi, elle est soumise aux mêmes contraintes sanitaires et qualité que les autres structures alimentaires.

L'Agoraé de Caen fait partie d'un réseau de plusieurs autres épiceries sociales et solidaires, présentes dans toute la France. Il y a, à l'heure actuelle, 20 Agoraés réparties sur le territoire national. 284 bénéficiaires peuvent faire leurs courses dans cette épicerie. Ce chiffre a doublé depuis 2021.

Les principaux fournisseurs de cette épicerie sont la Banque Alimentaire, E. Leclerc, Métro, les Restos du Cœur et les dons (nationaux et européens). Ainsi, l'Agoraé propose des produits secs, frais et des fruits et légumes.

Pour en savoir plus : <https://agorae-caen.org/>



Exemple de produits proposés aux adhérents de l'Agoraé de Caen

Il y a quelques temps, des livraisons de paniers étaient assurées par une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) (cf. détails dans le diagnostic Campus 21 de 2014). Aujourd'hui ces livraisons ne sont plus d'actualité, mais une nouvelle AMAP est en cours de montage au sein de l'université de Caen Normandie.

Comme décrit dans la variable 4.3, **un projet de campus nourricier** (couplant biodiversité et lutte contre la précarité des étudiants) est très bien avancé. L'objectif est de planter un grand nombre d'arbres et arbustes (et notamment de très nombreux arbres fruitiers) sur les espaces verts disponibles de tous les campus normands. Ce projet permettrait de fédérer les étudiant.e.s et les rendraient acteurs.trices sur leurs campus. Il permettrait en particulier de :

- ✓ Nourrir en partie certain.e.s étudiant.e.s en situation de précarité (distribution via l'Agorae par exemple) ;
- ✓ Organiser des ateliers pour apprendre aux étudiants et personnels à faire des compotes, des conserves de fruits, etc ;
- ✓ Augmenter la cohésion sociale entre les différents acteurs des campus (étudiant.e.s, enseignant.e.s, BIATSS, Scolarité, etc.) pour promouvoir une alimentation responsable (produits locaux, bio, etc...).

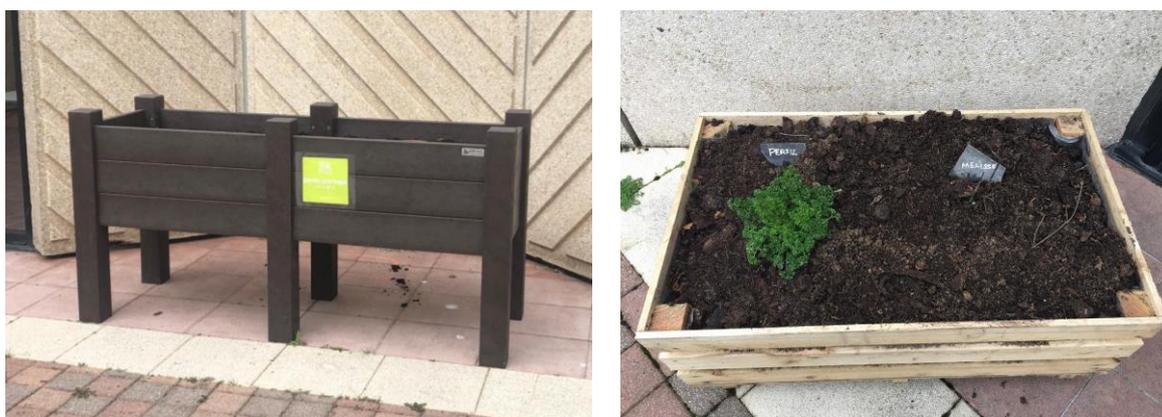
Ce projet de campus nourricier pourra faire l'objet d'une demande de financement via le dispositif de CVEC. L'Agorae est intéressée par la récolte des fruits afin de les proposer à leurs adhérents.

Ce projet de campus nourricier pourrait **être couplé au projet O'Ailes**, lauréat de l'Hackathon 2021. Le projet O'Ailes consiste à installer du **meublier urbain combinant jardinières et assises**. Des légumes et des plantes aromatiques seront plantés et, une fois mûrs, pourront être cueillis par les étudiants ou les personnels. Les jardinières sont installées près de la Bibliothèque Universitaire Pierre Sineux sur le Campus 1. La prochaine étape du projet est de remplir les bacs avec de la terre et de planter des végétaux (tomates cerises, groseilles, plantes aromatiques, ...).



Les quatre jardinières installées sur le Campus 1 près de la BU Pierre Sineux

D'autres jardinières partagées sont également installées devant l'IAE, sur le Campus 4. Ces jardinières sont gérées par les étudiants et les récoltes sont accessibles à tous. (Lien de leur page Facebook : <https://www.facebook.com/JardinPartageIAECAen/>)



Jardinières installées sur le Campus 4

Un jardin partagé, Caen Pousse, est installé depuis cinq ans, sur les hauteurs du campus 1, à Caen. Le terrain de 500 m² est prêté par le CROUS. Ce jardin partagé est ouvert aux étudiants, mais également aux habitants du quartier, qui s'en occupent notamment en été. Ces volontaires participent à des événements permettant de s'occuper du jardin tout en partageant un moment de convivialité (lien de leur page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/Caenpousse/>).

Les actions du Caen Pousse sont financées par la CVEC. Dernièrement, en octobre 2022, un chantier participatif a eu lieu afin de planter des massifs de fleurs et de refaire l'entrée du jardin. Caen Pousse a élaboré un plan d'actions pour l'année 2023, comprenant trois axes : la plantation, la formation et la construction. Au programme : deux sessions de formations autour de la découverte des plantes du jardin et de leur utilisation, l'amélioration du cabanon et de la serre en coordination avec un artisan, l'installation de bacs surélevés pour les personnes en situation de handicap, entre autres.

Plusieurs chercheurs de l'université de Caen participent à des travaux de recherche sur le thème de l'alimentation responsable.

Une convention de collaboration a été signée entre ESO-Caen et Caen Normandie Métropole pour conduire une étude sur l'évolution de la production agricole et de la consommation alimentaire entre 2010 et 2020 sur le territoire du SCOT. Cette convention s'inscrit dans la poursuite des travaux conduits dans le cadre du projet PSDR FRUGAL sur les systèmes alimentaires territorialisés (dont l'un des terrains était l'aire urbaine de Caen) entre 2015 et 2020.

cf. Vidéo sur l'autoproduction, réalisée par l'AUCAME : <https://www.youtube.com/watch?v=0i6zS7VBUHY>

Daniel Veron (Maître de conférences en sociologie) a inclus l'université de Caen Normandie dans le **collectif Paris Ouest France** (POF). Il s'agit d'un collectif d'enseignants-chercheurs en sociologie, issus de neuf universités différentes : Caen, Le Havre, Brest, Nantes, Grenoble, Tours, Saint-Etienne, Nanterre et Saint-Denis. L'objectif de ce collectif est de construire une enquête annuelle sur et avec les étudiants de ces universités.

Les résultats sont ensuite présentés lors des semaines Data-SHS. La construction de l'enquête se fait en plusieurs temps. D'abord, chaque binôme d'étudiants construit une enquête et la teste entre eux. Ces enquêtes sont ensuite examinées par les enseignants-chercheurs et les questions les plus pertinentes sont sélectionnées afin de construire l'enquête globale annuelle. Une fois le questionnaire finalisé, les binômes étudiants se rendent dans des salles présélectionnées et le distribue en format papier. Les étudiants sondés peuvent donc répondre directement. Ensuite, les étudiants de sociologie récupèrent les réponses et les retranscrivent sur la plateforme de sondage LimeSurvey. Cela permet de faire le tri entre les réponses réalistes et les réponses montées de toute pièce dans le but de biaiser les résultats. La Grande Enquête de 2021 concernait **les pratiques alimentaires des étudiants**.

Pour en savoir plus : <https://sites.google.com/view/collectifpof/accueil>

Certains étudiants ont fait de l'alimentation responsable, et plus particulièrement la précarité alimentaire, le sujet de leur mémoire et autres travaux de recherche. C'est le cas de deux doctorantes, faisant partie de l'UMR ESO, qui ont présenté le sujet « *Précarité alimentaire des étudiant.es : le cas de l'Université de Caen Normandie* », à l'occasion des Rencontres « *Pour des solidarités alimentaires* », à Montpellier, les 22 et 23 septembre derniers.

Selon la synthèse de leur étude, les pratiques de consommation alimentaire varient en fonction du lieu d'études. Plus les étudiants travaillent sur des campus excentrés et moins ils ont accès à une offre alimentaire variée. Le lieu de résidence est également un facteur important. Par exemple, les quartiers au nord de la ville de Caen n'ont pas accès à une offre alimentaire variée puisqu'il y a moins de commerces à proximité. Cette enquête permet également d'avoir un profil type de mangeur et connaître leurs habitudes de consommation alimentaire. Ces résultats ont également été présentés durant le colloque AESOP et seront prochainement en ligne sur le site de l'Atlas Social de Caen.

L'université de Caen participe également à des événements en lien avec l'alimentation responsable. Ces événements permettent d'échanger avec des experts et professionnels sur cette thématique. Le dernier événement en date du 1er décembre 2022 était les **Assises normandes de lutte contre le gaspillage alimentaire**, organisé par le Régali Normandie, en partenariat avec la Région Normandie et l'ADEME. (Lien de l'événement : <https://www.regal-normandie.fr/assises-2022/>)

Les distributeurs alimentaires présents sur tous les campus universitaires sont co-gérés par l'université de Caen Normandie et par le CROUS. L'université de Caen Normandie a exigé la présence de bouteilles d'eau

plates à 45 centimes dans ces distributeurs, afin de proposer une alternative moins chère et saine aux canettes et bouteilles de sodas.

L'université de Caen Normandie a également établi une convention avec le CROUS afin de proposer des produits types fruits frais et fruits en sachet (compote) dans les distributeurs automatiques.

L'université de Caen Normandie fait appel à des traiteurs afin de proposer des plateaux-repas, des apéritifs dînatoires, ou encore des buffets, dans le cadre de colloques, de réunions ou autres manifestations rassemblant du monde. En 2022, le recours à des prestations de traiteurs équivalaient environ à 350 000€ HT.

N'étant pas forcément informée de la provenance des produits ou de la politique sociale des traiteurs choisis, l'université de Caen Normandie a profité du renouvellement du marché des traiteurs pour s'interroger sur le niveau d'engagement de chaque prestataire en matière de DD&RS. Ainsi, la Direction de la commande publique (DCP) a réalisé une analyse comparative sur les fournisseurs du marché des traiteurs. Des critères DD&RS sont pris en compte dans cette analyse comparative. Un questionnaire est envoyé aux différents prestataires. Les questions en lien avec le développement durable et la responsabilité sociale sont les suivantes :

- ✓ Quelles proportions de produits de saison utilisez-vous ?
- ✓ Provenance des produits : qui sont vos fournisseurs ?
- ✓ Quel pourcentage de produits bio utilisez - vous ? Exemples ?
- ✓ Avez-vous une charte qualité ?
- ✓ Quelles solutions pratiques mettez- vous en œuvre en matière de respect de l'environnement (tri sélectif, utilisation de l'eau, transport...)?
- ✓ Décrivez votre politique en matière de matériels jetables ou réutilisables ?
- ✓ Mettez - vous en œuvre des actions concrètes en faveur des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap ? Décrivez-les.

Cf. Tableau comparatif des prestataires pour le marché des traiteurs.

Un nouveau marché de traiteur sera lancé aux alentours de mars-avril 2023, suivant cette nouvelle grille d'analyse permettant de promouvoir une alimentation responsable.

L'université de Caen s'implique également dans l'accompagnement des étudiants sur des projets en lien avec l'alimentation responsable. Par exemple, dans le cadre de l'appel à projet lancé par Agir Ensemble, entre le 7 novembre et le 7 décembre 2022, un étudiant a proposé d'établir un diagnostic et un plan d'actions afin de réduire les déchets alimentaires des cuisines du Restaurant Universitaire A, présent sur le Campus 1. Cet étudiant sera épaulé par deux tuteurs : le CROUS et l'université de Caen.

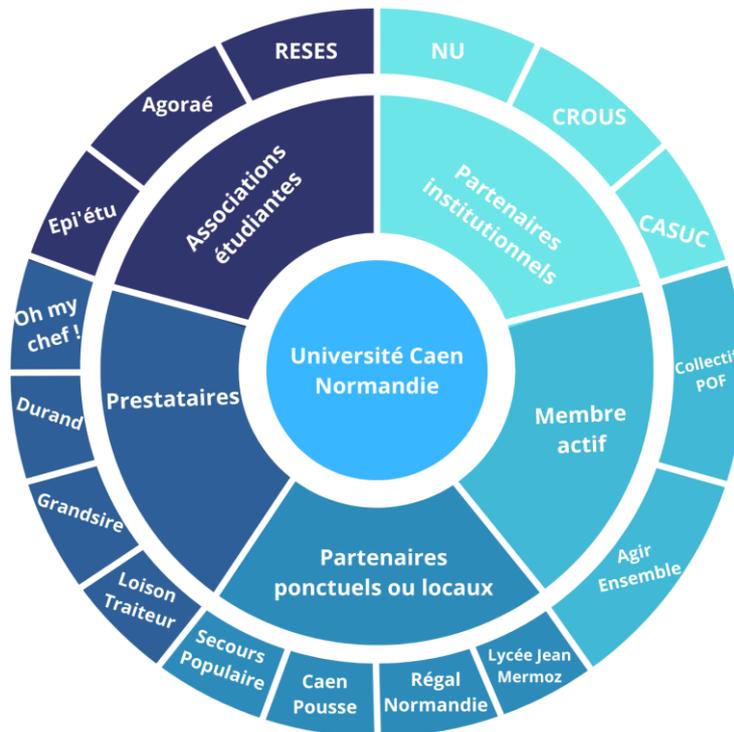
Enfin, l'université de Caen participe à des événements dans le but d'informer et d'inciter la communauté et les acteurs du territoire sur des sujets comme l'alimentation responsable. Ce sera notamment le cas lors du **TURFU Festival**. Le TURFU Festival est un événement organisé par Le Dôme, la métropole de Caen-la-Mer, la Région Normandie et l'université de Caen, entre autres. Ce festival met à l'honneur la recherche et l'innovation participatives grâce à un appel à projets.

La prochaine édition se déroulera à Caen du 11 au 15 avril 2023. Durant cette semaine, deux ateliers de 3 heures seront organisés dans le but de sensibiliser les étudiants, les personnels, et plus généralement les citoyens à l'alimentation responsable. Ces ateliers participatifs et permettront d'établir un diagnostic et une prospective autour du "campus du TURFU" (campus nourricier, autosuffisant, articulé à des politiques de soutien à l'agriculture urbaine, ...).

L'idée est d'avoir un débat sérieux autour d'idées à développer et de l'élaboration d'une base de réflexion pour la mise en place d'actions futures. Ces ateliers seront animés par des acteurs de l'alimentation responsable, comme par exemple l'Epi'Vert, épicerie sociale et solidaire de Caen, ou des enseignants-chercheurs de l'université de Caen, et seront relayés à plus large échelle via une communication émanant du Dôme et des partenaires presse. Le programme définitif sera consolidé courant février 2023.

Pour en savoir plus : <https://turfu-festival.fr/>

La cartographie des parties prenantes du projet "alimentation responsable" a été réalisé. Le schéma ci-dessous reprend les principales parties prenantes avec lesquelles l'université de Caen Normandie collabore :



Indicateurs communs :

État (E) : enquêtes de satisfaction

Non, l'enquête de satisfaction est réalisée par le CROUS.

État (E) : connaissance de la sphère d'influence

Oui, l'université de Caen Normandie connaît sa sphère d'influence et entreprend des échanges avec ses parties prenantes (cf. carte des parties prenantes)

État (E) : engagement et politique partenariale

Oui, l'université de Caen Normandie se positionne dans une logique d'alliance avec ses partenaires afin de réaliser conjointement des actions pour favoriser le recours à une alimentation plus saine et responsable.

Suivi (S) : suivi des cahiers des charges

Oui, l'université de Caen Normandie entreprend un suivi des cahiers des charges afin de s'assurer qu'il soit bien respecté.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

- Enquête(s) de satisfaction, document(s) d'engagement, comptes rendus réguliers :
- Enquête nationale par le CNOUS (2016)
- Les engagements du CROUS Normandie
- Plaquette Crous sur l'alimentation responsable
- Convention Université et Crous

Tableau comparatif des prestataires pour le marché des traiteurs

[Rapport d'activité annuel des partenaires](#)

Rapport d'activité CROUS Normandie 2021

Objectifs et plan d'action :

L'établissement participe, lorsque cela est possible, aux différentes actions mises en place pour favoriser l'alimentation responsable. L'objectif est de consolider le niveau 3 dans le but de tendre vers le niveau 4 à 3 ans, notamment en instaurant un dispositif de suivi pour évaluer l'impact de ces actions.

Attendus du niveau 4 : *Les actions en faveur d'une alimentation responsable font l'objet d'un suivi régulier et d'une amélioration continue, en termes de réalisation et d'impact. Les circuits de production d'alimentation saine et durable sont identifiés.*

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

4.4.2. : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Plantation des végétaux dans les jardinières	2023	A
Enquête de satisfaction à réaliser auprès de la communauté universitaire	CT	A
Actions autour de l'alimentation responsable sur le site de Cherbourg, en collaboration avec la Maison de l'Étudiant et le CROUS	CT	B
Organisation d'ateliers de sensibilisation	CT	B
Mise en place du campus nourricier	MT	C

AXE 5 : POLITIQUE SOCIALE

VARIABLE 5.1. Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels

ODD concernés : 5 (mission), 1, 4, 8, 10, 11, 16 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Plan d'actions à court, moyen et long terme et objectifs de progrès formalisés.

Adoption de chartes (diversité, handicap, égalité femme-homme, ...).

Une personne compétente en "Diversité" est partie prenante de la mission DD&RS.

L'université de Caen Normandie s'est engagée depuis plusieurs années à favoriser et même afficher clairement une politique en faveur de l'égalité et de la diversité dans toutes ses dimensions (handicap, égalité femme/homme, lutte contre les violences SS) avec notamment la nomination en décembre 2020 de deux vice-présidents délégués à l'égalité, la parité et la vie citoyenne.

Ainsi, l'université de Caen Normandie s'est engagée dans le but d'améliorer l'accessibilité et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap :

- ✓ Adoption en 2015 d'un schéma directeur pluriannuel du handicap ;
- ✓ Réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments ;
- ✓ Aménagements de postes pour les personnels réalisés par l'ergonome du service de médecine du travail ;
- ✓ Recrutement d'une référente handicap depuis 2017 dans le service des ressources humaines

L'université de Caen Normandie s'engage également sur les enjeux pour l'égalité femme/homme via les actions suivantes :

- ✓ Nomination en 2016 d'une chargée de mission égalité F/H puis en 2020 de deux VP délégués à l'égalité, la parité et la vie citoyenne et d'une chargée de mission égalité ;
- ✓ Rédaction d'une charte égalité en 2016 ;
- ✓ Rédaction d'un rapport de situation comparée femme/homme en 2019, préalable à l'instauration d'une politique volontariste ;
- ✓ Rédaction en 2021 d'un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2024). Ce plan a été le point de départ de nombreuses actions notamment la mise en place de la commission égalité (cf. infra), le dispositif contre les VSS (cf. infra) mais aussi une politique de remplacement des congés de maternité.... Pour plus de détails confère le site :

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/plan-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

- ✓ Mise en place d'un réseau de correspondants égalité dans les services et les composantes et d'une commission égalité (composée d'un à deux représentants égalité par direction ou composante et de représentants des étudiants) qui a notamment en charge la mise en œuvre du plan d'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à sa déclinaison annuelle. Les comptes rendus sont publiés sur le site de l'université :

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/commission-egalite/>

- ✓ Mise en place d'un dispositif de lutte contre les VSS dès 2021 (et dans le cadre du plan d'égalité entre les femmes et les hommes), création d'une cellule d'écoute, et en rappelant régulièrement et avec insistance que les VSS n'ont pas leur place à l'université (pour une description détaillée du dispositif se reporter à la plaquette et au site internet :

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/>

- ✓ Mise en place d'une politique volontariste de remplacement des congés maternité avec une enveloppe budgétaire dédiée de 500 000 € pour l'année 2022.
- ✓ Mise en place de **marchés exploratoires** : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/marches-exploratoires/>
- ✓ Actions de sensibilisation via la culture : l'université organise tout au long de l'année des actions de sensibilisation en promouvant des spectacles, des expositions (exposition XX-ELLES <https://www.unicaen.fr/evenement/la-science-taille-xx-elles/>) mettant en valeur les femmes. Ces actions culturelles sont relayées sur le site internet de l'université. La journée du droit des femmes (8/03) et la journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes (25/11) mais également la fête de la science sont également autant d'occasion d'accentuer cette mise en valeur et de rappeler le rôle ou le traitement des femmes dans le monde <https://www.unicaen.fr/8-mars-journee-internationale-des-droits-des-femmes-2022/> ; <https://www.unicaen.fr/25-novembre-journee-internationale-pour-lelimination-de-la-violence-a-egard-des-femmes-2021/> ; <https://www.unicaen.fr/evenement/equations/> ;

L'université a fait du **plan de formation un appui de sa stratégie en matière de diversité**.

- ✓ Elle a fait de la responsabilité sociétale un axe stratégique de son plan de formation 2022. Elle entend ainsi d'une part sensibiliser à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et prévenir les violences sexuelles et sexistes ainsi que les harcèlements, et d'autre part à sensibiliser à la diversité, à la laïcité, à la prévention et au traitement des discriminations ;
- ✓ Par ailleurs dans le cadre de ce plan de formation, l'université accompagne les enseignants en proposant tout au long de l'année divers modules de formations aux métiers permettant d'aider à la prise en compte de la diversité (formation en langue à destination des personnels de l'université pour faciliter les échanges avec les personnes d'origines étrangères (page 70) ; Promotion de l'interculturalité (page 71) ; Accompagnement des étudiants en situation de handicap (page 81) ; Accueil et inclusion des étudiants avec troubles du spectre autistique (page 82), prise en compte de l'éducation inclusive dans les formations (page 263) mais aussi formations des encadrants (Encadrement - Accompagner une personne en situation de handicap (page 143) ou tout personnel de l'université (Formation aux premiers secours en santé mentale, page 179).

L'université a aussi fait de **la culture un point d'entrée important pour éduquer et lutter contre le racisme et l'antisémitisme** :

- ✓ L'université participe à la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme en proposant des rencontres, des spectacles... ;
- ✓ Elle propose tout au long de l'année des rencontres autour du cinéma, des spectacles...(cf. 5.1.l) mais aussi <https://www.unicaen.fr/semaine-deducation-et-de-lutttes-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/>

Objectifs :

Niveau à 1 an : consolidation du niveau 3

Niveau à 3 ans : niveau 4 (Maîtrise)

Formaliser la stratégie et intégrer les différentes chartes dans le règlement intérieur de l'établissement.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Politiques diversité et égalité de l'établissement :

Charte égalité H/F de 2016

Rapport de situation comparée

Plan égalité professionnelle H/F de 2021



SOUS-VARIABLE 5.1.1. Mettre en place des actions en faveur de la parité dans le recrutement et la promotion des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, dans les instances représentatives des personnels.

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

L'établissement est en stricte conformité avec la réglementation. (cf aussi 5-1)

Conformément à l'article L 132-1 du Code générale de la Fonction Publique, l'université a adopté en mars 2021, un plan d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (cf. 5-1 et *infra*). Ce plan a été élaboré sur la base des données issues de l'état de situation comparé des femmes et des hommes du rapport social unique prévu au chapitre 1^{er} du titre III du livre II.

L'établissement suit également la réglementation en matière de recrutement et de promotion des personnels.

Ainsi dans les concours, l'université respecte la parité pour toutes les commissions de recrutement que ce soit pour les COS (recrutement des enseignants- chercheurs) ou pour les jurys (recrutement des BIATSS). Cette obligation de parité est rappelée dans les circulaires et dans le guide RH publié chaque année.

Pour les jurys hors concours (contractuels, mutations), l'université incite à respecter cette parité et elle est vigilante dans la constitution des jurys. Les jurys sont, depuis 2022, composés d'un représentant de la DRH, d'un ou deux experts métier dans le respect des règles de parité.

L'université communique aux personnels sur ces obligations en matière de parité notamment dans le guide RH publié chaque année mais également sur l'ensemble des dispositifs mis en place à retrouver sur le site internet de l'université.

Politique formalisée de parité (d'égalité) dans le recrutement, la promotion et la rémunération des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, dans les instances représentatives des personnels

A la suite du rapport de situation comparée des femmes et des hommes rédigé en 2019, et conformément à l'article L132-1 du Code générale de la Fonction Publique, l'université a élaboré un plan d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 2021-2024, adopté par le du CA en mars 2021. Ce plan est articulé autour de six axes :

- ✓ Mettre en place une **gouvernance** et une politique efficaces en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ✓ Évaluer, prévenir et traiter les écarts de **rémunération** entre les femmes et les hommes ;
- ✓ Garantir l'**égal accès** des femmes et des hommes aux **grades, aux corps et aux emplois** ;
- ✓ Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- ✓ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements ou discours sexistes.

Les axes sont déclinés en actions qui sont consultables sur le site de l'université :

<https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/plan-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

Concernant la parité dans la gouvernance, les fonctions managériales et les instances, l'établissement tend à la parité :

- ✓ Gouvernance de l'Université ;
- ✓ Encadrement dans les directions et services de l'établissement (direction-direction adjointe) ;
- ✓ Gouvernance des UFR : les élections des directeurs/directrices par les personnels des UFR rendent complexe le respect de l'égalité, le respect des élections libres et du droit pour les personnels administratifs de rester sur leur poste étant prioritaire ;
- ✓ Instances de l'établissement (cf. tableau *infra*).

Tableau 5.1.1.A : Répartition hommes/femmes dans les membres élus (titulaires et suppléants) des instances de l'Université de Caen-Normandie

Membres élus (titulaires et suppléants)	Hommes (en %)	Femmes (en %)	A la date du :
CA	50,0	50,0	01/01/2023
CR	53,8	47,2	01/12/2020
CFVU	52,5	47,5	01/04/2021
CSA Formation spécialisée	55,6	44,4	08/12/2022
CSA	50,0	50,0	08/12/2022
CPE	30,0	70,0	08/12/2022 (tirage au sort)
CCPANT	50,0	50,0	08/12/2022

L'établissement veille également, dans le cadre des démarches engagées à assurer une représentation équilibrée dans les différents comités de pilotage. Ainsi dans le cadre de la démarche HRS4R, le COPIL est composé à parité de 13 femmes et 13 hommes (cf. 5.1.1.c : organigramme HRS4R). Dans le cadre du label DDRS, le copil est composé de 13 membres, à savoir 9 femmes et 4 hommes (cf. 1.2.1.e : liste des membres du Copil DD).

Indicateurs communs :

État (E) : Pourcentage hommes/femmes dans le total des salariés par catégories

Selon bilan social (édition 2020) = 52% de femmes et 48% d'hommes. Les pourcentages par catégorie sont trouvés dans le bilan social aux pages : 18, 20-22, 24, 29, 36, 38 et 40.

Données 2022 : HF catégories +handicap

Performance (P) : Pourcentage hommes/femmes dans les instances de gouvernance, et dans les postes d'encadrement

Environ 50% (voir détail dans 5.1.a, variable 5.1.1)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Bilan social ou équivalent

Bilan social 2020

Rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes (2019)

Plan d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mis en place des actions en faveur de la parité dans le recrutement et la promotion des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, dans les instances représentatives des personnels. Notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 3 (conformité). L'objectif à court et moyen terme est de tendre vers le niveau 4.

Attendus pour le niveau 4 : Une stratégie est formalisée et son déploiement est suivi (indicateurs, mesures, etc.).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.1.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Mise à jour du rapport de situation comparée des femmes et des hommes rédigé en 2019	2023	A
Actualisation de la charte égalité datant de 2016	2023	B

SOUS VARIABLE 5.1.2. Mettre en place des actions en faveur de la diversité dans le recrutement et la promotion des personnels

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

L'établissement est en stricte conformité avec la réglementation.

L'université de Caen Normandie est en conformité avec la réglementation et elle est engagée depuis plusieurs années dans les actions en faveur des personnels en situation de handicap.

L'université a élaboré en 2015 un **schéma directeur du handicap**. Ce schéma directeur 2015-2020 sera remis à jour avec un peu de retard, en 2023. Une partie entière du diagnostic portait sur les personnels (cf. pages 34 - 39). L'obligation d'emploi n'est pas totalement réalisée mais elle progresse chaque année (cf. infra) ;

L'université a mis en place **des structures d'accompagnement** : une correspondante handicap à la DRH et un service de médecine de prévention des personnels :

- ✓ **Correspondante handicap** : l'université dispose, depuis 2017, d'une correspondante handicap (référente jusqu'en 2020) qui est également depuis 2022 chargée du développement des ressources humaines (<http://intranet.unicaen.fr/services-/ressources-humaines/mission-handicap-actions-en-faveur-des-personnels-1100137.kjsp?RH=1621345796699>). Elle a pour missions de concevoir, d'animer et de piloter une politique du handicap inclusive et elle participe au recrutement, à l'accueil, au maintien et à l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap. La correspondante handicap suit et veille à la mise en œuvre des aménagements de poste de travail, en lien avec l'ergonome du Service de médecine de prévention des personnels (SMPP) et après préconisation du médecin du travail. Par ailleurs, elle informe la communauté universitaire sur les questions liées au handicap, en conseillant les agents sur leurs droits et en luttant contre les représentations négatives relatives au handicap ;
- ✓ **Service de médecine de prévention des personnels** : ce service est composé d'un médecin du travail et d'une équipe pluridisciplinaire (ergonome, psychologue du travail, deux infirmiers spécialisés en santé au travail). Tous les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) bénéficient d'un suivi médical renforcé. Par ailleurs l'ergonome peut être mandaté par le médecin pour réaliser des observations et préconiser des aménagements de poste.

Ces deux services travaillent en étroite relation et se rencontrent mensuellement pour échanger sur chaque situation. Il existe par ailleurs des **dispositifs de sensibilisation** :

- ✓ Le **dispositif Duo Coac'H** : l'université de Caen Normandie participe depuis 2019 au dispositif de parrainage DUO COAC'H proposé par le FIPHFP : en 2022, cinq personnes se sont portées volontaires suite à cet appel à candidature.
- ✓ la **semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** (SEEPH) <http://intranet.unicaen.fr/services-/ressources-humaines/semaine-europeenne-pour-l-emploi-des-personnes-handicapees-seeph--1127086.kjsp?RH=1396428722602>

A cette occasion, l'université a fait une campagne de sensibilisation et a mis à disposition une web-série sur le handicap. Elle a participé également dans ce cadre à l'opération Duo Day :

- ✓ le **dispositif Duo Day**, changer de regard sur le handicap <https://www.unicaen.fr/duoday-changer-de-regard-sur-le-handicap/>

Ce dispositif permet à une personne en situation de handicap de venir découvrir le poste, les missions et l'environnement de travail d'un professionnel volontaire. Quatre duos se sont formés à cette occasion au sein de l'université et l'un des accompagnements a donné lieu, à la suite, à un stage de trois semaines.

Des **actions de communication en faveur du handicap** : l'université publie régulièrement des informations, que ce soit sur l'intranet, à l'occasion de différentes manifestations (cf. *supra*), dans la lettre RH (cf. *supra*) ou encore dans le guide RH (cf. *supra*). Par ailleurs, la DRH publie depuis plusieurs années une plaquette spécifique distribuée dans tous les services et, diffusée à tous les nouveaux personnels.

Politique formalisée de diversité dans le recrutement et dans la promotion du personnel.

La législation impose 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). En 2021, l'université de Caen Normandie avait un taux d'emploi de **4.12%** avec **103 BOE**. Ce taux d'emploi est en constante augmentation depuis plusieurs années. Ainsi en 2019, le taux d'emploi était de 3.12%, en 2020 de 3.93%.

Pour **2022**, le taux d'emploi devrait être en augmentation avec **117 BOE** (cf. 5.1.2.d : tableaux BOE handicap) mais le résultat ne sera connu qu'en avril lors de la saisie des informations sur le logiciel national. Par ailleurs, l'ensemble des actions menées par l'établissement en termes d'accessibilité, de structure d'accueil et d'aides aux étudiants permettent à l'établissement d'être proche de l'objectif fixé en termes d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. L'établissement a également recours à des ESAT.

Par ailleurs, conformément aux directives du MESRI et aux éléments issus de ATRIA (logiciel national de saisie des publications des emplois), l'université réserve chaque année 6% du volume de ses publications d'emplois aux BOE. Ainsi quatre postes sont réservés chaque année pour les BOE depuis 2019.

De plus, la réglementation applicable aux personnels en situation de handicap est rappelée dans le guide RH, publié chaque année (cf. 5.1.1.a : guide RH 2022-2023 page 21 pour le recrutement et aussi pages 64-65).

Enfin les bénéficiaires de l'obligation d'emploi disposent d'une priorité au moment des mutations et de conditions spécifiques de titularisation (cf. 5.1.1.d Bilan social 2020, page 41).

Les personnes en situation de handicap sont insérées dans les services.

L'université de Caen Normandie met en place divers dispositifs afin d'inclure les personnes en situation de handicap.

Ainsi, elles peuvent bénéficier **d'aménagements et d'adaptations spécifiques du poste de travail** (aménagement, maintenance des postes de travail, renouvellement des matériels, télétravail pendulaire (prévu dès 2015 dans le cadre du schéma directeur handicap), travaux d'accessibilité aux locaux professionnels en relation avec l'aménagement du poste de travail). L'ergonome peut intervenir pour établir un diagnostic et proposer une solution d'aménagement afin d'améliorer les conditions de travail et des structures ressources externes peuvent être également sollicitées. Ainsi dans le cadre des prestations d'appui spécifique (PAS), le Service interrégional d'appui aux adultes déficients visuels (SIADV) a été sollicité pour deux personnels afin d'établir le diagnostic approfondi des répercussions de leur pathologie sur leur situation au travail (observations du poste de travail, préconisations, aménagement).

Par ailleurs, l'université offre la possibilité aux BOE de suivre des formations spécifiques, notamment pour compenser le handicap, pour établir un bilan de compétences, ou encore pour préparer un reclassement.

Outre ces actions, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'action sociale en faveur des personnels au même titre que leurs collègues mais ils bénéficient en outre d'une bonification des chèques vacances et de chèques CESU handicap (cf. 5.1.1.a : guide RH 2022-2023 page 67).

Pour en savoir plus : <http://intranet.unicaen.fr/services-/ressources-humaines/l-etablissement-peut-vous-proposer-des-aides-techniques-et-humaines-506045.kjsp?RH=1396428722602>

Indicateurs communs :

État (E) : Pourcentage de personnels (séniors/ jeunes/en situation de handicap) :

Tableaux BOE handicap

Performance (P) : Pourcentage de personnels (idem) par catégories :

Tableaux BOE handicap

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Bilan de la mise en œuvre de la charte de la diversité

Bilan sur la diversité (le document reprend en grande partie les éléments du diagnostic de la variable 5.1.2).

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mis en place des actions en faveur de la diversité dans le recrutement et la promotion des personnels. Notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 3 (conformité). L'objectif est de tendre vers le niveau 4 à court et moyen terme.

Attendus pour le niveau 4 : Une stratégie est formalisée et son déploiement est suivi (indicateurs, mesures, etc.).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.1.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Actualisation du schéma directeur du handicap	2023	A
Refonte du site intranet handicap	2023	A
Développer l'alternance avec des personnes en situation de handicap	MT	B
Adopter une charte de la diversité	MT	B

VARIABLE 5.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers

ODD concernés : 4, 8 (mission), 5, 10, 17 (contribution)

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement initie une démarche d'accompagnement et de développement des métiers en tenant compte des enjeux DD&RS (tant transversaux que par métiers).

L'établissement est engagé dans une démarche d'accompagnement des métiers depuis plusieurs années. Et cette démarche prend en compte des enjeux DD&RS même si celle-ci demande à être approfondie. Plusieurs axes sont concernés :

1/Axe recrutement : L'établissement **recrute** déjà depuis plusieurs années sur les thématiques DD&RS notamment sur les métiers. Mais il tend également à recruter ou intégrer dans les fiches de postes des éléments transversaux.

2/Axe formation : l'université publie chaque année un plan de formation pour tous les personnels. En 2021, une charte de la formation est venue s'ajouter. Le *plan de formation-développement des compétences* est un outil stratégique de développement des ressources humaines qui vise à accompagner tout au long de leur carrière chaque personnel. Ainsi, dès la prise de poste, des formations sont proposées qu'elles soient techniques ou d'encadrement.

Ce plan est élaboré chaque année après recensement des besoins auprès des personnels et de leurs responsables (fiche formation des entretiens professionnels) ; il traduit les objectifs d'évolution de l'établissement et il est construit au croisement :

- ✓ Des orientations définies par l'université dans son projet de développement stratégique ;
- ✓ Des projets de service des composantes, lorsqu'ils impliquent l'acquisition de nouvelles compétences pour un certain nombre de leurs agents ;
- ✓ Des besoins individuels exprimés par les personnels.

Pour 2022, ce plan s'articule autour de six axes stratégiques (cf. détails en 5.2.1.). La **responsabilité sociétale** est clairement identifiée à côté de la santé et de la sécurité au travail, de l'accompagnement au parcours professionnels et de l'accompagnement au développement des compétences métiers. L'université a souhaité rendre visible des formations qui sont importantes pour d'une part sensibiliser à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et prévenir les violences sexuelles et sexistes ainsi que les harcèlements, et d'autre part à sensibiliser à la diversité, la laïcité, la prévention et au traitement des discriminations.

3/L'établissement s'est engagé dans une démarche de GPEC, même si elle est encore à ses débuts, notamment en créant un logiciel interne avec sa DSI appelé **EMC2** pour « **Emploi, Mobilité, Carrière, Compétences** » qui permet de rédiger et de gérer les fiches métiers, les fiches de postes, les entretiens professionnels. Cet outil a été créé en 2019 et son utilisation s'est généralisée lors de la campagne 2022. Il va permettre d'éditer des indicateurs et d'engager une approche à plus grande échelle de la GPEC et à moyen terme de proposer une bourse à l'emploi. En parallèle et pour soutenir cette démarche, l'université a mis en place un système mixte de mobilité interne pour les BIATSS basé sur un mouvement annuel en mai-juin et un mouvement au fil de l'eau tout au long de l'année.

Par ailleurs tout au long de l'année universitaire 2018 – 2021, le bureau Conseil-carrière-compétences de la Direction des ressources humaines a construit en partenariat avec les professionnels concernés un référentiel interne des métiers. Pour chacun des métiers, un ensemble cohérent de fonctions et de compétences a été décrit. Chaque métier a été accroché à un corps d'emploi et à un emploi type REFERENS ou RIME -- Répertoire interministériel des métiers de l'État. De cette manière, l'ensemble des personnels de

l'université peut se tenir informé du contenu de chaque métier et de ses attendus en termes de compétence. En regard des compétences attendues, une description détaillée du parcours de formation à la prise de poste est en cours de réflexion (5.2.c fiches de poste-EMC2-DDRS).

Objectifs :

Niveau à 3 ans : niveau 3 (Conformité)

L'établissement intègre ses exigences DD&RS prioritaires dans sa politique de recrutement et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Une personne compétente en "RH" est partie prenante de la mission DD&RS (à noter que c'est déjà le cas car il y a beaucoup d'échanges entre le VP CA et le VP délégué au DD, coordinateur de la mission Campus 30).

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document(s) présentant la politique de formation des personnels, dont la GPEC, ou équivalent

Plan de formation-développement de compétences

Charte de formation des personnels 2021-2022

SOUS-VARIABLE 5.2.1. Déployer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences DD&RS dédiée aux personnels administratifs, des bibliothèques et techniques (fonctions support)

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

L'établissement est en mesure de définir ses besoins d'évolution des métiers et des compétences sur plusieurs années, en évaluant les attentes et les besoins des services et des agents/salariés.

Depuis plusieurs années, l'université publie chaque année une politique d'emploi qui est issue des besoins constatés lors des **dialogues de gestion avec les composantes et les laboratoires et liée à la stratégie globale de l'établissement**. Dans le cadre de la politique d'emploi 2022, l'université a souhaité informer la communauté des choix opérés. Dans un message envoyé le 22 octobre 2021, on pouvait notamment lire : *« la politique d'emploi traduit les priorités stratégiques du prochain contrat d'établissement au premier rang desquelles se situent l'affirmation d'une ambition pour notre recherche, la volonté de placer les réussites étudiantes au cœur de notre projet ou encore notre implication dans le développement des projets de territoire (...) la priorisation des recrutements a donc été opérée en tenant compte des axes stratégiques de l'établissement et des besoins identifiés pour aujourd'hui et pour notre développement à moyen et long terme. Cette priorisation implique de se tourner vers l'avenir plutôt que de se focaliser uniquement sur la reconstitution des postes non pourvus des dernières années. Un équilibre a été recherché afin de prendre en compte les besoins nombreux en formation mais aussi pour permettre aux enseignants-chercheurs de pouvoir retrouver du temps à consacrer à leurs activités de recherche. Pour les personnels BIATSS, l'attention a été portée pour ces mêmes axes en appui et en soutien aux activités de formation et de recherche. Une attention particulière a été apportée à la vie étudiante, notamment en matière de santé sans pour autant amoindrir les missions support qui sont au service de la communauté. »*.

Pour la politique d'emploi 2023, parmi les faits saillants mentionnés dans les documents fournis au comité technique et au conseil d'administration, il convient de remarquer la volonté de « dé-précarisation et la requalification de postes pour lesquels la technicité et les compétences requises ont fortement évolué » ainsi que « le renforcement d'expertises de pilotage pour faire face aux nouveaux enjeux réglementaires, éthiques et de qualité de service ».

Un plan de formation ouvert à tous est en cours de réalisation. Il inclut des formations DD&RS.

L'université de Caen Normandie publie chaque année un plan de formation conséquent. Les personnels en sont informés via le guide RH (cf. 5.1.1.a : guide RH 2022-2023, pages 34-35).

Pour 2022, ce **plan de formation « Plan de développement des compétences »** (282 pages) s'articule autour de **six axes stratégiques** :

- ✓ Axe 1 : la professionnalisation et le développement de compétences métiers ;
- ✓ Axe 2 : l'accompagnement des parcours professionnels, la préparation aux concours et aux examens professionnels ;
- ✓ Axe 3 : Gouvernance, outils de pilotage et de management, la gestion de projet ;
- ✓ Axe 4 : la santé et la sécurité au travail ;
- ✓ Axe 5 : l'appui à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
- ✓ Axe 6 : la responsabilité sociétale.

Pour 2022, la **responsabilité sociétale** est clairement identifiée à côté de la santé et de la sécurité au travail, de l'accompagnement au parcours professionnel et de l'accompagnement au développement des compétences métiers. L'université a souhaité rendre visible des formations pour d'une part sensibiliser à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et prévenir les violences sexuelles et sexistes ainsi que les harcèlements, et d'autre part à sensibiliser à la diversité, la laïcité, la prévention et au traitement des discriminations. Mais tous les axes du plan de formation déclinent des formations DD&RS depuis plusieurs années. Par exemple, les formations suivantes sont proposées pour chacun des axes :

Axe 1 : la professionnalisation et le développement de compétences métiers :

- ✓ Journée d'accueil des nouveaux personnels (page 7) ;
- ✓ Soutien linguistique en français (page 69) ;
- ✓ Promotion de l'interculturalité (page 71) ;
- ✓ Formation en langue à destination des personnels de l'université pour faciliter les échanges avec les personnes d'origines étrangères (page 70) ;
- ✓ Accompagnement des étudiants en situation de handicap (page 81) ;
- ✓ Accueil et inclusion des étudiants avec troubles du spectre autistique (page 82) ;
- ✓ Cinq formations sur le thème « optimiser ses conditions de travail » (pages 93 et ss) dont : mener à bien son activité en télétravail, gérer son temps, gérer son stress, la méditation « compassionnate mind Foundation France ».

Axe 2 : l'accompagnement des parcours professionnels, la préparation aux concours et aux examens professionnels :

L'université propose un cycle de formations pour tous les nouveaux arrivants et la mise en place sur la 1^{ère} année d'un tutorat pour les personnels (afin de les accompagner et faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement et sur leur nouveau poste. Pour se faire, l'université professionnalise les tuteurs en leur proposant une formation (pages 104-106).

Par ailleurs l'université accompagne chaque année les personnels BIATSS dans la préparation aux concours et aux examens professionnels en proposant via l'intranet par exemple une réunion d'information et un accompagnement personnalisé.

Axe 3 : Formation sur l'encadrement (pages 132 à 144) :

- ✓ Onze formations dont une formation spécifique « accompagner une personne en situation de handicap » (page 143) ;

Axe 4 : Formation à la santé et à la sécurité au travail (pages 145 à 202) :

- ✓ Trois formations recyclages ;
- ✓ Quinze formations obligatoires en rapport avec les missions des personnes ;
- ✓ Dix formations à la prévention (pages 152 et ss) ;
- ✓ Quatre formations habilitations électriques (pages 163 et ss) ;
- ✓ Quatre formations incendie (pages 168 et ss) ;
- ✓ Six formations secourismes dont une formation premier secours en santé mentale (page 173 et ss) ;
- ✓ Six formations à la conduite d'engins (pages 180 et ss) ;
- ✓ Huit formations aux risque laboratoires (pages 188 et ss) ;
- ✓ Deux formations expérimentation animale (pages 197 et ss) ;
- ✓ Deux formations mer (pages 200 et ss).

Axe 5 : Appui à l'enseignement :

- ✓ Adapter sa posture d'enseignant au contexte et aux publics (page 256) ;
- ✓ Prendre en compte l'éducation inclusive dans ses formations (page 263) ;
- ✓ En complément, voir également variable 5.2.2. et notamment plan de formation du CEMU.

Axe 6 : Formations à la responsabilité sociétale

- ✓ Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail (page 266) ;
- ✓ Mise en œuvre de l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la fonction publique (page 267) ;
- ✓ Prévenir les situations de radicalisation (page 268) ;
- ✓ Formation de premiers secours en santé mentale (page 269).

En complément des formations présentées, ce document est construit afin de faciliter au mieux l'accès aux informations nécessaires à la préparation aux concours et aux examens professionnels (cf *supra* axe 2), ainsi qu'aux formations proposées par les partenaires de l'établissement (rectorat, CHU, CNRS...). Afin que chaque personnel puisse trouver les formations essentielles à son projet professionnel, la direction des ressources humaines pourra être sollicitée pour aider à construire les projets. Toutes les formations proposées sont consultables sur le site intranet de la DRH.

Plus d'informations sur la formation : drh.formation@unicaen

Toutefois, des formations aux enjeux du DD avec une partie généraliste (culture générale) et une partie adaptation aux métiers devront être proposées : sur le changement climatique via la Fresque du climat (compréhension du CC et enjeux), l'atelier 2tonnes (axé sur les solutions individuelles et collectives), et autres fresques, sur les transitions (numérique, écologique, énergétique, ...), sur les mobilités vertes et alternatives, ...

Les possibilités de mobilité font l'objet d'un recensement et sont publiés.

Les possibilités de mobilité sont décrites dans le guide RH aux pages 34-35 (5.1.1.a Guide-RH-2022-2023). Les lignes directrices de l'université de Caen Normandie sont établies depuis 2020 et pour une durée de trois ans. En complément, les personnels sont informés chaque année des modalités précises et des calendriers de mise en œuvre des différentes opérations les concernant relatives à la mobilité, ainsi que les documents de référence à compléter le cas échéant.

Mobilité externe :

Pour les mouvements inter et intra-académiques et nationaux, les personnels sont informés chaque année par voie électronique de l'ouverture des mutations.

Mobilité interne :

Afin de fluidifier les parcours professionnels et pour privilégier la continuité de service, les opérations de mobilité des personnels BIATSS ne se font plus sous la forme d'un mouvement annuel en fin d'année universitaire mais **au fil de l'eau** dans le cadre d'une **bourse à l'emploi tout au long de l'année**. Ainsi, les agents sont régulièrement informés des postes vacants proposés à la mutation et peuvent postuler selon les modalités définies dans les lignes directrices de gestion.

Les informations sont envoyées par mail et sont disponibles sur l'intranet de la DRH : voir par exemple capture d'écran de la page listant les vacances d'emploi.

Concours :

La DRH publie également chaque année sur son site le tableau des postes ITRF ouverts au concours et accompagne les personnels de l'AENES en proposant des suivis individualisés et en groupe et des cycles de préparation. Là encore, les personnels sont prévenus par un mail les informant des ouvertures des concours internes et externes ITRF et AENES.

Pour en savoir plus : Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours des personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs de l'université de Caen Normandie sont disponibles sur **l'intranet**

Quelques agents/salariés ont des objectifs DD&RS dans leurs fiches de postes.

Plusieurs personnels de l'université ont des objectifs DD&RS dans leur fiche de poste.

L'établissement **recrute** déjà depuis plusieurs années sur les thématiques DD&RS notamment sur les métiers qui sont complètement orientés DD&RS car directement liés à une direction ou bien à un service central ou commun dédié à une thématique DD&RS, par exemple, sans chercher à être exhaustif :

- ✓ Handicap pour les personnels (DRH) et pour les étudiants (RHS, EOI, SUMPPS). Par exemple, fiche de poste d'un IGE à l'EOI pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Santé des étudiants (SUMPSS) et des personnels (SMPP) ;

- ✓ Prévention : les différents personnels de la direction de la prévention ;
- ✓ Accompagnement social : assistante sociale et service des prestations sociales ;
- ✓ Égalité : un chargé de mission égalité ;
- ✓ Patrimoine : par exemple à la DPL un ingénieur énergéticien et des personnels en charge du BIM ;
- ✓ Développement durable : la technicienne chargée de participer de la mise en œuvre de la politique de développement durable de l'établissement, en lien avec les différents acteurs internes et externes (mission Campus 30) ;
- ✓ Etc.

L'établissement tend également à intégrer dans des fiches de postes des éléments transversaux.

Des objectifs DD&RS sont également inscrits et ajoutés aux fiches « métier » des agents ou bien dans des lettres de missions (ces fonctions de chargés de mission et/ou de référents sont valorisées soient financièrement soit dans la carrière de l'agent).

Dans les composantes et services, la nomination de référents BIATSS et et/ou enseignants-chercheurs (variable 5.2.2). Citons, sans vouloir être exhaustif :

- ✓ Référents hygiène et sécurité, assistants de prévention dans les services, les unités de recherche ;
- ✓ Référents handicap étudiant (1 pédagogique et 1 administratif) dans toutes les composantes depuis 2019 ;
- ✓ Référents égalité dans les composantes et services depuis 2021 ;
- ✓ Référents développement durable dans les composantes et services depuis 2022 (EC, BIATSS) ;
- ✓ Une chargée de mission développement durable au sein de la mission Campus 30 ;
- ✓ Une chargée de projet label (HRS4R, DD&RS) ;
- ✓ Etc.

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour ce niveau

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Aucun document n'est demandé pour ce niveau

Fiche de poste EOI Handicap pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Fiche de poste de la technicienne Développement Durable

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mis en place des actions en faveur de la parité dans le recrutement et la promotion des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, dans les instances représentatives des personnels. Notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 2 (initiation) même si l'établissement met déjà en place une politique de formation incluant les enjeux DD&RS pour certains personnels aux métiers orientés DD&RS. L'objectif à court et moyen terme est de tendre vers le niveau 3 (conformité).

Attendus du niveau 3 : *L'établissement pilote sa GPEC pour suivre et anticiper l'évolution des métiers. Il met en place une politique de formation incluant les enjeux DD&RS pour l'ensemble des personnels avec un plan pluriannuel de formation validé et des indicateurs, suivie d'une publicité spécifique. Dans le cadre de l'accueil des nouveaux personnels, une sensibilisation DD&RS est organisée. L'établissement intègre lors des recrutements des objectifs DD&RS généraux ou/et des objectifs spécifiques dans certaines fiches de postes. Il revoit certaines fiches de postes existantes en ce sens.*

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.2.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Augmenter le nombre de formation à destination des personnels incluant un volet DD&RS en particulier DD (changement climatique, transition écologique, ...)	CT	B
Organiser une sensibilisation DD&RS dans le cadre de l'accueil des nouveaux personnels	CT	B
GPEC : Inclure des éléments de Responsabilité Sociétale et de développement durable dans le bilan social	CT	B
Inclure progressivement des missions DD&RS dans les fiches de poste	MT	B

SOUS-VARIABLE 5.2.2. Déployer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences DD&RS des personnels dédiés à l'enseignement et/ou la recherche

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation)

L'établissement identifie le besoin de développer les compétences des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement au regard des enjeux croissants de DD&RS (N2)

L'établissement est très attentif au développement des compétences des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement. Il ne fait pas spécifiquement un focus sur les compétences DD&RS, même si comme évoqué précédemment pour la variable 5.2.1, les compétences DD&RS se retrouvent *de facto* dans les fiches de poste de très nombreux personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants, ...) dédiés à la recherche et l'enseignement.

Ainsi, l'établissement a engagé une démarche d'intention pour identifier ce besoin de développer les compétences DD&RS à travers les enquêtes menées dans le cadre du label HRS4R et du label DD&RS (cf. détails variables de l'axe 3 et sur <https://www.unicaen.fr/universite/axes-strategiques-et-grands-projets/vers-une-labellisation-hrs4r/>).

En effet, pour le label HRS4R, une des questions portait sur « *Les travaux de recherche que vous menez ou auxquels vous participez s'inscrivent-ils dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale ?* » avec les réponses suivantes : Non (32%), Oui (39%), Ne sait pas (16%) et Ne me sens pas concerné (13%).

Par ailleurs, pour le diagnostic de la variable 3.1.1, les directeurs d'unités de recherche (DURs) ont été sollicités via une enquête pour permettre d'identifier les thématiques de recherche DD&RS portées par chacune des unités de recherche (UR) et les ODDs concernées par chacune de ces URs. Les **différents enjeux** sont **plutôt souvent identifiés et pris en compte** dans la conduite des projets avec par ordre décroissant les enjeux sociaux, économiques puis environnementaux. Pour plus de détails, cf. 3.1.a. Label DD&RS Diagnostic variable 3.1).

Le besoin de développer les compétences des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement au regard des enjeux croissants de DD&RS est ainsi assez clairement exprimé.

Il réalise un état des lieux du niveau d'acculturation DD&RS des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement à partir de l'analyse des suivis de carrières quinquennaux. Des pratiques émergentes d'accompagnement des compétences DD&RS des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement sont identifiées (N2)

L'établissement n'a pas réalisé d'état des lieux précis du niveau d'acculturation DD&RS des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement, mais la recherche à l'université de Caen Normandie couvre tous les champs disciplinaires, et cette pluridisciplinarité nourrit l'ensemble de l'offre de formation. Nous avons montré précédemment dans les axes « Enseignement et formation » et « recherche et innovation », que l'offre de formation adossées à des URs proposait 40 formations (BUT, L, LP, M, ingénieur) et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...) en réponse aux enjeux du DD&RS du territoire normand comme : pérenniser et développer l'activité industrielle en Normandie ; réussir la transition écologique et énergétique et améliorer le bien-être des citoyens et la résilience du territoire.

Nous avons également identifié les nombreux projets de recherche en lien avec les ODD et les différents enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) (cf. 3.3.1.c : cartographie ODD et projets de recherche).

Ainsi, nombreux sont les personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants) qui coordonnent et/ou interviennent dans ces formations et dans ces programmes de recherche dédiés à ces questions de DD&RS qui ont donc **un certain niveau d'acculturation au DD&RS** mais sans pouvoir le mesurer précisément.

Les fiches de postes des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement intègrent ponctuellement ou de manière générale les engagements et/ou les valeurs DD&RS de l'établissement (N2)

Les fiches de poste des enseignants-chercheurs précisent le profil enseignement (Filières de formation concernées et responsabilités pédagogiques et administratives) et le profil recherche (thématique/projet et objectifs du recrutement). Elles peuvent intégrer les engagements et/ou les valeurs DD&RS de l'établissement dans les projets pédagogiques et/ou dans la stratégie de recherche et d'innovation. Selon la discipline et le profil recherché, l'accent sera plus ou moins mis sur tel ou tel aspect thématique du DD&RS.

Comme pour les BIATSS (variable 5.2.1), des objectifs DD&RS sont également inscrits dans des lettres de missions (ces fonctions de chargés de mission et/ou de référents sont valorisées soient financièrement soit dans la carrière de l'agent).

Au niveau de la gouvernance avec la nomination de plusieurs vice-présidents, dans les champs thématiques des cinq axes du DD&RS (DD, égalité, santé et qualité de vie, patrimoine, réussites étudiantes...) et qui sont des enseignants-chercheurs.

Dans les composantes et URs, la nomination de référents enseignants-chercheurs dans plusieurs champs thématiques relevant du DD&RS. Citons, en complément de ce qui est décrit pour la variable 5.2.1, sans vouloir être exhaustif :

- ✓ Une référente intégrité scientifique (EC) depuis 2020 ;
- ✓ Une référente science ouverte (EC) mais aussi un responsable au sein du SCD (BIATSS) ;
- ✓ Des chargés de missions sur des thématiques diverses ;
- ✓ Etc.

L'établissement intègre une offre de formation DD&RS à destination des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement dans son plan de formation. Il identifie les personnels prioritaires (référents, élus instances, managers) (N2)

Le plan de formation 2022 est ouvert aux EC donc toutes les formations décrites précédemment notamment dans l'axe 6 les concernent (cf. détails en 5.2.1) et dans **l'axe 5 : Appui à l'enseignement** :

- ✓ Adapter sa posture d'enseignant au contexte et aux publics (page 256) ;
- ✓ Prendre en compte l'éducation inclusive dans ses formations (page 263).

Le **Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)** accompagne les enseignants dans leur démarche pédagogique et dans l'intégration du numérique dans leurs enseignements.

Pour en savoir plus : <http://cemu.unicaen.fr/le-cemu/missions/>

Le CEMU soutient le développement professionnel en pédagogie des enseignants avec le dispositif « **Enseigner dans le supérieur** ». Il s'agit d'un parcours de formation construit en approche-programme et visant les **six compétences** propres à l'exercice du métier d'enseignant.e dans le supérieur (cf. détails variable 2.3.1).

Ce dispositif vise le développement de compétences propres à l'exercice du métier d'enseignant dans le supérieur telles que définies par le Ministère. Ce dispositif d'accompagnement à destination de l'ensemble des personnes en situation d'enseignement au sein de l'établissement, quel que soit leur statut, repose sur un ensemble d'actions et d'événements qui vise les objectifs suivants :

- ✓ Proposer des actions de formation flexibles, personnalisées adaptées aux besoins et souhaits de développement professionnel ;
- ✓ Susciter le questionnement sur les pratiques pédagogiques afin de les analyser et les transformer pour favoriser la réussite des étudiants ;
- ✓ Favoriser les interactions, les collaborations entre pairs ;
- ✓ Impulser les expérimentations pédagogiques.

Dans le catalogue de formation du CEMU 2022-2023, plusieurs cycles de formation sont proposés à partir de **quatre blocs de compétences** :

- ✓ Favoriser l'apprentissage et l'émergence de nouvelles compétences ;
- ✓ Accompagner les étudiants dans leur(s) réussite(s) ;
- ✓ Faire évoluer sa pratique d'enseignement ;
- ✓ Travailler au sein d'une équipe pédagogique.

L'offre de formation s'adapte aux besoins et contraintes des enseignants. Pour l'année 2022-2023, nous proposons un catalogue d'ateliers de formation qui peuvent être, soit suivis indépendamment, soit assemblés pour construire des parcours personnalisés en réponse à des besoins de montée en compétences.

Les ateliers sont planifiés à la demande en réponse à des sollicitations d'équipes pédagogiques et/ou d'enseignants. Ils sont d'une durée qui varie de 2 à 7 heures. Un formulaire en ligne permet de recueillir les demandes mais nous préconisons un temps d'échange avec nos ingénieurs pédagogiques pour une analyse précise des besoins en formation.

Pour en savoir plus :

<http://cemu.unicaen.fr/le-cemu/catalogue-enssup-2022-2023-1118561.kjsp?RH=1488445945117>

Construire des UE de compétences transversales intègre :

http://cemu.unicaen.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1339426894661&INLINE=FALSE

Accessibilisation en contexte universitaire

<http://cemu.unicaen.fr/le-cemu/seminaire-accessibilisation-en-contexte-universitaire-1128381.kjsp?RH=1488446149187>

DU Enseigner et innover pour la réussite dans le supérieur :

http://cemu.unicaen.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1339426906255

MOOC Qualité de vie au travail – services à la personne :

<http://cemu.unicaen.fr/espace-etudiant/mooc/qualite-de-vie-au-travail-services-a-la-personne/>

MOOC Former et développer les compétences :

<http://cemu.unicaen.fr/espace-etudiant/mooc/former-et-developper-les-competences/>

Depuis 2018, deux types de formation sont mises en place **au profit des maîtres de conférences** :

- ✓ **Une formation initiale obligatoire pendant l'année de stage.** Cette formation obligatoire, via le MOOC « se former pour enseigner dans le supérieur », des maîtres de conférences nouvellement recrutés, ainsi que la proposition d'étendre ce dispositif aux professeurs des universités nouvellement recrutés est consultable dans le plan de formation. Ce dispositif est porté par le CEMU.
- ✓ **Une formation complémentaire** au cours des cinq années suivant la titularisation.

Par ailleurs, la formation sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) est **obligatoire** pour toutes les personnes en situation de management (cf. plan de formation, page 266).

Les référents « développement durable » : pour mener à bien sa mission le ou la référente bénéficie d'une formation initiale d'une demi-journée sur les bases du DD. Il pourra ensuite participer, selon ses besoins, à des demi-journées thématiques (ex : Fresque du Climat : atelier d'intelligence collective permettant d'identifier les causes et les conséquences du dérèglement climatique ; Fresque du numérique ; Ma Terre en 180 minutes ; formation sur le référentiel DD, qualité de vie...).

Module de formation « développement durable et responsabilité sociétale » pour les doctorants : Le module d'acquisition de **compétences complémentaires DD&RS** a pour objectif d'apporter une vision transversale des enjeux de demain nécessaire et des transitions qui les accompagnent (écologique, numérique, énergétique, alimentation, éducation, santé, vieillissement, vivre-ensemble et contrat social, compétences emploi, ...). Ce module propose **12 formations transdisciplinaires** qui ont été démarrées à la rentrée de septembre 2021 (cf. détails en variable 2.3.2).

Comme pour les personnels BIATSS, il s'agira aussi également de proposer pour les enseignants-chercheurs des formations aux enjeux du DD avec une partie généraliste (culture générale) et une partie adaptation aux métiers : sur le changement climatique via la Fresque du climat (compréhension du CC et enjeux), l'atelier 2tonnes (axé sur les solutions individuelles et collectives), et autres fresques, sur les transitions (numérique, écologique, énergétique, ...), sur les mobilités vertes et alternatives, ...

Indicateurs communs :

Aucun indicateur n'est demandé pour ce niveau

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Plans de formation et/ou Bonification
 Plan de formation 2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a engagé une identification du besoin de développer les compétences DD&RS pour les enseignants-chercheurs et il propose un plan de formation avec prise en compte du DD&RS.

Notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 2 (initiation) et l'objectif à court et moyen terme est de tendre vers le niveau 3 (conformité).

Attendus du niveau 3 : L'établissement promeut et met en avant, voire récompense, des initiatives des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement. L'établissement systématise une offre de formation DD&RS à destination de l'ensemble des personnels dédiés à la recherche et l'enseignement.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.2.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Promouvoir les initiatives des personnels dédiés à la recherche et à l'enseignement	MT	C
Systématiser une offre de formation DD&RS à destination de l'ensemble des personnels dédiés à la recherche et à l'enseignement en particulier sur les transitions (changement climatique, transition écologique et énergétique, ...)	CT	C



VARIABLE 5.3. Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement

ODD concernés : 3 (mission), 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Un plan d'actions portant sur l'information et la formation des personnels et/ou apprenant.e.s en matière de bien-être et de santé et sécurité au travail (SST) est défini.

L'université de Caen Normandie met en place **différentes actions de prévention et d'informations** sur la santé et sécurité au travail, ainsi que sur le bien-être de manière plus générale, à destination **des personnels et des apprenant.e.s**. Elle met également à disposition **plusieurs formations**, obligatoires ou non, qui abordent la santé mentale, et la SST.

Adoption de chartes (VSS, évènements responsables...)

L'université de Caen Normandie a signé **la charte Égalité**, dans laquelle se trouve notamment une partie sur la lutte contre les VSS.

L'université organise différents événements responsables, qui permettent d'aborder des sujets en lien avec **le bien-être et la SST**.

Objectifs :

Niveau à 3 ans : niveau 4 (Maîtrise)

Niveau 4 : Une politique de la qualité de vie de campus et de la qualité de vie au travail (QVT) dans l'établissement est formalisée et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi précis et régulier. Intégration des chartes dans le règlement intérieur de l'établissement. La stratégie territoriale, si elle existe, est prise en compte

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Plan QVT validé et/ou Plan de qualité de vie de l'établissement communiqué :
Dispositif VSS
Bilan Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) volets sports, culture, prévention et santé
Présentation du bilan et des projets financés par la CVEC juillet 2022
Usages de la contribution vie étudiante et de campus
Actions CVEC 2021-2022

SOUS-VARIABLE 5.3.1. Mettre en place une politique de prévention, de santé et de sécurité (personnels et/ou apprenant.es)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Le diagnostic a été réalisé sur la base des attendus du niveau 2 (N2) puis du niveau 3 (N3)

Le CHSCT ou le CSE a défini son règlement intérieur et un calendrier des réunions est établi. (N2)

Le CHSCT a voté son règlement intérieur qui est disponible sur l'intranet de l'établissement de même que le calendrier des instances, les relevés des avis et sa composition. Les coordonnées des membres sont également mises à disposition des personnels.

Le CHSCT est consulté régulièrement et au-delà des obligations réglementaires (3/an) :

- ✓ Neuf séances en 2021 ;
- ✓ Sept séances en 2022.

Les secrétaires et secrétaires adjoints sont consultés pour la réalisation de l'ordre du jour.

Les rapports des mises en conformité réglementaires, en lien avec les normes de santé et sécurité au travail, sont transmis au CHSCT ou au CSE. (N2)

Un bilan est fait annuellement, les rapports d'inspection sont transmis (un en 2022) et les documents sont tenus à disposition des membres du CHSCT (sur 280 000 m² le nombre de rapports est très important).

Un inventaire et une évaluation a priori des risques professionnels sont réalisés et inscrits dans le DUERP. (N2)

En place (cf. paragraphe ci-dessous).

Les conseillers.ères et les assistant.e.s de prévention sont désigné.e.s. (N2)

L'université de Caen Normandie dispose d'un réseau de 67 assistants de prévention animé par la conseillère de prévention (82% des unités de travail). Un tableau de suivi recense les unités de travail et les assistants de prévention qui leur sont rattachés. Le document recense également le grade de l'assistant de prévention, la quotité de temps qui lui est attribuée pour remplir ses missions ainsi que sa tutelle de rattachement. Tous les assistants de prévention bénéficient d'une lettre de cadrage.

Afin d'atteindre les 100% d'assistants de prévention, un groupe de travail issu du CHSCT est en place depuis 2019 pour valoriser et reconnaître les missions d'AP. Différents scénarios sont élaborés et en cours d'arbitrage.

L'établissement prend quelques mesures en matière de prévention et de santé pour les apprenant.e.s. (N2)

Cf. *infra*

La politique nationale, établie pour les ESR, en matière de prévention des risques professionnels est prise en compte. Les principes généraux de prévention sont pris en compte. (N3)

La politique de prévention, de santé et de sécurité des personnels et des apprenant.e.s est pilotée par la **Direction de la Prévention**.

La prévention des risques professionnels est le résultat d'arbitrages complexes entre plusieurs facteurs : les facteurs économiques, psycho-sociaux, juridiques... La politique de prévention résulte donc des choix impliquant la Direction, les experts de la santé et sécurité du travail (préventeurs, médecins du travail), les salariés et leurs représentants (CSA), mais aussi des acteurs extérieurs comme les inspecteurs santé et sécurité au travail.

Une politique de prévention des risques permet de donner une **réponse structurée** aux problématiques en matière de santé et sécurité du travail, avec **l'adhésion et la coopération active des acteurs de l'université** au respect de procédures et de consignes de sécurité ayant une cohérence d'ensemble, **claire, connue et partagée**.

Pour mener à bien cette politique, la Direction de la Prévention décline, avec les autres acteurs de la sécurité, des **actions de prévention primaires et secondaires**, transversales ou ciblées, mais également sur des **mesures ponctuelles de prévention tertiaire** (par exemple l'analyse des causes des accidents du travail pour alimenter le retour d'expérience).

Un plan de formation spécifique santé et sécurité au travail est établi. Les recyclages réguliers des formations (membres du CHSCT/CSE, conseillers/assistants de prévention, personnels soumis à des risques professionnels particuliers) sont programmés et réalisés. (N3)

Un axe « santé et sécurité au travail » est établi dans le plan de formation 2022 (cf document 5.1.k). Cet axe stratégique se divise en trois catégories : les **formations recyclages optionnelles**, les **formations recyclages obligatoires**, et les **formations diplômantes**. Ainsi, les personnels ont accès aux formations suivantes :

Périodicité des recyclages recommandée	
Intitulé de la formation	Fréquence des recyclages
Mise en œuvre des extincteurs	1 an
Charges d'évacuation	3 ans
Équipier de première intervention	3 ans

Formations obligatoires	
Intitulé de la formation	Fréquence des recyclages
PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile) - CACES	5 ans
Habilitation électrique	3 ans
Conduite d'autoclaves	5 ans
Conduite de chaufferie	3 ans
P.C.R (Personne Compétente en Radioprotection)	5 ans
S.S.T. (Sauveteur secouriste du travail)	2 ans
S.S.I.A.P. 1 (Formation Initiale Agent de Sécurité Incendie)	3 ans
S.S.I.A.P. 2 (Chef d'équipe de sécurité incendie)	3 ans
S.S.I.A.P. 3 (Chef de de Sécurité Incendie)	3 ans
PSE1 (1er Secours en Équipe de Niveau 1)	1 an
Hyperbarie (plongée)	5 ans
Port du harnais	3 ans
Échafaudage roulant	5 ans
Formation des membres du comité d'hygiène sécurité (CHSCT)	En cas de nouvelle nomination
Assistant de prévention – formation initiale	En cas de nouvelle nomination

Formations diplômantes	
Intitulé de la formation	A l'issu de la formation
PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile)	Autorisation de conduite
Habilitation électrique	Habilitation
Conduite d'autoclaves	Habilitation
P.C.R (Personne Compétente en Radioprotection)	Certificat
S.S.T. (Sauveteur secouriste du travail)	Certificat
S.S.I.A.P. 1 (Formation Initiale Agent de Sécurité Incendie)	Diplôme
S.S.I.A.P. 2 (Chef d'équipe de sécurité incendie)	Diplôme
S.S.I.A.P. 3 (Chef de de Sécurité Incendie)	Diplôme
PSE1 (1er Secours en Équipe de Niveau 1)	Diplôme
PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1)	Diplôme
Formation spécifique destinée aux personnes concevant et réalisant les procédures expérimentales – Fonction Concepteur	Diplôme
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales – Fonction Applicateur	Diplôme
DU Applicateur de procédures expérimentales chez les rongeurs	Diplôme
Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins aux animaux utilisés à des fins scientifiques – Fonction Soigneur	Diplôme

En 2019, 490 membres du personnel ont été formés à la sécurité, et l'université comptait 227 sauveteurs et secouristes du travail (SST), dont 39 externes (CNRS, ENSI, ...). Parmi ces secouristes, 221 (soit 97%) étaient à jour de leur recyclage. De plus, 201 personnes ont été formées et sont depuis titulaires du PSC1, dont 36 externes (CNRS, ENSI, ...). À noter que toute personne SST est par défaut titulaire du PSC1.

En 2017, la gouvernance de l'établissement s'est fixée comme objectif d'atteindre 20% des personnels de l'université formés aux gestes de premiers secours dans les cinq ans, proposition validée par le CHSCT en juin 2016. En 2019, ce taux est de 16,0% (soit +1,5 point par rapport à l'année précédente).

Un second axe stratégique, « **Responsabilité sociale** », est établi dans le catalogue de formation. Des formations, incluant la **gestion du stress** et la **résolution des conflits**, entre autres, sont proposées aux personnels.

Le plan de formation en santé sécurité au travail est **présenté annuellement en CHSCT**, avec le bilan de l'année précédente. Il est élaboré en s'appuyant sur les **besoins identifiés via les DUER** mais également à travers **les réseaux des AP**, les **visites de prévention** et les **demandes des directeurs**. Il est conçu dans l'objectif de répondre à des obligations réglementaires mais également dans une démarche d'amélioration continue pour l'amélioration des conditions de travail au sein de l'établissement.

Les étudiants sont également concernés par la possibilité de faire des formations sur la santé et la sécurité au travail. Les étudiant.e.s le souhaitant peuvent suivre une formation Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/secourisme-devenez-acteur-en-maitrisant-les-gestes-durgence/>

La mise à jour annuelle du DUERP est faite pour établir un programme annuel de prévention dans lequel s'inscrivent les actions du plan QVT. (N3)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est le résultat de l'**évaluation des risques pour la santé et la sécurité**, auxquels peuvent être exposés les salariés, et du **plan d'actions** correspondant. L'évaluation des risques professionnels constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les **dimensions techniques, humaines et organisationnelles**. Cet outil contribue à la réalisation de la politique de prévention des risques de l'établissement.

Afin d'établir le DUERP de l'université de Caen Normandie, **il est demandé à chaque unité de travail de réaliser son propre DUERP sous la responsabilité de chaque directeur** (qui est défini dans le règlement intérieur). Pour ce faire, une dématérialisation est mise en place depuis plusieurs années via le logiciel GPuC. Ainsi, en 2022, **82% de DUERP** ont été réalisés. Un bilan annuel des mises à jour des DUERP est assuré par la direction de la prévention et présenté en CHSCT.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire de création et de mise à jour des DUERP, un **plan d'action** est mis en place au niveau établissement dans l'objectif d'établir **un taux de réalisation et de mise à jour de 100% des DUER** :

- ✓ Une démarche portée par la gouvernance de l'établissement avec l'envoi d'un courrier de relance annuel demandant la mise à jour ou la création, accompagné de conseils qualitatifs sur la teneur du document mis en place ;
- ✓ Accompagnement personnalisé des unités de travail, en place depuis 2017 :
 - Intervention de stagiaires ou alternants en co-direction entre l'unité de travail et le service central pilote ;
 - Accompagnement approfondi à l'élaboration du DUER : animation de la démarche participative d'élaboration du DUER par un préventeur du service central pilote sur une durée de quelques mois à 2 ans ;
 - Accompagnement de l'équipe de direction de l'unité de travail :
 - Sensibilisation des personnels de l'unité de travail à la demande du directeur par un préventeur du service central pilote ;
 - Visite de prévention par un préventeur du service central pilote à la demande du directeur ou sur décision du service central pilote ;
 - Module de sensibilisation pour les personnels ou étudiants ;
 - Intervention en conseil de laboratoire / de service ou d'UFR à la demande du directeur par un préventeur du service central pilote ;
 - Visite du CHSCT (et maintenant de la FS).
 - Rédaction d'une démarche pour réaliser son DUER avec outils et conseils - intranet
 - En cours de mise en place :
 - Bilan de la démarche dans toutes unités de travail sur ½ journée sur une période de 5 ans : 2023
 - Mise à jour de la démarche pour réaliser son DUER (groupe de travail avec AP) : 2023
 - Café sécurité avec un préventeur du service central pilote à la demande du directeur : 2023

- Mise en place d'un bilan annuel obligatoire en conseil de laboratoire / de service ou d'UFR de la démarche de prévention des risques : 2023
- ✓ Assistants de prévention :
 - Atelier d'accompagnement à la réalisation du DUER ;
 - Formation initiale et maintien des acquis tous les 5 ans ;
 - Réunions de travail plusieurs fois par an ;
 - Réunion retex (retour d'expérience) annuelle sur le logiciel et les difficultés rencontrées ;
 - En cours de mise en place :
 - Valorisation et reconnaissance des AP
 - Procédure de nomination
- ✓ La formation et sensibilisation des directeurs
 - Guide de sécurité à destination de tous les nouveaux entrants
 - En cours de mise en place :
 - Création d'un module spécifique à la prévention des risques et à leurs obligations – groupe de travail en cours depuis 2022 pour une mise en place de la formation en 2023
 - Un guide du directeur en matière de santé et sécurité au travail : guide en phase de validation par la gouvernance – diffusion 2023

Les apprenant.e.s ont une information sur la santé et la sécurité au travail et dans leurs études. Les responsables associatifs ont des formations à la prévention. (N3)

La santé et la sécurité au travail ou dans leurs études pour les étudiants

Les étudiant.e.s peuvent avoir des informations sur la santé et la sécurité au travail ou dans leurs études **au cours des premières séances de TP**. Les préventeurs du service central Direction de la prévention peuvent également intervenir pour des modules de formation dédiée à la demande des enseignants.

Sur le site internet d'Unicaen, dans l'onglet « Vie de campus », les apprenant.e.s ont accès à la rubrique « Santé – Bien-être – Handicap » dans laquelle se trouvent **toutes les informations en lien avec la santé et la sécurité au travail**.

Un guide de la santé et de la sécurité des étudiants durant leurs études est en cours de réflexion pour une élaboration à moyen terme.

Les risques associés à la vie étudiante

Les responsables associatifs sont **formés** aux risques festifs, à la responsabilité juridique, aux premiers secours physiques et mentaux, entre autres. Une cinquantaine d'associations étudiantes sont conventionnées avec l'université, ce qui leur permet de :

- ✓ Disposer d'un local associatif et d'une aide à son aménagement immobilier ;
- ✓ Être éligible à des dotations de la part de l'établissement, notamment via le Fonds de soutien et de développement aux initiatives étudiantes (*FSDIE*) ;
- ✓ Bénéficier de formations de l'établissement, notamment sur la responsabilité des associations et de ses membres quant à l'organisation d'événements festifs ;
- ✓ Pouvoir, selon les projets menés, bénéficier d'un relais de communication de la part de l'établissement.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-etudiante/>; <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-etudiante/associations-etudiantes-conventionnees/>

Communication autour des actions de santé et sécurité au travail, notamment à destination des responsables de direction et de services, des responsables associatifs étudiants. (N3)

Afin de maximiser la portée et l'intégration des informations concernant la prévention des risques dans l'établissement, le plus de canaux de communication possibles sont mobilisés :

Toutes les actions de santé et de sécurité au travail sont **relayées via les articles** du site <https://www.unicaen.fr/>. Par exemple, l'université de Caen Normandie a communiqué auprès de sa communauté sur les dangers liés au bizutage. Cet article indique le numéro et l'adresse mail du service à contacter, en l'occurrence le SUMPPS, et a mis en place un numéro vert afin que les victimes ou les témoins, puissent alerter les actes qu'ils jugent alarmants.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/ne-loubliez-pas-le-bizutage-est-un-delit/>

L'université met en place et diffuse également des enquêtes qui ont comme objectif d'améliorer la qualité de vie de la communauté sur les sites universitaires, comme par exemple l'enquête sur le sport et la santé, diffusée en début d'année 2022 auprès des étudiants inscrits à l'université et dans les écoles et établissements conventionnés avec l'université. Cette enquête a obtenu la première année un taux de participation de 14,9 %. Elle a pour objectif d'évaluer la pratique d'Activité Physique et les besoins d'accompagnement pour reprendre ou majorer un niveau d'activité physique actuel chez les étudiants.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vers-une-nouvelle-etape-pour-le-sport-sante-a-luniversite/>

D'autres articles, sur la canicule, les registres en santé – sécurité au travail, par exemple, sont réalisées régulièrement.

Les **réseaux sociaux** sont également utilisés afin de toucher les étudiants notamment, en relayant des messages de prévention et de promotion de santé des campagnes nationales de santé publique (Mois sans tabac, Dry January, Sida action...) ou couvrir des évènements festifs particuliers avec des messages de prévention ciblés comme les pratiques de consommation des substances psychoactives et le carnaval étudiant, ou opérer des sondages avec réponses sur des thèmes spécifiques en santé (idées reçues, questions vrai/faux...). Ces messages sont élaborés en partenariats avec les services de médecines préventives et la direction de la communication.

Toutes les informations importantes sont **également facilement accessibles** à partir des différents onglets du site web, ainsi que sur l'intranet. Cette centralisation des informations permet à la communauté de retrouver les renseignements dont elle a besoin. Ainsi un **onglet dédié à la prévention et à la sécurité** (prévention – sécurité) est disponible sur l'intranet et comprend des dossiers d'information, des outils, des fiches techniques (en français et en anglais), des plaquettes afin d'accompagner au mieux les équipes à **mettre en place une démarche intégrée de prévention des risques** au sein de l'établissement.

De plus, les informations et documents sont aussi relayés via des réunions dédiées avec les assistants de prévention, environ 3 à 5 par an, des réunions dans les unités de travail ou des rencontres avec les directeurs permettant les échanges, la diffusion d'informations mais aussi **la diffusion d'une culture de prévention**.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'un CHSCT/CSE actif :

Oui <https://www.unicaen.fr/universite/organisation/decisions-et-conseils/comite-dhygiene-de-securite-et-des-conditions-de-travail-%c2%b7-chsct/>; Des tableaux de bord permettent de suivre les travaux du CHSCT, avec des indicateurs détaillés.

État (E) : Existence d'une instance représentative apprenant.e :

Oui, par l'élection des 2 VP étudiant (Théo Lesénéchal et Marine Rabelle). Des représentants des étudiants siègent dans l'ensemble des conseils centraux de l'université : 6 étudiants sur les 36 membres du conseil d'administration (CA), 16 étudiants sur 40 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et 4 étudiants inscrits en formation doctorale au sein de la commission de la recherche (CR) sur 40 membres : <https://www.unicaen.fr/elections-etudiantes-a-quoi-ca-sert/>

État (E) : Existence et mise à jour annuelle du document unique (DUERP)

Oui mais mise à jour partielle

Des tableaux de bord sont en place, à la fois sur les mises à jour mais également sur les relances auprès des unités de travail.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Procès-Verbaux publiés des instances représentatives des personnels et/ou des instances représentatives apprenant.e.s :

Les procès-verbaux ne sont pas publics dont pas publiés, les relevés des avis le sont (documents relevés des avis) : Relevés CHSCT-2022 ; Relevés CHSCT-2021

Extraits de bilan social sur la santé et sécurité : document joint

Programme annuel de prévention :

Bilan santé sécurité année civile 2018 ; Bilan santé sécurité année civile 2019

Concernant le programme annuel de prévention, un programme annuel a été voté en CHSCT en novembre 2019. Depuis ce vote le programme annuel est toujours en cours, du fait des retards pris en 2020-2021-2022 avec la gestion de la pandémie liée au SARS-COV-2. Un nouveau programme annuel de prévention sera établi et voté en 2023 dans le cadre de la Formation Spécialisé du CSA en se basant sur les dernières orientations votées en CHSCT ministériel en novembre 2022.

<https://www.unicaen.fr/luniversite-renforce-sa-cooperation-avec-la-mgen/>

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mis en place une politique de prévention, de santé et de sécurité (personnels et les étudiants. Notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 3 (conformité). L'objectif à court et moyen terme est de tendre vers le niveau 4.

Attendus pour le niveau 4 : Pilotage et suivi du plan d'actions. La stratégie d'amélioration continue de l'établissement vise à réduire les risques professionnels et de santé pour les personnels et/ou les apprenant.e.s. Actions de communication régulières mises en œuvre avec des parties prenantes externes pour sensibiliser aux risques liés à la santé et à la sécurité au travail et/ou dans les études.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.3.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Travailler un réseau de secouristes en lien avec la santé physique et mentale	CT	B
Mise à jour des DUER pour chaque unité dans l'application GPuC	CT	B
Mise à jour des référentiels dans l'application GPuC (intégration de nouvelles données, archivage, ...)	MT	B
Campagne de communication sur le DUERP (liste de diffusion, lettre interne, intranet, ...)	CT	B
Étude des DUERP	CT	B
Formation des personnels en charge du DUER au sein des unités (utilisation du logiciel, atelier de cotation, ...)	CT	B
Réalisation d'un guide de la santé et de la sécurité des étudiants durant leurs études traduits en plusieurs LVE	MT	A
Mise en place d'une offre APA certifiée par les maisons sport-santé	MT	B
Création d'un centre de santé pour faciliter l'accès aux soins en plein cœur du campus 1 à proximité des services dédiés à la vie de campus.	CT	C

SOUS-VARIABLE 5.3.2. Mettre en place une politique de qualité de vie sur le(s) site(s) de l'établissement

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

L'établissement, en partenariat avec ses parties prenantes, formalise sa politique de qualité de vie sur son/ses sites/campus (restauration collective, lieux de socialisation, activités culturelles et sportives, logements, vie associative, accès numérique, esthétique, espaces verts...).

Les activités sociales, culturelles et sportives proposées

L'université de Caen Normandie est soucieuse de la qualité de vie de sa communauté, sur ses sites universitaires. Ainsi, elle met en place diverses actions, en collaboration avec ses parties prenantes internes et externes. La qualité de vie passe avant tout par un **patrimoine immobilier accessible, convivial** et permettant d'accueillir les associations étudiantes, les événements, les activités culturelles et sportives, et toute autre action qui **favorisent l'amélioration de la vie du campus**.

Les personnels et les étudiant.e.s ont accès à **différentes structures sportives** gérées par l'université. Ainsi, grâce à la CVEC, ils ont accès à la piscine universitaire gratuitement aux terrains de tennis et padels sur le Campus 1, et aux piscines locales des sites distants d'Alençon, de Cherbourg et de Saint-Lô. La communauté a également accès à 80 activités sportives, en s'inscrivant au SUAPS. Par la suite, les adhérents pourront choisir entre différentes activités sportives, allant de la capoiera à la musculation, en passant par l'athlétisme ou l'équitation.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-sportive/activites/>

Dans le cadre des projets structurants financés en partie par la CVEC, L'université de Caen Normandie a lancé le chantier de rénovation du **stadium sous forme d'un complexe multi-activités** avec un accès à des vestiaires sécurisés afin d'offrir à la communauté universitaire un espace sportif et des aménagements paysagers favorisant la diversité des pratiques sportives.

Pour en savoir plus <https://www.unicaen.fr/campus-1-la-renovation-du-stade-est-lancee/>

<http://intranet.unicaen.fr/services/-patrimoine-logistique/un-nouveau-stadium-pour-impulser-une-dynamique-sportive-1088183.kjsp?RH=1405929167129>

Le SUAPS propose également des événements sportifs, notamment la Journée Sport Campus, qui a lieu en octobre, pour mettre en lumière le sport à l'université de Caen.

La communauté universitaire bénéficie également des actions mises en place par les partenaires de l'université, comme par exemple le CROUS, qui s'occupe de la restauration collective et des logements étudiants. Elle accueille donc **6 restaurants universitaires** et **11 cafétérias**, répartis sur les sites caennais, le site de Cherbourg et le site d'Alençon

Pour en savoir plus, voir la variable 4.4.2.

L'université propose également différents **événements culturels**, des **expositions artistiques**, ou encore des **forums thématiques**. Ces grands événements sont coordonnés à la fois par le **Service Universitaire de l'Action Culturelle (SUAC)** et par les **Maisons de l'Étudiant**.

En avril 2021, une enquête a été diffusée afin de **mieux comprendre les pratiques culturelles** des étudiants. Ainsi, selon les résultats, les étudiants ont une préférence pour la mise en place de différents types d'ateliers : initiation à la langue des signes (70,6%), séances de jeux de société (42,7%), danse (43,7%), ou encore de photographie (43,6%). En s'appuyant sur cette enquête, l'université de Caen Normandie propose, depuis septembre 2022, une **offre d'ateliers et de stages de pratique artistique** sur les campus des villes d'Alençon, Caen et Cherbourg, ainsi que des ateliers à distance. Les étudiant.e.s peuvent donc participer à différents ateliers selon leurs envies : théâtre, danse, langue des signes, musique, dessin, radio, jeux de société, ...

L'université met également à disposition une **résidence de création – expérimentation – production**. Ces résidences sont l'occasion de confronter la communauté universitaire à la démarche de création et d'élargir leur culture. Deux artistes ont été accueilli via ce dispositif : Louisa Raddatz et Olivia Gay.

L'art et la culture ne s'arrête pas aux frontières du physique. L'université de Caen Normandie propose par ailleurs des expositions en ligne afin que chacun puisse en profiter.

L'université de Caen Normandie travaille également avec des partenaires locaux afin de proposer une offre culturelle aux étudiantes et étudiants et aux personnels. Par exemple, presque tous les mardis soirs, le cinéma LUX propose une **séance de cinéma** dans l'amphithéâtre Daure, sur le campus 1. L'établissement travaille également avec une **vingtaine d'autres partenaires culturels**, comme la Comédie de Caen (Centre dramatique national de Normandie), Le Dôme (centre de CSTI), École supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg (Ésam), ou encore le théâtre La Renaissance.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/agenda/liste/>; <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-culturelle/pratiques-artistiques/>

Le Service Universitaire de Documentation (SCD) met également en place diverses actions afin d'améliorer les conditions d'études des étudiants. Par exemple, depuis septembre 2021, deux cocons de sieste sont disponibles dans la BU Madeleine-Brès, sur le campus 5. Les étudiantes et étudiants désirant se reposer peuvent donc réserver un des cocons, pour une durée de 25 minutes. En l'espace de deux mois, 267 utilisateurs ont déjà profité de ce nouveau service, pour un total de 416 micro-siestes.

Parallèlement, un total de 5 vélos-pupitres sont installés à la BU Rosalind-Franklin, sur le campus 2. Deux autres vélos-pupitres ont également été positionnés à la BU Madeleine-Brès, sur le campus 5.

Les bibliothèques Gaston-Mialaret et Olympe-de-Gouges ont accueilli l'association « Lire c'est partir » pour une vente itinérante de livres jeunesse. Organisée le 14 octobre 2021 à la bibliothèque de l'INSPE de Saint-Lô, la vente s'est tenue le 17 novembre 2021 à l'INSPE d'Alençon et les 17 et 18 novembre 2021 à l'INSPE de Caen.

cf. Lettre interne d'informations aux personnels des bibliothèques de l'université de Caen.

Les crèches

Les parents ayant des enfants en bas-âge peuvent les confier au Centre de la Petite Enfance. Le CPE est composé de **deux structures** : une **crèche sur le campus 1**, d'une capacité d'accueil de 60 enfants avec trois sections (bébés, moyens et grands), et une **crèche sur le campus 2**, d'une capacité d'accueil de 40 enfants avec deux sections (bébés-moyens et moyens-grands). Ces structures accueillent les enfants du personnel de l'université, des étudiants, du CROUS, du CNRS, entre autres.

L'équipe est composée d'une directrice, de deux adjointes (une infirmière et une cadre de santé), d'auxiliaires de puériculture, d'éducatrices de jeunes enfants, d'agents d'entretien et de cuisiniers. Une pédiatre y fait des vacances mensuelles. Le personnel participe chaque année à **différentes formations**.

Le Centre de la petite enfance organise différentes activités tout au long de l'année : semaine du goût, spectacles de Noël, éveil musical, carnaval, fête des parents, fête de fin d'année, goûters-rencontres, sortie à la ferme, etc...

L'université a versé une subvention au CPE d'un montant de **90 000 €**, en 2017. Elle prend également en charge une partie du coût de fonctionnement ainsi que la masse salariale de deux agents.

Les tiers-lieux

L'université de Caen Normandie accompagne des initiatives de **création et d'animation d'espaces** ayant pour vocation la **création de lien social**, **l'émancipation des étudiants**, et favorisant **les initiatives collectives**. Ces espaces, sont communément appelés **tiers lieux**, puisqu'ils jouent un rôle tiers entre le lieu d'étude ou de travail et l'habitat.

Qu'ils concernent la **solidarité**, la **santé**, la **qualité de vie** ou encore **l'insertion professionnelle**, qu'ils soient gérés par une association ou une autre structure, les tiers lieux implantés sur les différents campus de

l'établissement sont des éléments clés de l'amélioration des conditions de vie étudiante et participent à la dynamique de nos campus.

Les tiers lieux implantés sur les différents campus de l'université de Caen sont les suivants :

- ✓ **L'Agorae** de Caen sur le campus 1, épicerie sociale et solidaire qui proposent aux étudiants précaires des ressources alimentaires et de premières nécessités à bas prix ;
- ✓ **L'Espace d'accueil et d'accompagnement des publics internationaux (AAPI)**, lieu interculturel proposant un espace de détente, un centre de services pour les doctorants internationaux, des animations, ...
- ✓ **La Bavarderie** sur le campus 2, lieu de sociabilisation permettant de lutter contre l'isolement ;
- ✓ **La Koloc'** sur le campus 4, espace de coworking étudiant partagé avec l'institut de l'innovation et du développement de l'entrepreneuriat (INSIDE) de l'EM Normandie, Normandie Incubation et PEPITE Normandie favorisant la mise en réseau et les échanges entre étudiants ;
- ✓ **Le FabLab** sur le campus d'Alençon Damigny, mettant à disposition un parc de machines pour travailler des matériaux divers ;
- ✓ **Les Maisons de l'Étudiant (MDE)**, lieux de vie conviviaux qui permet aux étudiants de se retrouver, mais également de soutenir des projets étudiants ou associatifs.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-etudiante/tiers-lieux/>

Les services de santé

En plus de mettre à disposition ses locaux pour proposer des activités sociales, culturelles et sportives, l'université de Caen Normandie possède **plusieurs services dédiés à la santé professionnelle et étudiante**.

Ainsi, pour les personnels, le **Service de Médecine de Prévention des Personnels (SMPP)** et la **Direction de la Prévention (DP)** mettent en œuvre conjointement des **dispositifs de prévention sur les risques professionnels**.

En effet, la mission du SMPP est de prévenir tous les risques liés à la santé des agents du fait de leur travail et de préserver la santé physique et mentale des agents tout au long de leur parcours professionnel. Ce service est composé d'un **médecin du travail**, qui anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire, une secrétaire médicale, qui assure la gestion financière du service, **deux infirmiers** disposant d'un Diplôme Inter Universitaire en Santé au Travail, **une psychologue** et un **ergonome**.

Le SMPP intervient sur les campus Caennais, sur les campus d'Alençon, de Saint-Lô et Cherbourg en visites médicales, mais aussi sur l'ensemble des campus pour les autres activités liées à la santé au travail. Il intervient pour les différents campus de l'Université (droit de la fonction publique), pour le centre de la petite enfance (droit privé) et la COMUE (droit de la fonction publique) par convention. Une convention est en suspend avec l'EPHE. Ainsi, le SMPP intervient pour les personnels titulaires, contractuels, les doctorants, post doctorants pour l'université de Caen Normandie et la COMUE, les étudiants exposés à des risques particuliers (risques physiques, chimiques, biologiques) et les personnels de la crèche.

Le SMPP travaille avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) afin de déterminer les actions pertinentes à mettre en place, en fonction de la situation de l'université. Ce travail permet à la fois de faire **un état des lieux** sur l'année, **d'évaluer l'évolution** des actions mises en place initialement, et de **proposer de nouvelles actions**.

Pour en savoir plus : <http://intranet.unicaen.fr/services/sante-au-travail/>

Les étudiant.e.s ont accès, quant à eux, au **service de santé étudiante (SSE)** via le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Ce service a pour mission d'accompagner les étudiant.e.s sur **différents aspects de leur santé** via des actions **individuelles** (consultation, dépistage, accompagnement, ...) ou **collectives** (forums thématiques, ateliers d'initiation, ...).

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/>

L'accessibilité au numérique

Les personnels ont la possibilité de recourir au **télétravail**. Le télétravail peut être effectué au domicile de l'agent, dans un des locaux de l'université autre que le lieu de travail habituel de l'agent ou dans un espace public numérique. Le télétravail n'est autorisé qu'aux personnels ayant effectué **une année complète en présentiel**, afin de garantir l'autonomie de la personne concernée. Le télétravail ne peut être exercé que pour un **maximum de 3 jours par semaine**, dans le respect d'un **minimum de 2 jours de présence sur site par semaine**, pour une personne travaillant à temps complet.

La durée du télétravail peut être allongée pour les personnes dont l'état de santé, le handicap (RQTH), ou l'état de grossesse le justifient, mais également pour les personnels engagés pour l'exécution d'un contrat de recherche. Il est également possible d'obtenir une **autorisation temporaire de télétravail** demandée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site.

Le télétravail est indemnisé sous forme d'**allocation forfaitaire**. Ainsi, le montant de l'indemnité s'élève à **2,50 euros** par journée de télétravail effectuée dans la limite de **220 euros par an**.

L'université a également mis à disposition un **catalogue des services numériques**. Ce catalogue est accessible par les apprenant.e.s et par les personnels. Il regroupe les catégories suivantes :

- ✓ **Compte et droits d'accès** : gestion de la Léocarte, gestion de l'authentification numérique, aide d'accès au wi-fi ;
- ✓ **Environnement personnel** : espace de stockage, chiffrage des fichiers, bureau à distance, gestion de l'espace personnel, aide d'accès au cloud (Unicloud) ;
- ✓ **Environnement collaboratif** : gestion de la boîte mail (Zimbra), outils de gestion de projet, création d'espace de stockage partagé, ... ;
- ✓ **Études** : emploi du temps, e-campus, inscription, dossier administratif, notes, ... ;
- ✓ **Enseignements** : aide sur les plates-formes pédagogiques e-campus ou collégium santé, demande d'utilisation d'équipements en salle et en amphithéâtre ;
- ✓ **Poste de travail et équipements associés** : aide à l'impression et la numérisation, téléphonie, bureau à distance, aide à l'installation de logiciel, ... ;
- ✓ **Communication** : gestion de liste de diffusion, annuaire, enquête et sondage, visioconférence, alerte sécurité ;
- ✓ **Assistance** : demande d'assistance, support technique, consultation des incidents, ... ;
- ✓ **Travaux de recherche** : gestion de la thèse ;
- ✓ **Vie universitaire** : inscription au SUAPS, accès aux ressources documentaires, ordres de mission permanent, ... ;
- ✓ **Protection de l'information** : aide et sensibilisation sur les mails malveillants ou publicitaires.

Pour en savoir plus : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service?public=2&lang=fr>

Une formalisation des besoins étudiants

Le **schéma directeur de la vie étudiante** (SDVE) est en cours d'élaboration, et devrait contenir des actions qui permettent d'améliorer les conditions d'études des apprenant.e.s. Ce SDVE est co-construit avec la communauté étudiante de l'université. Un **premier échange** est organisé le 7 février 2023, et les thématiques « *Les loisirs et l'engagement étudiant* » et « *Étudiant et vie pratique, à la découverte de l'autonomie* » seront abordées.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/evenement/construire-ensemble-le-schema-directeur-de-la-vie-etudiante-5/>

La politique contribue au bien être des apprenant.e.s et des personnels et à la responsabilisation des activités associatives (festives ou non) organisés dans et/ou au nom de l'établissement (notion d'obligation de moyens).

Dans un premier temps, le SSE propose plusieurs **dispositifs individuels** à destination des étudiant.e.s afin d'améliorer leur bien-être. Ainsi, les apprenant.e.s peuvent bénéficier d'un examen de santé intégrant une

évaluation médico et psychosociale. Ils peuvent également **mettre à jour leur statut vaccinal**. Le SSE met également en place des **entretiens** avec des **professionnels de la santé mentale** afin de favoriser une prise en charge coordonnée et graduelle (Voir parcours en santé mentale). Le SSE offre des approches psychocorporelles très appréciées par les étudiants comme la sophrologie, la réflexologie, la gymnastique sensorielle. Des **consultations en vie affective et sexuelle** ou des **entretiens** avec une **conseillère en psycho-sexologie** sont également mis à disposition des étudiants désirants être informés ou suivis sur leur santé sexuelle. Les étudiants peuvent également réaliser un **dépistage rapide et gratuit** des infections sexuellement transmissibles. En fonction de leur situation, les étudiants peuvent également bénéficier de **différents accompagnements**, comme par exemple en sevrage tabagique, ou encore en éducation nutritionnelle (perte de poids, conseils). Enfin, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement afin d'améliorer leur intégration.

Dans un second temps, le SSE propose également des **actions collectives** autour des sujets suivants :

- ✓ Forum santé sexuelle et dépistage rapide des affections sexuellement transmissibles ;
- ✓ Mois sans tabac ;
- ✓ Conduites à risque (alcool, sexualité, conduite automobile...);
- ✓ Ateliers « cuisine » autour d'un « apéritif dînatoire » ou « souvenir d'enfance » afin de lutter contre l'isolement ;
- ✓ Ateliers d'initiation à la sophrologie ;
- ✓ Forum Sant'Eudiant, autour des thématiques suivantes : alimentation et activité physique, éco'gestes et bien être.

L'université de Caen Normandie a contractualisé avec l'ARS dans le cadre du projet territorial en santé mentale pour structurer un parcours de soins en psychiatrie et santé mentales à destination des étudiants (accès au contrat territorial de santé mentale (CTSM) de l'ARS 2021-2025 sur le site de l'ARS Normandie. Est intégré dans ce parcours l'intégration de formations (Premiers secours en santé mentale (PSSM), Sentinelle (risque suicidaire), ...).

Pour en savoir plus : <https://www.normandie.ars.sante.fr/les-7-contrats-territoriaux-en-sante-mentale-ctsm-de-normandie> ; <https://www.unicaen.fr/lancement-du-dispositif-sentinelles-a-luniversite/>

Les personnels ont la possibilité de s'inscrire au **Comité d'Action Sociale de l'Université (CASUC)**. Cette structure propose **diverses activités culturelles et sportives**, comme par exemple des séances de yoga, de pilates ou encore de sophrologie.

Pour en savoir plus : <http://intranet.unicaen.fr/services-/communication/le-casuc-c-est-quoi--989555.kjsp?RH=1574253488728>

Enfin, le SMPP propose des **entretiens** avec l'**ergonome** ou la **psychologue** afin d'améliorer les conditions de travail des personnels. A titre d'exemple, les interventions de l'ergonome permettent de répondre aux problématiques en lien avec la **prévention des troubles musculo-squelettiques, l'organisation du travail**, ou encore **l'aménagement des postes de travail**, notamment des postes informatiques. Pour faire connaître ses missions, il organise des **sessions d'informations** dans différents services, via des réunions par groupe, et échange sur l'aménagement des postes de travail afin d'informer sur les troubles musculo-squelettiques et de prévenir les risques. Il fait environ **6 réunions par an**.

En 2021, 93 entretiens psychologiques individuels ont été réalisés, ce qui a permis d'accompagner 70 agents.

Les femmes allaitantes ont la possibilité de **s'isoler dans les locaux du SMPP**.

Les étudiant.e.s ont également accès à un **accompagnement psychologique**, grâce à la plateforme Santé Psy Étudiants, développée par le gouvernement. Le processus d'accès commence d'abord par une consultation chez un médecin généraliste, ou un médecin du SUMPPS, puis l'étudiant.e pourra ensuite prendre rendez-vous avec un spécialiste via la plateforme. Ce dispositif donne le **droit à 3 séances de 45**

minutes gratuites, renouvelable dans la limite de 3 séances supplémentaires, par un médecin du SUMPPS, ou un médecin généraliste, en cas de besoin.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/sante-psy-etudiant-plateforme-daccompagnement-psychologique/>

Des dispositifs nationaux de prévention/bien-être des apprenant.e.s sont mis en œuvre (Cpas1Option, semaine du bien-être étudiant ...)

Plusieurs dispositifs nationaux de prévention ou de bien-être des apprenant.e.s sont mis en œuvre par les différents services de l'université de Caen Normandie.

Les semaines du bien-être ont été organisées sur le campus d'Alençon, entre le 16 novembre 2022 et le 30 novembre 2022, par le SUAPS. Cet événement a permis aux étudiants et aux personnels de découvrir la sophrologie et le yoga. Cette année, 55 inscriptions ont été enregistrées, réparties de la manière suivante :

- ✓ Pour les séances de sophrologie : **19 inscriptions** ;
- ✓ Pour les séances de yoga : **36 inscriptions**.

Cette initiative sera renouvelée en novembre 2023, toujours sur le campus d'Alençon. Une réflexion est en cours pour élargir cet événement sur les autres campus.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/evenement/semaines-du-bien-etre/>

Le SUAPS et le SUMPPS ont mis en place le **programme Halt'O Kilo**. Ce programme consiste à organiser des **cours d'activités adaptés (APA)**, à destination des personnes ayant un IMC supérieur à 30. Les étudiants qui désirent participer à ces activités doivent d'abord avoir une première évaluation médicale de la part du SUMPPS, qui les orientera ou non vers ce programme. Un **suivi nutritionnel** sera également apporté en complément des activités adaptées. Aujourd'hui, une **vingtaine d'étudiant.e.s** en situation d'obésité font ce type d'activités physiques. Le médecin du SUMPPS a obtenu un diplôme universitaire (DU) lui permettant de s'occuper de ce type d'activité. Un questionnaire pour étendre l'APA aux maladies chroniques a été diffusé. A termes, ce service pourrait être proposé aux personnels.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-sportive/sport-sante/>

Le SUMPPS organise également des **forums santé**, comme par exemple le forum Santé sexuelle et affective, organisé le 1er avril 2022 et le 1er décembre 2022. Ce forum est l'occasion pour les étudiants de **se faire dépister** du VIH ainsi que des hépatites B et C gratuitement, **d'échanger** sur des sujets autour de la sexualité et du consentement, et de travailler autour **d'ateliers ludiques** afin de sensibiliser l'utilisation des moyens de contraception ou sur la consommation d'alcool, et d'informer sur les différents dispositifs existants afin de se faire aider. C'est également l'occasion de distribuer des kits menstruels ou de réduction des risques liés à la santé sexuelle.

Pour en savoir plus :

<https://www.unicaen.fr/evenement/forum-sante-sexuelle/> (année 2022/2023) ;

<https://www.unicaen.fr/evenement/forum-sante-sexuelle-et-affective/> (année 2021/2022).

Durant le **mois sans tabac**, en novembre 2022, l'université de Caen Normandie a partagé un article très complet afin **d'inciter sa communauté à arrêter de fumer**. Les personnes désirant arrêter de fumer peuvent retrouver dans cet article des numéros spécifiques à contacter afin d'être accompagné dans la démarche par le SUMPPS. Des liens vers des ressources pertinentes sont accessibles afin de permettre à la communauté de comprendre comment l'addiction fonctionne et de connaître en détail la démarche nationale du mois sans tabac. L'université partage également en ligne une série de conseils afin de tenir ses objectifs.

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/un-mois-pour-arreter-de-fumer/> ; <https://www.unicaen.fr/se-preparer-a-arreter-de-fumer/>

L'université met en place **des actions de sensibilisation**, notamment durant Octobre rose afin d'informer sur le cancer du sein. Le SUAPS a organisé, le 20 octobre 2022, la **marche Unicaen Solidaire**, qui a rassemblé **500 participants**. Cette marche avait comme objectif de récolter des **dons au profit d'associations** qui luttent contre les cancers féminins. Le parcours débuta devant la cour d'honneur du campus 1 et forma deux boucles, pour un total de 5 kilomètres. Cette course fut festive puisqu'un saxophoniste accompagna les marcheurs et une coupe, offerte par le CROUS Normandie, les attendait à la fin du parcours.



Photos prises durant la marche Unicaen Solidaire

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/unicaen-solidaire-une-marche-contre-les-cancers-feminins/>

En parallèle à cette marche solidaire, d'autres actions de prévention ont été déployées sur les campus distants, comme à Alençon où la marche Elles de l'Orne a été organisée.

L'établissement s'engage à mettre fin à toutes formes de violence (sensibilisation, chartes, formations...)

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) fait partie des **priorités** de l'université de Caen Normandie. Un plan d'actions a été élaboré dans le cadre du plan pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan d'actions se divise en trois grandes mesures, comme suit :

- ✓ Améliorer le dispositif de repérage, traitement et suivi des actes de discriminations, de violences et de harcèlement via la **création d'une cellule d'écoute** et **l'amélioration de l'accompagnement et du suivi psychologique des victimes** ;
- ✓ Renforcer le sentiment de sécurité des femmes sur l'ensemble du campus via une **marche exploratoire des femmes** ;
- ✓ Sensibiliser davantage aux discriminations, aux violences sexistes et au harcèlement via des **campagnes régulières d'information et de sensibilisation** ainsi qu'une **formation à la communication non sexiste** intégrée dans le plan de formation du personnel.

Cf. Plan pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est également inscrite dans la **Charte Égalité** signée par l'université.

Comme précisé en amont, à la suite de l'élaboration du plan pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, une **cellule d'écoute sur les violences sexistes et sexuelles** a été mise en place au sein de l'université. Toute personne se trouvant dans ce type de situation, victime ou témoin, peut contacter des personnes habilitées à l'adresse mail cellule-ecoute@unicaen.fr. Cette cellule d'écoute est ouverte à toute la communauté universitaire, c'est à dire aux étudiant.e.s et aux personnels.

La cellule d'écoute est coordonnée par la Vice-Présidence en charge de l'égalité, de la parité et de la vie citoyenne. Elle est composée à part égale de membres de la commission déléguée (EC, BIATSS et étudiants) et de professionnels de la santé de l'université. Tous les membres de la cellule d'écoute ont **suivi une formation adéquate**. Lorsqu'une victime ou un témoin souhaite bénéficier de ce service d'aide, et suivant leur situation, un **binôme d'écoute personnalisé** est constitué, afin de répondre au plus proche des besoins de la personne. Par mesure de neutralité, les membres de ce binôme ne doivent pas faire partie de son

environnement de travail direct. Cet échange permet par la suite d'orienter la victime ou le témoin vers des structures adaptées. Lorsqu'une enquête, ou une procédure disciplinaire/pénale, est déclenchée, le binôme peut également aider à rédiger les faits par écrits.

FONCTIONNEMENT DE

LA CELLULE D'ÉCOUTE

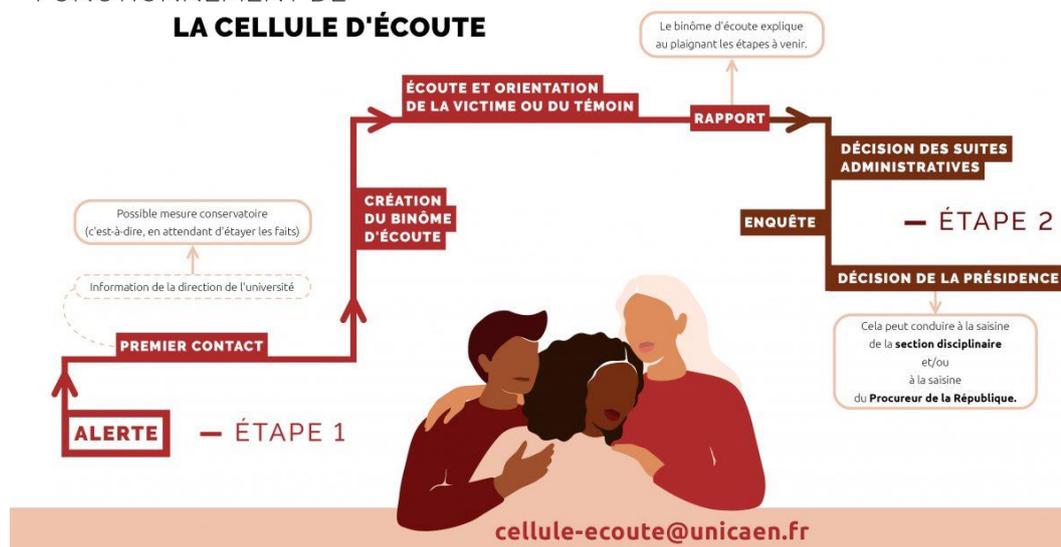


Schéma du fonctionnement de la cellule d'écoute

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/egalite-et-parite/lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/>

Un plan d'actions est établi

Toutes les actions mises en place, dont les actions citées précédemment, sont issues des **plans d'actions des services**, qui travaillent ensemble sur ces thématiques. Ainsi, il n'existe pas un seul plan d'actions, mais plusieurs plans d'actions inscrits dans les stratégies des services.

L'université de Caen Normandie s'appuie sur **différents éléments** pour mettre en place des actions de qualité de vie et améliorer les conditions de travail et d'études de sa communauté :

- ✓ Les **différents diagnostics réalisés**, qui permettent de mieux comprendre la gestion des risques professionnels liés à la santé au sein de l'établissement (grande enquête sur les RPS, ...)
- ✓ L'**enquête régionale sur les conditions de vie**, lancée en février 2022 ;
- ✓ L'**enquête ADUC**, qui est un projet de recherche du LPCN sur les addictions https://www.unicaen.fr/projet_de_recherche/aduc/
- ✓ Le **projet d'établissement 2017-2021**, qui comprend un volet social (axe 3.2) https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2020/10/UNICAEN_projet_etablissement_2017-2019.pdf ;
- ✓ Le **schéma directeur du handicap**, qui contient des actions en lien avec l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Le **schéma directeur de la vie étudiante**, mis en place par la COMUE (<https://www.normandie-univ.fr/presentation-2/politique-de-site/sdve/>).

La stratégie de qualité de vie sur son/ses sites/campus est pilotée et suivie (N4).

Il existe un Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE). Les missions de la DGSA comprennent le volet Vie Etudiante.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'un plan d'actions de mise en place d'une politique de qualité de vie son/ses sites/campus pour les personnels et les apprenants.es (dont les études/formations) :

Non

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Bilan annuel des plans d'actions :

Bilan d'activité du SUAPS

Politique ou charte qualité de vie de son/ses sites/campus (dont les études/formations) :

Projet d'établissement précédent, notamment axe 3.2 : https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2020/10/UNICAEN_projet_etablissement_2017-2019.pdf ; le prochain projet d'établissement en cours de finalisation inclura également ce point.

Projet d'établissement 2017-2021

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que l'établissement a mis en place une politique de qualité de vie sur ces différents sites. Notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 3 (conformité). L'objectif à court et moyen terme est de tendre vers le niveau 4.

Attendus pour le niveau 4 : La stratégie de qualité de vie sur son/ses sites/campus est pilotée et suivie. Les actions du plan qualité de vie sur son/ses sites/campus donnent lieu à une évaluation par les parties prenantes (enquêtes de satisfaction). L'établissement fait de sa politique de qualité de vie un facteur d'attractivité pour ses (futurs) parties prenantes internes (communication responsable...)

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.3.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Echéance	F*
Mettre en place des lieux d'isolement pour les femmes allaitantes et les personnes qui ont besoin de repos	CT	B
Installer des écrans dans les locaux du SMPP afin de diffuser des messages de prévention	CT	B
Mettre en place un suivi des agents en situation de handicap	CT	B
Former au moins un éducateur sportif aux activités adaptés	CT	B
Faire le lien entre les activités adaptés et le parcours STAPS, avec comme objectif d'obtenir la certification APA	MT	C
Mise en place d'une « carte culture », donnant un accès privilégié pour les étudiants à la fois à des événements culturels ayant lieu à l'université ou en dehors	MT	B

SOUS-VARIABLE 5.3.3. Mettre en place une politique de qualité de vie au travail

Autoévaluation : niveau 2 (Initiation DD&RS)

Le diagnostic a été conduit selon les attendus du niveau 3 (conformité DD&RS), mais au final notre auto-évaluation amène à retenir le niveau 2 (initiation) car le plan QVT n'est pas encore réalisé.

L'établissement est en conformité avec les politiques nationales de bien-être au travail. Il s'engage, notamment, à mettre fin à toutes formes de violence.

Comme mentionné préalablement, l'université de Caen Normandie est engagée dans la lutte contre les VSS, via l'adoption d'une charte, et le plan d'égalité professionnel entre les femmes et les hommes.

L'université a également mis en place des **séances de méditation**, à destination des personnels, mais également des étudiants.

Un diagnostic Risque Psycho-Sociaux (RPS) est réalisé

Ce diagnostic RPS n'a pas été réalisé mais un diagnostic bien-être au travail a été réalisé

Cette enquête dont le comité de pilotage était composé par la vice-présidente aux ressources humaines, la vice-présidente au sport, santé et bien-être, la directrice générale des services, le directeur des ressources humaines, la directrice de la prévention, le médecin du travail, la psychologue du travail et quatre membres représentant du personnel du CHSCT, a été menée en 2020 et sous le pilotage opérationnel de la psychologue du travail appuyée par deux étudiants de master 1 de psychologie du travail.

L'enquête a été basée sur la démarche SATIN (Santé Au Travail, INRS et université de Nancy 2) dont la démarche est à l'interface de la qualité de vie au travail et des risques psycho-sociaux. Les dimensions explorées sont la santé perçue, les exigences de travail et les capacités des agents, la perception et l'évaluation de l'environnement de travail, l'appréciation générale du travail. Un questionnaire joint portait sur l'équilibre entre les responsabilités de la vie privée et les responsabilités de la vie professionnelle des agents. Sur les 2643 personnels, 1011 ont répondu. Les résultats de cette enquête ont été présentés au CHSCT en juillet 2022. L'analyse permet d'**identifier les points de forces et de fragilité des personnels**. Cet état des lieux dans un contexte sanitaire particulier, permet d'établir un premier diagnostic. Cette enquête vise à être redéployée afin d'étudier les évolutions entre la situation en 2021 et en 2023.

Un plan d'actions, en matière de qualité de vie au travail, est co-construit par les personnels et l'administration et est voté en CHSCT/CSE.

Le bilan annuel du SMPP est présenté en CHSCT. Il comporte toutes les actions réalisées durant l'année par le SMPP.

L'avancée du plan QVT est publiée.

L'avancée du plan QVT n'est pas publiée mais un travail global sur la qualité de vie au travail est engagé. Un groupe de travail a été constitué pour permettre de structurer l'ensemble des initiatives et proposer de nouvelles actions. A moyen terme, l'ensemble de ces actions seront formalisées dans un plan dédié.

Un dispositif d'accompagnement (soutien, médiation, ...), à destination de personnels est mis en place et est évalué annuellement.

L'université de Caen Normandie met en place des **actions d'accompagnements, de soutien et de médiation** à destination des membres du personnel.

L'action sociale

Les personnels ont accès à un **service social des personnels**. Ce service a un rôle d'aide, de conseil, d'écoute et de soutien auprès des personnels. Il a pour but d'aider et d'accompagner les agents à résoudre leurs problématiques personnelles ou professionnelles. Il est chargé d'évaluer les besoins spécifiques de chacun, en toute confidentialité. L'assistante de service social diplômée d'état est tenue au secret professionnel. Elle informe les personnels de l'ensemble de leurs droits en matière de législation et de prestations

existantes. Elle apporte des solutions et des moyens d'actions en relation avec l'environnement de travail et les organismes extérieurs. Le service social intervient dans les domaines suivants :

- ✓ **Travail** : adaptation au travail, médiation...
- ✓ **Social** : problèmes familiaux et personnels, logement...
- ✓ **Économique** : problèmes budgétaires, aides financières...
- ✓ **Santé** : répercussion des problèmes de santé sur la vie professionnelle, familiale et personnelle ;
- ✓ **Handicap** : accompagnement en collaboration avec le service santé
- ✓ **Information** : accès aux droits, orientation vers les services et les partenaires...

L'université a également mis en place des dispositifs d'action sociale, qui s'adressent à tous les personnels, titulaires ou contractuels, afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des agents ainsi que de leur famille. Les aides et les prestations couvrent différents domaines, comme l'enfance et la famille, la restauration, la santé, le logement ou encore les activités culturelles et de loisirs, le plus souvent sous conditions de ressources

Prestations interministérielles		
	Prestations	Taux
Subventions pour séjours d'enfants	Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (séjours scolaires)	
	Forfait pour 21 jours ou plus	79,69€
	Pour les séjours d'une durée comprise entre 5 et 20 jours	3,79€/jour
	Colonies de vacances	
	Enfant de moins de 13 ans (par jour)	7,69€
	Enfant de 13 à 18 ans (par jour)	11,63€
	Centre de loisirs	
	Journée complète	5,55€
	Demi-journée	2,80€
	Séjours linguistiques (durant les vacances scolaires)	
	Enfant de moins de 13 ans (par jour)	7,69€
	Enfant de 13 à 18 ans (par jour)	11,64€
	Maisons familiales de vacances (agrées et gîtes de France)	
	Séjour en pension complète (par jour)	8,09€
	Séjour en formule location (par jour)	7,69€
Enfants handicapés	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	167,54€
	Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,94€
Restauration	Participation aux frais de restauration des personnels dans les restaurants du CROUS (un repas par jour)	Indice ≤ 481

La mise en œuvre de l'action sociale à l'université se répartit entre le service social des personnels pour les aides d'urgence et la direction des ressources humaines, pour l'action sociale attribuée sur barème. Au 1er janvier 2011, l'établissement a pris en charge l'ensemble du dispositif d'action sociale à destination de ses personnels.

Ces prestations sont soumises à des conditions d'attribution : les enfants concernés doivent avoir moins de 18 ans au 1er jour du séjour, les subventions pour séjours d'enfants et l'aide à la famille sont versées si le quotient familial est inférieur ou égal à 12 800€, les prestations relatives aux enfants handicapés ne sont pas soumises à condition de revenus.

En plus de ces prestations interministérielles, l'université propose des prestations sociales supplémentaires.

Prestations d'initiative universitaire		
Prestations	Conditions	Taux
Handicap		
Chèque handicap domicile - CESU	Agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi	200 € par an et par agent
Logement		
Caution d'un logement locatif	- sur facture acquittée - sous conditions de ressources : QF ≤ 18000 €	400 € maximum une fois tous les trois ans
Loisirs et culture		
Participation aux frais d'inscription ou d'adhésion à une activité artistique culturelle ou sportive	- personnels titulaires ou contractuels de plus de 6 mois - enfants des personnels - sous conditions de ressources	50 à 80 € maximum selon la situation de l'agent
Santé		
Aide aux frais de lunettes ou de lentilles, aux frais dentaires, prothèses dentaires, auditives ou orthopédiques	- sur facture acquittée - sous conditions de ressources : QF ≤ 18000 €	100 € maximum par an et par agent

En 2019, 304 entretiens ont été organisés, dont 105 étaient sur le thème de la santé. Cela s'explique par le fait qu'un accompagnement est souvent demandé durant l'arrêt, mais également durant la période de reprise du travail. Cette thématique est suivie de près par le volet social, qui a fait l'objet de 82 entretiens. Cette problématique fait référence aux demandes liées au logement et à la séparation.

Les actions de soutien

Les services ont la possibilité de signaler au SMPP, à la direction des ressources humaines et à la direction de la prévention les situations qu'ils estiment alarmantes. Des actions peuvent être mises en place pour des collectifs de travail et un suivi individuel proposé (tant sur le plan RH que sur le plan de la santé).

Les doctorants peuvent bénéficier d'un suivi par le SMPP, cette mission sera progressivement transférée au service de santé étudiante. Les doctorants faisant face à des risques spécifiques (sur la base de la fiche remplie par le doctorant et signée par le directeur de laboratoire) sont suivis tout au long de leur parcours, avec un **premier échange** durant la visite médicale obligatoire, puis **en début de 3ème année** pour faire un diagnostic de leur santé mentale, les soutenir et mettre en place des dispositifs ou des aménagements

spécifiques. L'objectif à termes est de pouvoir suivre tous les doctorants (mission qui va être dévolue aux futurs SSE).

Concernant les aménagements de postes, l'université de Caen Normandie accepte de financer toutes les demandes d'équipements et de matériels spécifiques.

D'autres financements sont demandés par le SMPP, notamment auprès du FIPHFP, mais ces financements ne concernent que les travailleurs en situation de handicap déclarés. Pour pallier au délai nécessaire pour obtenir l'accréditation travailleur handicapé, qui peut prendre jusqu'à neuf mois en moyenne, le SMPP détient **plusieurs équipements** qui peuvent être **prêtés** le temps d'avoir les financements, notamment une table réglable ou des souris ergonomiques pour ordinateur. Enfin, un travail est effectué avec les ergonomes spécialistes du Service interrégional d'appui pour adultes déficients visuels (SIADV externes). Ce dispositif s'adresse exclusivement aux personnes ayant des problèmes visuels et reconnu comme travailleur handicapé.

Ces dispositifs d'accompagnement sont inclus dans le bilan annuel du SMPP.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence d'un plan d'actions de mise en place d'une politique de qualité de vie au travail auprès des personnels :

Non

État (E) : Enquête de satisfaction auprès des personnels enquête bien-être 2021 sur le lien :

<http://intranet.unicaen.fr/services-/sante-au-travail/enquete-sante-bien-etre-au-travail-1074103.kjsp?RH=1621345840301>

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

- Bilan annuel des plans d'actions, DUERP volet Risques Psycho Sociaux (RPS) :
- Bilan santé sécurité année civile 2019_voté page 27
- Bilan santé sécurité 2018_voté page 32

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic montre que le plan de qualité de vie au travail n'est pas encore réalisé mais que l'établissement a déjà fait beaucoup d'actions en s'engageant dans la lutte contre les VSS via l'adoption d'une charte, en adoptant un plan d'égalité professionnel entre les femmes et les hommes et en réalisant un diagnostic RPS. Notre auto-évaluation amène ainsi à retenir le niveau 2 (Initiation). L'objectif à court terme est de formaliser la politique de QVT au sein de l'établissement puis de tendre vers le niveau 4 à moyen terme.

Attendus pour le niveau 4 : La politique QVT est établie. La stratégie de qualité de vie au travail est pilotée et suivie. Des objectifs d'amélioration de la QVT sont fixés annuellement. Les responsables de direction, de services sont formés au management responsable

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou coût nul ou faible) à C (complexe et/ou coût élevé)

5.3.3 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Formaliser la politique de QVT au sein de l'établissement	MT	C
Établir un plan d'actions en fonction des résultats de l'enquête sur les RPS	MT	B
Mettre en place des séances de méditation pleine conscience et des séances de découverte	CT	A



VARIABLE 5.4. Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenant.e.s

ODD concernés : 4, 10 (mission), 1, 2, 3, 5, 8 (contribution)

Autoévaluation : niveau 3 (Conformité DD&RS)

Plan d'actions d'égalité des chances pour les apprenant.e.s en partenariat avec les parties prenantes : venue des futur.e.s apprenant.e.s, adaptation des conditions d'études/formations et insertion.

Un référent "égalité des chances" est nommé au sein de la cellule/service en charge du projet personnel et professionnel des apprenant.e.s

Adoption de chartes (diversité, handicap, égalité femme-homme...) et nominations de référents thématiques correspondants

Objectifs :

Niveau à 1 an : consolidation du niveau 3

Niveau à 3 ans : niveau 4 (Maîtrise)

Stratégie d'égalité des chances : déploiement des actions, suivi et évaluation au regard du projet personnel et professionnel des apprenant.e.s

Intégration des chartes dans le règlement intérieur de l'établissement et prise en compte de la stratégie territoriale.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Document formalisant la politique d'égalité des chances :

La politique d'égalité des chances se retrouve dans le nouveau plan du contrat d'établissement (2022-2027) et en particulier dans son axe stratégique n°3 « *Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions* ». Le projet d'établissement n'ayant pas encore été validé par le CA de l'établissement au moment du dépôt du dossier de labellisation, nous joignons la note de présentation de la stratégie du projet de plan du contrat. Le projet d'établissement 2022-2027 qui sera voté le 10 mars 2023 pourra être envoyé ultérieurement.

Bilan Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), volets accueil et accompagnement social

Bilan et des projets financés par la CVEC juillet 2022

A partir de janvier 2023, l'université de Caen se saisit pleinement de la possibilité d'attribution d'aide individuelles aux étudiants dans le cadre de la part sociale du FSDIE, ainsi après modification du règlement intérieur pour se conformer à la circulaire engagement étudiant du 22 mars 2022 et les élections des représentants étudiants de novembre et décembre 2022, la commission a été installée. Une analyse sociale sera réalisée par les assistantes sociales du SUMPPS et les étudiants pourront se voir attribuer :

- ✓ Des aides d'urgence (carte alimentaire) ;
- ✓ Des aides pour acquérir du matériel pédagogique ;
- ✓ Des prêts à long terme de matériel informatique ;
- ✓ Des protections hygiéniques réutilisables.

SOUS-VARIABLE 5.4.1. Préparer la venue de futurs apprenants.es quels que soient leurs profils

Autoévaluation : niveau 4 (Maîtrise)

Politiques et objectifs spécifiques de recrutement d'apprenant.e.s en situation d'autocensure, sur critères sociaux, minoritaires dans une filière professionnelle, internationaux de pays en voie de développement etc....

L'université de Caen Normandie est engagée avec ses partenaires dans une politique de recrutement des d'apprenant.e.s avec pour objectifs de réduire ou limiter l'autocensure par exemple, et d'accroître l'ambition scolaire des élèves de collèges et lycées, en leur permettant une ouverture sur l'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et de la culture. Les différents dispositifs sont décrits ci-après.

Par ailleurs, l'université de Caen Normandie a toujours été engagée socialement afin de garantir l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre. Elle est notamment partenaire de la Fédération interuniversitaire de la formation à distance (FIED). A ce titre, elle propose des formations pour les **étudiants incarcérés**, au côté de 9 autres universités référencées par la FIED. L'université propose ainsi 24 formations réparties dans différents domaines. Pour ce faire, elle s'appuie sur le réseau « MoodleBoxe en détention ». Ce campus permet aux étudiants incarcérés au Centre Pénitentiaire de Caen de bénéficier d'un environnement numérique pour suivre des formations de l'université de Caen Normandie et d'autres établissements à distance. Les étudiants suivent leur cursus en ligne via une plateforme web de type Moodle locale au centre de détention.

Pour en savoir plus :

<https://www.unicaen.fr/universite/axes-strategiques-et-grands-projets/campus-connectes/>;

<https://www.fied.fr/les-etudiants-incarceres> ;

https://www.fied.fr/rechercher?search_api_fulltext=&field_lieu_x_d_enseignement=All&field_discipline_principale=All&field_etablissement_de_rattachement=2650&field_type_de_diplome=All&field_public_empeche=All

Par ailleurs, en continuant d'appliquer l'exonération partielle des frais différenciés aux étudiants extra-communautaires, elle réaffirme l'importance d'internationaliser ses filières et campus avec des apprenants de tous pays, quels que soient leurs profils.

L'université de Caen participe aussi activement au recrutement d'étudiants internationaux d'excellence via le **programme national des bourses Eiffel** permettant à ce public de bénéficier d'une aide financière conséquente ainsi que d'un accueil privilégié pour faciliter leur intégration. Les étudiants ainsi recrutés ont à disposition tous les outils nécessaires pour être en position de réussite académique. Ce programme de bourse est notamment utilisé auprès de nos universités partenaires situées dans un pays dont le niveau de vie est moins élevé qu'en France. Cela permet de lever le frein financier et de rendre possibles des mobilités entrantes qui en dehors de ce dispositif ne pourraient pas être envisagées.

Au niveau européen, l'établissement applique déjà les recommandations de l'agence Erasmus+ pour des mobilités vertes et inclusives, telles qu'elles sont indiquées dans la nouvelle [Charte 2021-2027](#). L'inclusion est d'ailleurs au cœur du projet d'alliance européenne [AcrossEU](#) porté par l'université de Caen Normandie avec sept universités partenaires européennes et qui sera déposé début 2023 auprès de la Commission européenne cf. variable 2.4.2).

L'établissement est également fortement engagé dans des actions de soutien à la Francophonie dans les pays d'Afrique sub-saharienne, avec la mise en place de programmes de renforcement linguistique et disciplinaire pour les futurs professeurs des écoles. [Ces projets](#), pilotés par l'INSPé, sont d'ores et déjà en place en **Mauritanie et au Ghana** et bénéficient de financements du Fonds de solidarité pour les projets innovants - FSPI.

Enfin, l'université de Caen Normandie est engagée localement pour favoriser et faciliter la reprise d'études supérieures pour les publics en exil. Depuis 2019, elle accueille chaque année une vingtaine d'étudiants en

reprise d'études dans le [Diplôme universitaire passerelle pour étudiants en exil](#) – DUPEX, avec exonération des frais de formation et accompagnement social en partenariat avec le Crous Normandie.

Des dispositifs spécifiques aux territoires (ex: package de recrutement pour les internationaux) et/ou aux filières de formation de l'établissement sont mis en place ou activés.

Afin de faciliter le **recrutement et l'accueil d'étudiants internationaux de territoires spécifiques**, l'université de Caen Normandie met en place des conventions d'accueil couvrant notamment l'accompagnement dans les démarches, l'hébergement en résidence Crous et l'attribution possible de bourses sur financement propre ou européen (ex-MIC). Des conventions existent déjà avec le gouvernement des Îles Anglo-Normandes, avec la Macédoine et plus récemment avec le Kosovo. Ce type de convention a même pu être proposé à l'Académie pour l'accueil d'étudiants de Saint Pierre et Miquelon.

Pour les Sciences de l'ingénieur, l'établissement a mis en place toute une série de [doubles diplômes](#) qui accueillent chaque année des cohortes d'élèves ingénieurs marocains, tunisiens et bientôt algériens.

Enfin, en complément du DUPEX mentionné plus haut, le Carré international travaille étroitement avec les acteurs sociaux professionnels et associatifs pour communiquer sur le **dispositif de Soutien linguistique en français** destiné à faciliter l'insertion sociale des réfugiés, avec possibilité d'exonération des frais de formation pour les publics ayant un projet de reprise d'études qui ne seraient pas éligibles au DUPEX.

Le service « Espace, orientation et insertion » (EOI) a rédigé le **livret Continuum**, qui est diffusé aux lycéens et aux personnes en reprise d'études. Il comprend notamment **deux dispositifs phares** que sont « Mon avenir UNICAEN » et « Les cordées de la réussite ».

Le dispositif « **Mon avenir UNICAEN** » est animé par des services civiques de l'espace orientation insertion qui se rendent dans les lycées et qui font venir des lycéens sur nos campus afin de leur donner envie de poursuivre des études à l'université. Ils témoignent de leur expérience, déconstruisent les idées reçues sur l'université et cherchent à lever les freins sur les poursuites d'études universitaires.

En partenariat avec le rectorat, l'université de Caen Normandie développe de façon très active des **Cordées de la Réussite** qui ont vocation à accroître l'ambition scolaire des élèves de collèges et lycées, en leur permettant une ouverture sur l'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et de la culture (et de limiter par la même l'autocensure). L'objectif est de permettre aux élèves engagés dans ces dispositifs d'élargir leur champ des possibles, de développer de nouveaux réseaux en participant à des rencontres organisées entre élèves, étudiants, enseignants du supérieur et professionnels. Notre établissement est à présent à la tête de **six cordées de la réussite** dont une à l'IUT d'Alençon. Ces cordées s'adressent de façon prioritaire aux zones rurales isolées (ZRI) et aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) (cf. 5.4.1.a).

Pour en savoir plus : Cordées de la Réussite : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>).

Au total, plus de 1 100 élèves de la Manche, de l'Orne et du Calvados ont pu être touchés par ces dispositifs durant l'année universitaire 2021-2022.



Elèves visitant les réserves d'une bibliothèque et assistant à un exposé dans une unité de recherche

Concernant **les personnes en reprise d'études**, les admissions se déroulent sur Parcoursup, pour les L1 et BUT1.

Le **diplôme d'établissement Passeport** pour réussir et s'orienter (PaRéO) est mis à disposition des élèves de lycées ne sachant pas quoi faire dans l'avenir, ou ayant été refusé à tous leurs vœux sur Parcoursup. Les principaux enseignements sont les suivants :

- ✓ Un tronc commun d'enseignements (100h) composé de matières transversales et destiné à renforcer certaines compétences importantes pour réussir ses études (expression écrite et orale, langue, compétences numériques, ...);
- ✓ Un parcours disciplinaire (100 h) à choisir parmi « Sciences Humaines & Sociales », « entreprise & société » ou bien encore « élargir ses horizons » ;
- ✓ Une découverte du monde professionnel notamment par des périodes d'immersion en entreprise d'une durée minimale de 4 semaines ;
- ✓ Un travail approfondi de son projet d'orientation avec l'Espace Orientation Insertion de l'Université de Caen Normandie.

La première promotion du PAREO compte actuellement 20 étudiants.

Mesure de la performance des dispositifs mise en place

Depuis l'année dernière l'EOL s'est engagée dans une **démarche d'amélioration continue** et a **mis en place des indicateurs** afin d'apprécier l'impact de ses interventions et améliorer ses dispositifs le cas échéant. Chaque année, nos services civiques dressent un bilan de leurs actions dans le cadre de Mon avenir UNICAEN et nous renvoyons un bilan des cordées de la réussite au rectorat. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces données et de nos indicateurs dans notre premier bilan annuel.

Que ce soit pour l'obtention ou le maintien de labels nationaux comme [Bienvenue en France](#) ou [Qualité FLE](#), pour le renouvellement de la [Charte Erasmus+](#) ou encore pour le dépôt de demandes de financements de projets (AcrossEU, FSPI, AUF...), le Carré international est en permanence interrogé sur des indicateurs relatifs à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi, pédagogique comme administratif, des publics internationaux accueillis à l'université de Caen Normandie. **L'octroi et le maintien de ces différents labels et financements, nationaux et internationaux, sont les garants de la performance des dispositifs régulièrement mis en place et améliorés au sein de notre établissement.** Pour ce faire l'établissement s'appuie sur l'exploitation de ses bases de données et a mis en place des outils performants de consultation et d'exploitation des systèmes d'informations.

Indicateurs communs :

État (E) : Existence de dispositifs d'accompagnement de futur.e.s apprenant.e.s quels que soient leurs profils (O/N)

Oui

Performance (P) : Indicateurs de recrutement des apprenants.es quels sont leurs profils par catégories (taux de boursiers, homme/femme...) et territoires

Effectifs étudiants et leurs profils (2021-2022)

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Rapport d'activité des dispositifs d'accompagnement des futur.e.s apprenant.e.s quels que soient leurs profils (Cordées réussite...) et/ou des services impliqués (service relations internationales...)

Bilan annuel EOI 2021-2022

Brochure « offre de services UNICAEN à destination des lycées »

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est d'abord de consolider le niveau 4 et puis d'atteindre le niveau 5 à 3 ans.

Attendus du niveau 5 : L'établissement est innovant dans le domaine. Certains dispositifs d'accompagnement et/ou d'aides des futur.e.s apprenant.e.s mis en place par l'établissement sont transposés dans d'autres établissements.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

5.4.1 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Étendre le nombre de lycées / lycéens impliqués dans les cordées de la réussite et mon avenir Unicaen	MT	B
Mise en place d'une plateforme permettant de développer les immersions au sein de l'université (des lycéens qui assistent à des enseignements à l'université)	MT	B
Développer l'accès ponctuel en streaming à un panel de cours, à différents niveaux et dans différents domaines, pour aider les futurs apprenants internationaux à mieux appréhender l'environnement pédagogique et les méthodologies universitaires. Cela permettrait d'éviter le choc « pédagogique » et même linguistique. Désormais facile à mettre en place avec le déploiement massif d'outil d'enseignement en ligne suite à la crise Covid.	CT	A

SOUS-VARIABLE 5.4.2. Développer des conditions d'études/formations favorables à la réussite des apprenant.es en situation de handicap

Autoévaluation : niveau 4 (maîtrise DD&RS)

Le diagnostic a été réalisé successivement sur la base des attendus du niveau 3 (N3) puis du niveau 4 (N4)

Un plan d'actions en faveur des apprenant.e.s en situation de handicap en partenariat avec les parties prenantes (la ville, le rectorat, la région, fondations diverses, ONG dédiées, associations apprenant.e.s ...) est formalisée. (N3)

Plusieurs services sont mobilisés au sein de l'université pour accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap tout au long de leur cursus et aux différents moments de leur vie :

- ✓ Aménagement d'étude et accompagnement : les scolarités des UFR et le relais handicap santé (RHS) ;
- ✓ Santé et aménagement des examens : le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ;
- ✓ Vie sociale, sport et culture : le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) et le service universitaire d'action culturelle (SUAC) ;
- ✓ Orientation et insertion professionnelle : l'espace orientation et insertion (EOI).
- ✓ Chaque composante dispose d'un référent handicap administratif et un référent handicap pédagogique pour répondre au plus près des besoins des étudiants.

D'autres services, notamment la Direction du patrimoine et de la logistique (DPL) mais également la Direction du système d'information (DSI), travaillent étroitement avec les composantes, le RHS et le SUMPPS. La DPL pour faire adapter et aménager les locaux et la DSI a notamment développé un outil de gestion et de suivi des étudiants en situation de handicap (GAETHAN).

L'université de Caen Normandie a par ailleurs établi une charte d'accueil des étudiants en situation de handicap, approuvée par le CFVU en juillet 2020.

Pour en savoir plus :

Guide étudiant en situation de handicap : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/handicap/>

L'université de Caen Normandie porte un intérêt particulier à l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou présentant un problème de santé susceptible d'impacter leurs études. Un accompagnement et un soutien individuel est ainsi mené dans le cadre de la politique inclusive nationale (notamment : la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et au niveau de l'Établissement en cours de réactualisation. Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Le Relais Handicap Santé (RHS) est à disposition des étudiants pour les orienter et les conseiller afin d'aménager au mieux l'organisation et le bon déroulé de leurs études. Il peut proposer des solutions adaptées à leur situation tout au long de leur cursus universitaire. C'est un lieu d'accueil et d'écoute, où l'on respecte la confidentialité des informations transmises.

Avant l'inscription administrative et durant la scolarité, les futurs étudiants et étudiants peuvent contacter le Relais Handicap Santé.

Le RHS travaille également en relation avec les établissements du secondaire. Dès le mois de novembre, les chargées d'accompagnement se mettent en relation avec les enseignants référents en Normandie afin qu'ils puissent transmettre l'information aux lycéens et ainsi anticiper leurs aménagements dans l'enseignement

supérieur. A noter qu'à la différence de l'enseignement secondaire notamment, il n'est pas indispensable d'avoir une reconnaissance à la MDPH afin de pouvoir bénéficier d'une demande d'aménagement.

Les coordonnées du SUMPPS, du Relais Handicap Santé, la procédure à suivre et la charte, sont par ailleurs disponibles sur Parcours sup, le site de l'université et sont à nouveau transmises lors de l'inscription administrative. Les chargées d'accompagnement du RHS participent par ailleurs aux différentes manifestations : Salon de l'Étudiant, Journées Portes Ouvertes, Forum d'Accueil, Village des Associations afin de se faire connaître au plus tôt auprès des étudiants primo arrivants et qu'ils puissent ainsi réaliser leur demande d'aménagements au plus vite dans l'année.

Le Relais Handicap Santé vient également en soutien aux équipes administratives et pédagogiques des UFR afin de les conseiller notamment sur la mise en place des aménagements d'examen ou lors de situations individuelles plus complexes. Le service dispose sur le territoire de nombreux partenaires ressources afin de pouvoir accompagner au mieux les étudiants selon leurs besoins et leurs situations de handicap. Par exemple, il arrive que certains étudiants étrangers non-voyants arrivant à l'Université de Caen aient besoin d'un accompagnement plus poussé pour un bilan fonctionnel et un apprentissage de la locomotion (déambulation en canne blanche). La méthodologie de travail adaptée n'étant pas la même dans leur pays d'origine (par exemple le poinçon braille) que celle proposée en France et à l'Université de Caen notamment (numérique adapté). Le RHS fait ainsi appel au SIADV (service interrégional d'appui pour adultes déficients visuels) et à la formatrice en locomotion pour qu'un accompagnement individuel soit réalisé auprès de l'étudiant. Pour l'apprentissage du numérique adapté, les professionnelles du RHS contactent l'Association Valentin Haüy qui propose des ateliers pour les personnes non voyantes ou avec une déficience visuelle afin de mieux appréhender la synthèse vocale et l'utilisation de l'ordinateur.

Des référents handicaps sont nommés au sein de nombreux services communs et ou centraux (SCD, DRH...) et il y a, au sein des UFR, deux types de référents handicap : administratifs (gestionnaires de scolarités référents GAETHAN) et pédagogiques : enseignants.

L'Espace orientation et insertion (EOI) de l'université a recruté récemment une chargée d'orientation et d'insertion formée aux situations de handicap. Ce poste est centré sur l'accompagnement des étudiants et l'animation de réseaux dédiés à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. La chargée d'orientation a vocation à former les autres membres de l'EOI au 1^{er} accueil des étudiants en situation de handicap. Cette démarche se veut inclusive car l'université souhaite que les apprenants en situation de handicap soient accueillis dans les mêmes locaux et qu'ils aient le même niveau de service que leurs camarades. Enfin, elle a également pour mission de collaborer avec l'ensemble des acteurs en interne (SCD, Mon Avenir Unicaen, SUMPPS/Centre de Santé, RHS) comme en externe avec les partenaires institutionnels (CROUS, coordinateurs des bassins académiques, inspections académiques, CIO, lycées, Région...) ou spécialisés (CRA, Autisme Basse Normandie, HMVA, AFM Téléthon, Valentin Haüy, SIADV, FIPHP, AGEFIPH, Pôle Emploi, Cap Emploi).

L'université organise des événements autour de l'inclusion dans l'enseignement supérieur. Le 10 janvier 2023 a été organisé un atelier de découverte de la langue des signes ouverts à tous les étudiants <https://www.unicaen.fr/tout-dire-dans-un-silence/>. Le 30 janvier 2023 a eu lieu un séminaire sur l'accessibilisation en contexte universitaire, organisé par le Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire (CEMU). Ce séminaire a débuté avec une conférence sur les conditions pour une éducation inclusive dans le contexte de l'enseignement supérieur, et a notamment interrogé les notions de différenciation et d'adaptation, suivi d'un échange avec le public. Ensuite, le séminaire a repris avec une table ronde sur l'accessibilité d'un point de vue technique, pédagogique et d'accompagnement par les tuteurs, suivi également par un temps d'échange avec le public. Enfin le séminaire s'est conclu avec la présentation de projets 100% Inclusion, un Défi, un Territoire (IDT) et Réussites plurielles.

Les apprenant.e.s en situation de handicap sont identifié.e.s et reconnu.e.s. (N3)

En interne, un outil de suivi des étudiants en situation de handicap a pu être réalisé au pôle développement de la Direction du Système Informatique en collaboration avec le SUMPPS et le Relais Handicap Santé. Cet outil nommé GAETHAN (Application de Gestion de l'Accompagnement des Étudiants en situation de HANDicap) permet ainsi aux médecins d'établir les avis d'aménagements, en réalisant une extraction des

fiches étudiantes à partir d'OCTOPUS et en cochant ainsi les préconisations faites pour l'étudiant. Un avis d'aménagement relatant les préconisations est ainsi produit en format PDF à partir des items cochés et est ensuite transmis par mail aux étudiants, aux référents handicap des composantes s'il y a des aménagements d'examen stipulés donc soumis à validation et/ou au Relais Handicap Santé si est préconisé au moins un aménagement d'études pour mise en place. L'avis et l'arrêté sont consultables sur GAETHAN à partir du mail transmis.

Les personnes ayant ainsi accès à GAETHAN, sous des rôles différenciés, avec une mise en page différente et des items cachés selon les profils, sont : les référents handicap, les responsables de scolarité et/ou Directeurs administratifs, les médecins du SUMPPS et les professionnelles du Relais Handicap Santé.

Aucune donnée médicale n'est consultable par d'autres professionnels que par les médecins du SUMPPS, qui saisissent ces données afin de répondre à des enquêtes ministérielles.

Au niveau du RHS, sont ajoutés sur les profils des étudiants les aménagements mis en place, les « prestations ». Cela permet ainsi de suivre le nombre d'étudiants bénéficiant de chaque prestation et le nombre d'étudiants pour lesquels il reste des aménagements à mettre en place (ex du Tutorat qui dépend du recrutement).

Des réunions entre la DSI, le SUMPPS et le Relais Handicap Santé, parfois accompagnées de référents handicap des UFR, ont lieu chaque semestre afin d'améliorer cet outil et son usage.

Cette application permettant de suivre l'accompagnement des étudiants, et d'avoir accès à des données statistiques, fait d'ailleurs l'objet de l'intérêt de quelques cellules handicaps au sein d'autres Universités en France. L'Université de Paris Saclay s'était notamment montrée intéressée par l'outil, son fonctionnement et les données qui peuvent y être inscrites notamment afin de répondre à l'enquête ministérielle annuelle. Plusieurs visioconférences ont donc été organisées dans ce cadre afin de questionner une éventuelle transposition de l'application au sein de l'Université de Paris Saclay, ce projet est actuellement toujours en cours.

Mise en place généralisée des aménagements d'étude/formation et accompagnement spécifique des apprenant.e.s en situation de handicap (ex: aide à la prise de notes...). (N3)

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant un problème de santé quel qu'il soit de manière ponctuelle ou permanente (ex : dépression, cancer, trouble DYS, TSA, polyhandicap, maladie chronique, opération à venir...) peut réaliser une demande d'aménagement auprès du SUMPPS à partir du moment où sa situation va impacter ses études.

Il doit donc rencontrer un médecin au SUMPPS, ou réaliser une demande par correspondance s'il étudie à distance ou dans un campus distant, qui échangera avec lui sur ses difficultés, et ses besoins afin de préconiser des moyens dits « de compensation ». Selon les éléments médicaux et pièces justificatives portées à sa connaissance, le médecin du SUMPPS va pouvoir, en Commission Médicale Plurielle, émettre un avis d'aménagement indiquant les différentes préconisations.

Au sein de cet avis d'aménagement, l'ensemble des préconisations d'aménagements d'examen seront sous réserve de validation de celles-ci par l'UFR, à gérer par la composante dont dépend l'étudiant. Le référent handicap administratif, accompagné du responsable de scolarité, recevant l'avis d'aménagement sur GAETHAN vont ainsi devoir émettre un arrêté, visé du Président de l'Université, précisant les aménagements acceptés et ceux refusés en fonction des possibilités de mise en œuvre de ces aménagements au sein de l'UFR et du cursus de l'étudiant. C'est ce qu'on nomme la décision de l'UFR.

Par ailleurs, si au moins un aménagement dit « d'études » a été préconisé, le Relais Handicap Santé reçoit également cet avis d'aménagement nominatif sur l'adresse mail générique du service. Si l'étudiant est déjà connu du service et si les aménagements préconisés ont déjà été mis en place, par anticipation lors d'une première rencontre d'évaluation des besoins (l'entretien de suivi), alors cela « régularise » la situation de l'étudiant. Si l'étudiant n'est pas connu du service, il prend contact ou bien les chargées d'accompagnement le contacte directement pour un rendez-vous téléphonique ou physique avec l'une d'entre elles, afin d'établir un dossier de suivi avant de pouvoir mettre en place les aménagements d'études préconisés par le

SUMPPS. A la différence des aménagements d'examens, les aménagements dépendants du RHS ne sont pas soumis à validation. Toute préconisation du SUMPPS au niveau des aménagements d'études est à mettre en place par le RHS. L'entretien et le dossier de suivi ne sont pas à réactualisés tous les ans, en revanche une demande d'aménagement peut, selon les situations et les aménagements préconisés, être à renouveler chaque année auprès du SUMPPS ou bien être préconisées pour l'ensemble d'un cycle (BUT, Licence, Master...). Si certains étudiants sont parfaitement autonomes et n'ont pas besoin d'aides particulières une fois leurs aménagements d'études mis en place, d'autres peuvent à l'inverse solliciter régulièrement l'aide du RHS (accompagnement aux démarches étudiantes, entretiens hebdomadaires pour lutter contre le décrochage et évaluer les difficultés et les besoins...). Parmi les aménagements d'études, les étudiant.e.s qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aide à la récupération des cours, de soutien pédagogique individuel ou encore d'adaptation des documents. Ils peuvent également obtenir une carte de photocopie, un badge de parking, et du matériel peut être prêté.

Annuellement, l'ensemble des étudiants suivis par le RHS sont contactés afin de faire un point en milieu d'année et de pouvoir éventuellement les convier en entretien afin de réévaluer leurs situations selon leurs besoins ou bien de les relayer vers le SUMPPS (Assistants de Service Social, Médecins pour modification de l'avis d'aménagements avec ajout/modification d'un aménagement par exemple, Psychologues, Infirmières...), vers le SUAPS, la Maison des Étudiants ou bien encore vers la référente handicap à l'Espace Orientation et Insertion.

Le plan AD'AP est rédigé, validé et mis à jour.

La dernière version du plan Ad'Ap a été rédigée en 2015 et est adaptée en fonction des besoins des étudiants en situation de handicap. Ainsi, suivant les situations, des actions prévues dans le plan Ad'Ap ont été anticipées ou reconfigurées. Par exemple, l'INSPE a été mis aux normes temporaires car une étudiante en situation de handicap n'avait pas accès à des toilettes accessibles. Cette mise aux normes a été réalisé plus tôt que prévu car, suivant le plan Ad'Ap, cette action était prévue pour 2024.

Tous les bâtiments sont accessibles à certaines situations de handicap et respectent les règles d'accessibilité. (N3)

Conformément au plan Ad'Ap, l'université de Caen Normandie a entrepris une série de projets de rénovation afin d'améliorer l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes en situation de handicap.

Depuis l'élaboration du plan Ad'Ap en 2015, plusieurs projets de rénovation ont vu le jour. Entre 2017 et 2018, l'extérieur du Campus 1 a été repensé afin d'améliorer l'accès aux entrées des bâtiments et le cheminement pour les personnes en situation de handicap. En 2018, la galerie vitrée a été rénovée afin d'inclure des places spécifiques et inclure également un cheminement adapté. En 2022, le bâtiment B a réouvert au public après plusieurs années de travaux. Un ascenseur a été installé afin de permettre l'accès à l'amphithéâtre De Bouard aux personnes en situation de handicap. Les sanitaires ont également été adaptés afin d'être plus inclusifs.

Le site de Cherbourg, où se situent l'IUT et l'ESIX, a également été mis en accessibilité via l'amélioration des cheminements et de l'accès aux entrées des bâtiments.

D'autres projets de rénovation ont été décalé au profit des projets cités ci-dessus.

Ainsi, les travaux qui devaient avoir lieu en 2017 dans l'amphithéâtre Daure et l'Aula Magna ont été décalé au profit de la mise en accessibilité de la cour d'honneur (<https://www.unicaen.fr/la-cour-d-honneur-enfin-accessible-aux-pmr/>). La rénovation des bâtiments initialement prévus en 2018 a également été décalée au profit du traitement extérieur du Campus 2 qui comprend également l'amélioration des cheminements et de l'accès aux entrées des bâtiments.

Enfin, les travaux qui devaient avoir lieu sur d'autres bâtiments en 2019 ont également été décalés au profit d'une mise en accessibilité partielle de l'INSPE de Caen (sanitaires, cheminements extérieurs, etc..).

A ce jour, l'université de Caen Normandie essaie de programmer chaque année des travaux d'accessibilité en fonction des crédits spécifiques alloués par le ministère et des possibilités complémentaires de l'établissement.



Rénovations de la cour d'honneur et du bâtiment B sur le Campus 1, à Caen

Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/les-grands-travaux-se-poursuivent-a-luniversite/>

Une stratégie globale dédiée à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenant.e.s en situation de handicap est déployée, suivie et évaluée. (N4)

La stratégie dédiée à l'amélioration des conditions d'études/formations de nos étudiant.e.s en situation de handicap est déployée avec service dédié comme le Relais Handicap Santé (RHS), ... (cf. détails *supra*).

Un suivi est mis en place afin d'avoir une vue d'ensemble sur le nombre d'étudiant.e.s ayant continué ou arrêté leurs études, les types de prestations de tutorat réalisées, les prêts de matériels RHS, etc. Quelques exemples sont donnés par des copies d'écran anonymisées de GAETHAN avec :

- ✓ Prestation cartes de photocopies et crédits alloués ;
- ✓ Prêt de matériel RHS ;
- ✓ Liste de statistiques
- ✓ Liste des bénéficiaires prestations RHS 2021 2022 ;
- ✓ Liste des bénéficiaires prestations RHS début 2022 2023 ;
- ✓ Liste des indicateurs en cours d'exploitation ;
- ✓ Prestation Tutorat avec ajustements Gaethan Anonymisé ;
- ✓ Etc.

Des indicateurs de suivi et d'évolution "handicap chez les apprenant.e.s" sont identifiés dans la stratégie globale de l'établissement. (N4)

Afin de préciser les statistiques et pour améliorer la visibilité sur les accompagnements RHS notamment, des indicateurs ont ainsi récemment été mis en place sur l'application GAETHAN (cf. *supra*), permettant ainsi de suivre le nombre d'étudiants qui ont arrêté leur cursus à l'Université de Caen depuis l'année passée, le nombre d'étudiants retriplant leur année, le nombre d'étudiants qui depuis cette rentrée n'ont plus de demande d'aménagements au moins d'études... De nouveaux indicateurs sont amenés à être créés au fil des besoins du RHS et du SUMPPS.

Un prochain indicateur doit ainsi permettre d'extraire parmi les étudiants suivis au RHS, ceux étant en dernière année de Licence ou de BUT afin que les chargées d'accompagnement puissent les inciter si besoin à prendre contact avec l'EOI pour préparer une éventuelle insertion professionnelle ou une candidature en Master.

Le plan AD'AP est déployé, suivi et évalué. (N4)

Le plan Ad'Ap est déployé depuis 2015 mais il n'est pas évalué. Un suivi des travaux est tout de même réalisé.

La Cellule/service dédiée au suivi du projet personnel et professionnel des apprenant.e.s a mis en place des actions spécifiques aux apprenant.e.s en situation de handicap. (N4)

Il y a des actions spécifiques aux apprenants en situation de handicap qui sont mises en place. Le relais handicap travaille avec l'EOI et déploie des actions communes (café inclusif, animation, ...).

Tous les bâtiments sont accessibles aux situations de handicap les plus courantes. (N4)

Selon l'évaluation réalisée en 2015 par le cabinet Bureau Veritas, dans le cadre de l'élaboration du plan Ad'Ap, **90,91%** des bâtiments (hors extérieurs) sont accessibles aux situations de handicap les plus courantes.

Indicateurs communs :

État (E) : Nombre d'apprenant.e.s en situation de handicap :

Durant l'année 2021/2022, 949 étudiants ont bénéficié de l'appui du SUMPPS (via avis d'aménagement et/ou certificat médical) au titre du handicap dont 801 étaient en situation de handicap durable et 148 étaient en situation de handicap Temporaire/LTA (-> chiffre des étudiants s'étant faits connaître du SUMPPS).

Depuis septembre 2022 et jusqu'à janvier 2023, 657 étudiants ont bénéficié de l'appui du SUMPPS (via avis d'aménagement et/ou certificat médical) au titre du handicap dont 641 sont en situation de handicap durable et 16 sont en situation de handicap Temporaire/LTA.

Performance (P) : Pourcentage de bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap par type de handicap

En 2015 : **90,91%** (hors extérieurs) pour les niveaux 1 à 3 (Accessible en toute autonomie et réglementaire, Accessible en toute autonomie mais non réglementaire, Accessible avec aide humaine et non réglementaire). Ce chiffre peut être revalorisé à la hausse grâce aux travaux d'accessibilité réalisés depuis 2015 (toutefois, les données fournies ne mentionnent pas le type de handicap).

État (E) : Nombre d'accompagnements d'apprenant.e.s en situation de handicap réalisés (niveau 4)

Durant l'année 2021-2022 : **301** (tout accompagnement confondu : **332**) sur les 949 s'étant fait connaître comme étant en situation de handicap auprès du SUMPPS

Septembre 2022 – Janvier 2023 : **263** (tout accompagnements confondus : **299**) sur les 657 s'étant fait connaître comme étant en situation de handicap auprès du SUMPPS

État (E) : Enquête de satisfaction sur les conditions d'accueil et d'étude/formation - volet apprenant.e.s en situation de handicap (niveau 4)

Il existe 2 questions sur le handicap dans l'enquête de satisfaction annuelle destinée aux étudiants en fin d'année scolaire, sinon le Relais Handicap n'a pas le droit de diffuser une enquête en raison des contraintes RGPD.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Charte ("Université/Handicap", "Grande Ecole/Handicap", ...) ou document formalisant la politique de prise en compte du handicap chez les apprenant.e.s.

cf. document joint

Bilan annuel de la charte / des actions en faveur de la prise en compte du handicap chez les apprenant.e.s :

Synthèse handicap pour l'année 2021/2022 et synthèse début 2022/2023 (extrait plateforme Gaethan)

Attestation d'accessibilité aux bâtiments :

Plan ad'ap

Guide étudiant en situation de handicap : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/sante-bien-etre-handicap/handicap/>

Atelier de découverte de la langue des signes ouverts à tous les étudiants <https://www.unicaen.fr/tout-dire-dans-un-silence/>

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est d'abord de consolider le niveau 4 par la mise en œuvre des propositions d'actions listées (cf. *infra*) et puis d'envisager avec les différentes parties prenantes comment s'emparer des attendus du niveau 5 pour faire encore mieux pour favoriser la réussite des apprenants.es en situation de handicap.

Attendus du niveau 5 : L'établissement est innovant dans le domaine. Il apporte les preuves de la réussite de ses apprenant.e.s en situation de handicap, adéquation entre le projet personnel, le projet professionnel et l'employabilité. L'établissement est inspirant et innovant en matière de gestion d'accessibilité des bâtiments et d'équipements dédiés (équipements sportifs...).

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

5.4.2 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Evaluer le plan Ad'Ap	CT	B
Pour l'EOI développer notre réseau de l'insertion professionnelle et l'accompagnement de stages spécifiques avec des postes adaptés	LT	B
Mieux former nos personnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle à l'EOI et en composante dans une démarche inclusive	LT	B
Refonte du Guide d'Accueil de l'Etudiant en situation de handicap pour une meilleure lisibilité, compréhension des missions de chaque service et des procédures à suivre	CT	A
Améliorations annuelles de GAETHAN afin de pouvoir gagner en temps et en visibilité sur notre travail.	Annuelle	A
Création d'une équipe plurielle RHS – DPO – DGA -EOI	CT	A
Intégrer et l'obtenir agrémentation Platon avec le SCD (<i>PLATON est une plateforme sécurisée d'échange de fichiers mise par la BnF à disposition des éditeurs et des organismes habilités dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur.</i>) pour une meilleure accessibilité des formations et de leurs ressources, supports de recherche et de travail.	CT	A
Renforcer et veiller à l'accessibilité numérique lors de tout dépôt d'information ou de ressource sur notre site, sur notre plateforme ecampus ou même par mail.	CT	B
Développer la reconnaissance de l'engagement étudiant au niveau des étudiants accompagnateurs et l'investissement des étudiants pour l'inclusion	CT	B
Mettre à jour le schéma directeur handicap	CT	B

Développer actions sociabilisation Handicap café inclusifs, groupes d'entraides/parrainage	CT	B
Améliorer visibilité, communication sur service et ses missions pour sensibiliser toute personne de l'Université à l'inclusion et au handicap (notamment par la mise à disposition d'un espace ecampus recensant toute ressource en lien avec l'accueil et l'accompagnement des étudiants e.s.h consultable par tous + en permanence).	CT	B
Mise en place d'un « forum » type Whaller regroupant le SUMPPS, le RHS et l'ensemble des référents administratifs et pédagogiques handicap afin de mutualiser les ressources (salles d'examens à effectif réduit, secrétaires pour les examens) et d'harmoniser les pratiques entre UFR	CT	B
Partenariat Twisto gratuité inter/intra campus afin de consolider une politique inclusive plus globale	MT	B
Multiplier les actions de sensibilisation sur la thématique du handicap	MT	B
Améliorer la continuité, les transitions Lycée-université-insertion professionnelle	MT	B
Harmonisation des pratiques entre UFR sur l'acceptation et la mise en place des aménagements d'examens	MT	B
Mise en accessibilité physique de l'ensemble des campus	LT	C
Développer l'accessibilité au niveau de la vie étudiante et de l'offre associative, sportive, et culturelle adaptée (accès RU, SUAPS...)	LT	C

SOUS-VARIABLE 5.4.3. Développer des conditions d'études/formations favorables à la réussite des apprenant.es internationa(les)ux

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DD&RS)

Un plan d'action d'accompagnement et/ou d'aides des futur.e.s apprenant.e.s internationa(les)ux est mis en place en partenariat avec les parties prenantes (associations d'apprenant.e.s, la métropole, le rectorat, la région, fondations diverses, Campus France, le Crous ...).

L'université de Caen Normandie, via le Carré international, est doté d'un **pôle support aux publics internationaux (SPI)**. En étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la vie étudiante, universitaires comme extérieurs, le pôle assure tout au long de l'année une mission de conseil, d'accueil et d'accompagnement de ces publics, avec le déploiement de dispositifs exceptionnels sur les périodes de rentrée.

En amont de l'accueil physique, l'accompagnement prend différentes formes :

- ✓ Pages web spécifiques pour les [modalités d'admission des étudiants internationaux](#)
- ✓ Rubrique web dédiée « [Venir à UNICAEN](#) » pour la préparation au séjour, dont la recherche de logement, avec des entrées spécifiques par profils d'étudiants (étudiants d'échange, étudiants individuels, mobilité doctorale)
- ✓ Des webinaires thématiques sur la question du logement notamment.

A compter de 2023, ces dispositifs viendront s'inscrire dans le volet international du Schéma directeur de la vie étudiante d'UNICAEN, désormais obligatoire pour chaque établissement d'enseignement supérieur.

[L'établissement a développé des actions et des services, spécifiques si besoin, dédiés à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenant.e.s internationa\(les\)ux : tutorats, parrainages, fonds de solidarité, cours de français/interculturalité, bureau d'accueil ...](#)

Le Carré international déploie chaque année un large éventail d'actions et de services destinés à faciliter l'intégration universitaire et sociale des apprenants internationaux.

Au sein de ses différents pôles, les gestionnaires apportent accompagnements et conseils aux différents publics accueillis chaque année à l'Université de Caen Normandie :

- ✓ Le **pôle des programmes de formations en langues (PFL)** accompagne les apprenants en langue française, qu'ils soient en formation diplômante (DUEF – DUPEX) ou en formation qualifiante (cours du soir) ;
- ✓ Le **pôle des programmes de mobilité internationale (PPMI)** accompagne les étudiants en mobilité d'échange inscrits dans les différents programmes Erasmus+ ou les partenariats bilatéraux de l'établissement, ainsi que les stages à l'étranger ;
- ✓ Le pôle SPI, mentionné plus haut, accompagne l'ensemble des étudiants internationaux s'inscrivant à l'Université de Caen Normandie et apporte aux autres pôles du Carré international des services et dispositifs transversaux comme l'aide aux démarches (titres de séjour, compte bancaire...) ou des activités de découverte culturelle (excursions, visites, événements sociaux et interculturels...).

Pour faciliter cet accompagnement, le Carré international dispose notamment d'un espace dédié de 400 m² (**espace AAPI – Accueil et Accompagnement des Publics internationaux**), ouvert en continu du lundi au vendredi tout au long de l'année. Y sont organisés régulièrement **des ateliers « vie étudiante »**, dont la prise en main des outils numériques ou encore la candidature et l'admission à l'université pour les apprenants de FLE, en partenariat avec l'EOI et la DEVE.

L'espace AAPI accueille également des permanences d'associations étudiantes et citoyennes proposant des dispositifs de parrainage ou de lien social avec la communauté caennaise.

Pour compléter ces dispositifs et services physiques, et notamment prendre en compte les étudiants internationaux présents sur les sites distants d'UNICAEN, des outils numériques ont été déployés :

- ✓ Application « [Normandie Université en poche](#) », développé par la COMUE Normandie Université avec les établissements membres dont UNICAEN, regroupant un large éventail de services numériques et de géolocalisation ;
- ✓ Module [YOUNICAEN](#), intégré à la plateforme numérique eCampus, créant un lien permanent et direct entre les agents du pôle SPI et les étudiants internationaux inscrits à UNICAEN. Cet outil est utilisé dès l'amont de la mobilité et présente l'intérêt d'amener très rapidement les usagers vers la plateforme à laquelle ils seront confrontés à leur arrivée ;
- ✓ Groupe privé Facebook pour informer notamment sur les activités culturelles organisées à l'université et sur le territoire.

Enfin, **en périodes de crise**, comme actuellement **avec le conflit en Ukraine**, l'Université de Caen Normandie déploie **des moyens et dispositifs exceptionnels** pour accompagner les publics étudiants en exil dans la poursuite d'études et leurs familles dans l'apprentissage du français de la vie quotidienne. Ces moyens passent par la mise en place de cellules de crise, de plateformes informatiques dédiées, de mails génériques, d'accompagnements par des pairs (emplois étudiants). Ces dispositifs bénéficient du soutien du Crous, des travailleurs sociaux et des collectivités locales comme la Région Normandie qui a financé le dispositif d'apprentissage du français pour les étudiants déplacés d'Ukraine.

L'espace Orientation Insertion de l'université et le Carré international accroissent leur collaboration afin de renseigner au mieux les étudiants étrangers sur les formations dispensées par l'université. Ainsi cette année l'EOI a accompagné le CI dans les Balkans pour présenter les formations de l'université.

L'EOI intervient également au sein de l'université, dans le cadre du diplôme universitaire passerelle étudiants en exil (DUPEX) visant à l'apprentissage ou au perfectionnement à la langue française pour lequel l'EOI assure un suivi personnalisé pour l'insertion universitaire et professionnelle.

<https://www.unicaen.fr/international/bienvenue/etudier-le-francais/du-passerelle-etudiants-en-exil-%C2%B7-dupeX/>

Il évalue ces actions et services

Les indicateurs de l'EOI ne permettent pas de différencier la nationalité des étudiants.

Que ce soit pour l'obtention ou le maintien de labels nationaux comme [Bienvenue en France](#) ou [Qualité FLE](#), pour le renouvellement de la [Charte Erasmus+](#) ou encore pour le dépôt de demandes de financements de projets (AcrossEU, FSPI, AUF...), le Carré international est en permanence interrogé sur des indicateurs relatifs à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi, pédagogique comme administratif, des publics internationaux accueillis à UNICAEN. L'octroi et le maintien de ces différents labels et financements, nationaux et internationaux, sont les garants de la performance des dispositifs régulièrement mis en place et améliorés au sein de notre établissement. Pour ce faire l'établissement s'appuie sur l'exploitation de ses bases de données et a mis en place des outils performants de consultation et d'exploitation des systèmes d'informations (Digdash qui donne des informations sur les nationalités des étudiants).

Indicateurs communs :

État (E) : existence de services dédiés à l'amélioration des conditions d'études/formations des internationaux :

Oui, pôle SPI du Carré international, DEVE, EOI

L'association Erasmus and internationals in Caen (EIC) accompagne de depuis de nombreuses années l'intégration socio-culturelle des étudiants internationaux à Caen. C'est un partenaire important du Carré international de l'université. <https://www.facebook.com/erasmusincaen>

Les associations étudiantes comme Sénégal ou Ghana nouvellement créées : Ces associations plus ou moins actives certes peuvent jouer un rôle essentiel d'information, promotion, appui aux conditions études, communication, etc.

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Rapport d'activité du service dédié aux relations internationales :

Rapport Activité Ci janvier 2023

Plateforme dédiée aux apprenant.e.s internationa(ux)les :

Pick your courses : <https://pick-your-courses.unicaen.fr/catalog> Cette plateforme a été développée en interne par la DSI en lien avec la DEVE, le Carré international et la DIRCOM.

Le projet SMILE : L'université de Caen Normandie, en partenariat avec l'université de Strasbourg, s'est vu attribuer un financement de 300k€ par le MESR en mars 2022. C'est le projet SMILE qui vise à développer une plateforme permettant de dématérialiser les procédures pour faciliter la mobilité entrante. La phase test est prévue pour mai 2023.

<https://smile.unicaen.fr/le-projet/>

Label Bienvenue en France

Label Qualité FLE

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est de consolider le niveau 3 et puis atteindre le niveau 4 (maîtrise) à 3 ans.

Attendus du niveau 4 : Une stratégie globale dédiée à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenant.e.s internationa(les)ux a été développée, elle est suivie et évaluée. La Cellule/service dédiée au suivi du Projet personnel et professionnel des apprenant.e.s a mis en place des actions spécifiques aux internationa(les)ux. Le plan d'actions donne lieu à une évaluation annuelle.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé).

5.4.3 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Maintenir le label Bienvenue en France		
Créer une annexe du pôle SPI sur le Campus 2	CT	A
Mise en place d'une plateforme Alumni pour mieux suivre nos internationaux après leurs études et créer un réseau d'entraide pour les futurs apprenants	CT	B
Réalisation et généralisation de la plateforme SMILE	MT	C

SOUS-VARIABLE 5.4.4 Développer des conditions d'études/formations favorables à l'ouverture sociale des établissements et à la réussite des apprenants.es

Autoévaluation : niveau 3 (conformité DDRS)

L'université de Caen Normandie, par définition, n'exerce pas de sélection sur critères sociaux-économiques. Elle accueille donc tous les apprenants, quel que soit leur origine sociale ou géographique. Mieux que les accueillir, elle aide et accompagne celles et ceux qui sont en difficulté pour que l'université soit un véritable tremplin pour tous. Pour cela, elle peut s'appuyer sur des partenaires solides, notamment le CROUS Normandie.

Pour l'année 2021/22, 35% des étudiantes et étudiants sont boursiers à l'université de Caen Normandie (chiffres DAPAC). Ce chiffre se situe un peu en dessous de la moyenne nationale à 37,7% (source MESR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-boursiers-sur-criteres-sociaux-en-2021-2022-87286>).

À 70% nos étudiants viennent de Normandie, 10% sont des étudiants internationaux et le reste est partagé entre les autres régions française avec une majorité de Pays de la Loire et Bretagne.

La Normandie, et particulièrement l'académie de Caen, souffre d'un manque de poursuite dans les études supérieures de ses néo-bacheliers (source : [projet pédagogique Académie de Normandie](#)). On remarque un manque de mobilité plus élevé que la moyenne nationale. Cela souligne l'importance cruciale du dispositif « Mon avenir UNICAEN » proposé depuis plusieurs années par l'université de Caen Normandie, qui consiste à se rendre directement dans les lycées afin d'expliquer ce qu'est l'université et de déconstruire les clichés.

Un plan d'action d'accompagnement et/ou d'aides des apprenant.e.s en difficultés socio-économiques et/ou socio-culturelles est mis en place en partenariat avec les parties prenantes (associations d'apprenant.e.s, ONG, la métropole, le rectorat, la région, fondations diverses, le Crous ...).

Partenariat avec le CROUS Normandie

L'action sociale et la lutte contre la précarité en faveur des étudiantes et de étudiants est un sujet inscrit dans l'ADN même de l'université, ainsi que celui du CROUS Normandie, son partenaire naturel et historique en la matière. À l'université de Caen Normandie, une convention cadre établit l'organisation de l'action sociale et de l'ouverture socio-culturelle avec le CROUS. L'exemple phare de ce partenariat est la Maison de l'étudiant du campus 1, co-géré entre le CROUS et l'université. Cet espace doté d'une cafétéria et d'une salle de spectacle offre un lieu de détente et de culture très accessible pour les étudiants, au cœur du campus le plus important en nombre d'étudiants.

Au-delà de la convention cadre, l'université réserve une place importante au CROUS lors de ses manifestations à destination des futurs étudiants comme les Journées portes ouvertes ou le Salon de l'étudiant.

Partenariat avec l'académie de Normandie

L'académie est un partenaire majeur de l'université pour lutter contre les inégalités et œuvrer à la réussite des jeunes normands, quel que soit leur origine. L'université est tête de 6 cordées sur son territoire sur des thématiques différentes (<https://www.unicaen.fr/unicaen-avec-les-lycees/>).

Le dispositif Mon avenir UNICAEN permet une information de proximité sur ce qu'est l'université afin de déconstruire les préjugés et les craintes. D'une part, des ambassadeurs UNICAEN qui se déplacent dans les établissements du secondaire et d'autre part des lycéens viennent en immersion à l'université.

Autres partenariats

Enfin, des partenariats avec les parties prenantes de notre territoire complète ces différents dispositifs. Voici quelques exemples emblématiques :

- ✓ La ville de Caen développe des financements à destination des projets étudiants : Caen t'es jeune. Elle propose également des aides financières aux jeunes pour l'acquisition de vélo et favoriser la mobilité douce.
- ✓ L'Agorae, épicerie sociale et solidaire étudiante installée sur le campus 1, propose des ressources alimentaires pour les étudiants sur condition de ressources.
- ✓ Epi'étu, épicerie sociale et solidaire sur le campus de Cherbourg, propose des ressources alimentaires pour les étudiants sur condition de ressources.
- ✓ Un partenariat avec le Secours populaire permet d'organiser des distributions alimentaires hebdomadaires le vendredi.
- ✓ Un partenariat avec l'AFEV a permis d'ouvrir un nouveau tiers lieux au campus 2 : la Bavarderie.
- ✓ Un partenariat avec les cinémas d'art et d'essai de Caen permet de proposer une séance de cinéma tous les mardis au Campus 1 à un tarif très bas (2€ pour les étudiants, 5€ pour les personnels)

Soutien aux associations étudiantes et aux projets étudiants

L'université, via le FSDIE et la CVEC, soutient les initiatives étudiantes. Quand cela est possible, les projets sont élargis comme cela a été le cas concernant la précarité menstruelle. C'est l'exemple du projet Sangsationnel : au départ il s'agit d'un projet étudiant de collecte de protections hygiénique pour redistribution à des structures accueillant des migrants et des sans-abris. En échangeant avec l'association, les services de l'université se sont saisis de la problématique pour les étudiantes et les toilettes de toutes les bibliothèques

Afin d'encourager la communauté étudiante à participer et à utiliser l'argent de la CVEC afin d'améliorer leur vie de campus, l'université organise plusieurs fois par an un budget participatif étudiant via la plateforme de démocratie participative de l'université : <https://jeparticipe.unicaen.fr/>

Enfin, tous les ans l'université organise le Hackathon Campus de demain. Une enveloppe de 10 000€ de CVEC est fléchée pour ce concours en équipe, ouvert aux étudiants de Sciences Po Rennes à Caen. L'objectif est de se faire rencontrer des étudiants qui ne travailleraient pas forcément ensemble autrement et de les faire réfléchir à comment améliorer leur vie de campus. Le projet lauréat 2021 a permis l'installation de banc-jardinières afin de créer un espace convivial et proche de la végétation (bac livré, en cours d'aménagement). Le projet lauréat 2022 propose d'acquérir une flotte de vélo d'occasion auprès de la Maison du vélo et de les mettre à disposition des étudiants pour des prêts gratuits de moyenne durée (si l'idée n'aboutit pas avec le groupe d'étudiants porteurs, la mission Campus 30 en étudiera la faisabilité et gestion dans le temps).

Le schéma Directeur de la Vie étudiante (SDVE)

Un premier SDVE a été porté par le COMUE Normandie Université en relation avec les établissements membres fondateurs, dont l'université de Caen Normandie. Ce plan quinquennal qui vient de s'achever, 2017-2021, a été pensé et proposé au niveau régional, avec des actions portées au niveau de la COMUE puis par les établissements. À la fin de période de ce premier SDVE, l'université de Caen Normandie a participé aux réunions du comité de suivi du SDVE et de groupes de travail « DD&RS », « santé et prévention » afin d'établir un bilan des cinq années écoulées. (<https://www.normandie-univ.fr/presentation-2/politique-de-site/sdve/>).

La demande du MESR est désormais de porter un SDVE au niveau de chaque établissement. Celui-ci s'articulera avec le SDVE territorial porté par la COMUE et également avec le SRESRI de la Région qui comporte désormais un volet vie étudiante. L'objectif du SDVE d'établissement permettra ainsi de structurer la vie étudiante que ce soit en termes de lisibilité des offres existantes, l'articulation entre services, avec les différents partenaires présents sur le territoire.

L'université de Caen Normandie a donc débuté le travail de concertation en janvier 2023 (<https://www.unicaen.fr/construire-ensemble-le-schema-directeur-de-la-vie-etudiante/>). Des réunions publiques se tiendront sur tous les sites de l'université afin qu'un maximum de personnes puisse participer à la construction du prochain SDVE et qu'il soit le plus en phase avec les besoins des étudiants.

Les axes, la méthodologie pour construire collégialement le SDVE avec l'ensemble des acteurs impliqués et le calendrier prévisionnel seront trouvés dans les documents : Principes-construction-SDVE-UNICAEN et Calendrier-previsionnel-SDVE-2023.

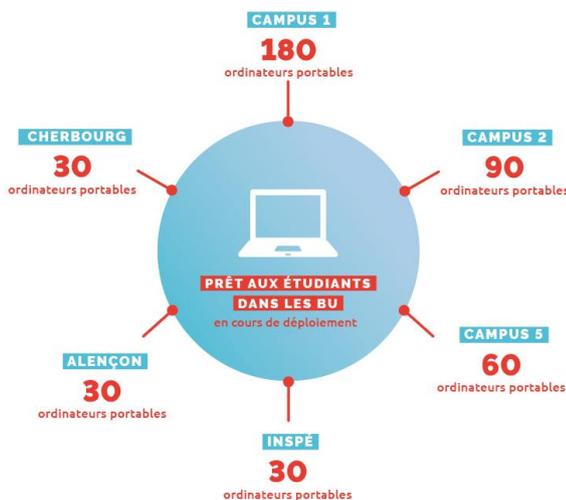
Ouverture et intégration avec le FLE

L'établissement a pu répondre et obtenir des subventions portées par l'Agence Universitaire de la Francophonie, permettant ainsi d'organiser des formations de formateurs en Français Langue Étrangère. Cette action permet de renforcer l'offre de formation en FLE sur le territoire et auprès de publics en difficulté, lesquels ne relevant pas pour autant d'un statut étudiant. Par cette action l'Université renforce ses liens avec les acteurs locaux.

L'établissement a développé des actions et des services, spécifiques si besoin, dédiés à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenant.e.s en difficultés socio-économiques et/ou socio-culturelles pour améliorer leur conditions d'études/formations : fonds de solidarité, cours de culture générale, emplois apprenant.e.s, bourses de fondations...

En complément des dispositifs décrits ci-dessus, l'université de Caen Normandie a développé des organisations, des services et/ou des actions afin de renforcer et de compléter l'action sociale et l'ouverture socio-culturelle. En effet, de nombreuses actions sont mises en place par différents services dans le but de réduire les inégalités entre les étudiants. Voici quelques exemples.

- ✓ **Ouverture d'une partie des bibliothèques en nocturne et le week-end** afin d'offrir à tous de bonnes conditions d'études, de révisions et aussi des salles de travail pour les travaux de groupe.
- ✓ **Prêt de courte et moyenne durée de matériel informatique**, conditionné par la DSI et mis à disposition dans les bibliothèques.



Prêt de PC pour les étudiants en cours de déploiement en 2021, lors du pic épidémique covid.

- ✓ L'université a pris la décision, depuis 2019, d'**exonérer les étudiants extra-communautaires des frais d'inscriptions différenciés** pour que l'accès aux études à l'université de Caen Normandie reste accessible quel que soit son origine sociale.
- ✓ **Création d'un Service universitaire de l'action culturelle** afin de structurer une offre culturelle sur tous les sites universitaires, accessible à tous. Pour cela il organise une programmation d'évènement en lien avec les partenaires culturels du territoire ainsi qu'une offre d'ateliers de pratique artistique. Toutes les activités proposées sont gratuites ou à un tarif préférentiel sur présentation de la carte étudiante.
- ✓ **Présence d'un pôle d'assistance sociale dédié aux étudiants** au SUMPPS.
- ✓ Le SUAPS et le SUMPPS organisent des **opérations sport et santé** pour proposer un soutien gratuit aux étudiants qui le souhaite (arrêt du tabac, nutrition, activité sportive du quotidien...)

Cette prise en compte transversale a permis à l'université de s'adapter très rapidement lors de crises (ex. Covid, Ukraine) et de nombreux dispositifs ont pu être activés pour aider les étudiants en difficulté :

- ✓ Prêt de matériel informatique d'urgence, mise à disposition de tablette, de pc portable et de clés 4G pour lutter contre la fracture numérique.
- ✓ Mise en relation avec les assistantes sociales du SUMPPS.
- ✓ Distribution de cartes achats d'urgence pour l'alimentation.
- ✓ Liens avec les associations d'aides/d'actions sociales, structures communautaires ou associations intervenant en accompagnement social.

Il évalue ces actions et services.

La plupart des actions menées font l'objet de bilan par les services porteurs voire par le rapport d'activité de l'université.

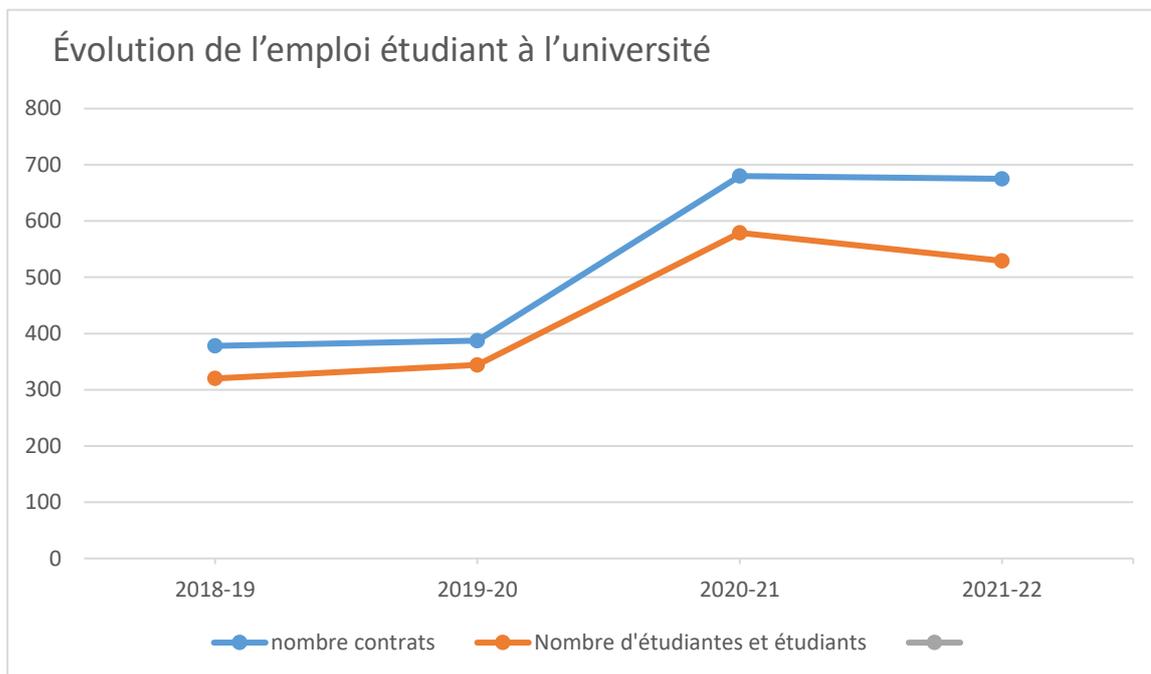
- ✓ [Rapport d'activité de l'université](#) (pages 13 à 18)
- ✓ [Rapport d'activité du CROUS](#)
- ✓ [Bilan d'activité du Service commun de la documentation](#) :
- ✓ [Enquête récurrente LibQual](#), tous les 4 ans depuis 2012.
- ✓ [Enquête sur les pratiques culturelles étudiantes](#).
- ✓ Orientation : Bilan annuel de l'EOI
- ✓ Handicap : suivi de l'activité du Relais handicap grâce à l'application Gaethan (voir partie 5.4.2)

Développement de l'emploi étudiant

Chaque année l'EOI participe avec le CROUS à la **journée des jobs étudiants lors de la rentrée universitaire**. Il présente l'ensemble des emplois étudiants UNICAEN et réalise du coaching CV-lettres de motivation. Il gère également le **Career Center** contenant de nombreuses offres de stage et emploi (5.4.1.b Bilan-EOI_2021-2022.pdf).

Au cours du second semestre, l'EOI organise le **forum OSE, Objectif stages emplois**. Ce forum réunit des entreprises ayant des offres de stages, d'apprentissages et/ou d'emplois pour nos étudiants ou jeunes diplômés. Cette opération se déroule à l'université. <https://www.unicaen.fr/forum-ose-objectif-stages-emplois/>

Enfin, l'université employeur a régulièrement recours à des emplois étudiants. En 2021/22, ce sont 529 étudiantes et étudiants qui ont pu bénéficier de l'un des 675 contrats d'emploi étudiant à l'université. Cela permet en effet de répondre aux besoins de l'établissement (tuteurs et tutrices, renfort dans les bibliothèques, missions ponctuelles lié à l'évènementiel, etc.) et de proposer une activité utile et rémunératrice aux étudiantes et étudiants. Cette pratique vertueuse se développe depuis plusieurs années et a doublé entre 2019/20 et 2020/21.



Indicateurs communs :

État (E) : Existence de services dédiés à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenant.e.s en difficultés socio-économiques et/ou socio-culturelles. (niveau 3)

Organigramme du SUMPPS : https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2021/03/UNICAEN_organigramme_SUMPPS_2020.pdf

SUAPS : <https://www.unicaen.fr/structure/service-universitaire-des-activites-physiques-et-sportives-%c2%b7-suaps/>

SUAC : <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-culturelle/>

DAPAC : service en charge du suivi des indicateurs de l'université (système de suivi en cours de refonte) et aide au pilotage : <https://www.unicaen.fr/structure/delegation-de-lappui-au-pilotage-et-de-lamelioration-continue-%c2%b7-dapac/>

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Rapport d'activité sur l'ouverture sociale et/ou rapport d'activité du service d'aides aux apprenant.e.s :

CROUS_rapport-activites-2021.pdf

UNICAEN_rapport-activites-2021.pdf

UNICAEN_rapport-activites-2018-19.pdf

Objectifs et plan d'action :

Notre objectif est de consolider le niveau 3 et puis atteindre le niveau 4 (maitrise) à 3 ans.

Attendus du niveau 4: Une stratégie globale dédiée à l'amélioration des conditions d'études/formations des apprenant.e.s en difficultés socio-économiques et/ou socio-culturelles a été développée, elle est suivie et évaluée. La Cellule/service dédiée au suivi du Projet personnel et professionnel des apprenant.e.s a mis en place des actions spécifiques aux apprenant.e.s en difficultés socio-économiques et/ou socio-culturelles.

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

5.4.4 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Structuration du SUMPPS pour meilleur suivi et visibilité des actions menées	CT	B
Évolution des statuts du SUMPPS pour ouvrir un centre de santé pour les étudiants		
Élaboration et publication du SDVE de l'université	CT	B
Transformation de la commission CVEC pour dédier un pan à l'activité sociale en faveur des étudiants	CT	A
Structuration d'un pôle d'appui à la DGSA Vie étudiante pour suivi et coordination des actions	MT	B

SOUS-VARIABLE 5.4.5 Favoriser l'insertion professionnelle des apprenant.e.s quels que soient leurs profils

Autoévaluation : niveau 4 (maîtrise DD&RS)

Le diagnostic a été réalisé successivement sur la base des attendus du niveau 3 (N3) puis du niveau 4 (N4)

Un plan d'action d'accompagnement et/ou d'aides à l'insertion professionnelle des apprenant.e.s quels que soient leurs profils est mis en place en partenariat avec les parties prenantes (associations d'apprenant.e.s, ONG, la métropole, agences pour l'emploi, le rectorat, la région, fondations diverses, ...). (N3)

Un bilan annuel sur les actions menées a été publié en septembre 2022. Ce bilan comprend également des indicateurs et une enquête

L'EOI dispose d'un pôle « insertion professionnelle », ancien Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP). Depuis cette année nous développons un atelier « tremplin » à destination de nos jeunes diplômés afin de les accompagner dans leur recherche d'emploi.

L'EOI dispose également d'un observatoire qui réalise les enquêtes d'insertions professionnelles de nos diplômés obligatoires (à 30 mois) en master et licences professionnelles ainsi que des enquêtes établissements à 6 mois : voir également <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>

L'établissement développe une offre de services, spécifiques si besoin, aux apprenant.e.s quels que soient leurs profils : service des stages, forum emplois carrière, entraînement à l'embauche, offres et bourses d'emploi, ... (N3)

L'EOI accueille, informe, accompagne étudiants, futurs étudiants et toute personne désireuse de reprendre des études dans l'enseignement supérieur. L'EOI propose une offre de services qui vont de l'entretien individuel aux ateliers en petit collectif ou à l'échelle d'une formation. Ces ateliers concernent la recherche d'entreprise pour un stage ou autre, la rédaction de CV ou de lettre de motivations, la réorientation, (cf. ci-dessous). Depuis cette année l'EOI encadre également certains étudiants lors de stages en milieu professionnel lors de projets de réorientation.

<https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/offre-de-services-sur-lorientation-et-linsertion/>

L'EOI gère la plateforme Career Center qui propose des offres de stages, d'alternances et d'emplois. Il organise également le forum OSE (Objectif Stages Emplois) qui l'année dernière

<https://www.unicaen.fr/formation/stage-emploi-alternance/>

Des partenariats sont mobilisés : réseaux divers dont les alumni, les entreprises, ... (N3)

Concernant les alumni, il n'y a pas de réseau établissement (extrêmement coûteux en ETP et en coût de fonctionnement) pour une université (qui ne peut être comparée à une école) ; mais il existe des alumni dans certaines composantes (ESIX, IAE, ...). La réflexion est néanmoins en cours à l'échelle de l'établissement.

L'EOI s'occupe de tout ce qui relation entreprise - étudiant alors que le SUFCA gère le partenariat avec les entreprises, la formation continue et l'apprentissage.

Service relation entreprise : <https://www.unicaen.fr/universite/entreprises-a-nos-cotes/>

Club Phenix : <https://club-phenix.unicaen.fr/>

L'EOI et le SUFCA sont impliqués à la fois dans le pilotage et l'équipe opérationnelle du club Phénix.

L'offre de service est évaluée. (N3)

Pas véritablement d'évaluation. Dans l'enquête sur l'évaluation des formations, il y a une question pour savoir si les étudiants identifient bien l'EOI mais pas à proprement parler d'évaluation du service (actions à prévoir, cf. *infra*)

Une personne compétente en "relation entreprises" et/ou "relation alumni" est partie prenante de la mission DD&RS. (N3)

Xavier Souris, responsable du club Phenix et relations entreprises est en relation avec la mission Campus 30.

La Cellule/service dédiée au suivi du Projet personnel et professionnel des apprenant.e.s déploie, suit et évalue, aux côtés des autres services compétents, une stratégie d'insertion professionnelle (Partenariat, tutorat, parrainage, réseau alumni...) pour les apprenant.e.s quels que soient leurs profils. (N4)

Il n'existe pas de cellule dédiée sur le suivi du projet professionnel et personnel (PPP). **L'EOI reste référent** sur ce sujet. Le point bloquant reste le suivi des 33 000 étudiants. Dans un certain nombre de composantes, le PPE est encadré par un enseignant référent, des ressources pédagogiques peuvent être utilisées et sont disponibles sur la plateforme ecampus.

La stratégie d'insertion professionnelle est territorialisée (local, national, international). (N4)

Au niveau de l'EOI, nous travaillons plutôt sur une échelle régionale même si c'est parfois avec des structures d'envergure internationale. Par contre le caractère national et international est apporté plutôt par les composantes et les réseaux professionnels développés par les responsables pédagogiques. Néanmoins l'insertion professionnelle de nos diplômés est appréciée par l'observatoire en termes de bassin d'emploi et nous savons s'ils trouvent un emploi dans la région en dehors ou à l'international.

Indicateurs communs :

État (E) : existence d'un service relation-entreprises :

Oui

État (E) : existence d'une mission relations aux alumni :

Non

Performance : enquêtes de satisfaction auprès des apprenant.e.s et/ou des jeunes diplômé.e.s sur la cellule/service dédiée au suivi du projet personnel et professionnel (**niveau 4**)

Pas encore c'est une action prévue

Performance : indicateurs d'insertion professionnelle (emploi, salaire, statut cadre ou non...) des jeunes diplômé.e.s par catégories (boursiers, homme/femme...) et territoires. (**niveau 4**)

Ces indicateurs d'insertion professionnelle peuvent être trouvés ici : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/quel-devenir-pour-les-diplomes-unicaen/>

Documents d'appui pour le dossier de labellisation :

Rapport d'activité des dispositifs d'insertion professionnelle des apprenant.e.s quels que soient leurs profils et/ou des services impliqués (mission Alumni, service relation-entreprises, service relation internationale, cellule/service dédiée au suivi du projet personnel et professionnel ..)

Bilan annuel EOI 2021-2022

Objectifs et plan d'action :

Le diagnostic (auto-évaluation) montre que l'établissement met en œuvre des actions pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.es avec une offre de services adaptés aux différents. L'objectif est **de consolider le niveau 4 par l'évaluation du service offert et le développement progressif d'un réseau alumni à l'échelle de l'établissement.**

Le tableau ci-dessous décline les actions à mettre en œuvre et/ou à développer selon des échéances à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans) et long terme (LT : > 5 ans). Certaines actions sont récurrentes (suivis et opérations annuels par exemple) et d'autres plus ponctuelles.

* Faisabilité, complexité, coût : de A (facile et/ou à coût nul ou faible) à C (complexe et/ou à coût élevé)

5.4.5 : Actions à mettre en œuvre et/ou à développer	Échéance	F*
Intégrer une question sur l'évaluation du service offert par l'EOI dans les enquêtes sur l'évaluation des formations	CT	A
Développer un réseau alumni à l'échelle de l'établissement	LT	C



TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la démarche DD&RS.....	5
Contexte	5
L'engagement de l'université.....	6
Campus 30, la mission développement durable	6
Le Label DD&RS.....	7
Comment lire le document ?.....	9
AXE 1 : Stratégie et gouvernance	11
VARIABLE 1.1. Formaliser sa politique de responsabilité sociétale & développement durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement.....	11
SOUS-VARIABLE 1.1.1. Définir sa stratégie et élaborer un plan d'actions en couvrant toutes les dimensions du DD&RS.....	12
SOUS-VARIABLE 1.1.2. Intégrer la démarche à l'ensemble des services directions de l'établissement et de ses activités fonctionnelles et opérationnelles	16
SOUS-VARIABLE 1.1.3. Mettre en place une politique d'achats responsables.....	20
SOUS-VARIABLE 1.1.4. Communiquer sur les objectifs, les pratiques et rendre compte des résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes.....	25
VARIABLE 1.2. Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Établissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	29
SOUS-VARIABLE 1.2.1. Affecter des moyens à la conduite du DD&RS.....	30
SOUS-VARIABLE 1.2.2. Évaluer, analyser la performance de la démarche DD&RS	34
VARIABLE 1.3. Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	37
SOUS-VARIABLE 1.3.1. Sensibiliser et susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes de l'établissement dans une dynamique de pratiques durables.....	39
SOUS-VARIABLE 1.3.2. Agir avec des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable	41
SOUS-VARIABLE 1.3.3. S'engager sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS	45
Axe 2 : Enseignement et formation.....	53
Préambule	53
VARIABLE 2.1. Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements.....	57
SOUS-VARIABLE 2.1.1. Adapter les enseignements des cursus traditionnels : intégration des problématiques de DD&RS dans les programmes de la formation initiale, y compris des programmes d'apprentissage et d'alternance.....	58
SOUS-VARIABLE 2.1.2. Intégrer le DD&RS dans les programmes de formation continue	63
VARIABLE 2.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s	65

SOUS-VARIABLE 2.2.1. Apprentissage à la mise en application des connaissances et compétences DD&RS dans tous les travaux et missions, y compris en entreprise.	67
SOUS-VARIABLE 2.2.2. Accompagnement et reconnaissance des initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (apprenant.e.s en cursus normal (formation initiale) ou apprenant.e.s tout au long de leur vie (formation continue).....	69
VARIABLE 2.3. Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...) ...	73
SOUS-VARIABLE 2.3.1. Incitation et soutien aux enseignant.e.s pour favoriser d'une part l'intégration du DD&RS d'autre part la transversalité des enseignements.....	74
SOUS-VARIABLE 2.3.2. Formation des futurs enseignant.e.s et/ou des doctorant.e.s aux enjeux et compétences DD&RS.....	77
VARIABLE 2.4. Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS.....	81
SOUS-VARIABLE 2.4.1. Développer et accompagner les démarches, méthodes et supports pédagogiques favorisant la diffusion et l'accès à la connaissance des parties prenantes.....	82
SOUS-VARIABLE 2.4.2. Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les parties prenantes internes	85
Axe 3 : Recherche et innovation	91
Préambule	91
VARIABLE 3.1. Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement	93
SOUS-VARIABLE 3.1.1. Définir et mettre en œuvre un pilotage opérationnel, volets organisation et moyens, de la stratégie de recherche et d'innovation.....	94
SOUS-VARIABLE 3.1.2. Inciter et accompagner les pratiques de recherche et d'innovation dont l'inter ou la transdisciplinarité permet de répondre aux enjeux du DD&RS	97
SOUS-VARIABLE 3.1.3. Identifier les impacts DD&RS des questions de recherche dès la conception de projets (impacts ex ante) et/ou les analyser après réalisation (impacts ex post).....	100
SOUS-VARIABLE 3.1.4. Identifier et prendre en compte les enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans la conduite des projets R&I, du montage jusqu'à la production des résultats (performance environnementale, sociale et économique des labos et des équipes (comportements)..	102
SOUS-VARIABLE 3.1.5. Développer, ou contribuer à, des projets de recherche et d'innovation en réponse aux enjeux sociétaux sur les périmètres d'action pertinents (territoriaux, nationaux et internationaux)	104
VARIABLE 3.2. Développer les interactions sciences société.....	107
SOUS-VARIABLE 3.2.1. Favoriser la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche (science participative)	108
SOUS-VARIABLE 3.2.2. Intégrer les résultats de la recherche/innovation et des expérimentations de terrain aux programmes de formation (initiale, continue et continuée) et enrichir la recherche par la contribution des apprenants.....	113
SOUS-VARIABLE 3.2.3. Transférer les résultats de la recherche vers le monde socio-économique et favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation responsable en réponse aux enjeux sociétaux	116
SOUS-VARIABLE 3.2.4. Diffuser les résultats de la recherche et de l'innovation vers le grand public	124

SOUS-VARIABLE 3.2.5. Aider à la décision en matière de politiques publiques (Etat et Collectivités) par l'accompagnement (expertise, conseil, remontée des attentes sociétales)..... 127

VARIABLE 3.3. Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation 131

SOUS-VARIABLE 3.3.1. Identifier et mettre en œuvre un environnement et des pratiques permettant le respect de l'intégrité scientifique dans la R&I 132

SOUS-VARIABLE 3.3.2. Promouvoir une ouverture de la diffusion des savoirs et des données scientifiques prenant en compte les cadres réglementaires et les prescriptions de donneurs d'ordres en termes de science ouverte et d'ouverture des données..... 136

Axe 4 : Environnement 145

VARIABLE 4.1. Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources 145

SOUS-VARIABLE 4.1.1. Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre..... 148

SOUS-VARIABLE 4.1.2. Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages au cahier des charges sur le bâti 152

SOUS-VARIABLE 4.1.3. Mettre en place une gestion des déplacements des parties concernées internes et une politique incitative de déplacements alternatifs..... 159

SOUS-VARIABLE 4.1.4. Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des parties prenantes internes..... 180

SOUS-VARIABLE 4.1.5. Réduire et optimiser la consommation d'eau 186

VARIABLE 4.2. Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions) 191

SOUS-VARIABLE 4.2.1. Améliorer la gestion des effluents liquides organiques (réduction, contrôle, traitement)..... 192

SOUS-VARIABLE 4.2.2. Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères..... 194

SOUS-VARIABLE 4.2.3. Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux 202

SOUS-VARIABLE 4.2.4. Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E..... 204

SOUS-VARIABLE 4.2.5. Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique 207

VARIABLE 4.3. Développer une politique en faveur de la biodiversité 209

SOUS-VARIABLE 4.3.1. Mettre en place une gestion durable et agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) sur les sites de l'établissement 210

SOUS-VARIABLE 4.3.2. Agir en faveur de la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés) à différentes échelles territoriales (locale et/ou nationale et/ou internationale) sur des sites extérieurs à l'établissement 221

VARIABLE 4.4. Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (sur l'ensemble de la chaîne de valeur "du champ à l'assiette") 231

SOUS-VARIABLE 4.4.1. Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement auprès des parties concernées internes et des délégataires de gestion (maîtrise en propre de l'établissement) 232

SOUS-VARIABLE 4.4.2. Agir avec les parties prenantes externes pour promouvoir une alimentation responsable (influence de l'établissement) 233

Axe 5 : Politique sociale..... 241

VARIABLE 5.1. Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels 241

SOUS-VARIABLE 5.1.1. Mettre en place des actions en faveur de la parité dans le recrutement et la promotion des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, dans les instances représentatives des personnels. 245

SOUS VARIABLE 5.1.2. Mettre en place des actions en faveur de la diversité dans le recrutement et la promotion des personnels..... 248

VARIABLE 5.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers..... 251

SOUS-VARIABLE 5.2.1. Déployer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences DD&RS dédiée aux personnels administratifs, des bibliothèques et techniques (fonctions support) 253

SOUS-VARIABLE 5.2.2. Déployer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences DD&RS des personnels dédiés à l'enseignement et/ou la recherche 258

VARIABLE 5.3. Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement 263

SOUS-VARIABLE 5.3.1. Mettre en place une politique de prévention, de santé et de sécurité (personnels et/ou apprenant.es)..... 264

SOUS-VARIABLE 5.3.2. Mettre en place une politique de qualité de vie sur le(s) site(s) de l'établissement 271

SOUS-VARIABLE 5.3.3. Mettre en place une politique de qualité de vie au travail..... 280

VARIABLE 5.4. Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenant.e.s..... 285

SOUS-VARIABLE 5.4.1. Préparer la venue de futurs apprenants.es quels que soient leurs profils..... 286

SOUS-VARIABLE 5.4.2. Développer des conditions d'études/formations favorables à la réussite des apprenants.es en situation de handicap..... 290

SOUS-VARIABLE 5.4.3. Développer des conditions d'études/formations favorables à la réussite des apprenants.es internationa(les)ux..... 298

SOUS-VARIABLE 5.4.4 Développer des conditions d'études/formations favorables à l'ouverture sociale des établissements et à la réussite des apprenants.es 301

SOUS-VARIABLE 5.4.5 Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants.es quels que soient leurs profils 307

TABLE DES MATIÈRES..... 311